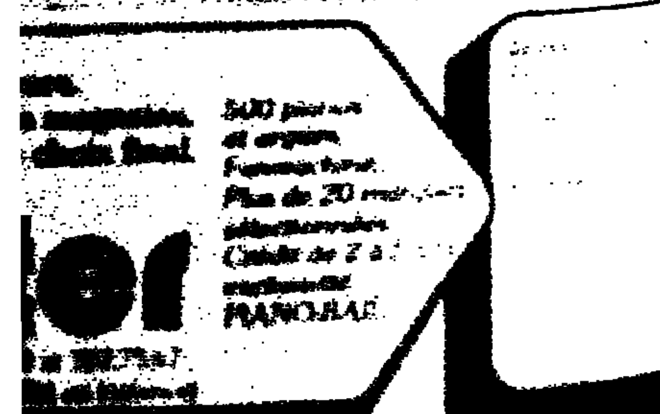


★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — Nº 9410 — 42 PAGES — VENDREDI 18 AVRIL 1975

AU LIBAN

Les combats auraient fait plus de trois cents morts

LIRE PAGE 8



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 20 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 65572
Tél. : 770-91-29

APRÈS L'ÉVICTION DE M. CHELEPINE

Le comité central soviétique rend hommage à la politique étrangère de M. Brejnev

Le comité central du parti communiste soviétique s'est réuni à Moscou le mercredi 16 avril. Il été marqué par la démission du bureau politique de M. Chelepine, qui reste jusqu'à nouvel ordre membre du comité central et président des syndicats.

La session a entendu un rapport de M. Brejnev sur le vingt-cinquième congrès convoqués pour le 24 février 1976 et un rapport de M. Gromyko sur la situation internationale. Une résolution du comité central approuve « entièrement » la « politique de paix » de M. Brejnev.

De notre correspondant

Moscou. — Le plénum du mercredi 16 avril marque, estime-t-on à Moscou, une importante victoire de M. Leonid Brejnev. Le secrétaire général a non seulement fait « *aprpouver et appuyer entièrement* » sa politique étrangère par le comité central du parti, mais il est aussi parvenu à se débarrasser, avec M. Alexandre Chelepine, d'un vieil ennemi personnel. Celui-ci, obligé de quitter le bureau politique, serait, selon des sources soviétiques, démis sous peu de ses fonctions de président du conseil des syndicats.

M. Brejnev, qui a présenté un rapport aux quelque deux cent quarante membres du comité central venus de toutes les parties du pays, aurait d'autre part fait approuver par le plénum les grandes lignes d'action du parti pour l'année à venir. Les plans du secrétaire général seraient particulièrement ambitieux puisqu'ils concerneraient aussi bien la politique intérieure que la politique économique et étrangère.

C'est pour pouvoir les mener à bien que M. Brejnev aurait demandé de fixer quelque dix mois à l'avance la date du vingt-cinquième congrès du parti. La procédure est assez inhabituelle : les statuts du parti n'exigent, en effet, qu'un délai de six semaines pour la convocation d'un congrès. Le dernier congrès, en 1971, n'avait été convoqué qu'avec trois mois d'avance.

En politique intérieure, le secrétaire général voudrait profiter du renforcement de sa position personnelle pour faire enfin aboutir un projet qui lui est cher : l'adoption d'une nouvelle Constitution destinée à remplacer le texte « stalinien » de 1936, encore en vigueur aujourd'hui. Ce projet, annoncé publiquement en 1972, n'avait pas, semble-t-il, recueilli l'approbation de toute la direction collective de l'U.R.S.S. M. Brejnev voudrait le relancer pour avoir un texte définitif à soumettre au 25e Congrès le 24 février prochain.

Une première ébauche pourrait être présentée dans quelques mois à un nouveau plénum du comité central. La nouvelle Constitution à laquelle M. Brejnev voudrait attacher son souvenir, sinon son nom, devrait être le pendant à l'intérieur de la « politique de paix » dont le secrétaire général s'est fait le propagandiste à l'extérieur

Cette politique de paix, dont les résultats ont été présentés et analysés mercredi non pas par M. Brejnev mais par M. Gromyko, a été « entièrement » approuvée par le plénum, qui a même adopté une résolution à ce sujet. Cette résolution ne semble donc pas devoir annoncer un changement de la politique étrangère de l'U.R.S.S., bien qu'elle comporte certains paragraphes au ton ferme, manifestement destinés à tenir compte de l'évolution récente de la situation internationale et du refroidissement intervenu dans les rapports entre Moscou et Washington.

Le passage le plus significatif à cet égard affirme que « *les forces de la guerre, de la réaction et de l'agression n'abandonnent pas leurs tentatives pour affaiblir les processus positifs qui se produisent dans le monde actuel. Elles incitent à la course aux armements, s'opposent à la liquidation des crises internationales, cherchent à mettre en échec par une ingérence brutale dans les affaires intérieures des autres pays la lutte des peuples pour la liberté et la démocratie, à jeter le discrédit sur la politique de coexistence pacifique. Le parti communiste de l'Union soviétique, l'Etat soviétique suivront toujours avec vigilance les menées des ennemis de la paix, défendront fermement et énergiquement les intérêts du peuple soviétique, les intérêts de la paix universelle et la liberté des peuples* ».

Ce paragraphe, où l'on peut lire autant d'allusions à la situation en Indochine, au Proche-Orient et au Portugal, est cependant suivi d'un éloge « *des rencontres régulières des dirigeants politiques de divers pays dont les entretiens bilatéraux et multilatéraux au niveau le plus élevé ont joué un rôle important dans la restructuration des rapports internationaux sur les principes de la coexistence pacifique* ».

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 5.)

REPRISE EN MAIN

En Union soviétique, les crises politiques se dénouent maintenant par un euphémisme ; le progrès est considérable par rapport à la période stalinienne, qui voyait les personnages en disgrâce passer presque sans transition du pouvoir au banc d'infamie. En 1964, Khrouchtchev fut écarté des affaires « en raison de son âge avancé et de son état de santé ». En avril 1973, MM. Chelest et Voronov, deux membres du bureau politique qui critiquaient la souplesse de leur secrétaire général, furent invités par le comité central à faire immédiatement valoir leurs droits à la retraite. C'est « à sa demande », paraît-il, que M. Chélépine vient de quitter la direction suprême.

Comment expliquer un tel dénouement ? Le texte officiel annonce le fait brut, sans rien dire des motifs ni des circonstances de l'opération. Le contexte apporte, il est vrai, quelques éclaircissements. La même session du comité central qui a accepté la démission de M. Chélépine a tenu à rendre hommage à la « politique de paix » de M. Brejnev. Ce rappel n'était pas inutile après le dernier hiver moscovite, pendant lequel l'absence du secrétaire général a donné naissance à toutes sortes de spéculations. Le numéro 1 du régime était, certes, frappé par la maladie, mais plusieurs de ses collègues n'ont-ils pas tenté de profiter de son affaiblissement physique pour saper ses positions politiques ?

La session du comité central a-t-elle mis un terme à cette période de manœuvres tortueuses ? Rendu public, le résultat des délibérations semble indiquer que le secrétaire général a repris les choses en main. Faut-il en conclure qu'il est maintenant libre d'aller de l'avant, faisant accepter une Constitution frappée de son empreinte et reprenant avec ardeur le dialogue avec l'Ouest ? Dans l'univers soviétique, les conclusions tranchées sont rarement justes. On vit souvent des dirigeants se battre à gauche pour accéder au pouvoir, gouverner au centre et être obligés de louvoyer pour conserver leur poste. En avril 1973, des commentateurs avaient cru un peu trop vite que, débarrassé de MM. Chelest et Voronov, M. Brejnev disposait d'une majorité solide au bureau politique.

A diverses reprises, les deux exclus du bureau politique avaient plaidé publiquement, M. Chelest surtout, pour une politique intransigeante à l'égard de l'ennemi de classe. C'étaient des hommes tout d'une pièce, alors que M. Chélépine a cultivé l'ambiguïté. Faut-il le classer nécessairement parmi les avocats de la manière forte parce qu'il fut le chef de la police ? Ou lui reconnaître le mérite d'avoir, sous l'autorité de Khrouchtchev, poursuivi les contestataires avec moins de sévérité que ses prédécesseurs ou ses successeurs ?

Sa chute n'est qu'un épisode dans l'histoire tourmentée du régime soviétique, mais cet épisode est révélateur. Sur quels thèmes le benjamin du bureau politique, en perte de vitesse depuis 1967, a-t-il cru possible de faire campagne pour se hisser au premier rang ? C'est la véritable question. Un homme aussi expérimenté n'a pu dévoiler ses ambitions sans être assuré de trouver quelque écho au sein du parti. A-t-il traduit les nostalgies de cadres qui ressentent comme une humiliation les concessions imposées par la coopération avec l'Ouest ? M. Brejnev s'est défait d'un rival au savoir-faire redouté. L'esprit plus tranquille, il peut préparer le vingt-cinquième congrès, avec l'espoir d'être une fois encore, l'an prochain, confirmé dans ses fonctions ou de mettre en place des successeurs décidés à poursuivre sa politique. Mais, s'il a réglé un cas, il n'a pas pour autant résolu définitivement le problème que pose au chef suprême la présence de champions sans cesse renouvelés d'une politique dure et pure.

AU JOUR LE JOUR

Le chiendent

M. Alexandre Dubcek, qui avait été politiquement « normalisé » il y a sept ans, prouve cette semaine qu'il n'est pas encore moralement « normalisé » à l'issue de ce septennat dont l'anniversaire viendra à la fin de l'été prochain.

Ces jours-ci, c'est l'anniversaire d'un printemps qu'on croyait enfoui sous les jours d'hiver que M. Dubcek fête à sa manière. M. Husak a donc invité M. Dubcek à le fêter ailleurs, en pliant ses bagages « vers n'importe lequel des pays bourgeois, pour rejoindre ses patrons et protecteurs ».

M. Dubcek emporterait certainement la liberté dans ses bagages, mais gageons qu'il en laisserait un peu en Tchécoslovaquie, à l'heure des semailles, et qu'elle s'entêterait à fleurir comme un beau chiendent, dans les vastes champs « normalisés », malgré le sécateur des patrons et des protecteurs de M. Husak.

BERNARD CHAPUIS.

Phnom-Penh est tombée

Les Khmers rouges sont entrés jeudi matin 17 avril dans Phnom-Penh sans rencontrer pratiquement de résistance de la part des forces républicaines. La radio de la ville, après une heure de silence, a repris ses émissions pour annoncer que le premier ministre du gouvernement républicain, M. Long Boret, avait quitté la capitale khmère, ainsi que les membres du « comité suprême » installé samedi dernier et présidé par le général Sak Suthsakhan. On apprenait un peu plus tard leur arrivée à Bangkok. Radio Phnom-Penh a également diffusé un appel conjoint des représentants du GRUNC, des généraux Chim Chuon, ex-commandant de la subdivision militaire de Phnom-Penh ; Lon Non, frère du maréchal Lon Nol, qui s'est réfugié aux Etats-Unis, et du chez des bonzes, Samdech Samgaraï, invitant la population à rester calme. Les soldats républicains ont d'autre part été invités à cesser tout combat et à déposer les armes. La radio ne précisait pas toutefois sous quelle autorité était désormais placée la capitale cambodgienne.

Selon l'agence japonaise Kyodo, le prince Sirik Matak, cousin et adversaire du prince Sihanouk, l'un des principaux auteurs du coup d'Etat de 1970, est resté à Phnom-Penh.

La chute de la capitale cambodgienne a été annoncée dès les premières heures de la matinée à Pékin par le cabinet du prince Sihanouk, qui avait rejeté mercredi soir une ultime offre de cessez-le-feu présentée par les dirigeants républicains.

Les communications normales étant coupées entre Phnom-Penh et l'étranger, c'est par l'ambassade du Cambodge à Bangkok qu'a d'abord été connue, jeudi matin 17 avril, la chute de la capitale khmère. L'annonce en a été faite par le colonel Phin Oum, attaché militaire, resté en contact radio avec le quartier général républicain à Phnom-Penh. Jeudi matin, à Paris, la mission du GRUNC confirmait que « *Phnom-Penh a été libéré le 17 avril, à 9 h. 30* » (3 heures du matin, heure française).

Le prince Sihanouk, qui se trouvait à l'ambassade de Syrie à Pékin, avec les ambassadeurs des pays arabes en Chine, lorsqu'il apprit la nouvelle, porta un toast, au champagne, et dit simplement : « *Je suis content.* » « *Les traîtres se sont rendus* », indiquait peu de temps après, à Pékin, un membre du cabinet du prince.

M. Khieu Samphan, vice-premier ministre et ministre de la défense du GRUNC, commandant en chef des Forces armées populaires de libération nationale du Cambodge (F.A.P.L.N.C.), avait lancé, mercredi, à la radio khmère rouge, un appel demandant à la population de garder son calme et invitant tous les dirigeants républicains à quitter immédiatement le pays.

Selon le colonel Phin Oum à Bangkok, une grande partie des hommes de troupe républicains avaient déposé les armes et s'étaient même débarrassés de leurs uniformes, tandis que des soldats révolutionnaires en uniforme noir avec un foulard blanc parcouraient les rues de la capitale, où les combats avaient cessé. Toujours selon le colonel Phin Oum, M. Khieu Samphan serait arrivé à Phnom-Penh.

Citant des journalistes cambodgiens, l'agence A.P. indique, d'autre part, que des canonnières républicaines croisaient, jeudi, en amont et en aval de la ville sur le Mékong et le Tonlé Sap, hissant des drapeaux blancs et des banderoles.

Mercredi, le « comité suprême » républicain, constitué « *pour redresser la situation* », avait proposé au GRUNC un cessez-le-feu et un transfert des pouvoirs, mais le prince Sihanouk avait rejeté ces propositions transmises par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale (voir page 2). Jeudi matin, la diffusion d'une déclaration du président du « comité suprême », le général Sak Suthsakhan, par la radio républicaine, avait été interrompue par un représentant des Khmers rouges. Celui-ci avait alors annoncé que les révolutionnaires s'étaient emparés de la capitale. Il avait ajouté : « *Nous ne sommes pas ici pour discuter. La clique de Lon Nol et certains de ses officiers devraient être tous pendus.* » L'agence Associated Press indique encore que plus de deux mille personnes, dont certains membres du régime républicain, se sont réfugiés à l'hôtel Phnom, déclaré « *zone internationale de sécurité* » par la Croix-Rouge.

La défaite des républicains s'était précipitée mercredi. Organisés en petits commandos de sept à dix hommes, les Khmers rouges s'étaient montrés remarquablement efficaces face à des soldats désemparés et qui n'étaient généralement plus commandés. Cette tactique visait à resserrer l'étau autour de Phnom-Penh pour favoriser la reddition des dirigeants républicains et éviter des combats trop meurtriers.

A la suite de la prise de Phnom-Penh, la Thaïlande a fermé sa frontière avec le Cambodge.

Enfin, après la Turquie, mercredi, l'Australie et le Japon ont indiqué qu'ils reconnaîtraient le GRUNC lorsque la nouvelle administration cambodgienne sera mise en place.

Enthousiasme populaire

Notre envoyé spécial Patrice de Beer, qui se trouve à Phnom-Penh depuis le début du mois de mars, est l'un des très rares correspondants étrangers restés dans la ville pendant les combats qui ont précédé l'entrée des Khmers rouges. Voici le court message qu'il a réussi à nous faire parvenir jeudi 17 avril, en fin de matinée :

« *La ville est libérée. Les révolutionnaires sont arrivés par le nord, non loin de l'ambassade de France. Vers 8 h. 30, les combats ont cessé dans ce secteur. Il n'y a pas eu de résistance républicaine. On entend encore des coups de feu dans le centre de la ville, mais l'enthousiasme populaire est évident. Des groupes se forment autour des maquisards souvent porteurs d'armes américaines, jeunes, heureux, surpris par leur succès facile.*

» *Les soldats républicains arborent vite le drapeau blanc. Des cortèges se forment dans les rues et les réfugiés commencent à rentrer chez eux. Un général à deux étoiles a, en vain, tenté de se réfugier à l'ambassade de France. Les membres du « comité suprême » se sont vu refuser l'asile à l'hôtel Phnom.*

» *Dans la nuit, M. Long Boret nous avait longuement parlé. Il ne pensait pas que ce serait fini si vite, car il nous avait fixé rendez-vous pour ce matin (jeudi). Il nous a avoué l'échec et la défaite. Il semblait inconscient de l'ampleur du désastre, des souffrances infligées au pays et de l'enthousiasme des Phnompenhois pour les forces révolutionnaires.* »

LA POLICE : coupable, innocente ou piégée ?

Le récent drame de la rue du Château-des-rentiers, à Paris, au cours duquel un automobiliste pris pour un malfaiteur fut tué par des policiers, met de nouveau en cause les conditions d'intervention de la police. Mercredi, devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur a reconnu que cette dernière affaire s'était produite dans des « conditions absolument illégales ». Mais M. Poniatowski n'a dit mot sur les difficultés que rencontre le policier dans l'exercice de son métier. Casamayor explique, ci-dessous, comment, selon lui, la police est victime d'un pouvoir qui ne tient pas à avoir une police trop évoluée.

par CASAMAYOR

Rue du Château-des-Rentiers, les policiers ont tué un homme parce qu'ils se sont trompés. Il ne faut pas dire : « C'est un malheur » ; il faut dire : « C'est un signe. » Certains vont se frotter les mains en pensant : « Cette fois-ci, ils n'y couperont pas, les fautes sont évidentes. D'autres vont verser les larmes de crocodile rituelles. D'autres encore s'interrogeront. Il faut aller au-delà du drame, ne pas l'entourer de barrières, ne pas le considérer comme un événement d'ordre privé. Il nous concerne tous, policiers et non-policiers, et il faut obtenir des mesures efficaces.

Sur les missions de la police aucune difficulté, du moins, pas de difficultés fondamentales : défendre les citoyens, empêcher les méfaits, arrêter les malfaiteurs. Il peut y avoir des nuances, car les malfaiteurs ne sont pas toujours ceux qu'on pense, mais ne coupons pas les cheveux en quatre. Par contre, lorsqu'il s'agit de définir le comportement de chaque policier et de l'apprécier, la difficulté commence. Laissons de côté les grands mots : devoir, sacrifice, dignité, et voyons les choses dans le concret, en restant si possible au niveau des évidences massives.

Il y a des brutes racistes parmi les policiers comme dans toutes les autres professions. Elles sont particulièrement dangereuses dans la police, mais on les connaît. Il ne s'agit pas de leur ôter le pain de la bouche, il suffit qu'elles ne soient pas « opérationnelles ».

(Lire la suite page 15.)

CENTENAIRE D'UN PHILOSOPHE

Berdiaev le rebelle

L'Institut d'études slaves et l'Association des amis de Nicolas Berdïaev viennent, avec un an de retard (Berdiaev, mort à Clamart en 1948, était né en mars 1874 près de Kiev), de célébrer le centenaire du philosophe russe, lors d'un colloque qui s'est tenu à la Sorbonne. Un tel hommage n'aura pas été stérile, s'il peut inciter un éditeur à permettre enfin au public francophone de découvrir une œuvre qui, jusqu'à présent, ne s'est offerte à lui que de façon fragmentaire et dans des traductions qui sont le plus souvent d'une imprécision et d'une médocrité accablantes.

Berdiaev a toujour été un solitaire : « Dès mon enfance, j'ai vécu dans un univers particulier, ne me mêlant jamais au monde qui m'entourait et qui m'était étranger. Je n'aime pas la famille, et je ne comprends pas l'attachement des Occidentaux au principe familial. » (« Essai d'autobiographie spirituelle », Buchet-Chastel, 1958), Exilé au sein de sa famille, il devait rester jusqu'à sa mort ce réfractaire, ce marginal, et même lorsqu'il sera devenu célèbre, il demeurera résolument anarchiste, non inséré dans la comédie sociale : « Je ne puis ni ne veux être considéré comme un personnage important, comme un monsieur respectable. Je continue à me sentir un adolescent, presque un jeune garçon, et, dans le miroir, derrière les traits vieillis, je retrouve mon visage d'enfant. C'est là mon âge éternel. »

Bien avant Gombrowicz, et avec plus de force que la plupart des théoriciens de mai 1968, Berdaiev aura été le philosophe de l'immaturité, du refus de la grisaille adulte, de la révolte dionysiaque. Tels ces chercheurs de l'absolu, tolstoïens, « khlysty, », « vainqueurs de la mort », qu'il évoque dans « l'Idée russe » (Mame, 1970), Berdiaev ne s'est jamais installé, il n'a jamais cessé d'être un pèlerin en marche vers la terre promise, un vagabond en quête de Dieu et de la vérité de Dieu.

GABRIEL MATZNEFF.

(Lire la suite page 22.)

DIPLOMATIE

M. Chirac, recevant M. Caramanlis :

« La Grèce doit prendre sa place dans la Communauté européenne »

M. Caramanlis, premier ministre grec, après avoir rendu visite à M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, a, ce jeudi après-midi 17 avril, un entretien avec M. Chirac à l'hôtel Matignon, tandis que les ministres des affaires étrangères des deux pays, MM. Sauvagnargues et Bitsios, confèrent au Quai d'Orsay.

Recevant M. Caramanlis à dîner, M. Chirac, après avoir déclaré que les Grecs savaient *« le prix de la liberté (...) autant qu'au matin clair de Salamine »*, a évoqué l'intention de la Grèce de poser sa candidature à la Communauté européenne.

« Comme vous, a-t-il dit, *nous estimons que la Grèce doit prendre sa place dans cette communauté, quelles que soient les difficultés, la complexité des problèmes, les étapes à ménager, vous pouvez être certain, monsieur le premier ministre, que la France sera à vos côtés. »*

Parlant de la situation en Méditerranée, M. Chirac a ajouté: *« Dans cette région, la France s'efforce d'encourager chacun à s'engager sur la voie de la coopération, avec le désir profond de donner aux peuples qui y vivent le sentiment de leur solidarité et de leur communauté de destin. Solidarité, certes, mais dans le respect de l'indépendance de tous les Etats de la région, je pense à Chypre, où doit être trouvée une solution juste et durable qui ne peut être fondée que sur l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales de la République chypriote, ainsi que sur l'accord des deux communautés, à l'exclusion de tout recours à la force. (...) La Communauté européenne est toujours à la disposition des trois pays concernés : la Grèce, la Turquie et Chypre, qui sont également associés à l'entreprise européenne, pour les aider à résoudre le conflit. »* Enfin, le premier ministre a marqué la volonté de la France de participer au développement économique de la Grèce.

M. CARAMANLIS : Chypre, une honte pour notre époque.

Dans sa réponse, après avoir rappelé les liens et les sentiments qui unissent les deux pays, M. Caramanlis a déclaré : *« La tragédie de Chypre, que vit actuellement l'hellénisme, et qui est une honte pour notre époque, sert à démontrer l'impuissance des organisations internationales pour imposer le respect de la légalité là où elle est violée par la violence délibérée. Elle souligne l'impuissance des grandes puissances à l'égard des valeurs morales, qui seules peuvent servir de fondement au monde civilisé. Elle empoisonne lentement, peut-être, mais dangereusement, la société internationale. (...) La démocratie est en difficulté à l'échelle mondiale, et l'Europe, en tant qu'unité politique, tarde encore à devenir une réalité vivante, une réalité capable d'influencer de manière décisive la marche de l'humanité. (...) Le fait que, trente ans après la terrible catastrophe de la deuxième guerre mondiale, le rêve des pionniers de l'Europe unie n'ait pas pu se matérialiser n'est certainement pas étranger au malaise de la démocratie dans le monde contemporain. »*

M. Demirel : Athènes veut faire pression sur Ankara « par pays interposés »

De notre correspondant

Ankara. — M. Caramanlis a choisi la France, qui l'avait soutenu à fond lors de la crise chypriote, comme un *« tremplin »* afin de relancer sa campagne contre la Turquie, tandis que les Français trouveront en Grèce de nouveaux débouchés pour leur industrie d'armements. Tels sont les sentiments qui prévalent à Ankara. On y relève avec irritation le désir de M. Caramanlis de voir la Turquie *« mise en quarantaine jusqu'à ce qu'elle soit ramenée à la raison dans sa politique chypriote »* (*le Monde* daté 13-14 avril).

Qualifiant *« d'inopportune et non constructive »* l'attitude de son collègue grec, M. Demirel, premier ministre turc, a indiqué que *« la politique grecque actuelle est susceptible d'accroître la tension existant entre les deux pays et mènerait, inéluctablement, à un affrontement dangereux. Je suis résolu à défendre tous les droits et intérêts turcs en mer Egée*, a-t-il dit. *Vouloir s'y opposer par des moyens détournés et surtout s'efforcer de faire pression sur la Turquie par pays interposés, ce ne peut que donner à ce différend des dimensions très périlleuses »*.

De son côté, M. Ecevit, chef du parti républicain du peuple, commentant lui aussi les déclarations de M. Caramanlis à propos de la remilitarisation de certaines îles grecques proches de la côte turque, a estimé que *« cette mesure est contraire aux traités internationaux ». « La Grèce, sous prétexte d'une crainte, qui n'est d'ailleurs pas fondée, fortifie ses îles. C'est un comportement provocateur susceptible de rendre très difficile la reprise du dialogue et des relations d'amitié entre les deux pays. »*

Le contentieux entre Ankara et Athènes englobe, on le sait, outre la question chypriote, la situation des Turcs en Thrase occidentale et le différend sur la mer Egée. Opposée à l'extension de la limite des eaux territoriales grecques à 12 milles et au contrôle total de l'espace aérien égéen par sa voisine, la Turquie souhaite aussi une délimitation équitable du plateau continental égéen par voie de négociation. Si les deux parties se sont mises d'accord sur le principe des négociations, cet accord est resté à l'état de vœu pieux. — A. U.

Jugeant le « sommet » peu utile

LA FRANCE N'ÉLÈVERA PAS LE NIVEAU DE SA REPRÉSENTATION A LA SESSION DE PRINTEMPS DE L'OTAN.

La plupart des membres de l'OTAN s'apprêteraient à annoncer leur intention d'être représentés « au sommet » lors de la session ministérielle de printemps de l'organisation atlantique, les 29 et 30 mai prochain à Bruxelles. Après la réunion, mercredi 16 avril, des ambassadeurs, représentants permanents des quinze pays de l'OTAN, on estime généralement que cette annonce sera faite vendredi, à l'issue du prochain conseil permanent de l'OTAN.

Au siège de l'OTAN, une réunion atlantique « au sommet » était tenue pour inévitable dès lors que le président Ford avait exprimé officiellement le souhait de rencontrer très rapidement les chefs de gouvernement des pays partenaires. La plupart des représentants permanents — selon notre correspondant — estiment que l'opinion occidentale ne comprendrait pas que le nouveau chef de l'exécutif américain fasse son premier voyage en Europe pour apposer sa signature à côté de celle de M. Brejnev « au sommet » probable de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sans avoir rendu, au préalable, une visite à Bruxelles pour manifester son attachement à l'alliance.

Le représentant de la France a cependant rappelé mercredi que Paris ne considérait pas comme « utile » ou profitable pour l'alliance de tenir, pour le moment, un « *sommet atlantique* ». La France ne s'opposera pas à un tel « sommet », mais elle ne juge pas nécessaire de changer le mode de représentation habituel à la session de printemps de l'OTAN. Par conséquent, M. Sauvagnargues — et non le président de la République — sera présent à Bruxelles, les 29 et 30 mai.

On s'attend que la Grèce suive l'exemple de la France, à la différence du Portugal et de la Turquie qui avaient exprimé, pourtant aussi, des réserves à l'égard de la réunion d'un « *sommet atlantique* ».

M. RENÉ LALOUETTE EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU GUATEMALA

Le *Journal officiel* du jeudi 17 avril devait annoncer la nomination de M. René Lalouette comme ambassadeur au Guatemala, en remplacement de M. Henri Ruffin.

[Né en 1918, M. Lalouette est entré aux affaires étrangères en 1945. Il a été notamment en poste à l'administration centrale à Buenos Aires, New-Delhi, à l'OTAN (délégation française et secrétariat général), à Rio, au secrétariat général de l'Elysée, à Brazzaville. Consul général à Venise et à Trieste en 1966, il était, depuis 1970, ambassadeur au San-Salvador.]

● RECTIFICATIF. — Une interversion de lignes a rendu incompréhensible le dernier alinéa de l'article intitulé : « *M. Lecanuet met l'Europe occidentale en garde contre les pressions sans précédent de l'Est.* » (*le Monde* du 12 avril.) Il fallait lire : « *La conférence, qui réunissait une soixantaine de personnalités, a entendu notamment de nombreux réfugiés d'Europe de l'Est et de l'Union soviétique, certains exprimant en particulier des revendications nationales baltes, ukrainiennes et géorgiennes. La conférence a adopté une résolution demandant l'application dans toute l'Europe de la charte des droit de l'homme de l'ONU et de la convention des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.* »

L'EFFONDREMENT

Le prince Sihanouk avait rejeté la dernière offre de cessez-le-feu des républicains

C'est la Croix-Rouge internationale qui a transmis à Pékin au prince Sihanouk la dernière proposition de cessez-le-feu. Cette proposition avait été remise mercredi soir au représentant du C.I.C.R. (Comité international de la Croix-Rouge) à Phnom-Penh par le général Sak Suthsakhan et M. Long Boret, respectivement président du « comité suprême » et premier ministre du gouvernement républicain.

Ce texte déclarait notamment : « *(...) Soucieux d'éviter la perte plus nombreuse d'autres vies khmères dans la lutte fratricide actuelle (...), le gouvernement khmer :*

» Primo : *est déterminé à accepter toute solution réaliste pouvant mettre fin à l'effusion de sang et aboutir à la réconciliation nationale ;*

» Secundo : *pour ces fins, est prêt à conclure avec le GRUNC (1), le FUNC (2) et les F.A.P.L.N.C. (3) un cessez-le-feu immédiat ;*

» Tertio : *se tient prêt à adopter les modalités à fixer d'un commun accord entre les parties khmères concernées pour la cessation complète des hostilités ;*

» Quarto : *s'engager à éviter tout acte de représailles, de discrimination, contre les personnes et les organisations en raison de leurs activités pendant les hostilités, et à garantir leurs libertés démocratiques, mais demande que le GRUNC, le FUNC et les F.A.P.L.N.C. acceptent le transfert des pouvoirs immédiatement sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge et du représentant des Nations unies en place à Phnom-Penh dès connue la réponse des hauts représentants du GRUNC, du FUNC et F.A.P.L.N.C.* »



(Dessin de PLANTU.)

Le président du Conseil exécutif international de la Croix-Rouge, M. R. Gallopin, qui a transmis le message de Phnom-Penh au prince Sihanouk, indiquait qu'il ne se prononçait pas sur son contenu mais précisait :

« *En ce qui concerne la proposition de voir le transfert des pouvoirs s'effectuer sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge et du représentant des Nations unies, je tiens à préciser que cela ne saurait impliquer pour le C.I.C.R. autre chose que la présence de son représentant, si cette présence était souhaitée.* »

Quelques heures plus tard, le prince Sihanouk adressait à M. Gallopin, à Genève, la réponse suivante :

« *Monsieur le président, vous avez bien voulu transmettre un long message des Quisling phnompenhois, traîtres à leur patrie.*

» *Veuillez excuser le FUNC, le GRUNC, les F.A.P.L.N.C. et moi-même de ne pouvoir recevoir ce message inacceptable.*

» *Le FUNC, le GRUNC et les F.A.P.L.N.C. répètent que, s'ils veulent avoir la vie sauve, les traîtres de seconde catégorie doivent immédiatement déposer les armes, lever le drapeau blanc et se rallier inconditionnellement aux FUNC, GRUNC et F.A.P.L.N.C. qui sont déjà dans plusieurs quartiers de Phnom-Penh.*

» *Quant aux traîtres de première catégorie, formant ce qu'ils appellent eux-mêmes le « comité suprême », nous leur conseillons de s'enfuir du Cambodge, s'ils le peuvent, au lieu de perdre du temps à faire les matamores.*

» *Etant de grands criminels de guerre, responsables de l'actuel et inutile bain de sang dans cette ultime bataille de Phnom-Penh, qu'ils ont virtuellement perdue déjà, ces gens du soi-disant « comité suprême » méritent la potence.*

» *C'est tout ce que nous avons à leur dire.*

» *Quant à la Croix-Rouge internationale, qui a reconnu la traîtresse « République khmère » et qui a cessé de reconnaître le Royaume du Cambodge depuis le 18 mars 1970, nous la prions encore une fois de ne plus s'occuper des affaires intérieures du Cambodge.* »

En évoquant les « traîtres » de « première » et de « seconde catégorie », le prince Sihanouk fait apparemment allusion, d'une part, aux sept « super-traîtres » — parmi lesquels le maréchal Lon Nol, M. Long Boret, le général Sirik Matak — condamnés de longue date par le GRUNC, d'autre part, à une liste de vingt et un « criminels de guerre » plus récemment publiée à Pékin (*le Monde* du 2 avril 1975).

(1) Gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge.
(2) Front uni national du Cambodge.
(3) Forces armées populaires de libération nationale du Cambodge.

LE PRÉSIDENT MARCOS : les Philippines vont devoir réexaminer leurs relations avec les États-Unis.

Manille (*A.F.P.*). — Le chef de l'Etat philippin, M. Ferdinand Marcos, a déclaré le mercredi 16 avril que l'évolution de la situation en Indochine avait modifié l'équilibre des forces dans le Sud-Est asiatique et pouvait ouvrir « *une période de grande instabilité* » dans cette région du monde.

Le président philippin, dans un discours télévisé, a souligné que le peu d'empressement des Etats-Unis à poursuivre l'aide aux pays d'Indochine était la preuve que, du point de vue américain, le Sud-Est asiatique « *ne constituait plus un secteur d'intérêt vital* ».

Le président Marcos a souligné que les Philippines allaient devoir réexaminer leurs relations avec les Etats-Unis, régies par le traité bilatéral de défense mutuelle, afin de lever des « ambiguïtés », notamment sur les cas précis d'agression dans lesquels les Etats-Unis seraient obligés de venir en aide aux Philippines.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● MM. FERNANDO WILSON DOS SANTOS, chef de la représentation de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) à Luanda, et Toni Fernandez, chef du service de presse de ce mouvement, ont affirmé, lundi 14 avril à Paris, que la responsabilité des récents affrontements armés est partagée entre le Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.) et le Front national de libération (F.N.L.A.). Les incidents n'auraient pas fait deux cents morts, comme on l'a cru jusqu'à présent, mais plus de mille. — (*Reuter*)

Argentine

● QUATRE PERSONNES ONT ETE DECOUVERTES ASSASSINÉES le 16 avril. Deux seraient des guérilleros ayant pris part à l'attaque, le 13 avril, d'un arsenal militaire proche de Rosario. Une autre a été retrouvée sur une décharge publique de Buenos-Aires ; à côté du cadavre se trouvait un écriteau : « *Je suis un terroriste chilien.* » Une autre enfin a été découverte, criblée de balles, dans une station-service du centre de la capitale. — (*A.F.P., A.P., U.P.I.*)

Berlin-Ouest

● SOCIAUX-DEMOCRATES ET LIBERAUX, qui se sont alliés pour gouverner Berlin-Ouest après que le S.P.D. eut perdu la majorité absolue à la suite des élections locales du 2 mars, sont tombés d'accord, mardi soir 15 avril, à l'issue de six semaines de négociations, sur la composition du nouveau Sénat-gouvernement. Celui-ci continuera à être présidé par M. Klaus Schuetz (S.P.D.), bourgmestre sortant. Il comprendra neuf socialistes et trois libéraux. — (*A.F.P.*)

Chili

● RECTIFICATIF. — Une erreur typographique nous a fait appeler Cavas, dans nos premières éditions, et Canas dans les dernières éditions, le ministre des finances chilien. Le nouveau responsable de l'économie chilienne s'appelle M. Jorge Cauas.

Cuba

● LE PREMIER CONGRES DU PARTI COMMUNISTE a été officiellement convoqué et devrait se tenir en décembre prochain. Il aura en particulier pour tâche d'adopter le projet de Constitution actuellement en discussion dans le pays. — (*A.F.P.*)

Guinée-Équatoriale

● AMNESTY INTERNATIONAL a adressé, dimanche 13 avril, un télégramme au président Macias Nguema, lui demandant de mettre fin aux tortures auxquelles les prisonniers politiques sont soumis. Selon Amnesty International, plus de trois cents personnalités politiques ont été tuées depuis 1969 dans l'ancienne colonie espagnole. — (*A.F.P.*)

Madagascar

● LE NOUVEAU DIRECTOIRE MILITAIRE a présenté, samedi 12 avril, son programme de gouvernement. La politique « *tous azimuts* » de non-alignement et de « *neutralisme positif* » sera poursuivie. En politique économique, la « *maîtrise populaire du développement n'empêche pas une collaboration avec tous les hommes d'affaires sans distinction qui respectent le plan établi* ». La politique de restructuration rurale des « fofonolona » (communautés) sera poursuivie. Une déconcentration et une décentralisation sont souhaitées. — (*Reuter.*)

Mali

● L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'AMITIE ET DE SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES D'AFRIQUE (94, rue Jean-Pierre-Thimbaud, Paris-11e), a évoqué, mercredi 16 avril, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, le procès, les 2 et 3 avril derniers, de douze Maliens arrêtés pour avoir diffusé, en mai 1974, un tract appelant à voter « *non* » à la Constitution, soumise au référendum du 2 juin, et accusant le président Moussa Traore de détenir des fonds destinés aux victimes de la sécheresse. D'après Me Kaldor, qui s'est rendu sur place à la demande de l'association, du 9 au 12 avril, les accusés ont été torturés pendant quatre mois avant d'être présentés à un juge d'instruction, et le procès s'est déroulé dans des « *conditions anormales* ». Dix d'entre eux ont été condamnés à quatre ans de prison et encourent le risque d'être déportés dans un camp de travail. L'avocat a été reçu par le chef de l'Etat, qui ne lui a donné aucune assurance sur le sort des condamnés.

Mexique

● SIR CHRISTOPHER SOAMES est arrivé le 16 avril à Mexico. Le président du comité des affaires étrangères de la Communauté économique européenne poursuivra avec les autorités mexicaines les discussions engagées en 1973 entre les deux parties en vue de parvenir à un accord économique. — (*A.F.P.*)

Mozambique

● M. LIONEL MURRAY, membre du parti unifié (opposition) d'Afrique du Sud, a rencontré récemment des dirigeants du FRELIMO au Mozambique, apprenait-on récemment au Cap. C'est la première rencontre entre un homme politique sud-africain et le FRELIMO. — (*A.F.P.*)

Népal

● M. KRISHNA RAJ ARAYAL a été nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de M. Gyanendra Bahadur Karki, a-t-on appris mardi 15 avril. — (*Reuter.*)

Uruguay

● L'EX-MINISTRE ET SENATEUR M. ENRIQUE ERRO a été arrêté à Buenos-Aires où il vivait en exil depuis juin 1973. M. Erro avait été élu en 1971 sous la bannière du « Frente amplio », qui regroupait notamment les partis communiste, socialiste et démocrate-chrétien. Diverses associations latino-américaines dénoncent, à l'occasion de cette arrestation, la collaboration existant entre les polices de divers pays du sud du continent.

● LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DU SECONDAIRE a été dissous, annonce-t-on le 16 avril à Montévidéo. Le gouvernement l'accusait d'être lié à des organisations marxistes illégales. — (*A.F.P.*)

U.R.S.S.

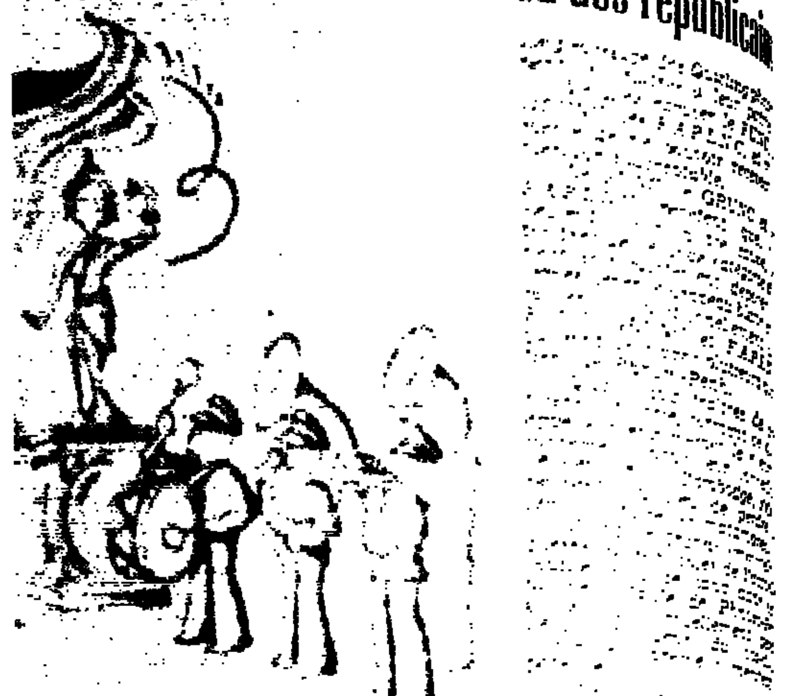
● TROIS TEMOINS DE JEHOVAH ont été condamnés par un tribunal de Minsk « *à diverses peines de prison* » pour avoir pratiqué leur religion, interdite en U.R.S.S., et pour « *avoir combattu aux côtés des hitlériens pendant la guerre* », annonce *Sovietskaya Bielorussia*, organe du P.C. biélorusse. — (*A.F.P.*)





L'EFFONDREMENT DE LA RÉPUBLIQUE KHMÈRE

...ernière offre de cessez-le-feu des républi...



VERS LE MONDE

Madagascar

Mexique

Mali

Mozambique

Népal

Uruguay

U.R.S.S.

...ne un autre

UN SIMENON ... LES AUTRES

PRESSES DE LA CITÉ

Une défaite des Etats-Unis

par JACQUES DECORNOY

Dans l'un des nombreux discours qu'il a adressés à la nation khmère, et qui ont tant contribué à politiser le peuple cambodgien, le prince Sihanouk déclarait, le 17 janvier 1964 — il y a plus de onze ans : « *Si les Américains veulent renouveler l'expérience de la baie des Cochons en prenant le Cambodge comme cobaye, ils verront que nous leur répondrons à la manière de Castro. Quant aux traîtres Khmers Serei* (les Khmers financés par Washington, Saigon et Bangkok), *ils seront traités comme les traîtres cubains envoyés de Floride l'ont été par Castro.* »

Deux ans auparavant — le 16 janvier 1962, — le prince commentait en ces termes, devant le Parlement, l'arrestation à Kompong-Cham de quatorze communistes, parmi lesquels Nong Suon, secrétaire général du Prachéachorn — le mouvement marxiste : « *Je sais très bien que le communisme est appelé à dominer l'Asie, et que nous serons alors sous son emprise. Quand ce jour approchera, c'est moi-même qui inviterai notre peuple à se préparer au nouveau régime. Nous deviendrons communistes tous ensemble, et notre union sera toujours préservée. Que nos Khmers rouges sachent qu'ils n'ont que peu de temps à patienter. Cinq ans peut-être. Le rêve idéologique qu'ils nourrissent avec tant de ferveur sera alors réalisé sans qu'il y ait la moindre effusion de sang.* »

Il serait facile d'ironiser sur les variations du prince Sihanouk, ses coups de barre à gauche, puis à droite. Il avait, en tout cas, envisagé toutes les hypothèses. Il savait que la greffe américaine ne prendrait pas. Il savait aussi que si la société khmère « basculait », ce serait sous des coups de boutoir de l'extérieur. Cette société, lors du putsch de 1970, n'était pas révolutionnaire, mais elle pouvait le devenir. MM. Nixon et Kissinger ont accéléré le processus, fournissant aux Khmers rouges une occasion inespérée. « *Nixon a réussi ce prodige de rendre mon peuple révolutionnaire* », a dit un jour le prince à Pékin.

Il y eut un autre « prodige » : le nationalisme du prince. Le matin du coup d'Etat, alors que l'ancien souverain quittait Moscou pour la Chine, un Khmer (qui devait ensuite jouer un rôle important) nous disait : « *Rien n'est perdu pour le prince. Lorsqu'il descendra de l'avion à Pékin, il aura l'occasion de faire un choix décisif. Il pourra rencontrer tout de suite un groupe de Cambodgiens qui lui proposeront de prendre la tête de la résistance. Si nous avons critiqué Sihanouk, nous n'avons jamais douté de son nationalisme. Les côtés positifs du prince l'emportent largement sur ses aspects négatifs. Avez-vous remarqué que, dans les tracts distribués en 1967 lors de la révolte paysanne de Samlaut, nous avons attaqué la clique de Lon Nol-Sirik Matak, liée à l'impérialisme américain, mais jamais la personne du prince ?* »

« A la chinoise »

De fait, lorsque le prince Sihanouk débarqua dans la capitale chinoise, son choix était fait. Ce monarque, qui rayonnait en faisant visiter à ses hôtes les temples d'Angkor construits par ses ancêtres, a fait passer les intérêts du Cambodge avant ses goûts personnels. Il préférait sans doute la bonne vie aux vacances austères en Corée du Nord. Mais il contribua à éviter au Cambodge le sort de tant de pays de l'Asie du Sud-Est : l'aliénation culturelle, l'intégration dans la zone de prospérité américano-japonaise, qui engendre lentement mais inévitablement la résistance anti-impérialiste. Mieux valait la lutte armée immédiate, le refus, sans concessions, de la « khmérisation ». Avec, pour épilogue, le communisme ? Sans doute, mais pas de gaîté de cœur. Quelle autre solution pouvait-on envisager ? Le calme royaume allait se trouver à l'avant-garde de l'Indochine révolutionnaire, battre dans cette « course » le Pathet-Lao et le G.R.P. sud-vietnamien. Les forces de résistance vaincraient « à la chinoise » : militairement, sans négociations avec l' « autre partie ». La légitimité ne se diviserait pas : elle était du côté des maquis. Un coup serait porté à la « détente » : les Grands pourraient dire ce qu'ils voudraient au cours de leurs « sommets », leurs conciliabules ne changeraient rien à la situation sur le terrain — et le tiers-monde pourrait en tirer certaines conclusions utiles. Le prince Sihanouk se vengeait de ceux qui, pendant des années, s'étaient gaussés de lui, de ce royaume souvent qualifié de « petit » par la presse étrangère. N'avait-il pas « une faible population » ? Elle est plus faible aujourd'hui : cinq ans de guerre ont tué quelque sept cent mille personnes — un Khmer sur dix.

Le jeu des services secrets étrangers — ceux des Etats-Unis en particulier — dans les préparatifs du putsch de 1970 n'est pas clairement démontré. Mais les Américains s'irritaient de la tolérance accordée aux sanctuaires vietcongs de la piste Ho-Chi-Minh, utilisée pour le ravitaillement des maquis sud-vietnamiens. Ils avaient de nombreux amis dans l'armée khmère ; ils avaient l'habitude des interventions dans le royaume — par Khmers Serei interposés, — ces Cambodgiens de l'extérieur, entraînés par la C.I.A. et les Thaïlandais. La première décision du gouvernement républicain fut précisément d'expulser les Nord-Vietnamiens installés sur le territoire khmer. Mais elle se retourna contre lui. C'est ainsi que M. Nixon fut amené à faire intervenir l'armée américaine.

Une « République » mort-née

Les Saigonnais — qui n'auraient pu agir sans le feu vert et les crédits américains — pénètrent eux aussi au Cambodge. Du coup, les « sanctuaires vietcongs » s'enfoncèrent plus profondément dans le pays et Washington cria à « *l'agression nord-vietnamienne* ». Phnom-Penh fut préservée, mais les révolutionnaires vietnamiens et, en quelques semaines, les révolutionnaires khmers, prirent le contrôle de la plus grande partie du pays. Lorsque la vague américaine, la première, puis la vague sud-vietnamienne refluèrent, le Cambodge était à feu et à sang. Et, jusqu'en août 1973, les B-52 semèrent la terreur. Non seulement les Vietcongs — qui, après avoir formé les Khmers rouges, regagnèrent leurs unités — n'étaient pas vaincus, mais une nouvelle armée révolutionnaire était née en Asie du Sud-Est. Ce succès n'apparut jamais dans les bilans de victoire que ne cessa de présenter M. Nixon : on apprit le nombre de fusils saisis, mais jamais celui des commissaires politiques et des soldats qui, sans grands moyens, allaient mettre en pièces l'armée de Sosthène Fernandez et du maréchal Lon Nol.

Les Khmers rouges et le prince Sihanouk n'ont jamais parlé de guerre civile, bien que de nombreux militaires se soient battus pour la « République ». Ce concept n'a jamais rien signifié pour les paysans, mais il a pu séduire quelque temps une fraction de la jeunesse instruite de Phnom-Penh, qui rêvait d'une « ouverture » sur le monde extérieur. Mais l'ouverture ne fut qu'une brèche dans laquelle les armées étrangères s'engouffrèrent.

Outre les rivalités entre clans de droite, la vie politique phnompenhoise fut caractérisée par une succession de grèves, de manifestations de jeunes, réclamant un jour la démission de Sirik Matak, un autre, celle de Lon Nol. Ces jeunes avaient cru à l'avènement d'une démocratie ; et on leur demandait de mourir pour une poignée de profiteurs de guerre. En fait, le régime républicain n'a jamais eu d'assises sociales profondes ; et les Etats-Unis sont intervenus trop tard pour imposer une « khmérisation » qui aurait peut-être donné du fil à retordre aux Khmers rouges.

M. Kissinger refuse le contact

Pendant longtemps, les Américains ont tenté — non sans succès — de convaincre l'opinion que les Khmers rouges n'existaient pas : à peine pouvait-on compter dans les maquis quelques milliers de pauvres gens poussés au combat par les « agents » de Hanoï... Dès le début de la guerre, les rapports — parfaitement honnêtes — qu'un expert de la C.I.A., M. Adams, rédigeait en tant qu'expert du Cambodge, furent censurés, refusés, jusqu'au moment où l'intéressé donna sa démission. On sut la vérité lorsqu'en juillet 1973 il déposa devant une commission sénatoriale. Dès juin 1971, M. Adams mentionnait, dans un mémorandum de quarante pages, une « *armée communiste khmère* » : on le menaça alors d'un renvoi. Il déclara non sans humour : « *Ce fut l'un des rares cas où un expert des renseignements fut puni en temps de guerre pour avoir découvert une armée ennemie !* » Mais MM. Nixon et Kissinger avaient besoin d'entretenir mythes et fictions pour justifier la livraison de plusieurs milliers de tonnes de bombes et de munitions chaque mois. Car si l'« *ennemi vietcong* » était reconnu, admis, quasiment légalisé, l'« *ennemi khmer rouge* » ne l'était pas — ou pas encore...

Il a fallu que la catastrophe se dessine à l'horizon pour que le danger soit, enfin, officiellement pris en considération. Un homme paraît avoir été lucide dans cette affaire : M. Dean, l'ambassadeur des Etats-Unis au Cambodge.

M. Kissinger prônait une négociation entre Cambodgiens, sachant parfaitement que le GRUNC repoussait ce plan, qui aurait légalisé le régime de Phnom-Penh. Le secrétaire d'Etat mena, en septembre 1974, une vive campagne auprès de nombreux gouvernements afin qu'ils votent contre l'entrée du GRUNC à l'ONU. Ce fut un succès. Or, en avril, M. Dean lui avait fermement conseillé de prendre contact avec M. Khieu Samphan, le chef de la résistance révolutionnaire. Il avait compris que, si le GRUNC niait l'existence du régime « fantoche », il considérait les Américains comme des interlocuteurs valables. Une porte de sortie aurait alors pu être trouvée par Washington. M. Kissinger refusa : il voulait que Phnom-Penh fût en position de force avant de parler de négociations. Cette obstination n'a pas coûté la vie à un seul Américain — mais des dizaines de milliers de Khmers en sont morts.

Karl Marx et le Bouddha

« *Il faudra aux révolutionnaires cambodgiens cinq ans pour avoir une véritable armée* » disait en 1970 un communiste sud-vietnamien, qui savait de quoi il parlait. La prévision s'est révélée exacte. Cette armée de pauvres n'a pas bénéficié, comme les Républicains, d'une aide de plusieurs milliards de dollars ni d'un appui aérien étranger. Elle aspirait au soutien de l'Union soviétique : il a fallu trois ans à Moscou pour reconnaître le GRUNC ; un geste tardif qui n'aida guère les révolutionnaires puisque, ni en 1973, ni en 1974, les délégués soviétiques ne firent campagne en leur faveur dans les couloirs de l'ONU. Non seulement le GRUNC n'a pas reçu d'assistance matérielle de Moscou, mais encore les autorités tchécoslovaques expulsèrent comme de vulgaires squatters les diplomates fidèles au prince Sihanouk, qui prétendaient demeurer dans « *leur* » ambassade...

Si les forces de libération purent se battre, c'est grâce à l'assistance des Nord-Vietnamiens, des Chinois, des Nord-Coréens. Assistance fort modeste : peu de mines flottantes pour le Mékong, pas de D.C.A., par d'artillerie lourde — les canons utilisés par les Khmers rouges ont été pris à l'adversaire. Aucun gouvernement étranger ne peut prétendre avoir été l'artisan de la victoire du GRUNC. Ses porte-parole ont d'ailleurs souligné à plusieurs reprises que l'aide reçue était payée. Le GRUNC a même vendu en 1974 50 000 tonnes de riz au G.R.P., ce qui lui a procuré des devises.

La République de Lon Nol étant abattue, le régime monarchique va reprendre possession de sa capitale. Il sera évidemment différent de celui qui était au pouvoir en 1970, mais comment imaginer ses nouveaux traits ? S'adressant à des lycéens, le prince Sihanouk déclarait le 15 novembre 1963 : « *A l'extérieur du Cambodge, on croit que les principes de la justice sociale, du partage équitable des biens, de l'égalité des hommes en dépit des différences de naissance et de fortune, l'altruisme, l'entraide, l'esprit communautaire, etc... sont autant de trouvailles à porter au crédit d'hommes exceptionnels nés en Occident. Mais on oublie que, tout cela, le Bouddha l'avait enseigné quelque deux mille quatre cents ans avant la venue au monde des pères du socialisme occidental. Pourquoi donc irions-nous chercher dans la doctrine de Karl Marx ce qui existe, avec beaucoup de profondeur, de noblesse et de justice humaine, dans l'enseignement de notre Maître ?* » Mais les nouveaux dirigeants du Cambodge ont lu Marx. Puisse cette grille idéologique ne pas devenir un miroir déformant des traditions culturelles du Cambodge !

DU COUP D'ÉTAT DE 1970 A L'ÉVACUATION DES AMÉRICAINS

Voici une chronologie des principaux faits intervenus au Cambodge ou ayant trait au conflit cambodgien depuis 1970.

1970

12 MARS. — Le général Lon Nol ordonne aux troupes communistes vietnamiennes de quitter immédiatement le Cambodge.

18 MARS. — Destitution du prince Sihanouk. M. Cheng Heng est nommé chef de l'Etat. Les généraux Lon Nol et Sirik Matak assument les véritables responsabilités.

19 MARS. — Le prince Sihanouk arrive à Pékin après un court séjour à Moscou.

20 MARS. — Première entrée de troupes saigonnaises au Cambodge.

23 MARS. — Le prince Sihanouk lance un appel à la lutte armée et annonce la prochaine formation du Front national uni (FUNC).

26 MARS. — MM. Kieu Samphan, Hou Youn et Hou Yon, anciens députés de gauche, dans les maquis depuis plusieurs années, soutiennent les plans du prince.

8 AVRIL. — M. Chou En-lai soutient le FUNC et le prince. Violents combats dans l'est du royaume. Début des massacres de Vietnamiens résidant au Cambodge, sur ordre du général Lon Nol.

16 AVRIL. — Phnom-Penh demande une aide militaire américaine.

20 AVRIL. — Création officielle du FUNC.

24-25 AVRIL. — Conférence des peuples indochinois à Canton. Washington affirme que le Cambodge est victime d'une « invasion étrangère ».

29 AVRIL. — Saigon annonce officiellement l'intervention de ses unités, encadrées par des Américains.

5 MAI. — Echec d'une offensive américaine dans le Nord-Est. Le prince Sihanouk annonce la formation du gouvernement royal d'union nationale (GRUNC), dirigé par M. Penn Nouth.

9 MAI. — M. Nixon : « L'intervention américaine est destinée à abréger la guerre. »

11 MAI. — Les troupes saigonnaises atteignent Phnom-Penh, après avoir dégagé le couloir du Mékong.

4 JUIN. — M. Nixon affirme que « tous les objectifs militaires » ont été atteints au Cambodge par ses forces. Le GRUNC occupe les temples d'Angkor.

23 JUIN. — L'aviation américaine étend ses zones de bombardements. Les B-52 interviennent.

30 JUIN. — Retrait des troupes américaines, mais les raids aériens s'intensifient. Le prince Sihanouk : « Nixon a réussi l'exploit de rendre révolutionnaire le peuple khmer. »

10 AOUT. — Le GRUNC affirme contrôler la moitié du pays.

23 AOUT. — Les Américains étendent à tout le pays leurs zones de bombardement. Le prince Sihanouk : « Nous contrôlons les deux tiers du royaume. »

9 OCTOBRE. — Proclamation de la République à Phnom-Penh.

DEBUT NOVEMBRE. — Echec de l'opération « Victoire totale » lancée au nord de Phnom-Penh par les Sud-Vietnamiens et les Républicains.

26 DECEMBRE. — Tokyo annonce une aide financière à Phnom-Penh.

1971

20 JANVIER. — M. Laird, secrétaire américain à la défense, annonce la poursuite pour une durée indéterminée des raids aériens contre l'Indochine.

21 JANVIER. — Attaque des Khmers rouges contre Pochentong, l'aéroport de Phnom-Penh.

26 JANVIER. — Washington admet la présence d'« instructeurs » américains au Cambodge.

1er FEVRIER. — Début de la grande offensive américano-sud-vietnamienne dans le sud du Laos ; nouvelles offensives sud-vietnamiennes au Cambodge. Ces attaques se termineront par un fiasco total.

2 MARS. — Les Khmers rouges détruisent la raffinerie de Sihanoukville.

20 AVRIL. — Le général Lon Nol, de retour d'Honolulu, où il s'est fait soigner, quitte son poste de premier ministre, se fait nommer maréchal et « héros national ». Crise politique à Phnom-Penh. Il reviendra rapidement au pouvoir, qu'il partage avec M. Sirik Matak.

31 MAI. — Accord d'assistance économique et militaire entre Phnom-Penh et Washington.

25 AOUT. — Selon le prince Sihanouk, aucun accord n'est envisageable entre le GRUNC d'une part, les Américains et les « traîtres » d'autre part.

DEBUT SEPTEMBRE. — Evacuation progressive des forces saigonnaises. Augmentation de l'aide américaine à Phnom-Penh. Le prince Sihanouk reproche vivement aux Soviétiques de ne pas reconnaître le GRUNC.

20 SEPTEMBRE. — Lutte de clans dans la capitale, où le maréchal Lon Nol dissout l'Assemblée ; Washington prépare un plan de cinq ans de renforcement de l'armée républicaine.

15 NOVEMBRE. — Première attaque en plein jour contre Pochentong. Les B-52 interviennent à 12 kilomètres de la capitale.

21 NOVEMBRE. — Nouvelle offensive saigonnaise au Cambodge oriental.

DEBUT DECEMBRE. — Echec total de l'opération Tchenla II au nord de Phnom-Penh ; président-délégué du conseil des ministres, le général Sirik Matak déclare au « Monde » : « La clé de la guerre d'Indochine se trouve au Cambodge. »

7 DECEMBRE. — Premiers tirs de roquettes contre Phnom-Penh. Kompong-Thom (au nord-est de la capitale) est isolé.

12 DECEMBRE. — La « Literatournaya Gazeta » de Moscou parle de l'« anticommunisme et du racisme » de Sihanouk.

1972

10 FEVRIER. — Le maréchal Lon Nol se proclame chef de l'Etat. M. Sirik Matak déclare abandonner la vie politique.

18 FEVRIER. — M. Son Ngoc Thanh devient premier ministre à Phnom-Penh.

6 MAI. — Un commando de Khmers rouges pénètre dans Phnom-Penh, où les étudiants multiplient les manifestations contre le régime.

4 JUIN. — Le maréchal Lon Nol est élu président de la République ; la majorité des Phnompenhois se sont abstenus.

10 AOUT. — Le GRUNC est admis à participer à la conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Georgetown (Guyana).

SEPTEMBRE-OCTOBRE. — Appel des chefs de la résistance intérieure puis de N. Sihanouk au soulèvement contre le régime républicain.

7 OCTOBRE. — Les Khmers rouges détruisent le plus grand pont de Phnom-Penh et y attaquent le camp des blindés.

15 OCTOBRE. — M. Hang Thun Hak devient premier ministre du gouvernement de Phnom-Penh.

FIN DECEMBRE. — Toutes les grandes routes sont coupées par le FUNC ; alors que les Américains bombardent Hanoï et Haïphong, le prince Sihanouk déclare que la lutte continuera au Cambodge une fois la paix revenue au Vietnam.

1973

27 JANVIER. — Accord de cessez-le-feu au Vietnam. Le prince Sihanouk prévoit « une troisième guerre d'Indochine ». Phnom-Penh annonce la fin de ses opérations offensives : le GRUNC dit qu'il « met en sourdine » de son côté ses propres offensives.

21 FEVRIER. — Accord de cessez-le-feu au Laos.

FIN FEVRIER. — Intensification des raids aériens américains au Cambodge.

17 MARS. — Un gendre du prince Sihanouk bombarde la résidence du maréchal Lon Nol, qui décrète l'état d'urgence et l'état de siège.

MARS. — Voyage du prince Sihanouk dans le nord-est du pays.

17 AVRIL. — Démission du gouvernement de Phnom-Penh. Le GRUNC occupe Kep, dans le sud-ouest.

27 AVRIL. — Un rapport d'enquête sénatorial indique que les Américains interviennent directement dans la guerre du Cambodge.

8 MAI. — M. Richardson, chef du Pentagone, déclare que la survie de Phnom-Penh est due à l'intervention américaine.

31 MAI. — Le Sénat américain refuse de voter les crédits pour financer les raids contre le Cambodge.

29 JUIN. — M. Nixon s'engage à mettre fin aux raids aériens avant le 15 août.

6 JUILLET. — Phnom-Penh, soutenu par Washington, se déclare prêt à des négociations avec « l'autre côté ».

16 JUILLET. — « New-York Times » révèle que les raids américains au Cambodge ont commencé clandestinement en 1969. Washington reconnaît qu'il y a eu trois mille six cent trente attaques camouflées dans les rapports sur les raids au Vietnam » et que vingt-six Américains sont morts au Cambodge depuis 1967 lors d'actions secrètes.

DEBUT AOUT. — Intensification des raids américains : le prince Sihanouk propose « une paix dans l'honneur » aux Américains.

15 AOUT. — Arrêt des raids aériens américains.

MI-SEPTEMBRE. — Echec de la tentative des Khmers rouges de prendre Kompong-Cham.

10 OCTOBRE. — L'ambassadeur soviétique à Pékin remet une note au prince Sihanouk ; Moscou considère le GRUNC comme « le seul représentant légal » des Cambodgiens.

OCTOBRE. — Crise politique à Phnom-Penh. Remaniement du gouvernement In Tam.

20 NOVEMBRE. — Un aviateur bombarde le palais présidentiel de Phnom-Penh.

12 DECEMBRE. — M. Long Boret est nommé premier ministre du maréchal Lon Nol.

1974

JANVIER-FEVRIER. — Nombreux tirs de roquettes contre Phnom-Penh.

MI-MARS. — Parachutages américains d'armes et de munitions à Kampot. Le GRUNC s'empare d'Oudong, qu'il perdra en juillet.

4 JUIN. — Le ministre de l'éducation de Phnom-Penh est tué dans la capitale, victime de luttes entre clans de droite.

5 JUIN. — M. Schlesinger, chef du Pentagone, reconnaît que l'aviation américaine fait environ sept cents opérations de parachutages d'armes au Cambodge chaque mois.

SEPTEMBRE. — Poussée des Khmers rouges dans la province de Battambang et près de Kompong-Chhnang, au nord de Phnom-Penh.

NOVEMBRE. — Echec du GRUNC à l'ONU dans sa tentative de se faire reconnaître comme le gouvernement du Cambodge. Le prince Sihanouk rejette la résolution pro-américaine de l'ONU, demandant des négociations.

27 DECEMBRE. — Début des attaques contre la base stratégique de Néak-Luong, sur le Mékong.

1975

1er JANVIER. — Début de la grande offensive des Khmers rouges de la saison sèche.

DEBUT JANVIER. — Les Khmers rouges s'assurent rapidement du contrôle du Mékong au nord et au sud de Néak-Luong ; les convois fluviaux ne peuvent plus passer — pour la première fois depuis le début de la guerre. Néak-Luong est investi.

19 JANVIER. — Quarante roquettes sur Phnom-Penh ; des navires acheminent du riz du Vietnam du Sud à Kompong-Som (ex-Sihanoukville).

FIN JANVIER. — Les Américains mettent en place, sous forme de compagnies « privées », un pont aérien entre la Thaïlande et le Cambodge afin d'acheminer armes et munitions.

28 JANVIER. — M. Ford demande au Congrès une aide supplémentaire de 222 millions de dollars pour Phnom-Penh.

30 JANVIER. — M. Kieu Samphan conseille aux étrangers vivant à Phnom-Penh de quitter la capitale.

13 FEVRIER. — Le prince Sihanouk : « Les Etats-Unis feraient mieux d'abandonner la partie. » Le commandant en chef des forces américaines du Pacifique qualifie la situation de « sérieuse ».

20 FEVRIER. — Attaques coordonnées autour de Phnom-Penh. Renforcement du pont aérien américain entre Phnom-Penh et la Thaïlande.

24 FEVRIER. — Les Américains annoncent l'ouverture d'un second pont aérien, avec le Vietnam cette fois, pour livrer du riz à la capitale. M. Schlesinger prédit une rapide chute de Phnom-Penh si le Congrès ne vote pas les crédits demandés.

25 FEVRIER. — Le prince Sihanouk affirme que le vote des crédits ne saurait modifier la situation. MM. Ford et Kissinger dressent un tableau très sombre de la situation.

26 FEVRIER. — M. Schlesinger estime que l'attribution de nouveaux crédits ne sauverait pas nécessairement le régime de Lon Nol.

1er MARS. — Le maréchal Lon Nol laisse entendre qu'il quittera le pouvoir si son geste peut aider au rétablissement de la paix.

1er MARS. — Une délégation parlementaire américaine fait une visite-éclair à Phnom-Penh. Pour « contrôler » un règlement politique, les Etats-Unis pourraient provoquer des changements politiques dans la capitale cambodgienne.

6 MARS. — « La Maison Blanche finira par traiter avec les Khmers rouges », déclare au « Monde » le prince Sihanouk.

7 MARS. — L'ambassadeur américain préconiserait la « reddition conditionnelle » de Phnom-Penh.

15 MARS. — Le personnel diplomatique français est évacué de Phnom-Penh.

28 MARS. — L'U.R.S.S. décide d'expulser de Moscou « tous les diplomates et autres fonctionnaires du régime Lon Nol ».

1er AVRIL. — Le maréchal Lon Nol quitte sa capitale. Les Khmers rouges s'emparent de Neak-Luong, dernière position républicaine sur le Mékong.

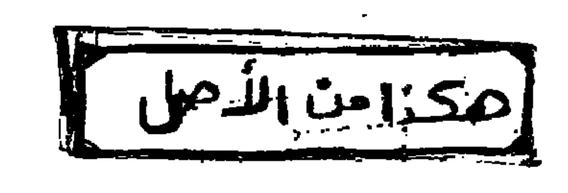
7 AVRIL. — « Nul ne pourrait empêcher une reddition conditionnelle si le peuple le voulait », déclare le général Saukham Khoy, président de la République par intérim.

8 AVRIL. — Les Khmers rouges pourraient prendre Phnom-Penh et son aéroport « dans les jours qui viennent « s'ils le voulaient », mais ils ne désirent pas provoquer un inutile bain de sang », déclare le prince Sihanouk.

11 AVRIL. — Le président Ford constate que la situation au Cambodge est « tragique » et qu'il est « peut-être trop tard » pour venir en aide au gouvernement de Phnom-Penh.

— Les Khmers rouges sont à 3 kilomètres de l'aéroport de Phnom-Penh. M. Saukham Khoy invite le chef du parti démocrate, M. Chau Sau, à former un nouveau gouvernement.

12 AVRIL. — Evacuation des ressortissants américains et fermeture de l'ambassade des Etats-Unis à Phnom-Penh. M. Saukham Khoy quitte la capitale au cours de la même opération. Le prince Sihanouk fait état d'une démarche américaine pour lui demander de revenir au pouvoir.



مكرر من الأصل

ASIE

Vietnam du Sud

VERROU DE LA DÉFENSE DE SAIGON

La ville de Xuan-Loc est isolée par la poussée des forces révolutionnaires

Vingt-quatre heures après la reprise de l'offensive des forces révolutionnaires contre Xuan-Loc, ce verrou de la défense de Saigon, à 70 kilomètres à l'est de la capitale sud-vietnamienne, était, jeudi matin 17 avril, complètement isolé. De source militaire, citée par l'agence France-Presse, on apprenait, en effet, que les forces gouvernementales avaient été contraintes d'abandonner une nouvelle position à une douzaine de kilomètres à l'ouest de Xuan-Loc, sur laquelle s'appuyait leur dispositif.

Sur la côte, la ville de Phan-Rang, capitale de la province de Ninh-Thuan, a dû être abandonnée, mercredi, par les forces gouvernementales. Celles-ci tentent de se regrouper plus au sud dans le secteur du port de Phan-Thiet, où elles sont de nouveau soumises aux tirs de l'artillerie adverse.

Des combats sont également signalés dans la partie méridionale du pays pour le contrôle de la route n° 4, qui relie Saigon au delta du Mékong. L'agence UPI rapporte que les forces révolutionnaires ont commencé à mettre en batterie des canons à longue portée — des pièces de 130 mm — dans le delta, dans la région de Ca-Mau.

L'opposition impuissante et pessimiste

De notre envoyé spécial

Saigon. — Comment amener le président Thieu à se retirer ou à adopter une politique susceptible d'apaiser l'esprit offensif des communistes ? C'est la question qui revient toujours dans les milieux d'opposition de Saigon. De type présidentiel, la Constitution sud-vietnamienne est ainsi faite qu'un homme tenu pour responsable des malheurs du pays peut se maintenir au pouvoir aussi longtemps que l'armée n'intervient pas.

Le « gouvernement de combat », formé lundi dernier 14 avril, n'a pas à obtenir l'investiture de la Chambre. Il faudrait une majorité des deux tiers pour le vote de l'équivalent d'une motion de censure. Or la majorité absolue appartient au parti du général Thieu. Avant d'obtenir l'investiture officielle, quand ils se sont présentés devant les électeurs, les membres du parti gouvernemental ont dû signer une lettre de démission en blanc, dont le président peut se servir s'ils manquent à la discipline.

En décembre 1972, le général Thieu, profitant d'une délégation de pouvoirs que lui avait accordée la Chambre, a édicté, pour l'existence légale des partis, des conditions si sévères que, pour l'opposition, cela équivalait à des mesures de dissolution. Pour éviter de disparaître, les formations représentées au Parlement après les élections de 1971 se fédérèrent en « blocs » et en « groupes » au sein desquels chacun prétend cependant conserver son caractère propre, ce qui ne fait qu'ajouter à la confusion.

Agé de quarante-cinq ans, professeur de droit et de sciences politiques, M. Nguyen Ngoc Huy est l'un des fondateurs du Mouvement national progressiste, parti de cadres ayant douze élus à la Chambre, où il siège au sein de l'Union sociale démocrate, qui regroupe sept partis. Après les élections de 1971, le Mouvement national progressiste avait vingt élus, *« mais le pouvoir nous en a ravi quelques-uns par la corruption »*, dit M. Nguyen Ngoc Huy.

Jusqu'au mois dernier, cet ancien membre de la délégation sud-vietnamienne à La Celle-Saint-Cloud, farouchement anticommuniste, appartenait cependant à *« l'opposition modérée, d'accord sur les objectifs de M. Thieu mais pas sur ses méthodes »*. Aujourd'hui, il ne veut pas entendre parler de coopération avec le régime. On lui a demandé de faire partie du « conseil » où siègent différentes personnalités chargées de donner des avis au gouvernement. Il a refusé. *« Ce conseil est destiné à donner l'impression qu'il y a beaucoup de gens autour du gouvernement et à faire endosser aux autres la responsabilité des bêtises. »* Comment M. Nguyen Ngoc Huy voit-il la solution à la crise ? Il ne compte pas sur une action concertée des Vietnamiens hostiles à la politique officielle : *« Tout dépend des Américains »*.

Une place dans l'avion

Dans sa modeste maison de fonctionnaire, qui correspond bien peu à l'image qu'on se fait du train de vie d'un politicien sud-vietnamien, le professeur attend et redoute avec impuissance un dénouement tragique.

Originaire de l'actuel Vietnam du Nord, M. Tran Van Tuyen, bâtonnier de l'ordre des avocats, a rempli des fonctions ministérielles au cours de sa longue carrière politique, commencée en 1945 comme militant du Parti du peuple du Vietnam, dont cent membres furent décapités par les Français. Chef du bloc nationaliste socialiste, qui comprend dix-sept députés bouddhistes et dix députés socialistes, il est actuellement le leader de l'opposition à la Chambre. Pour lui aussi, la multiplicité des tendances sur l'échiquier politique vietnamien semble une fatalité historique contre laquelle on ne peut rien.

« Le 26 mars, dit-il, *nous avons formé un comité de salut national, composé de personnalités diverses. Nous avons demandé à M. Thieu, discrédité par la défaite, de passer le pouvoir à un gouvernement civil et de n'être plus que le représentant nominal de la légitimité nationale. Cela lui laissait une porte de sortie dans la dignité. Sa réponse a été la formation d'un gouvernement avec des gens dont le nom ne dit rien à personne et qui ont accepté un portefeuille uniquement pour avoir une place dans l'avion si les communistes arrivent. »*

M. Tran Van Tuyen est très pessimiste. Son seul espoir réside dans la réunion d'une conférence internationale pour l'application des accords de Paris. *« Pendant des jours, nous avons été désespérés par le silence des gouvernements*, dit-il. *Maintenant nous attendons quelque chose de la décision française de contribuer à la recherche d'un règlement politique. »*

La « troisième composante »

Quand on demande à ses hommes politiques s'ils envisagent une action conjointe avec la « troisième composante », ils cherchent ironiquement à s'informer : *« La troisième composante, qu'est-ce que c'est ? Vous le savez, vous ? »* Nous sommes allés chercher la réponse chez Mme Ngo Ba Thanh, présidente du Mouvement des femmes vietnamiennes pour le droit à la vie, une des innombrables formations civiques, religieuses ou professionneles qui, du *« syndicat des trente-six marchés de Saigon »* au mouvement contre la corruption, aspirent à siéger entre le G.R.P. et les autorités de Saigon dans le conseil national de réconciliation prévu par les accords de Paris.

Mme Thanh ne manque ni de courage ni de personnalité. Elle a fait plusieurs séjours en prison pour avoir organisé des manifestations. Objet d'une surveillance discrète mais attentive, elle ne peut plus sortir du modeste pavillon où elle vit dans le centre de la capitale, à côté d'immeubles habités par des Français et *« placés sous la protection de l'ambassade de France »*, comme l'indiquent des écriteaux apparus récemment.

Cependant, en dehors de l'intérêt que peut éveiller son personnage, les propos de la présidente du mouvement justifie le scepticisme des « professionnels » de la politique. Une chose est claire. Mme Thanh veut le départ des Américains. Pour le reste, notamment en ce qui concerne ses relations avec le général Minh et les religieux de la « troisième composante » les plus en vue, c'est au visiteur d'essayer de se faire une opinion à partir de déclarations souvent contradictoires : *« Aucun gouvernement, ni celui des révolutionnaires ni celui de Saigon, ne peut se prétendre représentatif. (...) Notre combat politique est complémentaire du combat militaire mené par le G.R.P. »*

Selon Mme Thanh, *« le communisme est une fiction importée par l'extérieur, surtout par les Américains »*. Mais son fils, qui, ayant déserté, vit aussi cloîtré à la maison, nous dit qu'il n'a pas rejoint « l'autre côté » parce qu'il n'est pas communiste. Un jour Saigon sera peut-être détruite comme Sodome, mais, pour le moment, c'est encore Byzance.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

DESTINÉS AUX POPULATIONS DU SUD

Les premiers secours arrivent à Hanoï

De notre envoyé spécial

Hanoï. — L'aéroport de la capitale nord-vietnamienne voit désormais se faire sur son parking des rencontres qui eussent été impensables voilà seulement trois semaines. C'est ainsi que mardi 15 avril, dans l'après-midi, s'y trouvaient, entre autres appareils, un avion aux couleurs du G.R.P. du Sud et l'avion de la mission militaire française au Laos.

La très rapide modification des rapports de forces au-delà du 17e parallèle, qui a notamment donné au G.R.P. le contrôle de nombreux aérodromes (dont « trois aérodromes internationaux », dit-on ici), a, en effet, permis l'ouverture de véritables lignes entre les deux Vietnam. Il n'est apparemment pas plus difficile de voler entre Hanoï et certaines villes du Sud que de relier par bateau Haïphong aux ports administrés là-bas par le G.R.P.

Quant à l'avion militaire français de mardi, il avait été mis à la disposition de l'organisation Fraternité Vietnam S.O.S. (18, rue du Cardinal-Lemoine, Paris-5e, C.C.P. Europasie n° 1754976), née quelques jours plus tôt, à Paris, et qui a réussi avec une surprenante rapidité à organiser des collectes, faire un premier vol sur Vientiane, puis sur Hanoï, avant de voir médicaments et lait condensé prendre la route du Sud. Sont arrivés ici mardi, par la même occasion, les personnes qui ont mis sur pied l'organisation, la sœur Françoise Vandermeersch, M. Bottazzi et le Père Nguyen Dinh Thi, responsable de la communauté catholique vietnamienne de Paris.

Ils ont été accueillis par M. Nguyen Van Tien, chef de la mission du G.R.P. au Nord, qui ne cache pas que de très gros problèmes se posent soudain pour son gouvernement. Il lui faut en effet nourrir, vêtir, soigner, voire reloger des millions de gens, dont beaucoup de réfugiés qui, pendant des années, fuyant les combats, se sont agglomérés autour des cités telles que Da-Nang. Il y a donc urgence en ce qui concerne l'assistance, et il n'est pas exclu que, pour éviter les lents et coûteux transbordements par Hanoï, elle puisse rapidement parvenir directement par avion et bateau dans les provinces nouvellement administrées par le G.R.P. — J. D.

L'aide aux réfugiés

A qui s'adresser ?

Nous avons déjà donné des listes d'organismes qui collectent des fonds pour venir en aide aux victimes de la guerre au Vietnam ou au Cambodge (*le Monde* daté 30-31 mars et 6-7 avril). D'autres organisations nous prient de signaler leur participation à l'organisation des secours :

— *Le Comité français pour le FISE* (Front international de secours à l'enfance des Nations unies), en commun avec le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, qui s'occupe de leur réinstallation, organise des secours d'urgence ou à long terme pour les femmes et les enfants. (24, rue Emile-Menier, 75116 Paris, C.C.P. 19.931-76.)

— *L'Association médicale franco-vietnamienne* se charge de collecter des fonds destinés à l'achat de matériel médico-sanitaire pour les services de santé du G.R.P. (au Vietnam du Sud) et du GRUNC (au Cambodge). (C.C.P. 40-70 Paris, 125, avenue Maurice-Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine.)

— *Terre des hommes France*, qui dispose au Vietnam d'une équipe de soixante-dix personnes, lance un appel en faveur des enfants des zones sinistrées (C.C.P. Paris 11.670.57, 14, avenue Flachat, 92600 Asnières, avec mention « Opération Vietnam »).

— *L'Union des Vietnamiens de France*, qui soutient *« la lutte des mouvements populaires dans les villes encore contrôlées par le régime de Saigon »*, recueille des fonds qui seront acheminés par l'entremise du G.R.P. (M. Dao Van Chau, C.C.P. 5.695-90 Paris).

— *Le Comité catholique contre la faim et pour le développement.* (C.C.P. Paris 18.249-74 Y.)

— *Le Fonds sanitaire de l'Association d'amitié franco-vietnamienne.* (C.C.P. Paris 42.1294.)

— *L'Union des femmes françaises.* (C.C.P. Paris 42-1294.)

— *L'Association bouddhiste Linh-Son* a également ouvert une liste de souscriptions (36, rue Poncelet, 75017 Paris).

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU G.R.P.

Le rituel de l'avenue de Madrid

Imperturbable, son large visage ne trahissant nulle réaction, l'ambassadeur du G.R.P. à Paris répond, ou plutôt évite de répondre aux questions des journalistes, dont certains, surtout chez les Anglo-Saxons, ne cachent pas leur agacement. Dans le petit salon de l'avenue de Madrid, à Neuilly, les tentures bleu ciel et le lustre scintillant évoquent davantage la demeure d'un marquis de la cour de Louis XV que celle d'un ministre révolutionnaire dont le peuple est en guerre. Peut-être est-ce l'un des derniers épisodes d'un rite que le gouvernement provisoire de la République du Vietnam du Sud célèbre régulièrement depuis plus de six ans.

Comme toujours, l'ambassadeur Dinh Ba Thi lit avec application, dans un français hésitant, une longue « déclaration liminaire », *dont le texte est distribué en cours de séance. Il s'agit cette fois de commenter une déclaration du G.R.P., en date du 13 avril, qui lançait un nouvel avertissement aux Etats-Unis pour les dissuader de continuer à soutenir le gouvernement du général Thieu et d'envoyer des* « marines » « soi-disant pour protéger et évacuer les ressortissants américains et les Vietnamiens ayant collaboré avec les Etats-Unis ». *Le texte du G.R.P. assure que* « si le gouvernement américain désire réellement protéger la vie de 25 000 membres du personnel militaire américain, il devra les retirer totalement et immédiatement du Vietnam du Sud. (...) Ce retrait ne rencontrera aucune difficulté, aucun obstacle. »

Le commentaire, qui ne s'écarte guère de la périphrase, donne à un journaliste américain le sentiment qu'il s'agit d'un chantage : « Voulez-vous dire, Monsieur l'Ambassadeur, que si les Etats-Unis ne procèdent pas à ce retrait immédiat la vie des ressortissants américains sera en danger ? » *En ce qui concerne les Vietnamiens qui ont collaboré avec les Américains, la déclaration du G.R.P. prévoit que* « la politique de réconciliation et de concorde du F.N.L. fixée par (...) la déclaration en dix points du 1er avril sera mise en œuvre ». *Or, le point 9 de cette déclaration prévoit que les membres de* « l'administration fantoche qui ont quitté les rangs de l'ennemi (...) et ont observé scrupuleusement les lois du pouvoir révolutionnaire bénéficieront de l'aide ». « Ceux qui s'opposent à la révolution seront sévèrement châtiés. » *Le journaliste cherche à en savoir davantage :* « Voulez-vous dire qu'ils ne seront ni exécutés ni emprisonnés ? »

L'ambassadeur répète courtoisement les formules des diverses déclarations du G.R.P. : « Les Etats-Unis doivent accepter le retrait immédiat... » ; « Tous ceux qui veulent sincèrement la paix et la concorde nationale n'auront rien à craindre... »

De leur côté, les journalistes, avec moins de sérénité, répètent leurs questions. Après trois quarts d'heure de cet exercice, l'ambassadeur — est-ce une illusion ? — semble s'échauffer un peu, et sa rhétorique paraît moins fine.

Quand on lui demande si, une fois le général Thieu renversé, on procédera, conformément à l'article 12 des accords de Paris, à la réunion d'un conseil de réconciliation nationale, il répond sèchement : « Des négociations s'engageront avec la nouvelle administration de Saigon, sur la base des accords de Paris. » *Lorsqu'on lui pose, in fine et déjà dans le brouhaha du départ, la question :* « Trouve-t-on, dans les administrations mises en place dans les « zones libérées », des éléments de la « troisième force ? » *il rétorque, avec un soupçon de vivacité :* « L'administration révolutionnaire qui a été mise en place représente largement toutes les couches de la population qui veulent la paix et la concorde nationale... » *Et de regretter, une fois de plus, que* « les circonstances ne permettent pas encore aux journalistes étrangers de se rendre dans les zones libérées ». — *O. P.-V.*

● *Le porte-parole de la délégation de la République du Vietnam* (Saigon) à la conférence de La Celle-Saint-Cloud a réclamé dans une déclaration diffusée mercredi 16 mars, *« la reprise immédiate et sans préalable des pourparlers dans le cadre de l'accord de Paris »*. Le porte-parole a souligné que l'intensification de l'offensive générale des *« forces nord-vietnamiennes au Vietnam du Sud est en totale contradiction avec les déclarations du côté communiste relatives à son désir de rechercher une solution négociée »*.

● *Le ministère nord-vietnamien des affaires étrangères*, dans une réponse à la note que les Etats-Unis avaient adressée à Hanoï le 11 avril, rejette les *« allégations calomnieuses »* contenues dans cette note et accuse le gouvernement américain d'avoir « gravement saboté les accords de *Paris sur le Vietnam* ».

A l'Assemblée nationale

L'ATTITUDE DE LA FRANCE FACE A LA SITUATION AU VIETNAM

A l'Assemblée nationale, mercredi 16 avril, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, a répondu à M. Xavier Deniau, député du Loiret (app. U.D.R.), qui évoquait la situation dans la péninsule indochinoise. Il a nié que l'attitude du gouvernement français se soit caractérisée par un « demi-silence ». Il a rappelé la publication des communiqués officiels des 5 et 9 avril, et souligné que *« la France est la seule à avoir pris clairement position et tracé les voies d'un règlement dans cette région du monde »*. Affirmant que la diplomatie française s'exerce activement, M. Sauvagnargues a estimé *« qu'il n'est pas nécessaire de mettre les points sur les i »*.

Inde

MORT DE M. RADHAKRISHNAN philosophe et ancien président de l'Union

L'ancien président de l'Union indienne, M. Sarvepalli Radhakrishnan, est décédé, mercredi 16 avril, à Madras, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Président de l'Inde de 1962 à 1967, M. Radhakrishnan était un philosophe de réputation internationale, qui a contribué à faire connaître au monde occidental la pensée orientale dans de nombreux ouvrages, dont plusieurs sont traduits en français.

Il avait été hospitalisé le 20 août dernier à la suite d'une hémorragie cérébrale.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU G.R.P.

Le rituel de l'avenue de Madrid

A l'Assemblée nationale

L'ATTITUDE DE LA FRANCE FACE A LA SITUATION AU VIETNAM

Inde

LE DÉPART DE M. CHELEPINE DE LA DIRECTION SOVIÉTIQUE

Un personnage complexe et ambitieux

On ne parlait à Moscou que de direction collective. Après la chute de M. Khrouchtchev comme après la mort de Staline on prétendait qu'un même homme ne pouvait exercer à la fois des fonctions dans l'appareil du parti et au gouvernement. En vertu de ce principe, la succession de M. « K » avait été partagée entre MM. Brejnev et Kossyguine. Or, sans faire beaucoup de bruit, un personnage se trouvait partout, en second, c'est vrai, mais partout. M. Alexandre Mikhaïlovitch Chelepine cumulait les responsabilités de secrétaire du comité central, vice-président du conseil des ministres et président du comité de contrôle de l'Etat et du parti. Le 16 novembre 1964, le comité central lui conféra le titre qui manquait encore à sa collection : il fut nommé membre titulaire du présidium sans être astreint à faire un noviciat parmi les suppléants.

Ce jeune homme — on serait tenté d'écrire ce jeune loup — avait dû, lors de la crise du mois d'octobre, acquérir de singuliers mérites pour bénéficier d'une promotion aussi exceptionnelle. N'avait-il pas été un des principaux techniciens du complot ? N'est-ce pas lui qui avait apporté aux conspirateurs le concours indispensable des services de sécurité ? Il eut alors une grande activité. Il alla au Caire rassurer le président Nasser, qui s'inquiétait des conséquences de la disparition de M. « K ». Puis il partit pour la Mongolie-Extérieure, où l'équipe prosoviétique au pouvoir était harcelée par ses « anti-parti ». On remarquait également que M. Chelepine plaçait ses amis aux postes diplomatiques. On se disait : M. Chelepine est du bois dont sont faits les premiers secrétaires, à moins que ses collègues, qui ne sont tout de même pas des naïfs, ne lui rognent les ailes avant qu'il ait accumulé trop de pouvoirs.

C'est en effet ce qui est arrivé. En décembre 1965, il perdit son poste de vice-président du gouvernement et de président du comité de contrôle, pour se consacrer à son travail au secrétariat du parti. Puis, en juillet 1967, il fut écarté du secrétariat et prit la direction des syndicats.

Maître des Jeunesses communistes...

Il naquit à Voronej un an après la révolution d'Octobre et fit à Moscou des études littéraires (histoire, littérature, philosophie). Il n'eut point d'autre métier que celui d'« apparatchik ». Pendant six ans — de 1952 à 1958 — il fut le premier secrétaire des Jeunesses communistes. Il ne badinait pas avec la discipline. Tous ceux dont le comportement ne s'accordait pas avec la morale socialiste, les jeunes intellectuels qui s'interrogeaient sur la politique du parti, étaient exclus de l'organisation. Parmi les victimes de ces épurations figure un certain Evtouchenko. M. Chelepine prêchait la croisade contre les « houligans », les paresseux, les ivrognes, les nihilistes. Il menait aussi des campagnes contre la religion.

Ce n'était pas assez pour attirer l'attention du grand patron. Mais à partir de 1954 le premier secrétaire du Komsomol eut l'occasion de montrer ses talents d'organisateur. M. Khrouchtchev avait décidé de défricher les Terres-Vierges, de peupler la Sibérie. M. Chelepine sut trouver 350 000 « volontaires » pour les Terres-Vierges, 300 000 pour la Sibérie, et encore 350 000 pour divers travaux à la campagne.

...et patron de la police politique

Aussi, quand M. Chelepine fut vraiment trop vieux pour continuer à diriger le mouvement de jeunesse (il avait quarante ans), il trouva sans difficulté une place dans les services du comité central. En mai 1958, il prit la tête du département des organisations du parti. A la fin de cette même année, il remplaçait le général Serov à la présidence du comité de la sécurité d'Etat, c'est-à-dire de la police politique. Enfin, parès le XX[e] congrès, il abandonna à M. Semitchasny, qui fut après lui le chef du Komsomol, la direction de la police, et monta au secrétariat du comité central.

Gardien de la morale et de l'orthodoxie, patron, après Yejov, Beria, Serov, de la police : la fiche d'identité de M. Chelepine est inquiétante ! Mais le personnage est plus complexe qu'il n'y paraît. Dès 1956 il se trouvait au premier rang des déstalinisateurs. Il n'eut aucun scrupule à diffuser assez largement le « rapport secret » de M. Khrouchtchev. Au XXII[e] congrès, il dévoila une bonne partie de ce fameux rapport, et il s'en prit avec violence aux membres du groupe anti-parti : « Molotov, Kaganovitch, Malenkov, décidaient d'un trait de plume du sort de beaucoup d'hommes. » *A l'appui de son réquisitoire, il fit état de documents que possédait la police. Alors que certains membres du présidium estimaient que l'affaire était classée, M. Chelepine affirmait :* « Le moment est venu d'envisager les poursuites les plus sérieuses. »

Toutefois, il rassurait le congrès : le parti n'avait plus rien à craindre de la police parce que les services de sécurité se sont débarrassés des arrivistes. La police n'est plus « cet épouvantail que Beria et ses auxiliaires ont tenté d'en faire dans un passé peu lointain ». *L'époque du crime est révolue, désormais on applique strictement la légalité socialiste.*

Couplet rituel et sans importance ? Il faut reconnaître que dans ses fonctions de policier suprême M. Chelepine fut plus « libéral » que ses prédécesseurs. Pendant les quelques mois où il occupa le poste, il fut le contrôleur du parti sur les services de répression plus encore que le représentant des policiers auprès du parti. Il avait d'ailleurs été nommé au moment où le Soviet suprême votait un code pénal moins rigoureux que l'ancien. Au moment aussi où des organisations de volontaires, les Droujniki, *prétendaient faire régner l'autodiscipline, M. Chelepine insistait autant sinon plus sur la rééducation des délinquants que sur le châtiment.*

On peut penser qu'après sa nomination au secrétariat il continua à s'occuper de la police. Mais il avait cette fois des attributions plus étendues. En sa qualité de président du comité de contrôle de l'Etat et du parti ses pouvoirs d'investigation étaient en principe illimités. Toutes les administrations gouvernementales, toutes les organisations du parti, avaient des comptes à lui rendre. La place n'était pas sans importance. Rappelons par exemple que Staline exerçait les mêmes fonctions avant la mort de Lénine lorsqu'il dirigeait l'inspection ouvrière et paysanne. M. Molotov dirigea pendant quelques mois, à la fin de 1958, le ministère du contrôle d'Etat alors que M. Khrouchtchev se trouvait dans une position très affaiblie.

Le nom de M. Chelepine ne fut vraiment connu à l'étranger qu'après la chute de M. « K ». Mais trois ans plus tôt les spécialistes — et aussi les membres de la direction suprême en U.R.S.S. — avaient classé dans la catégorie des hommes à suivre... ou à surveiller l'ancien chef du Komsomol et de la police.

Le comité central rend hommage à la politique étrangère de M. Brejnev

(Suite de la première page.)

La diplomatie des sommets chère à M. Brejnev, se voit donc elle aussi approuvée, et les dirigeants soviétiques sont chargés par le plénum de « *poursuivre leur action énergique pour obtenir l'accomplissement définitif du programme de paix* », c'est-à-dire, à court terme, en finir avec la conférence de Genève sur la sécurité et la coopération en Europe, car l'achèvement de de ce marathon diplomatique « *aura une importance particulière pour conférer un caractère irréversible à la détente* ».

Il semble qu'il ait été peu question, mercredi, des problèmes économiques, pourtant importants, ne serait-ce qu'en raison de la préparation du prochain plan quinquennal. Cette question aurait été volontairement laissée à l'écart pour être examinée au cours d'un plénum spécial.

L'événement le plus sensationnel, sinon le plus important, reste cependant l'élimination de M. Chelepine du bureau politique, où il avait réussi à se faire coopter en 1964 après la chute de Khrouchtchev. Officiellement, M. Chelepine quitte le bureau politique « à sa demande ». En fait, peu de gens sont convaincus par cette formule. A cinquante-sept ans, M. Chelepine était toujours le benjamin du bureau politique et n'avait, semble-t-il, rien perdu des ambitions dont il avait fait preuve depuis plus de vingt ans.

L'élimination de M. Chelepine semble davantage due à sa rivalité personnelle avec M. Brejnev qu'à des désaccords purement politiques. L'homme, dans le passé, a d'ailleurs amplement démontré qu'il pouvait s'accommoder de bien des situations. C'est ainsi qu'il a su condamner Staline après l'avoir servi et qu'il a joué un rôle non négligeable dans la chute de Khrouchtchev après en avoir été l'un des plus chauds partisans.

La seule question que l'on se pose à Moscou, et à laquelle on ne peut pas encore répondre, est celle-ci : M. Chelepine vient-il seulement de payer aujourd'hui une dette vieille de dix ans, ou bien avait-il récemment repris le sentier de la guerre pour le pouvoir ?

Plusieurs indices ne permettent pas d'écarter la seconde hypothèse, celle d'un Chelepine se préparant avec trop d'enthousiasme et de vigueur à la lutte pour la succession. Depuis trois mois, en effet, on avait assisté à un retour en force du président des syndicats sur la scène publique. Autant l'homme faisait preuve de discrétion l'an dernier encore, autant, depuis la mystérieuse disparition de M. Brejnev au début de l'année, il se mettait en avant, acceptant même des invitations en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne, ce qui était sans doute risqué pour un ancien chef du K.G.B., mais indispensable pour un homme voulant prouver qu'il peut avoir une stature internationale.

Finalement, c'est M. Chelepine qui aura fourni à ses adversaires un merveilleux prétexte pour l'abattre : en se faisant insulter à Londres, c'est toute l'Union soviétique qu'il a fait insulter et c'est le rapprochement soviéto-britannique amorcé au cours de la visite de M. Wilson à Moscou qu'il a failli compromettre. M. Chelepine, dit-on maintenant, était condamné à partir du moment où les dirigeants soviétiques ont choisi de ne pas relever l'affront fait à l'un d'entre eux dans la capitale britannique et de ne pas protester contre le traitement infligé à l'ancien chef du K.G.B.

A posteriori, on peut se demander cependant si M. Chelepine n'était pas déjà condamné plus tôt, à partir du moment où, après la disparition de M. Brejnev, il faisait répandre à Moscou par des amis très proches des informations fort détaillées sur l'état de santé « désespéré » du secrétaire général.

L'ampleur de la disgrâce de M. Chelepine ne sera connue que dans quelques semaines ; si on voit mal déjà comment il pourrait continuer à diriger pendant longtemps les syndicats soviétiques, on ne sait pas s'il restera ou non membre du comité central.

Son élimination attire, en tout cas, l'attention sur un problème que les dirigeants soviétiques ne pourront pas éviter éternellement. L'âge moyen des quinze membres du bureau politique est aujourd'hui supérieur à soixante-six ans, et il atteindra soixante-sept ans au prochain congrès du parti. C'est dire que d'importants changements sont pratiquement inévitables à assez brève échéance. La mise à l'écart de M. Chelepine — l'un des plus ambitieux, mais aussi l'un des moins discrets des prétendaants — n'est peut-être que la première phase de l'opération « succession » qui devrait trouver sa conclusion logique au cours du prochain congrès.

JACQUES AMALRIC.

LONDRES : les protestations contre certains aspects du système soviétique ont parfois des résultats.

(De notre correspondant.)

Londres. — Même ceux des Britanniques qui ont vigoureusement manifesté le mois dernier contre la présence de M. Chélépine à Londres ne vont pas jusqu'à penser que leur protestation ait suffi à provoquer l'élimination du bureau politique du président des syndicats soviétiques.

M. Chélépine avait-il entrepris sa visite — en dépit des avertissements qui lui avaient été prodigués — poussé par des rivaux désireux de profiter de l'occasion pour le discréditer ? C'est la question que beaucoup se posent ici.

Les déboires de M. Chélépine ne peuvent qu'aggraver l'embarras déjà considérable des dirigeants du TUC qui l'avaient invité en Grande-Bretagne. Ils gênent aussi tous les champions de la gauche travailliste qui avaient défendu cette invitation au nom de la politique de détente et des bonnes relations avec le Kremlin.

En effet, une conclusion est tirée par la plupart des commentateurs : les protestations contre certains aspects du système soviétique ne restent pas toujours sans résultat. Le Kremlin, soucieux d'élargir ses contacts avec les syndicats occidentaux, a peut-être ressenti la position humiliante dans laquelle son représentant s'est trouvé à Londres le mois dernier. — J. W.

Bulgarie

● LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL A ETE RELEVE de ses fonctions, annonce l'agence bulgare B.T.A. M. Ivan Iliev a été remplacé par M. Kiril Zarev, ancien gouverneur de la Banque de Bulgarie et ministre du travail depuis juillet 1974. Il n'est pas précisé si M. Iliev a été également relevé de ses fonctions de président du comité d'Etat pour la planification. — *(A.F.P.)*

R. D. A.

● UN TRIBUNAL DE BERLIN-EST a condamné à la réclusion à vie Juergen Brehmer, originaire de Berlin-Ouest, et Wolfgang Schiebel, ressortissant de la R.F.A., pour « espionnage et sabotage », a annoncé, mercredi soir 16 avril, le service de presse du « tribunal urbain » de Berlin-Est.

BUREAU POLITIQUE ou PRAESIDIUM du comité central du parti communiste de l'U.R.S.S.

NOVEMBRE 1964	1975
TITULAIRES (11)	**TITULAIRES (15)**
L.I. Brejnev.	L.I. Brejnev.
A.N. Chelepine (nommé en novembre 1964, démissionnaire le 16 avril 1975).	Y.V. Andropov (suppléant en 1967, titularisé en avril 1973).
P.E. Chelest (nommé en novembre 1964, mis à la retraite en avril 1973)	V.V. Chtcherbitski (depuis avril 1971)
N.M. Chvernik (mis à la retraite en avril 1966, décédé en décem. 1970).	A.A. Gretchko (depuis avril 1973).
A.P. Kirilenko.	V.V. Grichine (depuis avril 1971).
A.N. Kossyguine.	A.A. Gromyko (depuis avril 1973).
A.I. Mikoyan.	A.P. Kirilenko.
N.V. Podgorny.	A.N. Kossyguine.
D.S. Polianski.	F.D. Koulakov (depuis avril 1971).
M.A. Souslov.	D.A. Kounaev (depuis avril 1971).
G.I. Voronov (mis à la retraite en avril 1973).	K.T. Mazourov (depuis mars 1965).
	A.M. Pelché (depuis avril 1966).
	N.V. Podgorny.
	D.S. Polianski.
	M.A. Souslov.
SUPPLEANTS (6)	**SUPPLEANTS (7)**
P.N. Demitchev (nommé en novembre 1964).	P.N. Demitchev.
L.N. Efremov (part en avril 1966).	P.M. Macherov (depuis avril 1966).
V.V. Grichine.	D.F. Oustinov (depuis mars 1965).
K.T. Mazourov.	B.N. Ponomarev (depuis mai 1972).
V.P. Mjavanadzé (limogé en 1972).	Ch.R. Rachidov.
Ch.R. Rachidov.	G.V. Romanov (depuis avril 1973).
	M.S. Solomentsev (depuis novembre 1971).

SECRÉTARIAT du comité central du parti communiste de l'U.R.S.S.

NOVEMBRE 1964	1975
L.I. Brejnev.	L.I. Brejnev.
Y.V. Andropov (jusqu'en juin 1967).	V.I. Dolgikh.
A.N. Chelepine (jusqu'en septembre 1967).	I.V. Kapitonov (depuis déc. 1965).
P.N. Demitchev (jusqu'en décembre 1974).	K.F. Katouchev (depuis avril 1966).
L.F. Ilyitchev (jusqu'en mars 1965).	A.A. Kirilenko (depuis avril 1966).
N.V. Podgorny (jusqu'en décembre 1965).	F.D. Koulakov (depuis septembre 1965).
B.N. Ponomarev.	D.F. Oustinov (depuis mai 1965).
A.P. Roudakov (décédé en juillet 1966).	B.N. Ponomarev.
M.A. Souslov.	M.A. Souslov.
V.N. Titov (jusqu'en septembre 1965)	(M.S. Solomentsev a appartenu au secrétariat de décembre 1966 à novembre 1971.)

EUROPE

Tchécoslovaquie

M. Husak : s'il le veut, Dubcek peut partir...

De notre correspondant

Vienne. — M. Gustav Husak a adressé, le mercredi 16 avril, une très dure mise en garde à l'ancien dirigeant du « printemps de Prague », M. Alexandre Dubcek. Parlant devant des représentants des fronts nationaux fédéraux tchèque et slovaque, réunis en session commune à Prague, le chef du parti a prié l'ancien premier secrétaire — qui évidemment n'assistait pas à la réunion — de ne plus se manifester politiquement ou de quitter le pays : « *Je voudrais dire franchement*, a affirmé M. Husak, *que s'il le veut M. Dubcek peut plier ses bagages demain et aller dans l'un de ces Etats bourgeois dont il vante la liberté plutôt que les réalisations révolutionnaires de note peuple.* »

Le premier secrétaire du parti tchécoslovaque a poursuivi : « *Nous n'avons pas besoin de tels citoyens. Dubcek a choisi sa route, il peut partir. Il a choisi la route de la bourgeoisie, de la réaction internationale. Laissons-le aller.* » Se faisant menaçant, il a ajouté : « *Mais s'il reste, et cela est aussi valable pour tous les autres, il doit respecter pleinement les lois tchécoslovaques. S'il les transgresse, il en subira toutes les conséquences, lui et tous ceux qui sont comme lui.* »

M. Husak n'a pas caché que ce sérieux avertissement adressé à M. Dubcek et à ses fidèles avait été directement provoqué par la publication en Occident ces derniers jours d'une lettre envoyée le 28 octobre dernier par l'ancien premier secrétaire au Parlement fédéral tchécoslovaque. Dans ce document, rendu public par l' « opposition socialiste tchécoslovaque » six ans presque jour pour jour après sa destitution de chef du parti, M. Dubcek avait accusé le ministère de l'intérieur tchécoslovaque d'avoir tissé dans tous les domaines de la vie publique « *une toile d'araignée* ». (*Le Monde* des 16 et 17 avril.)

« *Le contenu de cette lettre*, a déclaré M. Husak, *est pratiquement destiné à la réaction internationale et à la propagande bourgeoise contre la Tchécoslovaquie. Dubcek y calomnie notre parti et notre politique approuvée par les organes élus démocratiquement et par le congrès. Il y calomnie les organes d'Etat désignés dans des élections démocratiques régulières. Il calomnie nos rapports d'alliance, il calomnie l'U.R.S.S.* » (...)

Poursuivant sa diatribe sur un ton, paraît-il, très irrité, M. Husak s'est étonné : « *Comment est-il possible que des gens responsables de l'échec et de la désintégration des années 1968-1969, trouvent aujourd'hui l'audace et l'insolence de donner des instructions sur la façon dont on devrait pratiquer la politique dans ce pays, et critiquent les grands efforts et les grands résultats de millions de travailleurs ?* »

M. Husak a encore affirmé que les dommages causés à la Tchécoslovaquie par l'expérience de 1968 se chiffraient à des « *dizaines de millions* » et que « *la question de la responsabilité pour tous ces actes est encore d'actualité aujourd'hui* ». Au passage, le premier secrétaire du P.C. s'en est pris à l'ancien compagnon de M. Dubcek, Joseph Smrkovsky, décédé il y a quelques mois, et dont les Mémoires viennent d'être publiés en Occident (*le Monde* des 21 et 22 février). Ce n'est sans doute pas un hasard, a-t-il dit, si à la mort de Smrkovsky, Dubcek a accepté de se prêter au « *rôle honteux* » joué jusque-là par son ami. « *Il leur fallait un nouveau leader pour entreprendre de mauvaises actions contre le peuple tchécoslovaque et contre le système.* »

C'est sans doute cette incapacité du pouvoir, en place à Prague, à venir à bout de l'opposition « dubcekiste » qui est à l'origine du courroux de M. Husak. Ce dernier a d'ailleurs reconnu que « *des individus, des groupes d'ailleurs pas très forts, se placent eux-mêmes dans une opposition ouverte et sur une base subversive et hostile* ». Si ces groupes étaient aussi faibles que le prétend M. Husak, s'en prendrait-il à eux avec autant de violence ? En dépit de la répression dont ils sont l'objet, les oppositionnels paraissent toujours aussi actifs. Ils mettraient au point un mémorandum sur la situation en Tchécoslovaquie dans l'intention de le soumettre aux représentants des partis communistes qui préparent leur prochaine conférence européenne. Le ton que vient d'employer M. Husak semble montrer qu'il n'est pas aujourd'hui davantage disposé qu'hier aux arrangements et aux concessions. Son discours annonce au contraire qu'il est décidé à agir avec une sévérité accrue contre tous ceux qui contestent ouvertement son pouvoir.

MANUEL LUCBERT.

Portugal

LE PROJET DE RÉFORME AGRAIRE ENCOURAGE LA FORMATION DE COOPÉRATIVES DE PRODUCTION.

Une manifestation convoquée par le parti communiste, le Mouvement démocratique portugais (M.D.P.), le Mouvement de la gauche socialiste (MES) et le Front socialiste populaire (F.S.P.), afin d'appuyer les nationalisations décidées par le gouvernement, a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes le mercredi 16 avril, dans la soirée, à Lisbonne. Aucun dirigeant de premier plan ne participait à cette manifestation, mais des attaques ont été lancées par des orateurs du F.S.P. contre le parti socialiste et le C.D.S. (Centre démocratique et social).

Le projet de réforme agraire, prudent et pragmatique, adapté aux conditions très différentes existant au nord ou au sud du Portugal, encourage la formation de coopératives agricoles de production. A l'étranger, la dénonciation du « péril communiste » se poursuit, et les Etats-Unis semblent redouter une évolution « neutraliste » du nouveau régime portugais.

● *M. Michel Mousel*, membre du secrétariat national du P.S.U., a déclaré devant trois mille personnes réunies le mercredi 16 avril au Palais de la Mutualité, à Paris, pour un meeting de soutien au Portugal : « *L'unité des organisations révolutionnaires de la gauche socialiste portugaise permettrait de mener à bien la lutte pour la révolution socialiste. Cette démarche est semblable à celle pour laquelle le parti socialiste unifié lutte en France à travers le mouvement socialiste autogestionnaire.* » De nombreux représentants de mouvements de gauche portugais ont également pris la parole.

Italie

● APRES LES GRAVES INCIDENTS du mois de mars à Rome, la violence a refait son apparition, mercredi soir 16 avril, à Milan, où un étudiant d'extrême gauche, Claudio Varalli, dix-huit ans, a été tué de quatre coups de revolver.

Les coups de feu ont été tirés à la fin d'une manifestation organisée par le Mouvement étudiant (extrême gauche), par les occupants d'une voiture. — (*A.F.P.*)

● M. GIANNI BULGARI, bijoutier romain récemment libéré par ses ravisseurs après un mois de détention (*le Monde* du 15 avril), a révélé, mardi, que sa famille avait versé, pour obtenir cette libération, une rançon de 1 milliard 300 millions de lires. — (*A.F.P.*)

AFRIQUE

Tchad

Manifestations de soutien aux auteurs du coup d'État

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — Trois jours après la chute du président Tombalbaye, la création, annoncée mardi 15 avril au soir, d'un Conseil supérieur militaire (C.S.M.) par le Groupe des officiers des forces armées tchadiennes (GOFAT), qui exerçait jusque-là provisoirement le pouvoir, a permis d'amorcer un très net retour à la normale (*le Monde* du 16 avril). Dès mercredi l'aéroport de N'Djamena et les frontières terrestres du pays ont été rouvertes à la circulation. Le couvre-feu a été levé dans la soirée.

Dans la rue, des cortèges constitués par quartiers ou par professions, se succèdent pour clamer bruyamment la joie des populations. La radio est submergée de messages, qui n'ont d'équivalent dans la naïveté et l'outrance que ceux dont le régime défunt était gratifié quelques jours plus tôt encore. Entre *Madelon* et une *Sambre-et-Meuse*, ils sont lus avec le même sérieux imperturbable et pontifiant par les mêmes journalistes.

« *Après avoir suivi avec attention, point par point, le déroulement que vient de connaître notre cher pays*, cite, par exemple, le bulletin quotidien de l'agence tchadienne de presse, *nous, jeunes du quartier « Repos », décidons de condamner sévèrement toute la clique de Tombalbaye, qui n'est qu'une bande de sangsues, d'escrocs, de virus, de macros* (sic), *de masques uniformes qui vivent au détriment du peuple.* »

La désignation du général Malloum à la tête du C.S.M. suscite l'espoir de voir le Tchad résoudre quelques-unes de ses plus graves difficultés et dont la rébellion des population du Nord est l'expression la plus violente.

Depuis longtemps très populaire parmi ses troupes comme auprès de la jeunesse — ce qui lui avait valu de se retrouver en prison, — le nouveau chef du Tchad paraît jouir aussi d'un préjugé favorable chez les rebelles du FROLINAT, qui avaient même inscrit ces derniers mois sa libération parmi les conditions posées par les Toubous pour relâcher les trois otages français.

Le président du C.S.M. compte également beaucoup d'amis à Paris. Au demeurant, bien des observateurs présents à N'Djamena, connaissant l'importance de l'assistance technique française à l'armée tchadienne, ne parviennent pas à se convaincre que la France pouvait ignorer ce qui se tramait depuis quelque temps contre le président Tombalbaye, même s'ils admettent que celui-ci avait fait tout ce qu'il fallait, en particulier en s'en prenant violemment à l'armée et à ses chefs, pour rendre sa position périlleuse.

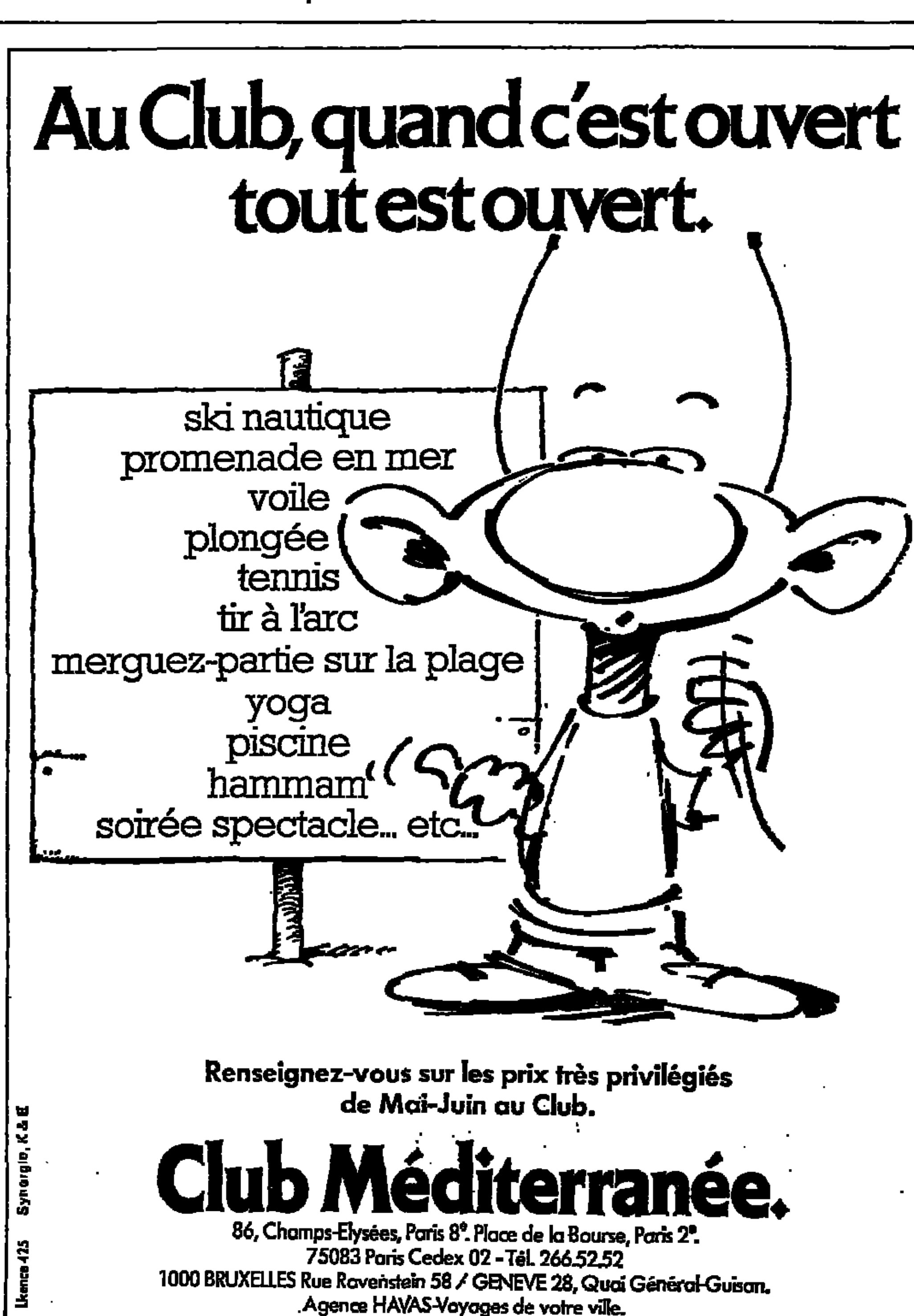
PIERRE BIARNÈS.

● *Le ministère de la coopération* a indiqué, mercredi 16 avril, qu'il ne connaît pas le sort du commandant Galopin — l'un des trois otages des Toubous. Celui-ci, selon certaines informations, aurait été exécuté par les rebelles Toubous. M. Robert Puissant, chargé de mission au ministère, se trouve actuellement au Tibesti pour tenter de nouvelles négociations avec les rebelles.

IL N'Y AURA PAS DE DIALOGUE AVEC L'AFRIQUE DU SUD TANT QUE DURERA L'APARTHEID, déclare le secrétaire général de l'O.U.A.

Kinshasa (*Reuter*). — « *Il n'y aura pas de dialogue avec l'Afrique du Sud tant que durera l'apartheid* », a déclaré, mercredi 16 avril, M. William Eteki Mboumoua, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.). « *La presse occidentale ne reflète pas le résultat réel des travaux de la réunion de Dar-Es-Salaam de la semaine dernière.* » Pour le secrétaire général de l'O.U.A., « *les possibilités de négociations n'existent qu'en ce qui concerne la Rhodésie* ».

[A l'issue de la conférence de Dar-Es-Salaam, M. Mwaanga, ministre zambien des affaires étrangères, avait également fait une déclaration « dure », disant que le but de cette conférence « n'était pas de discuter de l'idée d'un dialogue avec l'Afrique du Sud, car on ne peut dialoguer qu'avec des amis ». M. Mwaanga, dont le rôle a paru déterminant pendant le cours des travaux, avait cependant fait la veille une déclaration sensiblement plus modérée, disant que les contacts diplomatiques se poursuivraient entre certains pays africains et le régime de Pretoria. Au moment du vote de la déclaration finale, la conclusion de tous les représentants des agences de presse et de la plupart des correspondants de la presse internationale était que la ligne modérée avait prévalu. La déclaration adoptée à l'issue de la conférence distingue, certes, nettement entre le cas de la Rhodésie et celui de l'Afrique du Sud, mais il semble bien difficile d'éviter tout contact avec Pretoria dans une négociation sur le problème rhodésien.]



PROCHE-ORIENT

Liban

Après le cessez-le-feu entre phalangistes et fedayin

• Lent retour à la normale à Beyrouth
• Les combats auraient fait plus de 300 morts

De notre correspondant

Beyrouth. — Alors que Libanais et Palestiniens enterrent leurs morts et que Beyrouth essaie de retrouver peu à peu son aspect habituel après l'accord de cessez-le-feu conclu mercredi 16 avril, dans la soirée, les explosions et les rafales de mitrailleuses continuent à se faire entendre par intermittence dans la périphérie de la capitale. On signale des incidents isolés à Chiah et à Fourn-El-Chebbak, mais, dans le centre, la plupart des magasins ont rouvert à moitié leurs rideaux de fer. Peu de monde cependant dans les rues et les grandes artères où les passants craignent d'essuyer le feu d'un dernier carré de francs-tireurs retranchés sur les terrasses des immeubles et que les patrouilles de contrôle des deux camps antagonistes ont du mal à repérer.

Ce lent et timide retour à la normale est dû essentiellement au fait que les représentants des parties au conflit continuent à s'ignorer mutuellement. M. Arafat et M. Gemayel ont refusé de se rencontrer. Libanais et Palestiniens n'ont pas eu droit à la photo traditionnelle dans la presse et sur le petit écran des deux chefs en train d'échanger le baiser de paix, et l'on craint par-dessus tout des attentats individuels. A s'en tenir à un premier bilan des combats, le nombre des victimes serait beaucoup plus élevé que ne le laissait croire la presse. Il y aurait, dans les deux camps, plus de trois cents tués et mille blessés.

Au terme de trois journées de tractations à tous les niveaux des hiérarchies politiques et religieuses, l'accord sur le cessez-le-feu a été rendu public mercredi 16 avril en fin d'après-midi. Quatre déclarations officielles émanant du chef du gouvernement M. Rachid El Solh, de la résistance palestinienne, du secrétaire général de la Ligue arabe, M. Mahmoud Riad, et du parti des Kataëb (Phalanges) annonçaient la décison des intéressés de souscrire au cessez-le-feu et de s'abstenir de toute action de nature « *à entraver la tâche des médiateurs* ». Après la diffusion du communiqué de l'O.L.P., c'est le Front du refus, représentant les organisations de résistance hostiles à une solution politique négociée du conflit arabo-israélien, qui rendait publique sa décision de se conformer rigoureusement aux termes du compromis intervenu, non sans formuler des réserves quant à la portée réelle de cet « *arrangement* » qui ne porte pas « *sur l'essentiel* ». Le président du conseil laissai tentendre pour sa part que les miliciens Kataëb et les fedayin palestiniens s'étaient engagés à se retirer des lieux qu'ils contrôlaient depuis dimanche.

On note par ailleurs les déclarations de M. Camille Chamoun, ancien président de la République. Pendant la crise, il s'est cantonné dans un rôle de modérateur qu'on ne lui connaissait pas autrefois. L'imam Moussa El Sadr, chef spirituel de la communanté chiite musulmane, est également intervenu ainsi que M. Kamal Joumblat, leader du parti socialiste progressiste, à qui revient le mérite d'avoir tempéré l'ardeur de certaines organisations gauchistes libanaises.

Les deux parties sont condamnées à s'entendre, aucune des deux ne pouvant éliminer l'autre. Les Kataëb se sont rendu compte, une fois de plus, qu'ils ne pouvaient se débarrasser des Palestiniens au risque d'exposer le pays à un éclatement intérieur dont ils seraient les principaux perdants.

Quoi qu'il en soit et pour éviter la répétition de tels incidents, plusieurs dirigeants libanais et, à leur tête, M. Raymond Eddé se proposent d'entamer dès ce jeudi les contacts nécessaires qui, sans remettre en cause la présence des Palestiniens au Liban — institutionalisée par l'accord du Caire et ratifiée par le parlement libanais — jetteraient les bases d'un nouveau statut destiné à régler les relations entre la résistance et l'Etat. Il s'agirait plus précisément de fixer certaines modalités pour éviter à l'avenir toute manifestation ou activité susceptible d'échauffer les esprits ou de susciter des animosités entre les partis et les organisations rivaux. Il semble que les dirigeants des Kataëb et ceux de la résistance aient d'ores et déjà souscrit à cette initiative que prendraient les chefs de blocs parlementaires de toutes confessions.

EDOUARD SAAB.

Egypte

LE GÉNÉRAL MAHMOUD CHAKER ABDEL MONEIM EST NOMMÉ CHEF DES FORCES AÉRIENNES.

(*De notre correspondant.*)

Le Caire. — Le général Mahmoud Chaker Abel Moneim a été nommé commandant en chef des forces armées aériennes en remplacement du général Hosni Moubarak, qui est devenu vice-président de la République. Les termes chaleureux que le Raïs a utilisés à l'égard de son nouvel adjoint, « *homme de la nouvelle génération* » — il a quarante-sept ans, — lors de la prestation du serment constitutionnel, font déjà dire au Caire que le général Moubarak, qui a déjà abandonné le port de l'uniforme, pourrait bien remplacer M. Sayed Marei, président du Parlement et parent par alliance du Raïs, dans le rôle de « *dauphin* ».

On note également que le nom de M. Hussein Chafei, jusque-là vice-président de la République (la Constitution en prévoit deux), a brusquement disparu depuis quarante-huit heures des journaux et de la radiotélévision. De même le nom du général Gamassi, vice-premier ministre chargé de la guerre, n'est plus suivi maintenant du titre qu'il portait jusqu'à présent de commandant en chef des armées. — J.-P. P.-H.

[Le général Mahmoud Chaker Abdel Moneim est âgé de quarante-sept ans. Il est sorti en 1949 de l'Académie militaire du Caire. Premier de sa promotion, il a été ensuite professeur à l'Ecole de l'air, puis responsable de la défense aérienne du Caire après la guerre de 1967. Depuis 1972, il était l'adjoint du commandant en chef de l'aviation. Le général Abdel Moneim a effectué des périodes d'études en Inde et en Union soviétique.]

● *Les élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Paris* et l'équipe Dialogues de France-Culture organisent le vendredi 18 avril, à 20 h. 30, une tribune avec MM. Hussein et S. Friedlander, sur le thème : « Arabes et Israéliens, la paix est-elle possible ? », 79, avenue de la République, métro Saint-Maur.

Libye

Le « complexe du frère Anouar »

Le Conseil du commandement de la révolution libyenne a adressé, le mercredi 16 avril, au président Sadate un mémorandum dans lequel il menace « de rompre les relations » *avec le régime du Caire au cas où M. Sadate persisterait à attaquer le colonel Kadhafi et la révolution libyenne. Ce texte fait allusion aux propos tenus par le chef de l'Etat égyptien, lors d'une interview accordée récemment à un journal koweïtien. Les autorités de Tripoli estiment que ces déclarations constituent* « une immixtion caractérisée dans les affaires d'un Etat souverain et une tentative désespérée pour semer la division entre les membres du Conseil du commandement de la révolution et le président du conseil ». *Elles affirment aussi que M. Sadate est* « le seul responsable des difficultés rencontrées dans la réalisation de l'union égypto-libyenne » *et qu'il n'a donné son adhésion à celle-ci, ainsi qu'à l'Union tripartite entre l'Egypte, la Syrie et la Libye, que pour* « atteindre un objectif personnel provisoire ».

Ces attaques ont été reprises le même jour par le quotidien de Tripoli Al Fajr El Jadid. *Pour ce journal, qui répond aux récentes déclarations du président Sadate qualifiant notamment le colonel Kadhafi de* « fou à 100 % », « le complexe du frère Anouar est qu'il n'a pas pu jouer le rôle du héros dont il rêve depuis toujours ».

Dans un communiqué publié au cours de la soirée de mercredi, le gouvernement égyptien a rejeté « catégoriquement » *les accusations libyennes.* « L'Egypte, *indique ce texte*, considère le colonel Kadhafi et le Conseil de la révolution comme responsables de tout ce qui pourrait arriver aux ressortissants égyptiens qui se trouvent actuellement en Libye au service du développement libyen. »

Le gouvernement du Caire reproche aussi au colonel Kadhafi d'agir comme il le fait actuellement pour « tenter de sortir de l'isolement dans lequel il se trouve depuis les échecs de sa politique d'union ». — (*A.F.P.*)

PROCHE-ORIENT

Liban

Après le cessez-le-feu entre phalangistes et fedayin

Lent retour à la normale à Beyrouth

Les combats auraient fait plus de 300 ...

De notre correspondant

EDOUARD SAB...

Egypte

LE GÉNÉRAL MAHMOUD ... ABDEL MONEIM EST ... CHEF DES FORCES ...

Libye

Le « complexe du frère Anouar »

« Nuremberg, un échec fructueux ? »

de Jacques-Bernard Herzog

par Mᵉ FRANÇOIS SARDA

Quand Jacques-Bernard Herzog s'est levé comme substitut du procureur général français, devant le Tribunal militaire international pour les criminels de guerre de Nuremberg, il prononçait le premier réquisitoire de sa carrière. Ce jeune résistant devait ensuite devenir l'un des plus grands magistrats de sa génération. Foudroyé à cinquante-trois ans en 1968, il a laissé un livre, « *Nuremberg, un échec fructueux* », dont il est difficile de dire qu'il est inachevé. Si, en effet, il est incomplet, il est riche d'une admirable conclusion déjà écrite au moment du décès de l'auteur. En présence du garde des sceaux, l'Amicale des magistrats résistants vient de fêter l'édition de cet ouvrage posthume.

Encore que particulièrement spécialisé dans les affaires économiques et financières, Jacques-Bernard Herzog devint un éminent généraliste du droit pénal. Il a signé plus de deux cents articles, notes ou chroniques. « *Nuremberg* » est par contre « son » livre, porté durant vingt ans. Si les études de juristes vieillissent, les pages écrites sur Nuremberg sont de celles qui, loin de jaunir, porteront longtemps un appel et un message.

Les vainqueurs de 1945 avaient voulu établir le précédent d'une justice qui ne soit pas une simple vengeance. Ils auraient pu s'en tenir à la recherche de la répression des crimes commis contre l'humanité par les dirigeants du nazisme ; les Américains ont voulu réprimer aussi le complot d'organisation d'une guerre d'agression, non sans contribuer, du reste, par la suite, à minimiser les mobiles et intérêts économiques de telles guerres.

Des Etats de régimes différents qui engageaient déjà entre eux l'engrenage de la guerre froide ont pu faire collaborer leurs représentants, juges et procureurs afin d'établir des faits — les archives de Nuremberg constituent une documentation colossale — et d'exprimer une recherche commune de justice contre des vaincus, auteurs de faits qui constituent des atteintes morales et des crimes juridiquement définis.

Nuremberg n'est pas à l'abri de griefs qui ne manquèrent pas d'être formulés, notamment sur la rétroactivité des incriminations ou sur les fondements de la responsabilité collective, ou encore à propos d'amalgames trop faciles. Les vainqueurs, qui n'étaient pas eux-mêmes sans reproches, s'en tinrent au seul procès des vaincus.

Malgré ces vices, Nuremberg constitue un effort neuf. La justice des vainqueurs est préférable aux représailles sommaires. Jacques-Bernard Herzog expose l'étude des tentatives antérieures de recherche des sanctions des crimes de guerre et l'exposé de la préparation du procès. Il manque au livre les pages annoncées par le plan, la chronique des audiences, des débats ; le portrait des « grandes figures » ; le récit des « grandes heures ». Il nous reste une réflexion particulièrement dense d'un citoyen, par vocation soucieux de justice et, par toutes ses fibres, respectueux de tous les droits de tous les hommes.

Les plus grands criminels ont été jugés, c'est-à-dire interrogés, écoutés, critiqués et défendus sous le contrôle d'observateurs et de l'opinion internationale.

A l'occasion de Nuremberg, les principes du droit pénal international, les règles du droit de la guerre et des droits de l'humanité, malgré les guerres, ont accompli des progrès. Depuis ce procès, il s'est inscrit dans la morale de cette planète que les frontières et les souverainetés des Etats doivent plier devant des incriminations internationales assorties de sanctions.

Grande est cependant la distance entre la morale et la loi. Depuis Nuremberg, il n'a pas été adopté beaucoup de conventions internationales ; il s'est cependant esquissé des évolutions parallèles de droit interne vers un droit « transnational » également éloignées de « l'idolâtrie d'une souveraineté sans limites et de la superstition du supranationalisme » ; il n'est pas né de juridiction permanente. Nuremberg garde toutefois les traits d'une juridiction d'exception qui a su débattre des dossiers et des responsabilités et qui a su moduler ses condamnations et même acquitter.

L'ouvrage de Jacques-Bernard Herzog est articulé autour de son souhait d'instauration d'une juridiction internationale permanente, précédant même l'élaboration d'une codification des crimes contre le droit des gens. Elle en serait, à son sens, « le prélude nécessaire ».

N'est-il pas criant, en effet, que la conscience universelle exige qu'au nom des lois écrites et de celles qui ne le sont pas soient jugés les génocides et les terrorismes, les crimes contre les minorités, les atrocités contre des faibles, les maux des impérialismes. L'arme nucléaire ne doit pas être la seule recherche de l'exemplarité. Un tribunal international permanent pourrait dissuader, punir ou, à tout le moins, exorciser. Depuis trente ans, le monde a ressenti comme insupportable cette absence d'une juridiction dont la compétence territoriale ou personnelle serait hors de toute contestation. Selon le testament du benjamin des magistrats de Nuremberg, les hommes ne pourront s'évader « du cercle clos de violences incontrôlées » qu'en avançant vers le code des hommes et vers l'installation de juges « au nom des peuples de la Terre ».

Ceux qui ont connu Jacques-Bernard Herzog savent la qualité de sa magistrature, sa puissance de travail et son intelligence scrupuleuse. Ils retiennent son exemple et ses leçons, ses études, son comportement. La plus profonde de ses leçons est celle qu'il a écrite de sa dernière plume, sur Nuremberg. Sans doute était-ce son destin de vivre ce procès, de ne pas cesser d'y penser, d'écrire sur ce projet, et de mourir.

UN TÉMOIGNAGE INÉDIT SUR LE GHETTO DE VARSOVIE

Plutôt le suicide

Le soulèvement du ghetto de Varsovie fut le sommet de la résistance juive à l'oppression hitlérienne. Commencé le 19 avril 1943, il fut marqué, notamment, par le suicide d'une centaine de combattants et de leur chef. Mais déjà, en juillet 1942, des dizaines de jeunes filles juives s'étaient donné la mort, ainsi que le rapporte ici Henri Bulawko.

Elles étaient au nombre de quatre-vingt-treize. Elles avaient entre quatorze et vingt-deux ans. Elles se donnèrent la mort à la fin du mois de juillet 1942 pour échapper au sort qui leur était dévolu.

Ces jeunes filles étaient des élèves de l'école Banoth Yaacov (les filles de Jacob). On les rassembla le 27 juillet 1942 et on les transféra dans une maison assez accueillante où elles passèrent la nuit.

D'un commun accord

Le lendemain, on les fit quitter le ghetto et on les installa dans un immeuble de belle apparence, comprenant de nombreuses chambres et autant de lits. Là, on leur enleva leurs vêtements et on leur remit seulement des chemises de nuit. Et on les avisa alors qu'elles allaient recevoir, le soir même, la visite d'officiers et de soldats S.S., et qu'elles devaient se montrer gentilles avec eux.

Les organisateurs de cette rafle d'un genre spécial pensaient avoir affaire à des jeunes filles désorientées et on ne se préoccupa pas de leurs conciliabules. Et c'est ainsi que, conscientes de ce qui les attendait, elles prirent d'un commun accord la décision de se donner la mort.

Pour toute éventualité, au ghetto, on leur avait donné du poison. Le moment était venu d'en faire usage.

L'une d'elles, Haya Friedman, âgée de dix-sept ans, écrivit alors leur « testament », où elle raconte ce qui leur était arrivé et ce qu'elles s'apprêtaient à accomplir. Elle y écrivait notamment :

« Je ne sais pas quand ni même si cette lettre parviendra à qui que ce soit. Mais si elle parvient, nous ne serons plus alors parmi les vivants. Nous vous prions de dire le « kaddich » (prière des morts) pour quatre-vingt-treize honnêtes jeunes filles juives qui ont choisi de se donner la mort pour ne pas se laisser souiller par les odieux officiers S.S. »

Elle terminait en affirmant que les jeunes filles ignoraient la peur, et en demandant à nouveau que l'on dise le « kaddich » en leur mémoire...

Régulièrement, des documents et témoignages, tel ce « testament », sont découverts, qui complètent les bouleversantes chroniques du ghetto que l'historien Emmanuel Ringeblum nous a léguées et qui témoignent du martyre et de l'héroïsme des juifs de Varsovie.

Comme on est loin de l'image répandue des « juifs se laissant mener comme des moutons à l'abattoir »

Un million cinq cent mille enfants

La vision des cohortes de pauvres gens conduits à la chambre à gaz et au four crématoire est malheureusement réelle. Six millions de juifs ont été ainsi exterminés. Parmi eux des vieillards, des femmes et un million cinq cent mille enfants de moins de quinze ans.

C'était au temps où l'Europe tout entière était soumise à la loi du plus fort et où la résistance, dans la plupart des pays occupés, n'était encore que dans les limbes. Et pourtant, les juifs se soulevèrent partout, à Treblinka et à Sobibar, à Bialystock et à Vilno, à Auschwitz et à Varsovie.

Symbole de la résistance

De par son ampleur, le soulèvement du ghetto de Varsovie est devenu le symbole de la résistance juive, sinon de la résistance tout court, à l'oppression hitlérienne. Commencé le 19 avril 1943, il prit fin officiellement le 8 mai, quand le chef de l'Organisation juive de combat, Mordehai Anilewitch, et plus d'une centaine de combattants se donnèrent la mort dans leur bunker de la rue Mila, cerné par les S.S. En fait, les combats se poursuivirent longtemps encore. Durant six semaines, les troupes du général S.S Stroop durent affronter les combattants juifs, résolus à se battre jusqu'à la dernière cartouche. Des témoignages récents nous apprennent qu'en août 1943, des groupes isolés rôdaient encore dans les ruines du ghetto et attaquaient les patrouilles allemandes.

Si le suicide fut alors pour beaucoup un geste libérateur, il n'intervint qu'à l'heure ultime, quand il apparut qu'il n'y avait plus d'autre issue.

Quand on connaît la condition des juifs enfermés dans le ghetto de Varsovie, coupés du reste du monde, ne disposant que d'armes de fortune pour affronter la puissante armée allemande, on comprend le sens que revêtit alors leur mort.

Trente-deux ans après, on peut en méditer la leçon...

HENRY BULAWKO.

POLITIQUE

L'U.J.P. NE SOUTIENDRA PAS TOUS LES CANDIDATS U.D.R.

M. Jean-Paul Fasseau, président national de l'U.J.P. (jeunes gaullistes), a déclaré le 16 avril, à Lyon, que son mouvement entendait *« mener sa propre expérience politique, y compris dans le combat électoral. C'est ainsi qu'il n'est plus question pour l'U.J.P. de soutenir globalement et systématiquement les candidats U.D.R..*

« L'U.J.P. présentera des candidats chaque fois que cela lui sera possible et, dans certain cas bien précis, elle n'hésitera pas à soutenir un opposant face à un conservateur. » Ainsi, en Haute-Savoie, M. Maurice Herzog, député, maire (U.D.R.) de Chamonix, n'aura plus l'appui de l'U.J.P.

● *Mme Valéry Giscard d'Estaing* a parcouru à pied, mercredi après-midi, 16 avril, les rues moyennâgeuses de la vieille ville de Vannes en compagnie de M. Raymond Marcellin, maire de Vannes, sénateur, ancien ministre, sous les applaudissements de la population. Auparavant, l'épouse du chef de l'Etat avait inauguré la bibliothèque municipale et visité le foyer pour personnes âgées du Menimur, le centre sportif, le musée préhistorique. — *(Corresp.)*

● *M. Dominique Gallet*, secrétaire politique du Front progressiste, dans une déclaration à FR 3, le 16 avril, a indiqué que sa formation voulait *« rassembler tous les gaullistes de gauche qui refusent le pouvoir de la droite, tous ceux qui ne font pas confiance à Giscard d'Estaing ».*

Il a ajouté : *« Le Front progressiste, seul mouvement gaulliste à avoir voté pour le candidat de la gauche aux élections présidentielles, n'entend pas pour autant rejoindre le parti socialiste ou le parti communiste. »*

● *M. Chirac* a reçu à déjeuner jeudi 17 avril à l'hôtel Matignon les membres du bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale.

Après la visite de M. Caillavet au président de la République

M. PÉRONNET : tout à l'honneur du radicalisme.

M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à la fonction publique, secrétaire général du parti radical, a déclaré, mercredi 16 avril, qu'il considérait *« comme un fait politique important »* la visite de M. Henri Caillavet, vice-président du Mouvement des radicaux de gauche, à M. Giscard d'Estaing (*le Monde* du 17 avril). M. Péronnet a précisé : *« M. Caillavet, sans renoncer à ses engagements, a eu une attitude en tous points conforme à ces vertus radicales qui sont l'esprit de tolérance, le libéralisme, l'intérêt de l'Etat. Refuser de rencontrer le chef de l'Etat est en effet une attitude d'un sectarisme absolument contraire à la philosophie et à la tradition de notre parti. Le fait que ce soit un radical d'opposition qui, le premier des leaders de la minorité, ait répondu à l'invitation du président de la République est tout à l'honneur du radicalisme. C'est en tout cas un premier pas vers le changement dans les nécessaires rapports entre l'opposition et la majorité. »*

M. Yves Guéna, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., a estimé, mercredi 16 avril, au micro de France-Inter, que la visite de M. Caillavet à M. Giscard d'Estaing *« marque la fêlure constante depuis quelques mois dans l'union de la gauche »*. Cependant, a ajouté M. Guéna, *« M. Caillavet fait à peine partie de l'union de la gauche. Il n'y a pas grand-chose de commun entre ce notable du Sud-Ouest et le parti communiste ».*

● *M. Jacques Soustelle*, député du Rhône (réformateurs centristes et démocrates sociaux) a été reçu, mercredi 16 avril, par M. Giscard d'Estaing auquel il a notamment rendu compte de la mission parlementaire qui lui a été confiée en ce qui concerne les sciences humaines, l'archéologie et l'anthropologie.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE — Le projet de statut de la presse est loin de rencontrer

Mercredi 16 avril, à l'Assemblée nationale, l'hémicycle était pavé de bonnes intentions — chacun partageait, en effet, l'opinion de M. Robert-André Vivien (U.D.R.) invitant ses collègues à écarter la polémique, « pour examiner, en hommes de bonne volonté, les problèmes dramatiques », qui touchent actuellement l'ensemble de la presse, notamment les quotidiens parisiens.

La réalité devait cependant être toute différente puisque, au terme d'un débat confus, où la polémique s'en donna à cœur joie (notamment au sujet du conflit du « Parisien libéré, force était de reconnaître que les députés n'avaient que survoler les problèmes.

Ils ne se privèrent pas, en revanche, d'user du droit revendiqué par M. Cressard (U.D.R.) de parler librement de ce quatrième pouvoir qui, « avant de critiquer le gouvernement, se devrait de balayer devant sa porte ».

Après avoir rendu hommage à M. Jean Marin, ancien P.-D.G. de l'A.F.P., et relevé l'absence de MM. Defferre et Servan-Schreiber, respectivement directeur du quotidien *le Provençal* et de l'hebdomadaire *l'Express*, M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (U.D.R., Val-de-Marne) estime que ce débat devrait s'intituler : *« La presse, le pouvoir et l'argent »*, comme le titre du livre de Jean Schwoebel. Puis il relève avec intérêt la réunion de la « table ronde » sur la fiscalité de la presse avant d'affirmer que *« la presse ne parle jamais de ses difficultés et que par conséquent l'opinion ne sera pas informée de ce débat ».*

Rappelant les aides déjà apportées dans le passé à la presse, il estime nécessaire l'attribution d'une aide conjoncturelle remboursable ou non à terme, afin de permettre aux journalistes de *« s'aider eux-mêmes »* et de repenser les conditions de travail. Il s'interroge notamment sur les conditions imposées par le Syndicat du livre. En conclusion, il affirme que *« les combats de retardement, passéistes, malthusiens ne font qu'aggraver une situation catastrophique ».*

« La presse française fait eau, déclare M. GEORGES FILLIOUD (P.S., Drôme). *Plusieurs capitaines songent à abandonner leur bâtiment en détresse. Le moment est venu de rompre le silence, d'organiser les secours, de sauver les équipages. Sinon il ne restera à Paris que deux quotidiens, et la démocratie sera perdante... »*

« Trente ans après la libération, les puissances d'argent se sont emparées de la plus grande partie de la presse ; trente ans après, les dirigeants appellent à l'aide. » Estimant qu'il faut entendre cet appel et que l'Etat doit intervenir, il réclame des réformes de structures et la transformation des méthodes. A son avis il faut régler les problèmes de fond, sinon un nouvel accroissement des aides ne servirait pas à grand-chose.

L'orateur est interrompu par M. BRUGNON (P.S., Aisne), qui souligne à son tour *« le dangereux processus de concentration »* dans la presse, dénoncé notamment par le Conseil de l'Europe.

M. FILLIOUD poursuit : *« Le patronat décide ; le gouvernement laisse faire. Presque jamais les journalistes et les autres travailleurs ne sont appelés à donner leur avis, exception faite du* Monde. » Et il ajoute : *« Les travailleurs de la presse, les usagers ont leur mot à dire. »*

Pour conclure, M. Fillioud demande :

— L'augmentation du volume des aides diverses de l'Etat mais en modulant ses interventions de manière à provoquer les indispensables réformes de structures et de méthodes, et en aidant les journaux qui méritent ce nom, notamment les organes d'opinion ;

— La création d'une commission nationale réellement représentative des parties en cause, pour la répartition des fonds publics et l'attribution des avantages consentis par le gouvernement et le Parlement. Dans cette commission, précise M. Fillioud, devraient naturellement siéger les représentants des travailleurs du livre et les représentants des rédacteurs.

M. GEORGES MESMIN (rép., Paris), indique qu'il se refuse à jouer *« au petit jeu de chercher qui est responsable »*. Estimant que *« la presse n'est pas en mesure de résoudre elle-même ses propres problèmes »*, il demande en conclusion quelles seront les modalités d'octroi de *« l'aide temporaire exceptionnelle concernant le prix du papier, annoncée par le président de la République »* et regrette que la « table ronde », dont la création a été demandée, rappelle-t-il, par le Parlement lors du vote de la loi de finances, *« n'ait pas déposé de propositions concrètes ».*

Pour M. ROGER CHINAUD (rép. ind., Paris), *« ce qui est en jeu, c'est la liberté d'expression ».* Après avoir énuméré les « causes générales » des difficultés de la presse, notamment parisienne, il souligne que les coûts de fabrication sont *« en moyenne trois fois plus élevés à Paris qu'en province, grâce,* explique-t-il, *au plus beau fleuron du corporatisme outrancier qu'est le Syndicat du livre : maître du recrutement du personnel, il défend si attentivement la profession,* poursuit-il, *qu'il conduit un certain nombre de journaux à la faillite ».* Estimant que des mesures conjoncturelles ne suffiraient pas à *« tirer la presse du mauvais pas où elle se trouve »*, le président du groupe des républicains indépendants estime que *« si les entreprises de presse ne consacraient pas le temps »* où elles seront aidées financièrement *« à se réformer ce serait grave car le rôle de l'Etat ne peut être d'utiliser son temps à gérer à fonds perdu les fonds publics ».* En conclusion, il lance un « appel solennel » à ceux qui ont pour métier d'informer, pour éviter que, *« un jour, certains ne soient tentés de laisser à la France une presse étatisée ».*

M. ROLAND LEROY (P.C., Seine-Maritime), directeur de *l'Humanité*, remarque que, *« comme toujours, c'est l'événement qui force le gouvernement à accepter la discussion sur un problème d'intérêt national ».* Puis, soulignant que *« le capitalisme s'est toujours intéressé à la presse »*, il estime qu'aujourd'hui *« on cherche à la concentrer afin de mieux la contrôler ».* Niant que la crise actuelle soit due à l'incapacité de l'industrie française d'absorber les progrès techniques, à une crise du papier ou à la mauvaise volonté des travailleurs du livre, il affirme que *« cette crise est d'abord le résultat direct d'une politique de l'information qui favorise la concentration, l'élimination de la presse indépendante et démocratique avec la complicité active des grands titres ».*

Après avoir estimé que le coût de la distribution est injustement

LES ABSENTS

Au cours du débat, plusieurs orateurs ont souligné l'absence de personnalités de la presse, qui sont aussi des députés : tels MM. Marcel Dassault (U.D.R., Oise), propriétaire et rédacteur en chef de l'hebdomadaire Jours de France; *Gaston Defferre (P.S., Bouches-du-Rhône), président-directeur général du* Provençal ; *Robert Hersant (réf., Oise), président du directoire d'un groupe de presse qui contrôle notamment* Centre-Presse *et* Paris-Normandie ; *Jean-Jacques Servan-Schreiber (réf., Meurthe-et-Moselle), fondateur et président-directeur général de* l'Express.

De l'usage des pétitions

Mercredi 16 avril, 15 h. 40 : la procédure des questions du gouvernement se déroule normalement. La majorité ayant épuisé la demi-heure qui lui était impartie, la parole est à l'opposition.

M. GEORGES GOSNAT, député communiste du Val-de-Marne, se félicite de la récente baisse du prix du fuel domestique et du gas-oil en laquelle il voit le premier résultat de l'action entreprise par son parti. Il estime cependant que cette baisse de 5 % « ne fait pas le compte » *et affirme :* « Le prix du fuel aurait pu être abaissé de 30 % ; celui de l'essence diminué également. » *Il s'étonne de voir le gouvernement refuser une telle baisse et ne pas tenir compte des conclusions de la commission d'enquête parlementaire.*

Son intervention s'achève. Plusieurs députés communistes se lèvent alors et viennent déposer au banc du gouvernement, devant M. Chirac, quelques-unes des « innombrables pétitions » *qui leur sont parvenues et qui* « dénoncent le scandale pétrolier et exigent une baisse substantielle du prix des produits pétroliers ».

Devant la confusion qui règne au pied de la tribune, M. EDGAR FAURE suspend la séance à 15 h. 45 pour dix minutes, temps nécessaire aux huissiers pour déposer ces volumineux paquets « en lieu sûr ». *Tirant M. PONIATOWSKI par la manche, M. JACQUES CHIRAC quitte alors rapidement l'hémicycle suivi par les membres du gouvernement présents.*

« La démonstration est faite que les pétitions servent à quelque chose », *assurait peu après, dans les couloirs de l'Assemblée, M. GOSNAT. Le premier ministre, de son côté, déclarait :* « Il y a des règles à respecter. Ce n'est pas l'endroit où faire des facéties... Il ne faut pas confondre la liberté avec le laisser-aller. Je n'aime pas qu'on fasse perdre son temps au gouvernement. » *Avec une irritation peut-être feinte, il concluait :* « Pourquoi ne pas utiliser du poil à gratter ou des pétards ? Au moins ce serait amusant et çà ferait plus de bruit. »

Les députés, quant à eux, ne semblaient pas mécontents de cette soudaine animation dont M. CLAUDE LABBÉ, président du groupe U.D.R., estimait qu'elle ramenait « aux joyeux temps du poujadisme et de la IVe République », *alors que M. JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT, député socialiste de Belfort, saluait l'imagination dont faisait preuve le parti communiste, ajoutant :* « Cela aurait été choquant en 1830, pas aujourd'hui »

La séance reprend à 15 h. 55. Seul M. TOMASINI, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, siège au banc du gouvernement.

M. EDGAR FAURE relève le procédé de transmission « insolite » *utilisé par les élus communistes et indique au gouvernement l'endroit où il pourra prendre livraison des documents qui lui ont été remis.*

Les questions reprennent. M. GUY DUCOLONÉ (P.C., Hauts-de-Seine) évoque la situation de la régie Renault. M. TOMASINI lui répond sèchement que le gouvernement n'a aucun commentaire à faire sur cette question.

A M. LOUIS ODRU (P.C., Seine-Saint-Denis), qui interroge le gouvernement sur le conflit à la Société française de radiotélévision Grandin de Montreuil, M. TOMASINI fait comprendre qu'il transmettra au ministre concerné. Après une intervention de M. MARCEL LEMOINE (P.C., Indre) sur la fermeture d'une usine de la SNIAS à Châteauroux, M. DUCOLONÉ annonce le retrait d'une question « étant donné le mépris manifesté par le gouvernement à l'égard du Parlement ».

M. GASTON DEFFERRE, président du groupe des socialistes et radicaux de gauche, demande alors une suspension de séance afin que son groupe « examine la situation ainsi créée » *et explique que cette suspension de trois quarts d'heure doit donner aux ministres le temps de revenir.* « S'ils ne reviennent pas, *affirme-t-il,* nous en tirerons la leçon ».

Cette seconde suspension de séance permet aux membres du gouvernement qui s'étaient esquivés au cours de la première, comme le premier ministre le leur avait recommandé, de revenir au Palais-Bourbon. A 17 heures, la séance reprend en présence de MM. TOMASINI, DURAFOUR, BONNET ET CAVAILLÉ.

M. LABBÉ, président du groupe U.D.R., souligne « certaines déviations », *notamment la longueur des réponses des ministres qui nuisent au caractère* « incisif et rapide » *de la procédure des questions au gouvernement. Puis il demande au groupe communiste d'éviter les démonstrations comme celle qui a provoqué l'incident et qui porte atteinte, à son avis, au sérieux des débats.*

M. DEFFERRE remarque avec satisfaction la présence de quelques ministres au banc du gouvernement, mais souligne l'absence du premier d'entre eux, qui, à son avis, « a manqué de sang-froid et de contrôle de lui-même, ce qui, hélas ! n'est pas un fait isolé ».

M. TOMASINI précise alors que M. Chirac se trouve à Orly pour accueillir le premier ministre grec, M. Caramanlis. M. EDGAR FAURE estime que si la séance a été troublée ce n'est pas la faute du gouvernement et qu'il n'y a, de la part de M. Chirac, aucune intention de brimade à l'égard de l'Assemblée. L'incident est clos. — A. Ch.

le statut de la presse est loin de rencon[...]

LES ABSENTS

l'usage des pétitions

out l'ouest

un large consensus, *souligne M. Rossi*

Une fois posé le principe que « la presse ne parle jamais elle-même de ses difficultés », à quelques exceptions près, chacun empoigna donc son balai, puis, sur un ton acerbe, esquissa la presse de son cœur. Le sauvetage tournait parfois au procès.

Quant au gouvernement, il s'en tint, comme il est d'usage, à de vagues déclarations d'intentions, justifiant toutefois l'aide publique « considérable » à la presse et annonçant qu'il était disposé, conformément à la promesse du président de la République, à lui accorder un crédit exceptionnel, actuellement en cours de définition, pour faire face à l'augmentation du papier.

« Silence, on coule », titrait, pour son dernier numéro, comme l'a rappelé M. Filliond, le journal « Combat ». Mercredi, à l'Assemblée nationale, le silence a été rompu. Reste à savoir si ce débat aura contribué, en quoi que ce soit, au sauvetage.

PATRICK FRANCÈS.

élevé et accusé la haute finance de ne pas avoir développé la capacité de production nationale du papier, il qualifie de « *subterfuge* » les multiples « tables rondes » suggérées. Pour terminer, il cite le programme commun de gouvernement qui entend soustraire l'information à la domination de l'argent. Puis il demande :

— La relance de l'industrie nationale du papier, de la pâte et des forêts ;

— La suppression de la T.V.A. pour les achats effectués par les entreprises de presse ;

— L'arrêt immédiat du plan d'augmentation des tarifs postaux.

Indépendance et ingérence de l'État

M. ANDRE ROSSI, secrétaire d'État, porte-parole du gouvernement, s'associe à l'hommage rendu à M. Jean Marin et à l'A.F.P., puis, abordant la situation préoccupante de la presse, due à des difficultés conjoncturelles nées de l'accroissement des charges, il évoque la « table ronde » sur le régime fiscal de la presse, assurant le Parlement de la volonté du gouvernement de trouver des solutions pour adapter et améliorer ce régime. Reconnaissant que, dans l'état actuel, l'aide fiscale ne suffit pas à résoudre les problèmes, il annonce que le gouvernement est disposé à apporter une aide conjoncturelle sous la forme d'un crédit exceptionnel, dont le montant et les modalités de répartition sont en cours de définition. Cette aide aura pour objet de soutenir les entreprises de presse afin de leur permettre de faire face à l'augmentation du prix du papier.

Soulignant que l'aide publique à la presse est considérable, il estime que son montant ne peut s'amplifier au-delà d'une certaine marge, car cela aboutirait à faire de la presse un secteur assisté, voire à constituer une rente de situation pour des journaux sans lecteurs ou mal gérés.

M. ROSSI conclut : « *Si certaines firmes de presse sont prospères, une grave menace pèse sur la presse d'opinion. Dans une société envahie par l'image, nous sommes menacés d'une information construite autour de l'éphémère et du superficiel. Nous devons prendre acte du fait que la presse écrite est l'un des plus sûrs véhicules de notre pensée et de la diffusion de notre culture.* »

M. FILLIOUD estime qu'étant donnés les propos tenus par M. Rossi il n'a rien à ajouter...

M. FLORNOY (U.D.R., Seine-et-Marne) dénonce « *les menaces, voire les agressions, dont sont victimes certains journaux remplaçant les éditions régionales du* Parisien libéré ». « *Il y a plus grave*, affirme-t-il : *des exemplaires bloqués, volés ou saisis par la force. De tels procédés doivent être sanctionnés. Ils sont intolérables en France.* »

M. GINOUX (réformateur, Hauts-de-Seine) attire l'attention sur la situation difficile des imprimeries de labeur, mais se refuse à voir entretenir des entreprises mal gérées qui pratiquent des prix insuffisants.

M. BONHOMME (app. U.D.R., Tarn-et-Garonne) réclame une réforme des statuts de la presse et dénonce « *les graves atteintes qu'au nom de la liberté d'expression on porte à la vie privée des familles* ».

M. FISZBIN (P.C., Paris) exprime la solidarité des députés communistes avec les luttes et les revendications défendues par les travailleurs du livre et de la presse. Affirmant que la situation de la presse et de l'industrie des arts graphiques est devenue dramatique, il s'élève contre « *un déchaînement invraisemblable d'accusations et de calomnies, aussi scandaleuses que grotesques, contre les travailleurs* ».

M. JULIA (U.D.R., Seine-et-Marne) demande que la protection des personnes et des biens soit assurée, que les plaintes soient instruites rapidement, que les travailleurs paralysés soient soutenus par la majorité silencieuse du pays, que le droit au travail et la liberté de l'information soient défendus.

M. JANS (P.C., Hauts-de-Seine) évoque la situation de l'imprimerie Paul Dupont, à Clichy. Puis M. Gosnat (P.C., Val-de-Marne), celle de l'imprimerie Chaufour, à Vitry-sur-Seine.

Pour M. CRESSARD (U.D.R., Ille-et-Vilaine), « *aider la presse suppose aussi que les dirigeants de presse respectent la loi* ». Aussi s'étonne-t-il que la loi du 4 juillet 1974 qui fait bénéficier les pigistes du statut des journalistes professionnels ne soit pas appliquée. Après avoir souhaité que « *soit clouée au pilori cette presse à scandale qui discrédite la profession en bénéficiant des mêmes droits et prérogatives qu'elle* » et que la presse du sexe soit considérée comme un produit de luxe et taxée en conséquence, il suggère la création d'un conseil supérieur de la presse qui veillerait au respect des principes professionnels édictés par la convention collective.

Enfin, M. BURCKEL (U.D.R., Bas-Rhin) demande l'élaboration d'un plan de développement de la presse d'information et rend hommage aux entreprises de sa région qui assurent un service bilingue.

Répondant aux orateurs, M. ROSSI évoque notamment le conflit du *Parisien libéré* dont il rappelle les grandes étapes. Tout en excluant une intervention directe du gouvernement dans cette affaire, il engage les parties intéressées à renoncer, de quelque côté qu'elles apparaissent, aux attitudes de conservatisme.

La séance est levée à 20 h. 30.

LA CONTROVERSE SUR « LE PARISIEN LIBÉRÉ »

Au sujet du « Parisien libéré », deux thèses se sont affrontées au cours du débat : pour les uns, les moyens de coercition employés par le Syndicat du livre sont une atteinte directe au droit au travail et à la liberté d'expression ; pour les autres, les ouvriers ne font que répliquer à une rupture unilatérale du contrat de travail puisqu'il n'y a pas eu de licenciements.

A cet égard, le comité intersyndical du livre parisien C.G.T., dans un communiqué, « tient à rappeler à la population que l'ensemble des ouvriers du livre du « Parisien libéré » ont décidé de sortir le quotidien alors qu'ils ne sont toujours pas rémunérés depuis le 3 mars, montrant ainsi à quel niveau ils portent la liberté d'expression et la liberté du travail, et que les pressions exercées sur le personnel administratif par le soi-disant comité interpresse sont intolérables ».

Pour sa part, le comité interpresse du « Parisien libéré » « s'inscrit en faux contre cette affirmation », car « l'argent nécessaire à la rémunération a été cantonné en temps utile (...) à la Caisse des dépôts et consignations. Si le Livre C.G.T. le voulait, les salariés effectivement commandés et travaillant réellement à la fabrication du « Parisien libéré » en une seule édition seraient payés demain ».

Rappelons que la semaine dernière le tribunal des prud'hommes a ordonné, en audience de conciliation, le règlement de tous les salaires par une décision qui n'est pas susceptible d'appel, étant donné que le montant de chacune des quatre cent dix-neuf demandes est inférieur à 3 500 *francs*.

AU SÉNAT

Le projet de loi instituant un « permis de chasser » est voté

Le Sénat a adopté le 16 avril, en première lecture, avant l'Assemblée nationale, le projet de loi tendant à instituer un « permis de chasser » (*le Monde* des 31 août et 20 novembre 1974 et du 28 février 1975) qui se substituera dès le 1er juillet à l'actuel permis de chasse.

Le permis de chasser, autorisation administrative permanente délivrée par le préfet, verra son attribution subordonnée à l'admission à un examen. Celui-ci aura pour objet de vérifier les connaissances des futurs chasseurs, notamment pour ce qui est de l'emploi des armes et du respect des règles de sécurité, de la connaissance du gibier et des règlements sur la police de la chasse. Seuls les nouveaux chasseurs (environ 60.000 par an) auront à subir cet examen. Les dispositions concernant l'examen n'entreront en vigueur que pour la campagne de chasse 1976-1977.

Un visa annuel est prévu pour certaines catégories de chasseurs. Délivrance du permis ou visa pourront être subordonnés à la présentation d'un certificat médical.

« *Le gouvernement*, a indiqué M. JARROT, ministre de la qualité de la vie, *s'est inspiré du vieil adage : « Mieux vaut » prévenir que guérir. » Il a recherché les meilleures garanties pour le chasseur. Tout permis retiré ne sera recouvré qu'après un nouvel examen. Plus de quatre-vingts personnes ont succombé à un accident de chasse en 1974. D'où notre parti de faire preuve d'une grande rigueur.* »

Sur la proposition du rapporteur, M. KIEFFER (Union centriste), le Sénat a voté plusieurs amendements. Il a notamment prévu une dérogation en faveur des étrangers qui viennent chasser en France à titre exceptionnel. Il a, d'autre part, aggravé les peines prévues contre le braconnage : le permis [illegible]

Adoption du projet en faveur des handicapés

Les sénateurs ont ensuite achevé, au cours d'une séance qui s'est terminée le 17 avril à 3 heures du matin, l'examen du projet de loi en faveur des personnes handicapées. L'ensemble de ce texte a été adopté par 202 voix contre 0 et 78 abstentions (P.C., P.S., div.). Lors de sa séance du 10 avril (*le Monde* du 12 avril), le Sénat avait voté les six premiers articles du projet. Les principales modifications apportées mercredi et jeudi, avant le scrutin final, sont les suivantes :

● ART. 7. — Les mères qui assurent l'entretien et l'éducation d'un handicapé, et sont, de ce fait, affiliées à l'assurance-vieillesse des mères de famille, pourront continuer de bénéficier du régime particulier que le projet de loi prévoyait en leur faveur, « *même lorsque leur enfant aura dépassé l'âge de vingt ans* ».

● ART. 9. — Cet article énonce en particulier les principales étapes du reclassement des handicapés. Les sénateurs, sur la proposition de leur rapporteur M. GRAVIER (Union Centr.), ont introduit, en plus de la notion de « réentraînement scolaire », celle de « *réentraînement à l'effort* ».

● ART. 16. — Cet article modifie plusieurs dispositions du code du travail relatives aux ateliers protégés et aux centres d'aide par le travail. La création d'un atelier protégé ne pourra pas dispenser une entreprise de ses obligations d'emploi en milieu ordinaire.

● ART. 19 ter additionnel : (amendement de M. Caillavet, gauche dém.). Il est précisé que les personnes handicapées entrent dans le champ d'application de la loi de juillet 1971 sur la formation continue, non seulement au titre des conventions de formation professionnelle, comme le prévoit l'article 3 du projet, mais également au titre du congé de formation, des aides financières accordées aux stagiaires de la formation professionnelle, etc.

Les comités d'entreprise devront être consultés sur les mesures prises pour faciliter la mise ou la remise au travail des handicapés (amendement gouvernemental).

● ART. 25 bis (nouveau). — Il rappelle que la garantie de ressources est une rémunération du travail, et que sont établies sur son montant : les cotisations d'assurance chômage versées pour les handicapés salariés ; les cotisations de retraite complémentaire versées pour les handicapés salariés et pour ceux qui sont admis dans les centres d'aide pour le travail. (Amendement de *M. Gravier* au nom de la commission des affaires sociales.)

● ART. 25 ter additionnel. — La garantie de ressources assurée aux travailleurs handicapés exerçant leur activité soit dans le secteur ordinaire de production, soit en atelier protégé ou centre de distribution de travail à domicile, soit dans un centre d'aide par le travail, est considérée comme une rémunération du travail pour l'application du code de la Sécurité sociale.

Les cotisations versées pour ces travailleurs au titre des retraites complémentaires sont établies sur le montant de la garantie de ressources.

Les cotisations obligatoires versées au titre de la règlementation relative à l'assurance chômage pour les travailleurs handicapés employés dans le secteur ordinaire de production en atelier protégé ou en centre de distribution de travail à domicile sont également établies sur le montant de la garantie de ressources. (Amendement de *M. Gravier*.)

● ART. 37. — Les handicapés logés en foyer, qui bénéficient d'une rente viagère, recevront une somme qui progressera dans les mêmes proportions que l'allocation aux handicapés adultes.

● ART. 41. — Le Sénat a voulu limiter, d'une manière compatible avec les exigences de la sécurité, les mesures de « ségrégation » qui sont imposées aux handicapés par le code de la route pour la conduite de véhicules. Sur l'initiative de la commission, il a voté un amendement dont la rédaction finale était due à *M. Lenoir*, au nom du gouvernement, et qui est la suivante :

« Le code de la route sera, dans un délai d'un an, modifié pour déterminer dans quelles conditions les personnes titulaires du permis F et atteintes d'une invalidité ou d'une infirmité reconnue définitive pourront voir alléger la périodicité des contrôles médicaux auxquels elles sont actuellement astreintes du fait de ce handicap. »

● ART. 46 additionnel (nouveau).

« Tous les trois ans un rapport sera présenté au Parlement, qui retracera les actions de recherche pédagogique et scientifique entreprises en faveur des différentes catégories de personnes handicapées. Ce rapport fera le bilan des résultats obtenus, regroupera les crédits affectés aux études entreprises durant la période précédente et précisera les lignes d'action e tde recherche envisagées. »

(Amendement de *M. Caillavet*, rectifié par le gouvernement.)

● ART. 47 (nouveau). — Le gouvernement a fait adopter la mesure suivante :

« Les dispositions de la présente loi seront mises en œuvre avant le 31 décembre 1977 à des dates fixées par décrets. »

A. G.

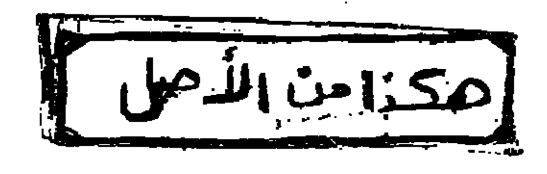
● *La commission des finances du Sénat*, réunie le mardi 15 avril sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, a entendu une communication de M. André Fosset, rapporteur spécial pour l'information, sur les travaux de la « table ronde » réunie en application de l'article 10 de la loi de finances pour 1975 « afin d'étudier les améliorations à apporter au régime fiscal de la presse ».

La commission a examiné les suggestions présentées au gouvernement par M. Fosset et elle a considéré avec lui, après débat, que s'impose d'urgence une amélioration du régime fiscal des entreprises de presse comportant :

— une extension globale des allègements consentis pour tenir compte de l'aggravation de la situation économique de ces entreprises ;

— une répartition plus équitable de ces allègements entre les différentes entreprises ;

— des mesures destinées à stabiliser le coût des approvisionnements en papier pour éviter les fluctuations trop accusées du marché.



POLITIQUE

M. Marchais justifie le maintien, avec des ajustements de la stratégie d'union de la gauche

A tort ou à raison, le comportement du parti communiste après l'élection présidentielle et, surtout, après son vingt et unième congrès, avait suscité des questions auxquelles ni les déclarations des dirigeants ni les actions du parti n'avaient apporté de réponses satisfaisantes. Ces questions se posaient aux non-communistes et aux communistes. Par exemple : le P.C. avait-il changé de stratégie ou hésitait-il entre deux lignes politiques ? Avait-il été bien inspiré de s'engager dans le processus de l'union de la gauche ? L'était-il en préconisant, au lendemain de l'élection présidentielle, le mot d'ordre d'union du peuple de France ? Ne s'était-il pas fourvoyé sur la nature de la social-démocratie ? N'avait-il pas renoncé à son rôle d'avant-garde de la classe ouvrière et n'était-il pas tenté, maintenant, d'abandonner la voie électoraliste pour une pratique apparemment plus révolutionnaire ? Son comportement nouveau lui était-il dicté par des considérations internationales ?

M. Marchais a répondu de la manière la plus complète qui soit depuis le vingt et unième congrès à ces diverses interrogations dans son intervention au comité central des 14 et 15 avril. De ses explications, on retiendra que, selon lui, l'analyse qui avait conduit à l'adoption de la stratégie de l'union de la gauche, malgré les risques pris avec les alliés réformistes, reste bonne et se trouve même renforcée par la conjoncture nationale et internationale. Le parti communiste continuera donc dans la même voie, mais avec la volonté de maintenir l'équilibre au sein de la gauche, de telle sorte que les rapports, les parties contractantes se développent sur un pied d'égalité. Aussi bien continuera-t-il d'exercer son droit de critique à l'égard de ces alliés. Il apparait, toutefois, que la P.C. préfère, présentement, orienter ses tirs les plus violents sur le pouvoir.

Après une période d'intense activité — qui va se prolonger, — il semble que la direction du parti communiste ait analysé, digéré et récupère les troubes qu'elles avait ressentis au vingt et unième congrès. Elle présente, en tout cas, avec plus de cohérence que précédemment, les ajustements apportés à une stratégie maintenue.

Dans son intervention, M. Marchais revient sur l'analyse politique qui, du manifeste de Champigny « *pour une démocratie avancée, pour une France socialiste* » de décembre 1968 au programme commun de la gauche en juin 1972, a fondé la stratégie d'union avec les autres forces de la gauche. La conjoncture nationale et internationale qui a justifié ce choix n'a pas changé. La politique du pouvoir reste « *conservatrice et réactionnaire sur toute la ligne* », malgré « *une prétendue volonté de changement et de réformes* ». Mais, ajoute M. Marchais, les dirigeants de ce pays reconnaissent, en agissant ainsi, « *la nécessité de changer la société française et renforcent la conviction et la volonté des masses populaires de parvenir à ce changement* ». Ils apportent aussi la preuve — à leur corps défendant — du besoin de réformes profondes.

M. Marchais se réfère aux événements du Vietnam, du Cambodge, du Portugal et de Grèce pour conclure ainsi cette phase de sa démonstration : « *Alors que, sur le plan intérieur comme sur le plan international, s'affirme la tendance au progrès des luttes de classe en faveur de la démocratie et du socialisme, tout nous incite à maintenir le cap.* »

Le secrétaire général du P.C.F. revient ensuite sur la période post-électorale. M. Giscard d'Estaing a été élu mais un nouveau rapport de forces s'est établi entre « une droite ayant sauvé de justesse son pouvoir » et « *une gauche parvenue au seuil de la majorité* ». C'est la raison pour laquelle le pouvoir a lancé « *son opération politique et idéologique pseudo-réformiste* ». Le parti socialiste a paru alors céder « *aux sollicitations de la droite* ». Les aspects nouveaux de la situation ne pouvaient pas vraiment surprendre mais, note M. Marchais, « *nous ne pouvions prévoir à l'avance toutes les formes concrètes que prendrait la bataille politique* ». Le P.C. a donc tenu compte des faits nouveaux et a posé publiquement « *les problèmes soulevés par le comportement du parti socialiste* ». Des résultats positifs ont été rapidement obtenus : il y a cent meetings d'union au lieu des dix réclamés en septembre, les communistes et la gauche unie consolident leurs positions dans les élections partielles ; bref, conclut M. Marchais : « *En donnant à notre activité politique et pratique — sur la base d'une ligne inchangée — les directions et le niveau exigé par les circonstances, nous avons eu le mérite de bloquer l'entreprise de confusion et de division développée par la grande bourgeoisie et son pouvoir.* »

« Jamais la violence ne viendra de nous »

Il convient donc de continuer dans cette voie, d'une part, en appliquant le mot d'ordre d'union du peuple de France, d'autre part, en obtenant pour le parti un meilleur équilibre des forces au sein de la gauche. M. Marchais s'explique sur ces deux motions. Il déclare :

« *Nous préconisons pour aller au socialisme une voie démocratique, sans guerre civile, et nous faisons tout pour en créer les conditions. Nous l'avons dit, et nous le répétons pour ceux qui font mine de ne pas entendre : c'est le suffrage universel, direct, secret et proportionnel, qui devra sanctionner les choix qu'il appartiendra à notre peuple de faire pour décider de son avenir. Et nous respecterons dans tous les cas son verdict.*

« *MM. Chirac et Poniatowski ont osé avancer l'idée que nous sortirions de la légalité, que nous prendrions la responsabilité de la violence. Leur mauvaise foi est aveuglante, car ni l'illégalité ni la violence ne viennent et ne viendront jamais de nous.* »

Cela étant, on ne peut, pour aller de l'avant, « *se contenter d'attendre les échéances électorales* ». Car, affirme le secrétaire général du P.C.F., « *l'Union du peuple de France, à laquelle nous travaillons quotidiennement dans l'action, ce n'est pas un rassemblement électoraliste sans principes — et nécessairement momentané — des mécontents, c'est un mouvement populaire majoritaire large, agissant, d'un niveau élevé de conscience et de détermination* ».

L'équilibre des forces au sein de la gauche doit, explique M. Marchais, empêcher le P.S. de retourner à ses vieux démons et d'accepter, comme en 1937 et en 1947, de gérer les affaires du grand capital. « *On a peut-être cru au parti socialiste être devenu assez fort pour prendre quelques libertés à l'égard du pacte d'alliance, et même imposer sa volonté ?* », déclare l'orateur. Le P.C.F. ne s'est jamais leurré sur la nature du courant social-démocrate réformiste. « *C'est pourquoi*, ajoute M. Marchais, *nous avons fait, à plusieurs reprises depuis juin 1972, la critique de certains comportements du parti socialiste, par exemple au lendemain des élections législatives de 1973, puis encore en mai et août de la même année, et plus fortement dans la dernière période. Nous devrons continuer à poser publiquement les problèmes chaque fois que s'expriment les tendances à l'oubli, à l'abandon. On ne peut faire l'économie de cet effort critique.* »

Le parti communiste doit rester fort pour préserver la force de l'union de la gauche. M. Marchais répond ici à une autre question : la contradiction entre un rôle d'avant-garde et une coopération sur un pied d'égalité avec d'autres organisations.

« ... *Ce que nous réclamons, en avançant l'idée de la nécessité d'un meilleur équilibre des forces*, déclare-t-il, *ce n'est ni l'exclusivité ni la domination, c'est un poids politique, une influence qui fonde sur une base solide le développement sur un pied d'égalité des rapports entre partis de gauche.* (...) *Dans l'intérêt même de l'union, nous ne devons en aucun cas estomper, devant les travailleurs et le pays, le visage de notre parti.*

« *Nous devons mettre tout en œuvre pour que ceux-ci perçoivent constamment et nettement ce qui distingue le parti communiste, ce qui fonde son rôle révolutionnaire d'avant-garde...* »

M. Georges Marchais a commenté, mercredi 16 avril, au cours d'une conférence de presse, les travaux du comité central du P.C. Le secrétaire général du parti communiste a lancé de très vives critiques contre MM. Giscard d'Estaing et Chirac. Il a notamment affirmé : « *Le premier ministre dit n'importe quoi. C'est ainsi, par exemple, qu'il a osé présenter comme inutile et infructueuse la lutte des travailleurs de chez Renault: C'est proprement ridicule (...). Aujourd'hui, la pratique de la duplicité, du mensonge, est devenue courante. Non seulement à l'échelon gouvernemental, mais même présidentiel.* »

Le secrétaire général du P.C. a annoncé que son parti serait « *présent sur tous les fronts de lutte parce que telle est sa place, en tant que parti d'avant-garde de la classe ouvrière* ».

Interrogé sur la participation éventuelle du P.C. à d'autres conflits du même type que la récente grève chez Renault, M. Marchais a répondu : « *Non seulement nous soutiendrons les revendications de tous les travailleurs comme à la Régie, mais nous ferons tout pour que d'autres conflits éclatent.* »

ANDRÉ LAURENS.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 16 avril au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. M. André Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, a donné lecture, à l'issue du conseil, du communiqué suivant (nos dernières éditions datées 17 avril) :

Le conseil des ministres a adopte un projet de décret fixant ou révisant le classement indiciaire de certains corps, notamment des professeurs de l'enseignement technique, des professeurs adjoints d'éducation physique et sportive, des membres des tribunaux administratifs ainsi que du corps fusionné de l'inspection du travail. Ce texte concerne environ cinquante cinq mille agents.

(Lire ci-dessous.)

Un projet de décret étendant au personnel militaire féminin du service de santé les améliorations de classement hiérarchique accordées à leurs homologues des établissements publics d'hospitalisation, de soins et de cures, a été adopté.

Le conseil a approuvé un projet de loi étendant l'allocation-logement aux départements d'outre-mer. Son attribution sera subordonnée à des conditions de durée minimales de travail, de paiement effectif d'un certain montant de loyer ainsi que des conditions de salubrité et de peuplement du logement, adaptées aux réalités locales.

(Lire ci-dessous.)

Il a également approuvé un projet de loi autorisant l'adhésion de la France à la convention pour l'établissement d'une commission interaméricaine du thon tropical.

Le ministre des affaires étrangères a fait une communication sur divers points de la situation internationale. Il évoqué les travaux du récent Conseil des Communautés, consacré notamment à la coopération politique et au problème des matières premières dans le cadre des relations avec les pays en voie de développement.

Il a informé le conseil que la réunion préparatoire a joué un rôle utile. Le gouvernement reste disposé, lorsque les conditions favorables lui paraîtront réunies, à proposer un nouvel effort de concertation.

Le ministre de l'agriculture a rendu compte des délibérations que le Conseil des Communautés a consacrées à la situation du marché viti-vinicole. Afin d'assainir le marché, l'opération communautaire de distillation « à guichets ouverts », actuellement en cours, sera reconduite tant en France qu'en Italie, pour une nouvelle période de cinquante-cinq jours.

Le Conseil des Communautés a adopté une résolution qui entraînera la modification du règlement viti-vinicole actuel, en vue d'instaurer une certaine discipline de production et de stimuler une politique de qualité.

Le ministre du commerce et de l'artisanat a rendu compte de sa mission dans les départements des Antilles.

Le conseil a entendu une communication du ministre du travail sur les naturalisations d'étrangers en France. L'instruction des demandes de naturalisation, qui nécessite actuellement plusieurs mois, sera accélérée. Certaines conditions exigées seront assouplies.

Sur la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le conseil a décidé de supprimer la durée de l'incapacité actuellement fixée à cinq ans, qui frappe les étrangers naturalisés français, candidats à des emplois publics, et de la réduire de dix à cinq ans pour les fonctions et mandats électifs.

Pour les femmes ayant acquis la nationalité française par mariage, le délai d'inéligibilité à l'Assemblée nationale ou au Sénat sera également réduit à cinq ans.

M. Granet, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, a rendu compte au conseil des ministres de ses conclusions à la suite de l'étude dont il avait été chargé relative à la politique du livre qui doit tendre à favoriser la création, en améliorant le statut des auteurs, du point de vue notamment de leur protection sociale et en rénovant dans ses structures et ses moyens le Centre national du livre ; encourager la modernisation du secteur de l'édition ; développer le réseau de distribution des libraires en tenant compte de la qualité du service rendu ; accroître l'effort en faveur de la lecture publique ; promouvoir la diffusion du livre en France et à l'étranger.

(Lire page 15)

Les ministres et secrétaires d'Etat concernés étudieront et prépareront les mesures nécessaires qui seront examinées par un prochain conseil des ministres.

L'EXTENSION DE L'ALLOCATION-LOGEMENT AUX D.O.M.

Le conseil des ministres a approuvé, mercredi 16 avril, un projet de loi étendant l'allocation-logement aux départements d'outre-mer. L'attribution de cette allocation sera subordonnée à des conditions de durée minimale de travail, de paiement effectif d'un certain montant de loyer ainsi que des conditions de salubrité et de peuplement du logement, adaptées aux réalités locales.

Cette mesure, a rappelé M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, est la réalisation d'une des trois promesses faites par le président de la République lors de son voyage aux Antilles (les deux autres étant l'extension de l'allocation aux travailleurs privés d'emploi et de l'allocation pour enfants à charge). La décision prise mercredi contribuera à l'élévation du niveau de vie par la prise en charge d'une fraction du loyer ou des mensualités d'accession à la propriété. Elle représente également, selon M. Rossi, un élément non négligeable pour la relance de la construction. Les nouvelles dispositions intéressent trente mille familles (huit mille dans chacun des départements des Antilles, deux mille en Guyane et onze mille à la Réunion). Ce sont les mêmes catégories qu'en métropole qui en bénéficieront.

LES CLASSEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Des modifications du classement indiciaire de certains corps ont été décidées par le conseil des ministres du 16 avril.

Pour les personnels civils, ces propositions approuvées par le Conseil supérieur de la fonction publique font suite à une réforme statutaire qui avait deux objets, soit améliorer le fonctionnement d'un secteur administratif (c'est le cas de la réforme des juridictions administratives et de la création d'un corps unique d'inspection du travail, des professeurs de l'enseignement technique et des professeurs adjoints d'éducation physique et sportifs), soit d'aménager les carrières de certains personnels spécifiques (contrôleurs du service vétérinaire du ministère de l'agriculture, chiffreurs-contrôleurs du ministère des affaires étrangères). En ce qui concerne les personnels militaires, les mesures découlent de l'application d'un nouveau classsement hiérarchique des personnels militaires féminins hospitaliers du service de santé.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du mercredi 16 avril a adopté sur proposition de M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le mouvement préfectoral suivant *(nos dernières éditions datées 17 avril)* :

AIN : M. Roger Ninin

M. Roger Ninin, préfet de la Vendée, est nommé préfet de l'Ain en remplacement de M. Boucoiran, décédé.

[Né en 1919 à Malakoff (Hauts-de-Seine), M. Roger Ninin est licencié ès lettres (philosophie) et breveté du Centre des hautes études administratives. En septembre 1944 attaché au cabinet du préfet de police, M. Luizet, il est sous-préfet d'Issoudun, en 1946, et de Neufchâteau de 1947 à 1950, date à laquelle il est détaché comme administrateur du territoire de Kehl et chargé des relations avec le conseil de l'Europe. M. Ninin est, en 1953, chargé des fonctions de sous-préfet de Guebwiller. Sous-préfet hors classe, à la disposition du ministre d'État chargé du Sahara (M. Robert Lecourt), il est mis en position de service détaché, en 1962, pour exercer les fonctions de directeur du cabinet du délégué général à l'organisation commune des régions sahariennes (M. Olivier Guichard). Le 21 juillet de la même année, il est nommé sous-préfet de Cherbourg avant d'occuper les fonctions de secrétaire général du Rhône, à partir du 10 juin 1966. En 1969, M. Ninin est promu au rang de préfet et devient directeur du cabinet du préfet de la région parisienne (M. Delouvrier puis M. Doublet. Depuis le 10 août 1972, il était préfet de la Vendée.]

VENDÉE : M. Jean-Baptiste Prost

M. Jean-Baptiste Prost, préfet de l'Aveyron, est nommé préfet de la Vendée en remplacement de M. Ninin.

[Né en 1920, à Paris, diplômé d'études supérieures d'économie politique, M. Prost entre en 1943 dans le corps préfectoral où il occupe plusieurs postes de chef de cabinet de préfet. Il est, en 1955, sous-préfet de Loches puis secrétaire général de l'Aube avant d'occuper de 1958 à 1960 les fonctions de sous-préfet de Saïda (Algérie). Secrétaire général de la Seine-et-Marne en 1963, de la Vienne en 1968 et de la Moselle en 1972, il est nommé en février 1974 préfet de l'Aveyron.]

AVEYRON : M. Julien Vincent

M. Julien Vincent, sous-préfet de Dunkerque, est nommé préfet de l'Aveyron en remplacement de M. Jean-Baptiste Prost.

[Né en 1920 à Rougiers (Var), M. Julien Vincent, licencié en droit, a débuté en 1941 comme rédacteur auxiliaire à l'administration centrale du ministère de l'intérieur. En 1945, il est chef de cabinet du préfet du Lot-et-Garonne puis, en 1951, du préfet de la Dordogne, avant de devenir en 1953 sous-préfet de Saint-Flour. En 1957 il est nommé secrétaire général de la préfecture de Belfort et, l'année suivante, de celle de Batna (Algérie) Sous-préfet de Châteaubriant en 1959, secrétaire général de l'Allier en 1963, il devient sous-préfet de Montluçon en 1965, puis de Dunkerque en 1969.]

DROME : M. Alexandre Roche

M. Alexandre Roche, préfet des Landes, est nommé préfet de la Drôme en remplacement de M. Claudius Brosse, nommé préfet de la Sarthe après la suspension de M. Jacques Gandouin.

[Né en 1922 à Draguignan, ancien élève de l'ENA, après avoir été déporté du travail pendant l'occupation, M. Roche a tout d'abord été contrôleur civil au Maroc. Nommé sous-préfet en 1958, et affecté en Algérie auprès du délégué général, il est nommé en 1962 sous-préfet de Toul, puis de Lure et chargé de mission à Toulouse auprès du préfet de région. Il est en 1967 conseiller technique au cabinet de M. Christian Fouchet, ministre de l'intérieur et y demeure auprès de M. Marcellin jusqu'en 1969. Il est alors nommé secrétaire général de la Gironde et en 1972 préfet des Landes.]

LANDES : M. Jacques Gérard

M. Jacques Gérard, sous-préfet du Havre, est nommé préfet des Landes en remplacement de M. Alexandre Roche, nommé préfet de la Drôme.

[Né en 1920 à Nancy, M. Jacques Gérard est docteur en droit et ancien élève de l'Ecole libre des sciences politiques. Il débute en 1944 comme adjoint technique aux services économiques de la préfecture des Vosges. Il devient la même année chef de cabinet du préfet de la Meuse, et, en 1947, du préfet de la Somme. Il est ensuite secrétaire général du Gers puis, en 1953, devenu sous-préfet de la Corrèze. En 1958, il est nommé directeur de cabinet du préfet de la Haute-Garonne et, l'année suivante, de celui d'Ille-et-Vilaine. En 1960, il est secrétaire général de Maine-et-Loire. Il occupe ensuite plusieurs postes de sous-préfet : Montmorency (1963), Dieppe (1971) et Le Havre (1972).]

...iqué du conseil des ministres

LES CLASSEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Mouvement préfectoral

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

LES PARTIS POLITIQUES ET LES SYNDICATS DANS LE DÉBAT NUCLÉAIRE

• Les républicains indépendants : un choix capital et inéluctable

Quel est le problème qui se pose à nous ? Il est double : il faut d'abord que nous puissions disposer, sous quelque forme que ce soit, d'une quantité minimale d'énergie ; ou alors nous devons admettre que la croissance et le modèle de civilisation que nous avons bâti sur la base du développement économique peuvent être niés et brutalement remis en cause.

Face à la crise actuelle, nous n'avons le choix qu'entre deux possibilités. Nous pouvons réduire notre consommation ou adapter nos sources d'énergie.

Des économies sont possibles, la campagne d'information engagée sous l'égide de la délégation générale à l'information nous l'apprend quotidiennement. Habitués depuis de longues années à l'abondance, nous n'avons pas toujours su éviter le gaspillage. Mais il ne faut pas se faire d'illusions sur nos possibilités d'économie. Il est nécessaire, dans la phase de crise et de transition actuelle, que nous adoptions un comportement moins dispendieux. A plus long terme, il faut trouver d'autres solutions, car les besoins d'énergie ne sont pas indéfiniment compressibles, tandis que les réserves mondiales d'hydrocarbures exploitables sont appelées à s'épuiser progressivement.

Dans ces conditions, nous devons impérativement rééquilibrer notre politique énergétique en diversifiant nos sources d'énergie. Pour remplacer les hydrocarbures qui nous font défaut, nous ne saurions raisonnablement miser sur les « énergies nouvelles ». L'énergie solaire ou la fission de l'hydrogène représentent peut-être des sources d'énergie du siècle prochain. Mais ces sources d'énergie ne sont pas mobilisables immédiatement.

Les capacités hydro-électriques de notre territoire sont aujourd'hui presque entièrement utilisées, et aucun progrès substantiel ne peut être escompté dans ce domaine. Un retour massif au charbon ne paraît pas réaliste. La configuration de nos bassins charbonniers ne permet pas une exploitation suffisante pour fonder durablement les bases de notre politique énergétique à long terme. L'extraction doit, certes, être poussée *dans toute la mesure du possible*, mais il faut être conscients des limites de cette voie. C'est pourquoi le recours au nucléaire constitue la seule réponse vraiment efficace à la situation où nous nous trouvons.

Le nucléaire n'est pas une panacée et il ne se substitue pas brutalement et totalement aux autres sources d'énergie. Mais il peut seul répondre à l'augmentation de nos besoins et permettre de rééquilibrer notre balance énergétique dans le sens d'une moins grande dépendance.

Il présente, en effet, plusieurs avantages : la technique est désormais maîtrisée ; nous contrôlons, y compris sur notre territoire national, d'importants gisements de minerais d'uranium. Pour ces deux raisons, l'énergie nucléaire est à la fois mobilisable à brève échéance et fiable à plus long terme. Il faut ajouter que la hausse des prix pétroliers et la décision récemment *prise d'adopter un prix-plancher* pour les hydrocarbures rendent l'investissement nucléaire économiquement rentable.

En raison de la multiplicité des facteurs qui plaident en sa faveur, le choix nucléaire ne me paraît pas susceptible d'être remis en cause. Mais cela ne signifie pas qu'il faille se précipiter aveuglément dans cette opération. Toutes les précautions doivent être prises pour que les risques de tous ordres, que nous ne mésestimons pas, soient limités ; le rapport de la commission d'enquête parlementaire présidée par Claude Coulais s'est prononcé dans ce sens, et je ne peux qu'approuver ses conclusions.

Il apparaît que l'opinion publique, mobilisée par les campagnes des écologistes, réagit surtout aux problèmes d'environnement que pose le développement de l'électro-nucléaire. Les républicains indépendants ne sont pas absents de ce débat, puisque les clubs Perspectives et Réalités ont créé une commission sur l'énergie, qui se penche plus spécialement sur les aspects comparés de la pollution des différentes sources d'énergie. Si les problèmes des déchets nucléaires et du refroidissement des centrales restent préoccupants, les recherches en cours apporteront, j'en suis sûr, à brève échéance, les solutions souhaitables; et nul ne peut contester que le nucléaire reste la moins polluante des sources énergétiques.

Les inquiétudes et les objections des citoyens qui s'émeuvent des dangers éventuels de la multiplications des centrales nucléaires sur le plan de la sécurité ne me paraissent guère *plus fondées. Il est bien* évident que le gouvernement et l'E.D.F. observent, dans la décision de l'installation et de la mise en exploitation des centrales, la règle de la sûreté absolue. Une confusion malheureuse de l'atome civil et de l'atome militaire subsiste dans l'esprit du public, liée au souvenir dramatique des premières utilisations de l'atome militaire. L'effort d'information et d'éducation entrepris par le gouvernement doit être poursuivi, et il appartient à tous les responsables politiques de développer le débat afin que cesse ce dialogue de sourds entre techniciens et citoyens.

La concertation ouverte entre l'Etat et toutes les collectivités, locales ou régionales, pour l'implantation des nouvelles centrales nucléaires doit être l'occasion d'une véritable campagne d'information de la population. Il faut que les citoyens soient rendus conscients de la nécessité économique du programme nucléaire, de la nature exacte des problèmes qu'il pose et des précautions multipliées qui sont prises pour assurer l'entière sécurité de tous.

Je n'ai pas voulu entrer dans le débat, clos désormais, sur le choix des filières de production d'énergie nucléaire. Il me paraît plus opportun et plus positif d'insister sur la nécessité de valoriser les filières adoptées, et de *garantir* l'indépendance économique et politique du programme nucléaire français.

Le coût de la redevance pour licence à payer aux Etats-Unis est relativement faible, de l'ordre d'une journée de fonctionnement de la centrale par an ; le coût de l'uranium resterait largement compétitif, même s'il venait à augmenter dans les mêmes proportions que le pétrole au cours des prochaines années. Le nucléaire nous apporte une indépendance énergétique indéniable. C'est une donnée nouvelle dont il convient de souligner l'importance.

Après avoir engagé le dialogue avec les régions, le gouvernement, en portant le débat devant le Parlement, met la nation tout entière devant un choix capital : celui de notre indépendance énergétique pour les trente années à venir.

JACQUES DOMINATI,
secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants.

* * *

● Le Monde *a publié sur le débat nucléaire des déclarations de M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale (4 avril), de M. Robert Chapuis, membre du comité directeur du parti socialiste (5 avril) et de M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche (6-7 avril).*

• La C.F.D.T. : il faut annuler les décisions du gouvernement

La C.F.D.T. vient de diffuser une longue note d'information dans laquelle elle explique pourquoi « elle prend position contre le programme électro-nucléaire du gouvernement ». Après avoir critiqué ce programme (il sacrifie les autres sources d'énergie, comporte des risques non évalués, exprime « la soumission à la croissance capitaliste », néglige la situation des travailleurs (...), la confédération précise les conditions qui, selon elle, « doivent présider à l'élaboration des choix en matière d'énergie ». Sa conclusion est la suivante :

« La C.F.D.T. considère que le problème de l'énergie est un problème politique, *et pas seulement technique ou économique. Il concerne l'ensemble des travailleurs et de la population.*

» Pour la C.F.D.T., la politique énergétique doit être rediscutée dans son ensemble sur les bases suivantes :

» — Une analyse sérieuse des besoins réels en énergie du pays;

» — Le développement maximum des ressources énergétiques nationales (charbon et hydraulique) et des énergies de substitution ;

» — L'organisation de nouveaux rapports de coopération avec les pays producteurs de matières premières, remettant en cause le colonialisme technologique et économique des firmes multinationales ;

» — Une modification du type de développement économique en donnant la priorité à la consommation collective et en favorisant les investissements permettant l'économie de l'énergie primaire consommée.

» Les différentes sources d'énergie doivent être utilisées de façon spécifique (adaptation de la forme d'énergie au type d'utilisation) et être complémentaires *et non concurrentes. A cet effet, la C.F.D.T. demande la création d'une* agence nationale de l'énergie, *chargée de coordonner les efforts, d'animer et de financer les recherches. L'ensemble du secteur de l'énergie doit être placé sous* responsabilité publique.

» S'agissant du programme électro-nucléaire, la C.F.D.T. demande :

» — L'annulation des décisions prises par le gouvernement en mars 1974 ;

» — La suspension de nouveaux investissements, tant que les conditions d'information complète, de débat approfondi et contradictoire ne sont pas réunies, et que ne sont pas levées les incertitudes sur les risques liés à la sécurité des travailleurs et des populations.

» La C.F.D.T. dénonce le rôle des firmes multinationales qui ont déjà provoqué l'abandon de la filière graphite-gaz avec la complicité des pouvoirs publics. Cet abandon a posé des problèmes graves d'emploi et de reconversion aux travailleurs concernés et a compromis l'indépendance énergétique de la France en la subordonnant à la stratégie des firmes pétrolières, puis aux licences américaines en matière de nucléaire. Aujourd'hui, les firmes tentent de faire de la France un champ d'expérimentation du nucléaire en accord avec la politique gouvernementale. Ceci est particulièrement grave au niveau du traitement des déchets : le risque est grand de voir une accumulation de déchets radioactifs de toute provenance, alors que les techniques de sécurité ne sont pas au point, eu égard aux quantités prévisibles.

» Une loi nucléaire et la mise sous responsabilité publique de tout le cycle du combustible (mines, traitement, transport, enrichissement, combustibles irradiés et déchets radioactifs), de la conception et de la construction des centrales et usines nucléaires, sont des conditions minimales à la maîtrise de l'énergie nucléaire par la collectivité. »

★ C.F.D.T., 26, rue de Montholon, Paris-9e.

• La fédération C.G.T. des industries de l'énergie : décaler le programme

La fédération nationale C.G.T. des industries de l'énergie a rappelé, dans un texte diffusé auprès de ses adhérents, sa position.

« La fédération C.G.T. de l'énergie est pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et condamne les théories de croissance zéro. Mais elle condamne également toute idée de réalisation nucléaire privée, même de petite taille, car elle estime que les précautions nécessaires à la sécurité dans le domaine nucléaire sont incomparables avec les règles capitalistes du profit.

» Dans l'immédiat, il apparaît évident que de nombreuses études restent à effectuer avant que l'on puisse sans risque important s'engager dans la réalisation d'un programme nucléaire de cette ampleur.

» La fédération C.G.T. de l'énergie considère qu'il existe des solutions à la satisfaction des besoins énergétiques croissants de notre pays conformes à l'intérêt national. Elles sont fondées sur la recherche de l'indépendance par l'exploitation des richesses nationales, la coopération internationale sur la base d'échanges d'Etat à Etat mutuellement avantageux et le développement de la recherche de nouvelles sources d'énergie. Ces orientations coïncident avec celles du programme commun de la gauche.

» Les centrales en cours de construction doivent être considérées comme des prototypes ; la fédération C.G.T. de l'énergie propose que le programme de réalisation des autres centrales commandées soit décalé afin d'attendre la mise au point de la filière « eau légère ». Ceci implique que le C.E.A. et E.D.F. retrouvent les moyens et les prérogatives qui leur ont été retirés lors de l'abandon, en 1969, de la filière française. »

★ 3, rue de Messine, Paris-8e.

● LE DIRECTEUR DE L'ÉQUIPEMENT D'EDF : de l'argent mal placé ?

Le dernier numéro de « la Vie électrique » publie un entretien avec M. Michel Hug, directeur de l'équipement d'E.D.F., qui, à propos des centrales nucléaires et de l'environnement, déclare notamment :

« L'opinion publique tombe invariablement dans deux excès : soit vous êtes un dangereux criminel parce que vous ne faites pas d'études d'environnement ou de sûreté, soit, au contraire, vous êtes un dangereux criminel parce que vous en faites, et que cela prouve bien qu'il y a un danger. Et, bien sûr, on vous accuse de ne pas avoir fait le nécessaire, puisque, précisément, vous continuez à faire des études...

» Je pense qu'il faut continuer à améliorer, chaque fois que cela est possible, les rapports entre la centrale et l'environnement ainsi que la sûreté. Mais en même temps il faut rechercher si les investissements qui aujourd'hui sont consacrés à ces dispositions sont indispensables. Car je voudrais dire que si, en tant que directeur de l'équipement, je crois que je n'ai pas d'autre possibilité que de me conformer aux obligations qui résultent de tout un ensemble de textes, je peux vous dire, en tant que citoyen, que je me demande très sérieusement s'il est raisonnable d'investir tout ce que nous investissons dans un certain nombre de ces dispositions.

» L'argent qu'on y consacre me paraîtrait, en tant que citoyen, beaucoup plus utile à la société, s'il était utilisé pour poser des barrières de sécurité sur les autoroutes, ou créer des lits d'hôpitaux, des écoles, etc. »



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

— A PROPOS DE... —

L'INAUGURATION DE TRANSPORT EXPO

L'État au secours des autobus de province ?

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports, a, mardi 15 avril, inauguré au Bourget, près de Paris, Transport Expo, le salon international où sont présentés jusqu'au 20 avril les techniques et les matériels modernes de transport en commun. Le même jour, M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, a exposé devant la conférence, organisée par l'O.C.D.E. sur la qualité de la vie urbaine et la limitation de la circulation, les grandes lignes d'une « charte du cœur des villes ».

Un doublement de la fréquentation des transports en commun, au moins dans les villes de province : tel est l'objectif que s'est fixé le gouvernement. Mais comment y parvenir ? Une réforme du financement accordé par l'Etat aux transports en commun est à l'étude. « Il faut tendre progressivement à uniformiser les aides de l'Eat, qui devaient être identiques en tout point du territoire », *a estimé M. Cavaillé. Autrement dit, la province pourrait, comme la R.A.T.P. à Paris, bénéficier de subventions pour combler le déficit d'exploitation des lignes de transports collectifs ou lancer de nouveaux investissements.*

Le secrétaire d'Etat a renouvelé son plaidoyer en faveur des tramways et s'est particulièrement intéressé à la maquette du « système léger sur rail », mis au point par la société SODETEG ainsi qu'au CITADIS. « Il ne s'agit nullement de sacrifier à une mode rétro quelconque, *a-t-il déclaré.* Un monde séparera les vieux tramways, brinquebalants et ferraillants que nous avons connus, du tramway 1975. Dans les très grandes agglomérations de province, le métro peut constituer l'armature du réseau de transports en commun. Mais, pour la majorité des villes françaises, la solution ne peut être qu'un réseau de surface. L'autobus a des limites, et il s'agit de définir un système simple et robuste qui nécessite peu de frais d'investissement, conduise à un bilan d'exploitation acceptable et entraîne le minimum de nuisances possible : cela peut être le tramway. »

La « charte du cœur des villes », lancée devant l'O.C.D.E. par M. Jarrot, comporterait les six chapitres suivants : 1) meilleur emploi du téléphone grâce à la téléinformation ; 2) limiter l'automobile, dont l'utilisation doit devenir relativement exceptionnelle en milieu urbain ; 3) accroître le rôle de la bicyclette ; 4) promouvoir les transports en commun non polluants ; 5) réduire la gêne encore occasionnée par les véhicules utilitaires en organisant mieux les livraisons et en mettant en service des véhicules à traction électriques, comme vont le faire les P.T.T. ; 6) recréer des zones pour les piétons et définir un statut de ces zones pour faciliter les relations avec les riverains.

Gouvernement, élus locaux, techniciens, constructeurs : la plupart semblent maintenant convaincus de la nécessité d'accorder la priorité aux transports en commun dans les villes. « Cette prise de conscience tardive explique que nous ayons aujourd'hui un retard énorme à combler », *a constaté le secrétaire d'Etat aux transports. On peut en conclure que les pouvoirs publics n'auront désormais plus d'excuses pour différer les réformes indispensables et faire les choix financiers nécessaires.*

ÉTIENNE MALLET.

TRANSPORTS

LES COMPAGNIES PAN AM ET T.W.A. RELÈVENT LA COMMISSION DES AGENTS DE VOYAGE

Violant les règlements de l'Association du transport aérien international (IATA), la compagnie américaine Pan Am a décidé unilatéralement de relever de 3 % la commission accordée aux agents de voyage sur le prix des billets, portant ainsi cette commission, selon des calculs complexes, de 7 % à 10 % en moyenne. T.W.A. s'est aussitôt « alignée » sur cette décision.

Ces deux compagnies traversent de sérieuses difficultés financières. Elles sont donc tentées pour mieux remplir leurs avions d'« *intéresser* » davantage les agents de voyage à la vente de leurs « *produits* ».

Les transporteurs européens sont divisés sur l'attitude à adopter. Air France se déclare « *étonnée* » de la décision de Pan Am. S'il est impossible de trouver un terrain d'entente au sein de l'IATA, les responsables de la compagnie nationale avouent le souci de « *rester concurrentiel* » dans ce domaine, ce qui risque d'aboutir à un alignement sur la position de Pan Am.

En revanche, la compagnie ouest-allemande Lufthansa condamne très sévèrement l'infraction de Pan Am, qui s'expose ainsi, selon elle, à des amendes considérables. Les dirigeants de Lufthansa jugent « *inamicale* » l'attitude de Pan Am, qui a volontairement omis de demander l'autorisation au ministère allemand des transports. Ils s'affirment résolus à respecter les règlements de l'IATA existants.

M. Knut Hammarskjöld, directeur de l'IATA, s'est également ému de l'attitude de Pan Am. « *Cette décision*, vient-il de déclarer, *peut avoir des conséquences qui iront très loin, et l'action que j'entreprends, conformément aux règles de l'IATA, a pour but de ramener dans l'industrie du transport aérien l'ordre et la crédibilité aussitôt que possible* ». M. Hammarskjöld a, en effet, convoqué d'urgence le comité exécutif de l'IATA, les jeudi 17 et vendredi 18 avril, à Montréal, pour examiner les conséquences du geste de Pan Am.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Français et Allemands vont harmoniser leurs projets sur le Rhin supérieur

De notre correspondant

Strasbourg. — L'aménagement du territoire par-delà les frontières est devenu une nécessité. La planification est l'affaire des élus locaux qui entendent « *la garder entre leurs mains et continuer à la traiter* ».

« *Il n'y aura pas une deuxième Ruhr le long du Rhin* » : telles sont les conclusions de la rencontre qui s'est déroulée lundi 14 avril, à la préfecture de Strasbourg, entre les présidents des régions d'Alsace, du pays de Bade et du Sud-Palatinat.

Pour la première fois, MM. André Bord, président du conseil régional d'Alsace ; Person, président du gouvernement de Bade-Sud ; Muller, président de Bade-Nord ; Keller, président du Sud-Palatinat, se sont retrouvés autour d'une même table pour étudier les problèmes qui se posent à l'heure actuelle à l'axe rhénan. Une étape décisive semble donc avoir été franchie dans l'harmonisation des projets d'aménagement du Rhin supérieur. Une carte des intentions d'aménagement des régions comprises entre Karlsruhe-Lauterburg et Benfeld-Lahr a d'ailleurs été rendue publique à cette occasion. Cette carte fait apparaître dans l'espace considéré les travaux que les autorités françaises et allemandes envisagent de réaliser d'ici à 1985.

Élaboration d'une carte

L'élaboration de cette carte, fruit de trois années de contacts entre les organismes de planification alsaciens, badois et palatins, a pour objet de rassembler dans un même document une information de base sur l'aménagement d'un secteur d'une vingtaine de kilomètres de part et d'autre du Rhin. Etabli sous la seule responsabilité des organismes d'étude qui font partie depuis 1971 d'un groupe de travail composé de représentants d'Offenburg, de Karlsruhe, de Germersheim et de Strasbourg, ce document n'a toutefois reçu, ni en France ni en République fédérale d'Allemagne, d'approbation de caractère officiel. Mais les organismes de planification intéressés souhaitent maintenant faire connaître cette carte commune et approfondir la coordination.

Pour cela, un comité régional de coordination va être créé, qui sera « *le correspondant sur le plan local de la Commission intergouvernementale franco-suisse-allemande créée le 5 mars dernier à Bonn* ». A ce propos, le professeur Hans Kistenmacher, conseiller scientimique de la commission de planification du Sud-Palatinat à Germersheim, explique : « *Les planificateurs du Rhin supérieur se proposent d'améliorer l'aménagement et l'économie dans les parties défavorisées des régions concernées en contrebalançant les fortes concentrations urbaines et industrielles et en améliorant les transports. Simultanément, il s'agit de sauvegarder l'écologie et les base vitales de cette région. Il faut consacrer un soin tout particulier à la forêt rhénane. Les problèmes de la pollution de l'air et de l'eau concernent les deux rives du Rhin. Il est donc urgent de trouver une harmonie dans ces domaines.* »

Pour M. Kistenmacher, les plans d'aménagement à l'échelle régionale devraient avoir un caractère strictement obligatoire.

Tirant les conclusions de cette réunion, le préfet de la région Alsace, M. Jean Sicurani, qui est à l'origine de cette rencontre, a déclaré : « *La consultation qui nous rapproche n'eût pas été concevable, hélas, dans l'Europe d'autrefois. Elle est au contraire de l'essence même de l'Europe d'aujourd'hui, quelque lente que soit la démarche qui doit la conduire à l'unité. Mais nous aussi nous travaillons à cette unité. La pierre que nous posons aujourd'hui, si modeste qu'elle soit, ajoute quelque chose à l'édifice. Le faire à Strasbourg, capitale européenne, donne à notre entreprise une signification et un prolongement qui doivent nous encourager à la poursuivre avec le ferme dessein de la fortifier et de l'élargir.* »

JEAN-CLAUDE PHILIPP.

ENVIRONNEMENT

LES BOUES ROUGES DU NORD

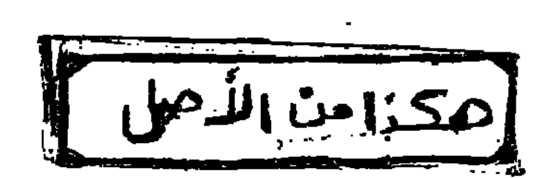
Chaque jour davantage menacés par la pollution, les marins pêcheurs de la baie de la Seine, du Havre et de Calais ont décidé de faire appel à la justice. Leurs représentants syndicaux ont annoncé qu'ils porteraient plainte contre X... et qu'ils avaient introduit un recours contre l'Etat pour « application insuffisante de la règlementation contre les nuisances ».

Les marins pêcheurs espèrent ainsi obtenir le recyclage des produits les plus polluants ou, à défaut, une meilleure surveillance des rejets, à l'instar de ce qui a été décidé en Méditerranée contre la société Montedison.

Pour ce qui concerne les déchets de bioxyde de titane, dénommés communément « boues rouges », la société Thann et Mulhouse, entre autres, rejette près du Havre 600 m3 à l'heure de déchets contenant notamment du sulfate de fer, de l'acide sulfurique et des métaux lourds hautement toxiques, a souligné Me Christian Huglo, avocat des pêcheurs. De son côté, l'usine de Calais déverse à la mer, annuellement, 220 000 tonnes d'acide sulfurique, 15 000 tonnes de fer, 3 000 tonnes d'oxyde de titane, 500 tonnes de vanadium, 35 tonnes de zirconium.

P. T. T.

● UN FONDS D'EXTREME URGENCE. — M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat aux P.T.T., vient de décider la création d'un « *fonds d'extrême urgence* » (FEU) qui disposera de 100 millions de francs prélevés sur certains crédits des directions régionales des P.T.T. Ce fonds sera utilisé par le secrétaire d'Etat pour résoudre des difficultés locales particulières. Par exemple, il sera possible, grâce à lui, de satisfaire une entreprise ou une commune particulièrement mal desservie par un central téléphonique saturé.



هكذا من الأصل

POLICE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Poniatowski évoque « les conditions absolument illégales » de la mort de Lucien Bouvier

A l'Assemblée nationale, mercredi 16 avril, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, M. Michel Poniatowski a répondu à M. Bertrand Denis, député républicain indépendant de la Mayenne, qui l'interrogeait sur la recrudescence de la criminalité.

Le ministre a déclaré : « *Il est vrai que, d'une façon générale, la criminalité augmente chaque année de 10 à 12 %. Toutefois, les mesures prises l'an dernier ont permis de casser cette progression : la criminalité n'a augmenté, en 1974, pour l'ensemble de la France, que de 3,5 %. Dans certains cas, ceux de grande criminalité par exemple, on a même noté un recul, ce pour la première fois depuis douze ans. Les hold-up ont notamment diminué de 5 % dans l'ensemble de la nation et de près de 10 % pour Paris et la région parisienne. Le premier trimestre de 1975 accuse encore une sensible diminution globale des hold-up. Même évolution pour la drogue et pour les délits commis dans le métro. Dans ce dernier domaine, l'évolution était très préoccupante à la fin de l'année dernière. Mais j'ai fait placer dans les couloirs quatre cent cinquante agents de surveillance, cent C.R.S. et vingt-cinq gendarmes mobiles, ce qui a permis une réduction soudaine de la criminalité : 550 agressions avaient été commises l'an dernier ; il n'y en a eu que 58 pendant le premier trimestre de cette année. De même, le nombre des vols à la tire est tombé de 11 300 pour 1974 à 1 660 pour le premier trimestre de 1975.*

» *Pour faire face à la criminalité, il faut disposer de moyens suffisants en personnel. La police a augmenté de près de vingt mille unités depuis 1969, mais c'est encore insuffisant. Aussi demanderai-je pour 1976 une nouvelle augmentation d'effectifs. Il en ira de même pour le matériel et les équipements.* »

A propos des « *conditions d'ouverture du feu* », le ministre a précisé : « *Elles ne sont pas laissées à l'initiative du gouvernement, ni du ministre de l'intérieur, ni des commissaires de police ou des chefs d'unités de C.R.S. Elles sont fixées par la loi, qui n'autorise l'ouverture du feu qu'en cas de révolte dans les prisons, de défense ou de protection d'autrui. Sinon, elle est interdite. L'accident affreux survenu récemment à un automobiliste s'est donc produit dans des conditions absolument illégales. Je compte d'ailleurs rappeler de nouveau et fermement ces instructions à chaque policier. L'intervention de policiers en civil est nécessaire, mais peut présenter des ambiguïtés. Il faut donc qu'elle soit accompagnée d'une information du public. Quant à la formation des gardiens et des instructeurs, qui est actuellement de quatre mois, elle doit être étendue à six mois.* »

M. Poniatowski a conclu : « *L'insécurité ne doit plus être la troisième préoccupation des Français, mais c'est là une œuvre de longue haleine qui ne peut être de répression seulement, mais aussi de prévention et de rééducation des délinquants.*

» *La police doit avoir le soutien de l'opinion. Elle se livre à un travail ingrat et anonyme, indispensable à la société, avec dévouement et désintéressement. Elle est trop souvent en butte aux critiques et aux lazzis, alors qu'on devrait plutôt lui adresser un grand merci.* »

● *Après la fusillade de la rue du Château-des-Rentiers à Paris,* au cours de laquelle, le 8 avril, un automobiliste, pris pour un malfaiteur, fut tué par des policiers, la Fédération nationale des unions de jeunes avocats a publié un communiqué disant « *que le rôle de la police ne consiste pas à se livrer à des actes de violence inconsidérés, mais à déférer les véritables criminels à la justice* ». « *Puisse cette même justice faire son œuvre vis-à-vis de ceux qui la trouvent si souvent trop engagée* », conclut le communiqué.

La lutte contre les prises d'otages

Au cours de la même séance, M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, a répondu à une question de M. Roland Boudet, député réformateur de l'Orne, à propos de la lutte contre les prises d'otages.

M. Lecanuet a déclaré : « *Les preneurs d'otages commettent un crime affreux que (...) le gouvernement entend réprimer avec vigueur. Toutefois, il faut voir qu'ils obéissent à des mobiles différents. Tantôt il s'agit d'infléchir la position du pouvoir politique pour obtenir, par exemple, la libération de prisonniers politiques, ou de mettre en échec des décisions judiciaires ; il peut s'agir encore de réaliser une évasion ou de faciliter une infraction. Dans tous ces cas, l'action des forces de l'ordre ne peut être rigoureusement identique.*

» *Le problème est d'abord pratique : obtenir la libération des otages est le souci prévalant, qui peut contrarier l'entreprise de capture des malfaiteurs. Les forces de l'ordre doivent s'adapter aux circonstances particulières. D'autre part, une loi récente a renforcé les peines, qui peuvent aller jusqu'à la réclusion perpétuelle et la peine de mort. L'arsenal législatif est donc cohérent.*

» *Enfin, il y a le problème judiciaire. Dans ces affaires à grand retentissement, la justice doit pouvoir, dès que les coupables sont capturés, prononcer rapidement des condamnations très fermes. Dès mon arrivée à la chancellerie, j'ai donné des directives dans ce sens, et je les ai renouvelées à la réunion des chefs de cour et des procureurs généraux. Par ailleurs, la création de filières d'urgence est à l'étude pour accélérer le cours de la justice quant aux procédures criminelles les plus graves — sans retirer au inculpés les garanties du droit.*

» *Dans l'affaire du 4 avril dernier, toutes les dispositions ont été prises pour que le juge d'instruction du Mans puisse agir dans les meilleurs délais.* »

[Depuis les modifications intervenues sur l'initiative de M. René Pleven, alors ministre de la justice, par une loi du 9 juillet 1971, les auteurs de prises d'otage sont punis de la réclusion criminelle à perpétuité (article 343 du code pénal) et de la peine de mort « si les personnes arrêtées, détenues ou sequestrées ont été soumise à des tortures corporelles » (art. 344).

Les propos du garde des sceaux ne sauraient donc sous-entendre une remise en cause de l' « arsenal législatif », que M. Lecanuet juge lui-même « cohérent ».

Mais « la création de filières d'urgence » annoncée par le ministre paraît concerner deux ordres de préoccupations. On peut envisager, dans le souci d'accélérer la procédure, d'en supprimer certaines étapes considérées comme superflues. Par exemple, en supprimant l'examen par la chambre d'accusation des actes d'instruction avant transmission à la cour d'assises. C'est ce qui fut fait par une ordonnance du 1er septembre 1962 relative à certains crimes de nature à porter atteinte à la paix publique. Cette ordonnance avait prévu que le juge d'instruction pouvait agir ainsi en cas de crimes de droit commun. C'est cette procédure qui fut appliquée à Jean-Marie Deveaux, incarcéré pendant huit ans pour un crime dont il fut, en fin de compte, jugé innocent.

Les propos du ministre peuvent aussi viser l'état d'engorgement notoire de la juridiction parisienne, dont la refonte est en cours. La durée moyenne d'instruction d'un dossier criminel y est de trois à quatre ans, et cinq ou six personnes successivement en font un examen détaillé, le passage par la chambre d'accusation représentant à lui seul huit à douze mois. En dehors du découpage envisagé des juridictions, l'innovation pourrait aussi consister à réduire le nombre des magistrats appelés à examiner les dossiers criminels. — Ph. B.]

Le cas de M. Gandouin et la discipline

A l'Assemblée nationale, mercredi 16 avril, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a répondu à M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R., qui demandait quels avaient été les motifs « *réels et précis* » de la suspension de M. Gandouin, préfet de la Sarthe. M. Poniatowski a estimé que les commentaires et déclarations enregistrés ne donnent pas « *une idée exacte des raisons qui ont conduit à prendre une décision sévère et exemplaire* ». Il a précisé qu'il s'agissait d'une mesure conservatoire imposant par conséquent le silence en attendant que l'intéressé ait pris connaissance de son dossier. Niant que cette décision ait été provoquée par l'emploi « *de tel ou tel langage* », le ministre a fait état de « *non-exécution des ordres donnés* » et souligné que « *la vie des otages est trop précieuse pour donner lieu à une manifestation à grand spectacle* ».

Le ministre de l'intérieur a souligné que, en 1970, M. Gandouin avait « *déjà été frappé pour des faits tenant à la discipline d'une sanction plus sévère, puisqu'il avait alors été privé de son commandement et réintégré dans le corps des administrateurs civils* ».

M. Poniatowski a rendu hommage au corps préfectoral, « *l'un des meilleurs de France sinon le meilleur* », en insistant toutefois sur « *la servitude et la grandeur du devoir d'obéissance indispensable pour la bonne marche de l'Etat, pour la défense de l'ordre républicain et pour la protection du citoyen* ».

[M. Poniatowski déclare — à juste raison — qu'il « aurait été incorrect » de sa part d'adresser « publiquement ses griefs » à M. Gandouin. Le secret des sanctions et surtout de leurs motivations est, en effet, une règle de l'administration mais il est alors pour le moins contradictoire que quelques instants plus tard le ministre de l'intérieur ait révélé que M. Gandouin avait été frappé en 1970 d'une sanction « plus sévère » pour des faits « tenant à la discipline ». On peut s'étonner, dès lors, que M. Marcellin, alors ministre de l'intérieur, ait nommé, le 15 juin 1970 à la tête d'un département aussi important politiquement que la Nièvre un homme qui, le 9 janvier précédent, aurait dû abandonner ses fonction de directeur des écoles et techniques de la police nationale pour faute contre la discipline. On peut s'étonner aussi que M. Chirac, alors ministre de l'intérieur lui ait, le 3 avril 1974, accordé une promotion en le nommant préfet de la Sarthe. — A. P.]

● *Un fascicule sur les prises d'otages.* — L'institut de criminologie de Paris, que dirige M. Jacques Léauté, consacre aux *prises d'otages* le premier volume d'une série consacrée à l'étude des formes les plus actuelles de la délinquance.

Selon M. Jean Paolini

LE NOMBRE DES HOLD-UP A DIMINUÉ DE 17 % L'AN DERNIER A PARIS

Répondant à une question écrite de Mme Nicole de Hauteclocque, conseiller de Paris, relative au « *manque de sécurité qui apparaît partout* », le préfet de police souligne dans le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* du 11 avril, que les formes les plus graves de la délinquance et de la criminalité ont, au cours de l'an dernier, accusé une baisse sensible.

Le nombre total des crimes et délits enregistrés à Paris a été de 209 887, faisant apparaître « *une baisse du taux d'accroissement annuel* », qui n'est toutefois pas chiffré. D'une année à l'autre, le nombre des hold-up a baissé de 17 %, celui des assassinats, meurtres et tentatives de 11,5 %, celui des escroqueries de 56 %, et celui des cambriolages a marqué une stabilisation après plusieurs années consécutives de très forte augmentation.

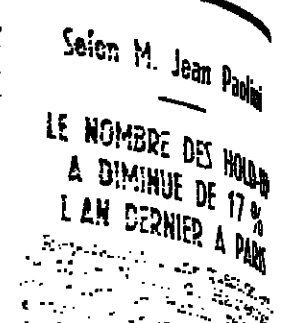
M. Jean Paolini enregistre également avec satisfaction un ralentissement sensible de la progression du nombre des vols de voitures (+ 5 % contre + 12,5 % un an plus tôt), des vols simples (+ 3 % contre + 20 %) et des escroqueries commises avec des chèques volés (+ 12,71 % contre + 45,5 %). Le nombre des affaires de drogue n'a pas varié d'une année à l'autre : 685 en 1973, 684 en 1974.

En revanche, le préfet de police s'inquiète de l'aggravation des vols avec violence (+ 30 %) et des vols à la tire, qui ont septuplé en quatre ans. La moitié des 21 145 vols à la tire ont été perpétrés dans l'enceinte du métro, où on a enregistré 550 agressions.

● *La médecine pénitentiaire* sera le thème d'une conférence-débat organisée ce jeudi 17 avril, à 20 heures, au grand amphithéâtre du ministère de la santé, 14, avenue Duquesne, à Paris (7e). Plusieurs collaborateurs de l'hôpital des prisons de Fresnes y participeront, notamment le docteur Petit, médecin-chef.

● « *les Préfets (1800-1940)* », tel sera le thème d'un colloque organisé par l'Institut français des sciences administratives, le samedi 26 avril, au Conseil d'Etat.





Coupable, innocente ou piégée ?

(Suite de la première page.)

Autre évidence : si nous considérons très rapidement les « fautes » des policiers depuis quelques années, nous verrons apparaître au-delà des vices et des lacunes leur origine commune. Choisissons, par exemple, une période qui commence à la fabrication de fausses pièces à conviction dans une affaire d'assises jugée dans le nord de la France et qui s'achève au cas de ce malheureux représentant abattu récemment. La plupart de ces actes ont été commis dans les meilleures intentions du monde, par vertu, pour le bon motif, précisément dans le double but de défendre les citoyens et d'arrêter les malfaiteurs. Le policier qui avait fabriqué des fausses pièces pour confondre un accusé n'était pas raciste (c'était établi), n'avait agi ni par haine, ni par jalousie, ni pour de l'argent, ni par intérêt de carrière, ni sur ordre. Il s'était dit : « Ce misérable accusé (il s'agissait d'un quadruple assassinat) risque d'échapper à la répression, ce serait une affreuse injustice. Moi, qui sais qu'il est coupable, je vais faire en sorte qu'il soit condamné à coup sûr. » Voilà quels sont les ravages de la vertu dans les têtes faibles. Dans l'affaire actuelle, il est évident que les policiers qui ont tué M. Bouvier n'avaient pas d'autre intention que d'accomplir le plus complètement possible leur devoir professionnel. Voilà la réalité. Elle est effroyable.

Encore une évidence : en France, la liberté individuelle est une fiction. Dans l'affaire du bar « le Thélème », on a très peu insisté sur le fait que des citoyens ont été arrêtés, qu'on leur a passé les menottes, qu'on les a traînés en les injuriant dans un car de police, qu'on les a déshabillés. Plus grave peut-être que le fait lui-même est celui de considérer ces pratiques comme tout au plus excessives, mais à tout prendre normales. Or ce sont des mœurs inadmissibles. Dans de nombreux pays, de tels agissements seraient absolument impensables. En France, ceux qui commettent ces actes comme ceux qui les subissent sont unis dans une communauté infernale dont il est très difficile de sortir.

***

Le citoyen qui veut s'élever au-dessus de cette condition de sous-développé se voit bloqué immédiatement. D'abord s'instaure un dialogue de sourds. L'un dit : « Vous êtes misérable. » L'autre dit : « Ce n'est pas vrai, c'est vous. » L'un dit : « Vous avez étranglé quelqu'un dans un commissariat, vous avez fracturé le crâne d'un paisible consommateur dans un café, vous avez tué un passant innocent. » L'autre répond : « Mais nous avons arrêté tant de malfaiteurs », ou bien : « Nous avons eu tant de tués en service commandé », ou bien : « Ce sont des bavures. »

Chacun oppose sa vérité, mais elle n'a aucun rapport avec celle de l'autre. On a assez des victimes du devoir, Gérard Monate l'a dit, on a surtout assez de leur exploitation. Quant au tableau de chasse, n'oublions pas que certains malfaiteurs échappent. Bavures, enfin, c'est la manière arithmétique de considérer les fautes pour faire croire à l'excellence du système. Et l'argumentation descend des platitudes à l'ignominie quand on entend, par exemple : « On n'arrête pas un malfaiteur comme l'on perçoit une cotisation, on ne demande pas ses papiers avec un sourire à un gangster bardé d'armes automatiques. » Or jamais personne n'a soutenu un seul instant que l'arrestation de malfaiteurs dangereux soit une simple formalité. Tout le monde sait que le policier risque sa vie dans ce genre d'opération.

La deuxième étape est réalisée par le passage de la faute au procès. Contrairement à ce qu'on fait croire, un procès n'arrange pas forcément les choses. Dans le cas particulier des affaires de police, dès qu'un coup dur se produit, que se passe-t-il ? L'attaque tout d'abord est très molle. Si l'on faisait la liste des décisions de justice indulgentes rendues contre des policiers ou des agents d'autorité depuis quinze ans, on en remplirait des pages. Dans ces sortes d'affaires, la reproche de mollesse fait aux juges par M. Poniatowski est parfaitement justifié. Et ça continue. Les magistrats n'ont-ils pas rendu un non-lieu au profit d'un policier qui avait tué d'une rafale de mitraillette un jeune homme qui était immobilisé le dos au mur (*le Monde* du 20 mars 1975). La défense est un jeu d'enfant, sauf dans des cas très rares, comme celui de la rue du Château-des-Rentiers. Il n'y a pas de preuves, on trouve tous les témoignages nécessaires, et c'est naturel, car il est normal de défendre des copains qui neuf fois sur dix ont cru bien faire. Le contrôle disciplinaire n'inspire pas assez confiance malgré tous les chiffres dont il peut faire état. Les sanctions atteignent en général les plus maladroits, les plus ingénus et pas forcément les plus dangereux.

Enfin, cette répression, qu'elle soit sérieuse ou qu'elle soit une mise en scène, n'arrive jamais qu'après la bataille, une fois que le mal est fait. *Il faut commencer à comprendre qu'il s'agit moins de trouver un coupable que d'éviter des fautes.* Jouer le jeu judiciaire, c'est se dispenser d'aller au fond des choses, c'est s'assurer que tout va se passer selon les règles établies pour les malfaiteurs classiques, ceux qui sont en marge, mais non pas pour des fonctionnaires qui sont eux-mêmes à l'intérieur de l'appareil répressif.

Le résultat c'est qu'on aboutit ici encore à des monstruosités fabuleuses auxquelles on est tellement habitué qu'on ne se rend plus compte qu'elles sont monstrueuses. On trouve dans le comportement de l'Etat la même aberration qu'en matière de liberté individuelle. Une société saine devant un drame comme celui du Thélème ou comme celui de la rue du Château-des-Rentiers, ou tel autre du même genre, devrait être de se précipiter pour réparer, compenser, atténuer, autant que faire se peut, le dommage.

Quand un innocent a le crâne fracassé, qu'il est aveugle ou infirme ou mort, il arrive souvent que les auteurs du dommage ne l'ont pas fait exprès, mais les pouvoirs publics devraient intervenir immédiatement non seulement pour faire passer au tourniquet, un tourniquet feutré, le responsable, mais pour réparer. Ils devraient dire : « Monsieur ou Madame, combien vous dois-je ? Faites-vous examiner par un expert pour que nous puissions vous dédommager et, d'ores et déjà, voici une somme ou une rente ou n'importe quoi pour atténuer le mal fait. » Si le chauffeur d'un camion de l'administration tue quelqu'un, elle paie. Il faut absolument trouver un système, fonds commun, fonds de garantie, tout ce qu'on voudra, c'est indispensable.

Il faut changer les mentalités, c'est le cœur de la question : c'est là que la responsabilité de l'Etat est encore plus grande que dans tel ou tel cas particulier, car elle est générale. Ce qu'il faut faire, les autorités le savent. De nombreux groupes de policiers mènent en ce sens une campagne vigoureuse. Si rien n'est fait, c'est par la volonté du gouvernement. Il faut qu'il change de politique. Il s'agit là encore d'une évidence : priorité absolue doit être donnée à la formation des fonctionnaires de police. Elle comprend plusieurs matières, mais la plus importante de beaucoup, celle qui doit avoir le coefficient le plus élevé, c'est la formation psychologique.

Mais l'ombre de la vieille tradition d'une police inavouable, du policier être hybride, intermédiaire entre le brigand et l'honnête homme, n'a pas fini de se projeter sur notre société. Certains y trouvent des avantages substantiels. Et puis, la formation psychologique, c'est bon pour les intellectuels, pour les gens raffinés, les magistrats, les administrateurs, les cadres supérieurs, ce n'est pas pour des prolétaires subalternes. Ne mélangeons pas la noblesse de l'esprit avec la vulgarité de la main, et les policiers sont souvent considérés comme des hommes de main, ce qui est un moyen pour qu'ils le deviennent. Cette hiérarchie rend, par son irréalité même, très fragile la société qu'elle est sensée renforcer. Il ne faut pas oublier qu'à tout échelon un policier est titulaire d'une certaine autorité. Or l'autorité est un poison, comme certains médicaments. Il ne faut jamais la donner sans en faire connaître les effets secondaires, sans se prémunir contre ses dangers.

Or le policier n'est nullement informé de ces impératifs. En outre, le métier de policier est infiniment plus difficile, plus traumatisant que n'importe quelle fonction bureaucratique, même exercée dans un fauteuil directorial. La relation policier-citoyen est dure, souvent conflictuelle. Celui à qui on dresse une contravention n'est pas content, et encore moins celui qu'on arrête. Il y a des locaux de police terrifiants, mais le tutoiement, la vulgarité, parfois la violence, ne sont pas inhérents à l'homme policier.

Ils sont le résultat d'un conditionnement, ils font souvent parti d'un rituel, c'est pourquoi il est indispensable d'assurer un conditionnement inverse. Cela ne peut pas se réaliser avec de bonnes paroles, un heure de cours par-ci, par-là. Il faut un enseignement soutenu, avec analyses de situations, simulations, vérifications, libérations non seulement à l'égard des complexes, mais aussi de certaines traditions, un recyclage et une éducation permanente. C'est beaucoup plus difficile à apprendre que les lois, les règlements et même l'usage des armes à feu, qui laisse tellement à désirer. N'oublions pas qu'il y a quelques mois, M. Poniatowski lui-même a incité les policiers à faire usage de leurs armes.

La police est une profession où le facteur humain est considérable ; or, rien de sérieux n'a été fait dans ce domaine, et ce n'est pas le fait du hasard. La police tombe dans le piège du pouvoir, qui ne tient pas à avoir une police trop évoluée humainement. Il ne tient peut-être pas non plus à avoir une police sans défaillances. Ainsi lui est-il loisible d'en user un peu avec elle comme certains policiers en usent avec leurs collaborateurs occasionnels : leurs fautes sont un moyen de les tenir. On couvre les défaillances des hommes comme on cache les carences de la formation, et ainsi on évite que la police soit trop aimée de la population, qui ressent sa nécessité, mais n'éprouve pour elle nulle tendresse. Une police parfaitement intégrée à la population échapperait à la volonté du pouvoir central.

CASAMAYOR.

LE SYNDICAT DES COMMISSAIRES RÉPOND A M. GÉRARD MONATE

Après la publication, dans *le Monde* du 16 avril, d'une déclaration de M. Gérard Monate au mensuel *Combat socialiste*, M. Joseph Simon, délégué du Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale, nous a adressé une lettre dans laquelle il indique que M. Monate « *n'a pas qualité pour parler au nom des commissaires de police et de plusieurs autres corps de la police nationale* ». M. Simon ajoute :

« *Parlant de l'affaire dite « du Thélème », sur le plan technique, l'intéressé a déclaré : « Il y a eu » des erreurs et des fautes commises, ne serait-ce qu'au niveau » technique... »*

» M. Monate n'a jamais eu de fonction de police judiciaire, il est donc mal averti des problèmes particuliers à cette spécialisation et, de plus, il n'a jamais exercé de commandement de la nature de celui qu'il se permet de juger. Le simple bon sens aurait dû le conduire à plus de réserve dans ses appréciations, qui apparaissent pour le moins superficielles, voire déplacées.

» De plus, il dit : « Ce que j'ai » voulu démontrer, c'est que ce » déplorable incident raciste... » Comment peut-il se permettre de porter une accusation aussi grave, alors qu'il n'était pas sur les lieux, n'a pris aucune part à cette opération au cours de laquelle un fonctionnaire de police, n'exhibant aucune arme, a été grièvement blessé : veut-il dire que cette intervention était dirigée contre des individus à raison de leur origine ?.. »

هكذا من الأصل

POLICE

UNE ENQUÊTE DÉPARTEMENTALE
SUR LE POUVOIR DES MAIRES ET SUR LA SÉCURITÉ

Sept cents élus de Seine-et-Marne estiment que leur rôle n'est pas suffisamment pris en considération

La délégation de Seine-et-Marne du Mouvement national des élus locaux vient de rendre publics les résultats d'une enquête organisée auprès des maires, conseillers municipaux et conseillers généraux — sept cent vingt-huit des six mille sept cent cinquante élus locaux ont répondu aux vingt-six questions posées — concernant la sécurité et ses moyens, la police et l'ordre, le pouvoir de décision et la responsabilité.

En attendant les résultats de l'analyse détaillée des chiffres obtenus, M. Jacques Nizart, adjoint au maire de Fontainebleau et président de la délégation départementale du MNEL, a dégagé, le 10 avril, à Melun, les premières conclusions qu'appelle cette enquête.

Tout d'abord, il apparaît clairement que le sens de la responsabilité du maire demeure, quoi qu'on en dise, particulièrement vivace. 73 % des élus trouvent normal que l'exercice du pouvoir de décision entraîne automatiquement la responsabilité de son auteur. Un même nombre de réponses juge normal l'attribution de la qualité d'officier de police judiciaire au maire. 90 % entendent que les attributions de police soient du seul ressort du maire. En matière de protection civile, on remarque que 67 % des élus se sont inquiétés de faire visiter les établissements publics de leur commune par la commission de sécurité, attitude qui n'est certainement pas étrangère à la mise en cause du maire de Saint-Laurent-du-Pont après l'incendie du dancing « 5-7 » en novembre 1970.

En second lieu, les élus paraissent préoccupés du manque de moyens à leur disposition pour assurer la sécurité. 62 % disant qu'ils ne disposent que d'un nombre insuffisant d'agents de police, tandis que 44 % souhaiteraient davantage de pompiers professionnels. 63 % des élus indiquent que la protection des bals est insuffisante, mais 64 % estiment que ce problème ne devrait pas être du ressort du maire. 77 % se déclarent incapables de sanctionner les déprédations causées par les transports routiers, et 92 % sont impuissants à lutter contre les nuisances sonores. Il ressort cependant d'une majorité des réponses que les carences de la sécurité ne découlent pas seulement d'insuffisances de personnel et de matériel, mais d'une *organisation générale* (qu'on souhaiterait articulée au plan régional) et d'un manque d'information de la part de l'administration.

Le troisième point élargit le sens de cette constatation. D'une manière générale, les élus aspirent à une plus grande participation aux décisions. En contrepartie de la responsabilité, 59 % d'entre eux s'estiment insuffisamment consultés dans la préparation et l'élaboration des décisions. 60 % voudraient aussi que cette responsabilité du maire soit davantage dégagée lorsqu'on ne lui demande qu'un avis.

Mais la réponse la plus significative concerne l'attitude des élus face au référendum local : 71 % d'entre eux sont favorables à cette procédure « *sur des questions d'intérêt général ou engageant l'avenir de la commune* ».

JUSTICE

L'entente sur le marché du pétrole

L'ANCIEN PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ESSO-FRANCE A ÉTÉ INCULPÉ

M. Elie Loques, doyen des juges d'instruction de Marseille, a inculpé, mercredi 16 avril, l'ancien président - directeur général d'Esso-France, en vertu des textes réprimant l'entrave aux enchères et l'entente illicite sur le marché du pétrole.

Près de trente personnes ont ainsi été inculpées dans le cadre de l'information ouverte après la plainte de M. Roger Bodourian, revendeur indépendant de la région marseillaise.

CRÉATION D'UNE COMMISSION SUR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DÉLINQUANTE

Par arrêté du ministre de la justice publié au « Journal officiel » du 16 avril, « il est institué au ministère de la justice une commission d'études chargée de faire des propositions au garde des sceaux sur l'adaptation des textes, des méthodes et des structures aux conditions actuelles de prise en charge des mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse *délinquante et en danger* ».

Cette commission, présidée par M. Jean-Louis Costa, président de chambre à la Cour de cassation, est composée de MM. Jacques Bardon, conseiller-maître à la Cour des comptes ; André Bouvier, délégué régional de l'éducation surveillée pour la région Lorraine ; Alain Bruel, juge des enfants à Toulouse ; Jean Cabannes, avocat général à Paris ; Alain Certoux, médecin-chef de l'hôpital psychiatrique d'Etampes ; Mme Monique Poignard, magistrat à la direction des affaires criminelles et des grâces ; MM. Roger Pollet, premier juge des enfants à Créteil ; Pierre Raynaud, professeur à la faculté de droit de Paris, président de l'Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ; Mme Simone Rozes, directeur de l'éducation surveillée ; MM. Pierre-Henri Teitgen, ancien vice-président du conseil, professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Paris ; Yves de Thevenard, magistrat à la direction de l'éducation surveillée ; Hector Viles, chef de service éducatif à Arcueil.

● *Dix jours d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende*, telle est la peine réclamée par le procureur de la République de Troyes à l'encontre de M. Celso Silverio, ce chef d'entreprise du bâtiment de l'Aube poursuivi pour plusieurs infractions au recrutement des travailleurs étrangers (*le Monde* du 6 mars). Le prévenu risquait une peine d'emprisonnement d'un an. Jugement rendu le 6 mai.

● *Prix Bride-Abattue : trois jockeys écroués.* — Trois jockeys ont été écroués, mercredi 16 avril, sous l'inculpation de tentative d'escroquerie et d'infraction à la législation sur les courses de chevaux, par M. Jean Michaud, juge d'instruction chargé du dossier de l'affaire du prix Bride-Abattue, le tiercé truqué couru le 9 décembre 1973 sur l'hippodrome d'Auteuil : les trois jockeys, Michel Lefait, Henri Mathelin et Jean-Claude Biard, ont été incarcérés à la prison de la Santé.

Sur un total de vingt-quatre partants, onze jockeys ont donc déjà été inculpés dans cette affaire et six sont détenus : avec les parieurs arrêtés à Paris et à Toulon, le nombre total des inculpés s'élève pour l'instant à quarante-trois.

L'EXPLOSION DE GAZ DANS UNE TOUR D'ARGENTEUIL

« Une accumulation d'imprudences et de négligences »

« *Je ne ferai pas de réquisitions spéciales, mais je vous demande instamment que la décision que vous rendrez ne soit pas atteinte par la loi d'amnistie ; car qui dit amnistie dit oubli alors que ce drame est encore présent dans tous les corps, que les blessures saignent encore.* » Pour M. André Chazelet, procureur de la République à Pontoise, qui requérait, mercredi 16 avril, contre les quatre prévenus d'homicide involontaire dans l'affaire de la tour d'Argenteuil, il n'est donc pas question de condamner ceux-ci à moins de trois mois et un jour d'emprisonnement ferme ou à moins d'un an et un jour d'emprisonnement avec sursis.

Pourtant, des quatre accusés, deux — l'architecte et l'installateur de canalisations — apparaîtront aux yeux mêmes des parties civiles comme des « *lampistes* », et pour soutenir son accusation, le procureur de la République devra faire ce qu'il interdisait à la défense lorsqu'il disait : « *Vous ne pouvez retenir de l'expertise judiciaire ce qui vous arrange et oublier ce qui vous dérange.* »

Ainsi oublie-t-il que l'expert judiciaire a vu comme « *cause profonde* » de la catastrophe l'arrivée du gaz sous moyenne pression dans un immeuble d'habitation. Pour M. Chazelet, la mise en cause de Gaz de France n'est qu'un « *alibi de la défense* » pour éluder sa propre responsabilité. Ainsi oublie-t-il que l'expert judiciaire n'a pu trouver « *aucune lacune* » dans les soudures de M. Labert.

Quant à l'architecte, le réquisitoire semble ne lui reprocher qu'une chose : ne pas avoir prévu un débarras autre que la pièce de réception des vide-ordures. L'architecte, M. Mollier, se voit donc accuser d'être « *de ces architectes dont les maisons seraient parfaites si personne ne les habitait* ».

M. André Chazelet est évidemment plus à l'aise pour démontrer la responsabilité des gestionnaires de la société la Lucile MM. Auguste Bahuaud, président de la société, et Léon Ohayon, son inspecteur des travaux. N'ont-ils pas avoué ne rien savoir de ce qui se passait dans l'immeuble dont ils recueillaient régulièrement les loyers ? « *Lorsque l'ignorance en arrive à ce degré, elle devient une ignorance criminelle* ».

« *Toutes ces fautes prises isolément seraient peut-être restées sans conséquence. Cette accumulation à plusieurs niveaux d'imprudences, de négligences, débouche sur le drame* », devait ajouter M. Chazelet, qui justifia en droit son accusation par un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation selon lequel : « *Plusieurs imprudences et négligences, bien que distinctes, suffisent à fonder la responsabilité pénale de chacun des prévenus.* »

Auparavant, les parties civiles (l'association des victimes et les pompiers) avaient réclamé près de 5 millions de francs aux prévenus.

Ce procès se terminera ce jeudi 17 avril, après les plaidoiries de la défense.

BRUNO DETHOMAS.

L'AFFAIRE FAYE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRASSE

Peines de prison requises contre les vingt-deux inculpés

De notre envoyé spécial

Grasse. — *Après avoir fait au cours de la première audience de l'affaire Faye le procès d'un mort, les vingt-deux inculpés ont tenté, mercredi 16 avril, de faire le procès des banques, et notamment celui du Crédit agricole des Alpes-Maritimes, qui consentit au colonel François Faye pour près de 10 millions de prêts sans prendre toutes les garanties habituelles.*

Si la secrétaire particulière du défunt colonel, Mme Alice Mouche, se borne à dire à la barre qu'elle préparait fausses factures et traites de complaisance, suivant le plan d'un échéancier minutieusement établi par son patron, elle confirma aussi que M. Roger Choulet signait la correspondance, assurait son expédition, apposait des timbres humides, bref, se comportait comme le collaborateur très dévoué de l'horticulteur, celui-ci résidant d'ailleurs plus volontiers à Porquerolles qu'à Vence.

De son côté, le ministère public a requis une peine de trois à quatre ans de prison contre le principal accusé, M. Roger Choulet, et des peines de treize mois à trois ans de prison assortis du sursis pour les vingt et un autres inculpés.

Un avocat s'étant étonné que la secrétaire comme le comptable, M. Blanc, n'aient pas été poursuivis comme complices, le substitut du Procureur de la République, rétorqua que « *la justice se souciait peu de poursuivre des lampistes qui, employés de M. Faye, n'avaient fait que tenir la plume* ». « *Ce qu'ils ont fait, n'importe qui aurait pu le faire,* dit le magistrat, *tandis que n'importe qui ne pouvait pas établir ou accepter de fausses factures et participer ainsi au mécanisme de l'escroquerie.* »

Ce mécanisme, Mᵉ Ricord, administrateur judiciaire des établissements Faye, dont la liquidation n'est pas achevée, allait en montrer l'habile complexité avant de fournir des chiffres : passif des établissements Faye, 46 314 000 francs ; actif mobilier et immobilier, 4 961 000 francs ; déficit, plus de 41 millions de francs.

Quant à la méfiance des banques et des prêteurs, elle aurait pu, d'après l'expert, être éveillée par le gonflement anormal des bilans fantaisistes présentés par M. Faye : « *Quand j'ai voulu tenter, pour sauver les emplois des cent soixante ouvriers et employés, de réanimer la société, je me suis aperçu,* dit Mᵉ Ricord, *qu'elle pouvait au maximum produire et vendre annuellement huit millions de boutures à 0,30 F pièce, et, donc, encaisser 2 400 000 F, alors que la seule masse salariale dépassait 5 millions... C'était une gestion aberrante, et, si M. Faye n'avait pas annoncé facticement 15 ou 20 millions de chiffres d'affaires et 500 000 F de bénéfices — alors qu'il en déclarait 80 000 au fisc, — aucun prêteur ne se serait engagé.* »

Cette audace du colonel Faye, *bien* secondé par M. Roger Choulet, dont le rôle apparaît tout de même plus important que le principal inculpé ne souhaitait le faire croire, a été payant. Vice-président de la chambre d'agriculture, vice-président de la caisse régionale de Crédit agricole, conseiller du commerce extérieur, commandeur de la Légion d'honneur, pourvu de relations distinguées, l'ancien officier était, *semble-t-il*, cru sur parole.

Non seulement les banques lui faisaient confiance, mais il n'avait eu aucune difficulté à vendre les 531 parts, à 10 000 francs la part, de la société en participation, qui assurait un intérêt de 10 % à ses membres.

Un prêt sans hypothèque

Cette *confiance* se traduisit par un laxisme incompréhensible du Crédit agricole des Alpes-Maritimes, qui négligea de transmettre aux *services de centralisation* des risques de la Banque de France les escomptes consentis à ce client si particulier, et lui accorda plus de 10 millions de prêts, sans prendre la moindre hypothèque sur ses terres.

Une telle légèreté apparut suffisante au *juge-commissaire pour* qu'il décide de rejeter les productions de créances du Crédit agricole.

Mais tout cet argent — *près de* 50 millions, — où est-il passé ? Un magot est-il caché dans les terres si fertiles du colonel ou lors des transferts, un coffre anonyme renferme-t-il les restes de cette fortune dérobée ?

D'après l'administrateur judiciaire, les frais généraux étaient tels, la gestion si déséquilibrée, les investissements si inconsidérés, les agios si importants, que la dilapidation *fut totale*. On découvrit mercredi que les complices de M. Faye n'étaient pas aussi désintéressés qu'ils l'af*firment*, et certains touchaient des commissions ou des prébendes en compensation des risques qu'ils prenaient en acceptant de fausses traites.

Quant aux circonstances exactes de la mort du colonel Faye, les journalistes semblent être, dans ce procès, les seuls à s'en préoccuper : « *Il a peut-être pris un peu trop de digitaline* », disent les uns ; « *Il avait du sang qui lui sortait du nez* », affirment d'autres ; aussi on peut regretter que le docteur Coignet, ami de la *famille*, qui, appelé par Mme Faye, fit seul les constatations dernières, n'ait pas eu le temps de rencontrer le juge d'*instruction* : le médecin est mort, lui aussi, cinq mois après M. Faye, renversé par une automobile.

MAURICE DENUZIÈRE.

Quatre surveillants de prison devant le tribunal de Nice

Épiciers, postiers et commissionnaires

De notre envoyé spécial

Nice. — Ils étaient bien confus ces quatre surveillants de prison, mercredi matin 16 avril, devant le tribunal correctionnel de Nice, d'avoir à répondre du petit commerce illicite et rentable qu'ils avaient organisé pour plusieurs détenus. Manuel Guglielmi, un bègue dégingandé dont on comprit vite qu'il n'avait pas dû *inventer le verrou automatique*, Jean Katarynczuck dont on apprit sans surprise qu'il sacrifiait au culte de Bacchus, Francis Depigny un timide influençable et François Lalatraba qui « *avoua tout aux policiers parce qu'il avait mal aux dents...* » donnaient une idée approximative de ce que seraient les Pieds Nickelés reconvertis dans la chiourme.

Epiciers, postiers et commissionnaires des détenus, ces quatre hommes ne sont pas de grands coupables. « *On peut même se demander* », fit observer Mᵉ Flamand, « *s'ils ne se sont pas inspirés maladroitement de la politique d'humanisation de l'univers carcéral prônée en haut lieu.* »

Tout se découvrit au cours de la nuit du réveillon 1974. Quatre détenus de confession israélite avaient obtenu l'autorisation de se grouper dans une cellule pour fêter l'avènement du Christ. C'est une façon comme une autre de pratiquer l'œcuménisme. Minuit venait à peine de sonner et l'un des prisonniers, M. Attia, chantait l'*Alleluia,* quand *une bagarre éclata* entre les trois autres. Les gardiens prévenus découvrirent que leurs pensionnaires ne s'étaient pas uniquement désaltérés à l'eau pure, boisson hygiénique des prisons. L'un des réveillonneurs qui purgeait une peine de cinq ans pour *homicide, M. Amoulai, raconta au* directeur de la prison que les boissons, vin blanc, vin rouge et pastis, leur avaient été livrées, comme d'habitude, par leurs gardiens. M. Amoulai prit sans doute un certain plaisir à dénoncer les gentils *surveillants qui, soit dit en passant,* trouvaient leur compte au commerce, puisqu'ils vendaient 100 francs la flasque de pastis achetée 3,20 F au supermarché et omettaient, en plus, de rendre la monnaie.

On découvrit aussi qu'ils livraient *des eaux de toilette, des savonnettes,* des revues, qu'ils mettaient à la poste le courrier, hors du circuit de la censure, qu'ils donnaient des coups de téléphone pour l'un ou l'autre, qu'ils transmettaient les paris au P.M.U. et même qu'ils avaient apporté à un détenu, de la part de sa petite amie, un appareil photographique afin que celui-ci puisse lui envoyer des clichés de son heureux séjour.

Un Allemand auquel on avait retiré son transistor à ondes ultracourtes *le récupéra aisément* et deux trafiquants de drogue tentèrent, mais sans succès, d'acheter une libération anticipée.

Pourquoi, après avoir passé des aveux complets devant les inspecteurs de la police judiciaire, qui leur fournissent habituellement des pensionnaires, les gardiens-épiciers décidèrent-ils, devant le président Porcher, de nier les faits et de dire que les inspecteurs avaient tout inventé, en se référant à la dénonciation, ô *combien calomnieuse, d'un détenu au* demeurant méprisable ?

Cela fit mauvais effet, et si Mᵉ Loulliet tenta de mettre au « *compte de la vengeance, plaie de l'univers carcéral* », l'attitude du dénonciateur, Mᵉ Pierre Pasquini se montra plus circonspect et donna à entendre qu'on ne devait pas « *briser la situation d'auxiliaires de la justice qui n'avaient voulu, peut-être, que rendre plus agréable le séjour des prisonniers niçois* ».

Jugement le 30 avril. — M. D.





SPORTS

TENNIS

Un gala à la salle Pleyel

Combien étaient-ils de la tribune D de Roland-Garros, mercredi soir, dans la salle Pleyel comble jusqu'au toit *pour le premier gala du tennis* ? Un nombre infime, sans doute, car cet excellent public des Internationaux de France n'aurait jamais encaissé sans broncher les trois heures interminables de cette soirée montée comme un spectacle de *patronage. En lever de rideau*, on vous assénait pour commencer un funèbre documentaire sur « le jeu de jambes », dont les vérités doctorales seraient démenties en deuxième partie par toutes les fausses positions que prennent les grands champions.

La « leçon de tennis de Rosewall » suivait : autre pensum. Rosewall étant à coup sûr le plus pur technicien de son sport mais aussi le moins « jojo », qu'on ait vu sur un court.

La *deuxième partie allait, dans des* images émouvantes mais mal montées et encore plus mal commentées, nous présenter les anciennes gloires du tennis depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours. Occasion d'admirer notre diva-ballerine Suzanne Lenglen, Cochet et Borotra, les grands instinctifs auxquels il n'aurait pas fallu demander sur quel pied ils dansaient, car ils se mélangeaient allègrement les pinceaux, Tilden, le grand Tilden à la longue *tête de héros de western, tenant sou*vent sa raquette comme une poêle à frire, et jusqu'à Ellsworth Vines ou maître Jack Crawford pris à contre-pied. Après quoi étaient projetées en couleurs, avec la voix off de Charlton Heston, le « piqué du tennis » venu *tenir le micro entre deux films*-catastrophes, les séquences les plus remarquables du tournoi professionnel de la W.C.T. (World Championship Tennis) disputé l'an dernier sur court couvert à *Dallas*.

Les demi-finales entre Stan Smith *et John Newcombe, Bjorn Borg et* Ian Kodès, puis la finale gagnée par Newcombe sur Borg nous dispensaient enfin des moments de tennis de première qualité, jusqu'à cette balle de *match* que Newcombe, pris de vitesse, parvint à retourner en *point gagnant par un prodigieux réta*blissement prouvant bien que le tennis, avant tout, est un jeu.

La soirée du 16 avril prouve qu'il y a aujourd'hui un public de masse pour le tennis. Mais une petite balle passant et repassant sempiternellement le filet, les plus mordus en ont « *ras-le-bol* », passé minuit.

O. M.

FOOTBALL

Les huitièmes de finale de la Coupe de France

AUCUNE SURPRISE DANS LES QUALIFICATIONS

Trois des quatre clubs de deuxième division rescapés en Coupe de France ont été *éliminés après les matches* « retour » des huitièmes de finale de la Coupe de France. Il s'agit de Valenciennes, Toulon et Martigues, le dernier club de deuxième division ayant encore une chance de qualification étant Laval, qui doit rencontrer Bastia le 19 avril. Ces résultats tendent à montrer que la logique a été respectée à ce stade de la compétition et que les clubs considérés les plus forts l'ont emportés.

Les équipes qualifiées, toutes de première division, occupent un classement *représentatif des hauts* et des bas de leur championnat : Saint-Etienne est premier, Marseille deuxième, Lens cinquième, Strasbourg neuvième, *Paris-Saint-Germain* douzième, Metz quatorzième et Angers dix-neuvième.

RESULTATS

*Saint-Etienne bat Nancy. 2-2 (1-1)
*Paris-S.-G. bat Sochaux.. 2-0 (3-0)
Lens bat *Toulon.......... 3-1 (3-1)
Strasbourg bat *Martigues. 2-1 (4-2)
Angers bat *Troyes........ 2-1 (0-0)

Rappel

*Lille bat Marseille........ *1-0 (0-2)*
Metz bat *Valenciennes.... 2-0 (2-0)
(Les résultats des matches « aller » figurent entre parenthèses.)

SKI

Aux championnats de France

LA CONFIRMATION D'ALAIN NAVILLOD

A Pra-Loup, les organisateurs des championnats de France de ski ont, en contrôlant leurs fiches, rectifié une erreur et classé le Suisse Christian Sottaz cinquième du slalom géant disputé le 16 avril, alors qu'ils lui avaient tout d'abord attribué la première place, *ex-aequo* avec Alain Navillod.

Le Français remporte donc seul cette épreuve, devenant du même coup l'espoir d'une équipe de France qui se cherche toujours un chef de file.

CLASSEMENT DU SLALOM GEANT

1. Alain Navillod (Savoie) 2 min. 29 sec. 07 ; 2. Francisco Fernandez-Ochoa (Esp.) 2 min. 30 sec. 35 ; 3. Philippe Barroso (Pyr. Ouest) 2 min. 30 sec. 39 ; 4. Werner Mattle (Suisse) 2 min. 30 sec. 46 ; 5. Christian Sottaz (Suisse) 2 min. 30 sec. 97; 6. Philippe Hardy *(Savoie)* 2 min. 30 sec. 99 ; 7. Jean-Louis Fournier (Suisse) 2 min. 31 sec. 75 ; 8. Juan-Manuel Fernandez-Ochoa (Esp.) 2 min. 32 sec. 92.

CLASSEMENT DU COMBINE

1. Alain Navillod (Savoie) 36,18 pts; 2. Claude Perrot (Savoie) 48,76 ; 3. Bernard Rossat-Mignod (Savoie) 65,03 ; 4. Laurent Mazzili (Dauphiné) 79,51 ; 5. Jean-Michel Garcin (Alpes-de-Provence) 105,21 ; 6. Laurent Guffond (Mont-Blanc) 116,05 ; 7. Philippe Taillefer (Savoie) 136,22 ; 8. *Claude* Cherigny (Dauphiné) 157,74 ; 9. Jean-Pierre Gondre (Alpes-de-Provence) 180,97 ; 10. Christophe Grosset (Mont-Blanc) 186,37.

DE GAZ DANS UNE TOUR D'ARGENTEUIL

tion d'imprudences et de négligences

AYE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRASSE

requises contre les vingt-deux inculpés

prison devant le tribunal de Nice

ers et commissionnaires

ÉDUCATION

Réclamant des crédits et des postes aux concours de recrutement

L'UNEF (ex-Renouveau) entreprend une nouvelle campagne de « mobilisation » des étudiants

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF, ex-Renouveau) a décidé de lancer, pour le dernier trimestre universitaire, une campagne de renvendication marquée notamment par une grève nationale le 29 avril et une manifestation le 1er mai ; cette campagne porte sur « quatre grandes mesures d'urgence » : l'allocation d'études, 300 millions de francs pour les universités, vingt mille postes aux concours de recrutement des enseignants et des conditions normales pour la tenue des examens de fin d'année. L'organisation étudiante entend ainsi « ne laisser aucun répit » à M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, avant les vacances d'été.

« *Attribuer une allocation d'études à tous ceux qui en ont besoin, améliorer et étendre les services des œuvres (restaurants et cités universitaires), c'est contribuer*, a affirmé au cours d'une conférence de presse M. René Maurice, président de l'UNEF, *à arrêter le gâchis économique et humain que représente le départ massif de l'université d'étudiants sans qualification, c'est rentabiliser pour le pays son investissement éducatif. Il faut dégager 300 millions pour les universités pour que les étudiants puissent bénéficier de locaux suffisants, de travaux dirigés non surchargés et d'un encadrement enseignant maximum.* »

« *Il faut également*, demande l'UNEF, *pour garantir des débouchés aux étudiants, arracher vingt mille postes pour le CAPES* (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) *et l'agrégation.* » L'UNEF estime à ce sujet qu' « *il est plus utile pour le pays d'investir dans la formation des étudiants et dans le déblocage des postes que de leur payer des indemnités de chômage* ».

La quatrième mesure d'urgence proposée par l'UNEF concerne la tenue des examens : « *Nous lutterons pour faire respecter et imposer des conditions normales d'examen* », et notamment « *pour mettre fin à l'hécatombe des notes éliminatoires* ». « *Les dés sont pipés au départ pour les étudiants salariés, pour les étudiants dont les bibliothèques universitaires ferment, pour ceux dont l'université s'asphyxie, pour ceux dont les programmes s'enflent sans que l'encadrement suive le même rythme* », ajoute M. Maurice.

Cette campagne, menée auprès des étudiants sur leur lieu de travail, « *dans les T.D. et les amphis* », doit culminer le 29 avril par des délégations des deux mille élus de l'UNEF dans les rectorats de province et, à Paris, auprès du secrétariat d'Etat aux universités, le 30 avril par « *un débrayage national* » et, le 1er mai, par « *une grande manifestation des étudiants aux côtés des travailleurs* ».

D'autre part, un rassemblement aura lieu mercredi 23 avril pour protester contre la diminution des postes au CAPES et à l'agrégation (*le Monde* du 10 avril).

UN COURS « SAUVAGE » DE MÉDECINE

La gare de l'Est a été transformée, le 16 avril après-midi, en annexe du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Saint-Louis-Lariboisière. Devant les banlieusards médusés, environ trois cents étudiants du CHU ont pénétré dans le hall de la gare et ont assisté à un cours « sauvage » de médecine et pathologie du travail, assuré par trois de leurs professeurs, les docteurs M. F. Kahn, Larivière et Roujeau. Ceux-ci ont dénoncé les conditions médico-sociales déplorables qui exposent certains travailleurs à des maladies comme la silicose ou les lombalgies.

Cette manifestation visait à alerter l'opinion publique sur la situation du CHU, dont les cinq mille étudiants sont hébergés dans des baraquements, caves et greniers, dispersés dans plusieurs hôpitaux. Etudiants et enseignants réclament la construction — prévue depuis 1972, et promise initialement pour la rentrée 1974, bien que les travaux n'aient pas commencé — d'une CHU sur le terrain de l'hôtal militaire Villemin.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EST UNE « PRIORITÉ CAPITALE » estime M. Antoine Lagarde

« *Il ne s'agit pas de contester l'ensemble des propositions sous prétexte que tel ou tel point ne nous convient pas* », a déclaré M. Antoine Lagarde, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (F.P.E.E.P.) devant un millier d'adhérents, mercredi soir 16 avril à Versailles.

Selon M. Lagarde, la formation et le recyclage des enseignants sont une « *priorité capitale* ». Il souhaite des calendriers hebdomadaires et annuels afin de modifier les « rythmes scolaires », mais aussi la réduction progressive des effectifs, dans les classes, de trente-cinq à vingt-cinq élèves, en commençant par les maternelles. « *Il faut*, a-t-il dit d'autre part, *officialiser le rôle des parents dans l'équipe éducative... Trois réunions de classe par an devraient permettre aux parents et aux enseigants de mieux cerner la psychologie de chaque enfant et d'arriver à de meilleurs résultats.* »

M. JEAN-PIERRE KAHANE EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SUD

M. Jean-Pierre Kahane, professeur de mathématiques, a été élu président de l'université Paris-Sud (Paris-XI), mardi 15 avril, en remplacement de M. Bernard Picinbono, démissionnaire, qui était président de cet établissement depuis mars 1971. M. Kahane a obtenu dès le premier tour 36 suffrages, sur 66 votants (le conseil compte 67 membres). M. Yves Cohen, vice-président de l'université, directeur de l'unité d'enseignement et de recherche des sciences pharmaceutiques et biologiques, a obtenu 18 voix, et M. Raymond Castaing 1 voix ; il y a eu 1 bulletin blanc et 10 abstentions.

[M. Jean-Pierre Kahane est né le 11 décembre 1926 à Paris. Après des études secondaires au lycée Henri-IV (1936-1946), il est élève de l'Ecole normale supérieure et obtient l'agrégation de mathématiques en 1949. Docteur ès sciences en 1954, il est nommé maître de conférences puis professeur à la faculté des sciences de Montpellier (1954-1961), ensuite à la faculté des sciences d'Orsay, qui devient l'université Paris-Sud. Il y exerce, de 1971 à 1974, les fonctions de directeur de l'U.E.R. de sciences exactes et naturelles. M. Jean-Pierre Kahane est spécialiste d'analyse harmonique. Il a été président de la Société mathématique de France et secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement supérieur, affilié à la Fédération de l'éducation nationale (1962-1963 et 1964-1965).]

● PRECISION. — M. Christian Chabbert, chargé de mission à l'informatique au ministère de l'éducation et au secrétariat d'Etat aux universités, nous envoie la précision suivante à propos de notre compte rendu du colloque de Pont-à-Mousson, consacré à l'utilisation de l'informatique dans l'enseignement secondaire (*le Monde* du 24 mars) : « *A propos des matériels informatiques, j'ai fait part à l'auditoire de ma conviction de voir leur prix diminuer dans des proportions telles que les contraintes budgétaires se feraient moins sentir. J'ai fait allusion à des matériels mis sur le marché des Etats-Unis qui confirment ce point de vue. Mais je n'ai jamais indiqué que le ministère de l'éducation passerait commande à ces constructeurs. Il faut, en effet, espérer qu'une fois de plus l'industrie française saura tenir sa place sur ce marché difficile. La compétition est ouverte.* »

L'UNCAL FAIT CAMPAGNE DANS LES LYCÉES CONTRE LA RÉFORME DE M. HABY

A l'approche des examens, l'Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL, animée notamment par de jeunes communistes) choisit de nouvelles formes d'action pour manifester son opposition au projet de réforme du ministre de l'éducation, M. René Haby. C'est ce qui a été annoncé, mercredi 16 avril, au cours d'une conférence de presse. L'organisation lycéenne va distribuer, dans sept cents lycées, des milliers de cartes « *Non à la réforme Haby* ». Ces cartes pourront être signées soit individuellement, soit collectivement. Elles seront rassemblées par les militants de l'UNCAL — dont un millier viendront à Paris le 15 mai — et portées à M. Haby par une délégation. Cette date coïncide volontairement avec la semaine d'action (du 11 au 17 mai) décidée par la Fédération de l'éducation nationale (F.E.N.).

En ce qui concerne le rassemblement national (26 et 27 avril) décidé par la « coordination » parisienne (animée principalement par des militants se réclamant de l'extrême gauche), l'UNCAL laisse ses adhérents libres de toute initiative. La décision sera prise dans chaque lycée.

Les représentants de cette organisation ont souligné d'autre part que des contacts sont pris avec la C.G.T. et le Syndicat national des enseignements de second degré (S.N.E.S.-F.E.N.).

● *Manifestation à Nantes.* — Cinq cents personnes environ ont défilé, mercredi 16 avril après-midi, dans les rues de Nantes pour protester contre l'exclusion, à la suite des grèves de la fin du second trimestre, de onze élèves du lycée de la Chavinière (*le Monde* du 17 avril). Le rectorat avait annoncé le matin la réintégration sans sanctions des élèves exclus. A l'issue de la manifestation des offrontements ont eu lieu avec les forces de police.

ÉDITION

Le rapport Granet sur le livre au conseil des ministres

Les écrivains pourraient bénéficier du régime général de la Sécurité sociale

Le rapport sur le Livre que M. Paul Granet devait rendre public à l'issue du conseil des ministres du 16 avril 1975 ne sera pas publié pour le moment. Ce rapport d'une centaine de pages établi par M. Paul-Marie de la Gorce conclut les travaux d'une commission de huit membres réunie à l'initiative du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre. Il rassemble quarante-cinq mesures dont l'adoption par le gouvernement ne dépendrait pas de moins de quatorze ministères ou secrétariats d'Etat, ce qui peut expliquer le sursis apporté à sa publication, outre des oppositions sur le fond, notamment en provenance du ministère des finances.

Les orientations inspirées de ce rapport que M. Paul Granet a présentées au conseil des ministres de mercredi n'en ont pas moins été enregistrées par le gouvernement. Elles feront l'objet d'un deuxième conseil de décision qui devrait intervenir avant l'été.

Une mesure est toutefois d'ores et déjà acquise. Les écrivains bénéficieront du régime général de la Sécurité sociale. Le projet préparé par le secrétariat d'Etat à la culture est actuellement examiné par le Conseil d'Etat. Il devra être soumis aux différentes caisses de la Sécurité sociale. Il devrait pouvoir être présenté au Parlement et discuté au cours de la présente session.

Parmi les autres réformes proposées figurent : la création d'une retraite complémentaire, une amélioration du système fiscal étalant sur cinq ans au lieu de trois les revenus provenant de la publication des livres, une augmentation des ressources du Centre national des lettres, la prolongation de la propriété littéraire.

Le problème du prix des livres ne peut être dissocié de la politique globale du gouvernement en la matière. Toutefois, des mesures ponctuelles pourront être envisagées ainsi qu'une aide à la librairie, sur un plan plus qualitatif que quantitatif.

En ce qui concerne la lecture publique, il appartiendra au secrétaire d'Etat aux universités, dont dépendent les bibliothèques, de présenter avant l'été un plan de son développement. Celui-ci, selon les conclusions du rapport, ne pourra être effectif sans un effort particulier de l'Etat.

Enfin, la promotion du livre français à l'étranger a fait l'objet d'une proposition tendant à structurer un véritable organisme de diffusion, les conseillers culturels en poste à l'étranger passant les commandes à cet organisme qui réunirait éditeurs et libraires.

« *Toutes ces mesures*, a précisé M. Paul Granet, *vont faire l'objet d'un examen approfondi des ministères et secrétariats d'Etat concernés.*

» *La mission de coordination interministérielle dont j'avais été chargé par le premier ministre est néanmoins reconduite.*

» *Elle pourra se transformer ultérieuremnt en un organisme permanent.* »

JEUNESSE

La Fédération nationale des offices municipaux déplore l'« asphyxie » des finances locales

De notre correspondant

Le Havre. — Le deuxième congrès de la Fédération nationale des offices municipaux de la jeunesse (F.N.O.M.J.), réuni récemment au Havre, s'est achevé par l'adoption d'une motion dans laquelle les participants, élus, responsables et animateurs d'une soixantaine de villes importantes, soulignent que la jeunesse est actuellement l'une des principales victimes de la crise générale.

« *Alors que nous soulevions déjà les problèmes du droit au savoir, à l'emploi, au métier, aux loisirs, les conditions actuelles ont détérioré, dans des proportions dramatiques, ces droits fondamentaux de la jeunesse. C'est ainsi que, parmi des centaines de milliers de chômeurs, on dénombre plus de 50 % de jeunes de moins de vingt-cinq ans, dont beaucoup, n'ayant jamais travaillé, ne disposent d'aucune ressource.* »

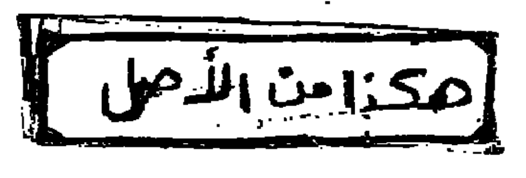
» *Le congrès*, poursuit la motion, *affirme solennellement que la satisfaction des besoins tels que l'emploi, le savoir, le logement, conditionne le développement de l'action des collectivités locales dans le domaine culturel et socio-éducatif (...). Un gouvernement qui ne se préoccupe pas des besoins fondamentaux de la jeunesse ne peut prétendre mener une politique d'intérêt national.* »

Ce sont les collectivités locales qui, selon la F.N.O.M.J., doivent être à l'initiative des constructions d'équipements sociaux, culturels et sportifs. Et ce sont les élus qui, en possession de tous les éléments de la vie sociale dans la commune, et après consultation des intéressés, doivent prendre les décisions pour définir les types d'équipements nécessaires au développement des activités en faveur de la jeunesse.

Cependant, la fédération déplore que « *l'asphyxie des finances locales, aggravée par la crise, interdise le développement des structures indispensables à la satisfaction des besoins et aille même jusqu'à remettre en cause le maintien des services rendus.* »

Dans sa motion, la F.N.O.M.J. demande que « *pour 1975, un collectif budgétaire soit voté, permettant d'atteindre 1 % du budget de la nation, premier pas vers le doublement du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, et soit utilisé pour financer les équipements indispensables et subventionner les collectivités locales ou les associations chargées de les gérer.* »

Avant de se séparer, les congressistes ont renouvelé leur bureau, présidé maintenant par M. Henry Canacos, ancien député (P.C.) et maire de Sarcelles (Val-d'Oise), et MM. Daniel Groscolas, de Tomblaine (Meurthe-et-Moselle) et André Rossinot, de Nancy, vice-présidents. — C. S.



RELIGION

L'AUMONERIE CATÉCHUMÉNALE EN QUESTION

Le cardinal Marty et Mgr Decourtray dénoncent des attitudes «incompatibles» avec l'esprit de l'Eglise

L'affaire de l'aumônerie catéchuménale rebondit. Mgr Albert Decourtray, évêque de Dijon, bientôt suivi du cardinal François Marty, archevêque de Paris, au nom du conseil permanent qu'il présida, s'élèvent, chacun à leur manière, contre certains passages de la brochure « Aumônerie catéchuménale » rendant compte d'une session de travail tenue à La Source (106, rue du Bac, Paris-7e).

Le débat est d'importance. Il concerne l'attitude à tenir par l'Eglise devant la montée de l'incroyance et de l'indifférence religieuse. Nous en avions déjà donné un aperçu en signalant la position du Père Joseph Moingt, exprimée, d'une part, au cours de la session en cause et, d'une manière plus détaillée, dans un article de la revue jésuite « Etudes » (« le Monde » du 2 avril).

On doit noter pour la clarté du débat que la brochure reproduit des réflexions émises oralement, d'où une spontanéité et quelques outrances de vocabulaire qui supportent mal d'être consignées par écrit. L'erreur fut, peut-être, de l'avoir fait, à moins que les responsables aient jugé salutaire de provoquer des remous pour mieux secouer certaines pratiques routinières : distribution inconsidérée de sacrements (baptême, confirmation, mariage).

La vivacité de tel ou tel propos de Mgr Decourtray pourra surprendre. Le cardinal Marty évite, quant à lui, de blesser les personnes en cause, entend rendre hommage au travail des aumôniers et ne pas donner à quelques « images provocantes », qui, dans l'esprit de leur auteur, ne sont là que pour aiguillonner la réflexion, une importance disproportionnée.

Il est vrai que, voici quelques semaines, Mgr Decourtray avait déjà eu l'occasion de défendre les aumôniers de son diocèse contre certaines attaques.

Voici le texte intégral de la note du cardinal Marty qui prend la forme d'une lettre aux abbés Christian Biot et Pierre Moitel, secrétaires nationaux de l'aumônerie de l'enseignement public. Nous le faisons suivre d'extraits du document de Mgr Decourtay publiés dans le bulletin « Eglise en Côte-d'Or » du 11 avril (20, rue du Petit-Potet, Dijon).

HENRI FESQUET.

RÉSERVES ET DÉSACCORD

Le cardinal Marty écrit :

Le texte du compte rendu de la session tenue à La Source en septembre dernier a retenu principalement notre attention. Nous venons vous faire part à ce sujet de quelques remarques :

1) Le courant catéchuménal veut répondre aux besoins d'une situation que nous ne méconnaissons pas. Les jeunes sont de plus en plus marqués par le contexte d'incroyance du monde actuel. Et même pour un certain nombre de ceux qui se regroupent dans les aumôneries, la recherche de la foi n'est pas nécessairement la motivation première et déclarée de leur démarche.

Il faut prendre en compte cette situation. Nous avons à reconnaître et à promouvoir tout effort susceptible d'accueillir les jeunes tels qu'ils sont et de les aider à cheminer. La recherche de la foi implique pour nombre d'entre eux une longue marche dont on ne peut déterminer *a priori* ni le *rythme* ni le *parcours*.

2) Néanmoins, dans les textes qui ont été diffusés sur certains points, nous exprimons nos réserves et notre désaccord.

On se réclame du catéchuménat. Vous n'ignorez pas ce que ce terme signifie dans l'expérience et la tradition de l'Eglise à laquelle il appartient. Il est le service de la conversion à Jésus Christ et de l'entrée dans l'Eglise. Il est donc le lieu par excellence de la proposition de la foi et de la communion à l'Eglise. On atteste toujours la place privilégiée de la parole de Dieu et des sacrements dans l'initiation chrétienne.

Ce n'est pas, vous en conviendrez, le sens que lui donnent certains textes de l'aumônerie catéchuménale. « *Faire la grève de la confirmation* », « *Libéraliser l'avortement des baptêmes prématurés* », « *Satelliser l'épiscopat* » (1), c'est ce que préconise un théologien. Au-delà des images quelque peu faciles et provocantes, il y a l'état d'esprit qu'elle manifeste et qui entache tout le projet. Ces formules ne sont pas de nature à susciter des dynamismes de foi ni à construire des communautés de croyants. *Mettre au compte d'une démarche* catéchuménale de telles orientations c'est usurper le mot et en pervertir le sens. Le courant catéchuménal devra approfondir sa recherche et se donner des objectifs et des moyens conformes à un vrai service de la foi.

3) Nous attachons la plus grande importance au rôle des aumôneries de lycées. Nous savons la complexité de leur travail. Nous en reconnaissons la valeur. Elles sont le lieu où, de multiples manières, dans le cadre des rencontres habituelles ou de temps morts plus occasionnels, en prise avec les questions qu'ils posent et les réalités qu'ils vivent, les jeunes ont la possibilité d'approfondir leur foi et leur vie en Eglise.

Nous savons tous les efforts qui sont faits actuellement pour développer avec les prêtres et les religieuses la participation d'animateurs laïques, dans le sens d'une Eglise où « tous sont responsables ». Une telle responsabilité qui s'inscrit dans l'ensemble de la pastorale ne saurait être prise en charge que par des chrétiens en pleine communion d'Eglise.

Nous tenons à exprimer notre confiance et nos encouragements à *ceux qui sont engagés dans cette* tâche difficile et capitale.

Nous vous assurons de nos sentiments amicaux.

Signé : Pour le conseil permanent,
FRANÇOIS MARTY.

DE SÉRIEUSES DÉVIATIONS

De son côté, Mgr Decourtray commence par affirmer, sous forme d'entretien avec le directeur diocésain de l'information, que « le courant de l'aumônerie catéchuménale est né d'excellentes intentions et je dirai même d'excellentes intuitions (...) ». *Il le résume en quatre points :*

1) Tenir un plus grand compte de la montée de l'incroyance chez les jeunes et même chez les enfants, et du choc que provoque cette situation sur les éducateurs, spécialement les prêtres.

2) Pour ceux des enfants et des jeunes qui se trouvent dans cette situation, il est particulièrement important d'accepter que la découverte de Jésus-Christ et l'initiation sacramentelle se fassent selon un itinéraire analogue à celui des catéchumènes.

3) Pour aider à mieux comprendre, mieux exprimer, mieux communiquer la foi en Jésus, aujourd'hui il est important de connaître le courant culturel qui marque actuellement les enfants et les jeunes.

4) Dans cette situation, il est requis plus que jamais de vouloir une plus grande vérité dans l'annonce de la foi et la pratique sacramentelle. Les mots et les gestes sclérosés nuisent à la découverte de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Q. — *Cela ne rejoint-il pas les orientations du dernier synode ?*

R. — Oui, et c'est très positif, mais il est maintenant certain que ce courant est en train de connaître de sérieuses déviations. Je ne connais que des extraits du compte rendu de la session. (...) Mais on peut d'ores et déjà repérer quelques attitudes tout à fait incompatibles avec l'esprit de l'Eglise ; un évêque de la commission épiscopale du monde scolaire a attiré notre attention sur ce qu'il appelle une tendance à la pensée caricaturale. (...)

Ni très intelligent ni très honnête

On commence par caricaturer la réalité. L'image ainsi obtenue sert de point de départ pour la réflexion. On propose alors une action en rapport avec cette réflexion. Par exemple, on se met à réfléchir sur le baptême, la confirmation, le mariage, les assemblées chrétiennes, le ministère des prêtres et des évêques, comme si rien n'avait été entrevu ni entrepris jusqu'à maintenant pour rendre à la pastorale des sacrements plus vrais, les assemblées plus vivantes, le ministère des prêtres et des évêques plus proche de celui des apôtres. Et l'on échafaude des théories à partir de là. Je trouve que ce n'est ni très intelligent (si du *moins l'intelligence a quelques* rapports avec la recherche de la vérité) ni même très honnête.

On comprend, dans ces conditions, pourquoi des groupes animés d'un tel esprit et les théoriciens éventuels en arrivent à des propositions extrêmes. La tendance à la pensée caricaturale appelle l'extrémisme de l'action. On *invite par exemple expressé*ment à mettre les évêques devant le fait accompli, à casser les institutions ecclésiales, à bloquer leur fonctionnement, à faire la grève des sacrements, etc.

Vous voyez ce que devient alors le « projet catéchuménal » ! Par un renversement qui est en réalité une véritable perversion, il vise tout simplement à... éloigner les catéchumènes de l'Eglise. Tout se passe comme si l'aumonerie catéchuménale était faite pour aider ceux qui la fréquentent à prendre leurs distances par rapport à l'Eglise plutôt que de s'en approcher, d'y entrer, d'en vivre progressivement. On s'approprie l'un des mots les plus traditionnels et les plus riches de l'Eglise pour en renverser totalement la signification.

(1) Il s'agit d'expressions du Père J. Moingt (N.D.L.R.).

● *M. Pierre Debray et des Silencieux de l'Eglise* parleront à la Mutualité le 17 avril, à 20 h. 30, sur le thème « L'âme de vos enfants est en danger » et évoqueront les méthodes préconisées par l'aumônerie catéchuménale.

Après l'émission télévisée sur Jésus

LES DOMINICAINS DE LA PROVINCE DE LYON SE PLAIGNENT DU JUGEMENT PORTÉ PAR Mgr BADRÉ

A la suite du communiqué de Mgr Jean Badré, président de la commission épiscopale de l'opinion publique, critiquant l'attitude de deux prêtres ayant participé à une émission télévisée sur Jésus (*le Monde* datés des 13-14 et 15 avril), le Père Louis Trouiller, vicaire de la province dominicaine de Lyon, en l'absence du prieur en voyage en Afrique, ainsi que la communauté du couvent de L'Arbresle ont écrit à Mgr Badré, dont la note mettait implicitement en cause le Père Hugues Cousin, dominicain :

Ils y expriment « *le regret que le communiqué ait été rédigé et publié sans contact préalable entre l'évêque responsable et les personnes visées ; ils s'étonnent que les réserves épiscopales portent sur leurs compétences scientifiques et s'inquiètent plus encore du lien logique mis par le texte (ou supposé par lui) entre la connaissance scientifique des documents historiques concernant Jésus et l'affirmation de foi* ».

On lit encore dans la lettre : « *On peut être heureux, avec beaucoup de téléspectateurs, que toute mauvaise apologétique ait été écartée du débat par les chrétiens et que ceux-ci, même si leur probité a manqué de pugnacité, n'aient pas forcé les documents historiques. (...) Nous assistons, une fois de plus, à la poursuite des coupables sur le mode d'une affaire administrative. Nous voyons aussi, sinon une erreur, du moins une ambiguïté surprenante dans la rédaction de la note épiscopale...* »

INSTITUT

● *L'Académie française* a poursuivi la révision de son dictionnaire et a notamment changé la définition de *dilemme*, que voici : « Raisonnement dont la majeure énonce une disjonction généralement introduite par : *ou bien, ...ou bien...* et dans lequel les deux termes de l'alternative aboutissent à la même conclusion. La formule célèbre d'Aristote est le type du dilemme : ou bien il ne faut pas philosopher, ou bien il faut philosopher ; s'il faut philosopher, il faut philosopher ; s'il ne faut pas philosopher, pour montrer qu'il ne faut pas philosopher il faut encore philosopher.

LA SEMAINE DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES

Que peut encore transmettre la famille d'aujourd'hui ?

Devant un auditoire de moins de cent cinquante personnes, le cardinal Marty, archevêque de Paris, a donné, le 16 avril, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e, le coup d'envoi de la semaine du Centre catholique des intellectuels français sur « La transmission, reproduire ou inventer ? ». Selon M. René Rémond, président du Centre, il ne s'agit pas d'un problème académique, mais d'un débat majeur commandant l'avenir de l'Eglise. En effet, le crédit de l'expérience est ébranlé, l'ancienneté a cessé d'être une recommandation.

Premier lieu de la transmission, la *famille* eut les honneurs de cette soirée inaugurale. M. Jean Cuisenier, anthropologue, a énuméré les fonctions déclinantes de la famille : économie, consommation, patrimoine des valeurs, éducation, médecine. En revanche, le nombre des familles ayant des biens matériels à transmettre par les canaux de la parenté ou de l'alliance est en augmentation tandis que demeure intacte la transmission du patrimoine génétique. En raison de l'allongement considérable de la durée de la vie, les couples vivent plus longtemps ensemble et les héritages tardifs sont utilisés différemment par les enfants. Jadis, les rapports parents-enfants étaient à sens unique. Aujourd'hui, il y a comme une inversion des compétences : les enfants détiennent la modernité. Dans quelle mesure l'organisation familiale actuelle est-elle en état d'assurer la reproduction de notre société, se demande l'orateur, qui remarque en concluant la chute brutale de la *fécondité* en Europe depuis cinq ou six ans.

Animateurs de sessions de préparation au mariage, M. et Mme Lucien Riegel font état de leur expérience. Ils constatent, par exemple, la tendance des jeunes à affirmer : « *Notre amour ne regarde ni le maire ni le curé !* », et à s'inquiéter sur la durée de leur union, qu'ils ne conçoivent pas possible sans amour.

M. Michel Basquin, psychiatre, se place sur un terrain psychanalytique. Il note que l'inconscient est un domaine particulièrement irritant pour les catholiques, qui se demandent si celui-ci n'est pas le « *serviteur du diable* » plutôt que celui de Dieu. De sa famille, l'enfant reçoit l'expérience de son corps, du langage, de la frustration-castration, de l'identification. M. Basquin pose entre autres cette question, à laquelle il se dit incapable de répondre : nous ne vivons que par le désir. Mais il nous faut faire le deuil qu'autrui puisse combler ce désir. Le désir de l'homme s'appelle-t-il Dieu ?

H. F.

MÉDECINE

Un décret institue le grade d'«infirmière générale»

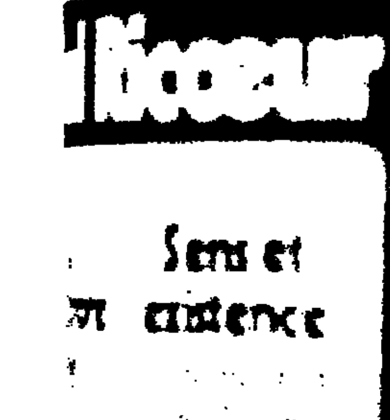
« *L'infirmier général ou l'infirmière générale est responsable de la coordination des activités des personnels des services médicaux à l'exclusion des sages-femmes.* » Un décret du ministère de la santé, publié au *Journal officiel* du 15 avril, définit de la sorte la responsabilité et le rôle liés à ce nouveau grade des personnels hospitaliers. Le décret précise :

L'infirmier (ou l'infirmière) général « *participe à la gestion des personnels infirmiers, des aides soignants et des agents des services hospitaliers et propose leur affectation en fonction de leurs aptitudes. Il veille particulièrement, en liaison avec le corps médical de l'établissement, à la qualité des soins infirmiers et participe à la conception, à l'organisation et à l'évolution des services médicaux* ».

Pour les établissements de 500 à 1 000 lits, un poste d'infirmier général est prévu, ainsi que pour certains établissements de 300 à 500 lits. Quant aux établissements de plus de 1 000 lits, deux postes, l'un d'infirmier général, l'autre d'infirmier général adjoint, seront pourvus, ainsi qu'un poste d'adjoint par tranche supplémentaire de 500 lits.

[Parmi les douze mesures décidées récemment par Mme Simone Veil, ministre de la santé, en faveur des personnels hospitaliers (« le Monde » datée 9-10 février), la création du grade d'infirmière générale est certainement la plus significative de la volonté de revaloriser la profession d'infirmière. Ce décret, dont la publication avait été annoncée comme « imminente » dès février, ouvre en effet la catégorie A de la fonction publique aux infirmières, ainsi intégrées dans l'équipe de direction des hôpitaux. Deux cents infirmières environ occupaient déjà ce poste de fait, sans en avoir pour autant les avantages de statut et de rémunération.]

● *La réforme de l'ordre national des médecins* est souhaitée par 54 % des généralistes qui estiment que, si l'instance ordinale doit être changée, elle ne doit en aucun cas être supprimée. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par Inter-Opinion, paru dans le *Quotidien du médecin* du 16 avril. 25 % souhaitent que l'ordre reste tel qu'il est, 9 % pensent qu'il doit disparaître, 12 % sont sans opinion. D'autre part, le quotidien médical annonce que le conseil de l'ordre vient de décider la convocation d'assises nationales réunissant tous les conseillers titulaires et suppléants, soit environ deux mille personnes. Cette réunion extraordinaire aurait sans doute lieu à Paris à l'automne. A l'ordre du jour, la réforme de l'ordre et la place du médecin dans la société actuelle.



Le Monde DES LIVRES



Du côté de Sodome

La chronique scandaleuse d'Yves Navarre

★ KILLER, d'Yves Navarre. Flammarion. 388 pages, 42 F.

TRENTE-QUATRE ans, les cheveux blonds, les yeux assortis à ses blue-jeans, à ses chemises délavées, la voix trop douce, les traits trop fins, Yves Navarre a l'air d'un enfant de Marie. Il ne dissimule pas, cependant, qu'il appartient à ce qu'il nomme « la catégorie des êtres sans sexe, ou surchargés de sexes, tour à tour, homme, femme, enfant, bourreau ou clown ». Il écrit comme d'autres boivent ou se droguent, et sans doute pour les mêmes raisons, pour s'enfuir, s'oublier, s'inventer une existence parallèle. Ses quinze premiers romans furent, affirme-t-il, refusés par « tous » les éditeurs. En 1971 enfin, il fait, avec « Lady Black », publié par Flammarion, son entrée officielle en littérature. Depuis, cinq autres romans ont paru, dont le dernier, « Killer », tient de la descente aux enfers et de la danse du scalp.

Le héros, ex-jeune premier de l'homosexualité, tente de guérir une blessure amoureuse et d'oublier l'adolescent volage qui la lui infligea. Pour s'étourdir ou pour comprendre l'autre, il se plonge dans son passé, dans ses cahiers où il n'a jamais cessé de noter ses aventures sexuelles, ou de recueillir les confidences de ses pairs et compagnons. Autour de lui, chacun s'efforce de le distraire et de le consoler. Mais l'amant déçu s'entête à bouder. Son « clan » décide alors de lui rendre l'objet de ses désirs. Funeste initiative ! Le cadet se tue et l'aîné disparaît.

Ainsi résumée, l'histoire sent le mélo ; elle ne l'évite d'ailleurs pas toujours et cède aux facilités d'un lyrisme juvénile. L'envie vient parfois de dire à l'auteur que les chants les plus désespérés ne sont pas fatalement les plus beaux, qu'il ne suffit pas de « pécher contre nature » pour acquérir le prestige des damnés et que les mauvais sentiments, pas plus que les bons, ne tiennent lieu de génie. Oui, Navarre aurait dû resserrer son texte (déjà réduit d'un tiers à la demande de son éditeur), prendre ses distances à l'égard de souvenirs qu'il nous sert, sans les polir, tout crus, tout vifs. Oui, trop de creux de vagues séparent les morceaux inspirés. Reste que ces morceaux existent et qu'ils jalonnent superbement les quatre cents pages. Leur cruauté, leur poésie, leur exotisme révèlent un « voyant-voyeur » capable de croquer le monde qui l'entoure avec l'appétit d'un Maurice Sachs, écrivant son « Sabbat ».

Des brumes d'Oxford aux terrains vagues de banlieue, des rencontres en wagons-lits à la solitude des châteaux, à maintes reprises le conteur nous envoûte et nous impose son talent. Pourquoi faut-il que cette plume magique se contente, se nourrisse exclusivement de sexualité ? Par goût du scandale ? Par nécessité de forcer la dose d'érotisme pour émouvoir un public blasé ?

« Je n'ai rien d'autre à donner que ma vie »

« Parce que je n'ai rien d'autre à donner que ma vie, nous a répondu le jeune romancier. Ecrire représente pour moi une sorte de salut. J'arrive, hélas, à une époque où le roman entre en laboratoire, se désincarne, se dessèche, perd sa raison d'être qui est la représentation de la personne humaine. Moi, j'aime les mots, les phrases, leur signification avouée, leur double sens, d'un amour presque charnel. Et je crois que l'homosexualité permet aux artistes, et surtout aux écrivains, de mieux comprendre, deviner, démasquer autrui, qu'elle aiguise la sensibilité, fouette l'imagination.

GABRIELLE ROLIN.

(Lire la suite page 20.)

Un essai de Deleuze et Guattari

LA « MACHINE KAFKA »

★ KAFKA, POUR UNE LITTERATURE MINEURE, de Gilles Deleuze et Félix Guattari. Ed. de Minuit, coll. « Critique », 164 pages, 19 F.

KAFKA : le désespoir, l'absurde, l'obsession. Et aussi : la loi implacable, la culpabilité omniprésente. La terreur... Et encore : l'impuissance, la névrose, le refuge dans l'écriture. La tour d'ivoire... Une fois son nom prononcé surgissent tous ces vieux clichés qu'un adjectif galvaudé résume désormais : « kafkaïen ».

Deleuze et Guattari font voler ce mythe en éclats : « *Jamais il n'y a eu d'auteur plus comique et joyeux du point de vue du désir ; jamais d'auteur plus politique et social du point de vue de l'énoncé. Tout est rire, à commencer par* le Procès. *Tout est politique, à commencer par les* Lettres à Felice. » Il y a de quoi sursauter. Mais aussi prêter l'oreille. Car cette « provocation », on s'en serait douté, n'est pas gratuite. C'est l'aboutissement d'une grande « promenade » sur les chemins qui mènent au futur tome II de *l'Anti-Œdipe*. Le paysage s'appelle (entre autres) Kafka. L'air est vif. La route...

Il n'y a pas de route. Pas de schéma tracé, de plan descriptible, de porte principale pour pénétrer dans l'œuvre de Kafka. Au contraire, des accès aussi innombrables que ceux de l'hôtel d'Amérique. Ces entrées multiples visent à court-circuiter d'emblée une lecture psychanalytique. Elles supposent que l'œuvre et le désir ne sont pas soumis à une structure fixe, régis par un signifiant-maître, modelés par une « forme » que le travail d'interprétation pourrait mettre au jour. Deleuze et Guattari énoncent clairement ce qu'ils rejettent : toute recherche des « archétypes » qui constitueraient « l'imaginaire » de Kafka, toute démarche aboutissant à proclamer que « ceci veut dire cela ».

Que font-ils donc ? Ils reconstruisent une politique de Kafka en faisant apparaître son œuvre comme une immense « machine d'écriture », avec ses ramifications, ses connexions, ses lignes de fuite : un rhizome, un gigantesque « terrier ». Cette « machine » expérimentale serait une arme de guerre directement « branchée » sur l'économie, l'histoire, les totalitarismes...

Faire éclater Œdipe

Il y a pourtant quelques difficultés. Par exemple, la fameuse « Lettre au père » de novembre 1919, où Kafka rend celui-ci responsable de ses troubles sexuels, ses échecs, sa difficulté à écrire, son monde désertique. N'est-ce pas la meilleure caution des interprétations psychanalytiques ? Pas du tout, répondent Deleuze et Guattari : Kafka « en remet ». Par un grossissement démesuré, un « effet comique », il fait éclater le schéma œdipien : « *Les juges, commissaires, bureaucrates, etc., ne sont pas des substituts du père, c'est plutôt le père qui est un substitut de toutes ces forces.* »

Pour comprendre cet enchevêtrement de la famille, de la politique et du monde, il faut donc aller voir ailleurs. Du côté de cette « machine d'expression » où s'engrènent lettres, nouvelles et romans. La correspondance est en effet la première pièce essentielle du dispositif — tout au moins le volumineux ensemble des *Lettres à Felice* (1), seul pris en compte par Deleuze et Guattari. Il est vrai que le « fiancé » encercle et submerge d'un flot de texte presque ininterrompu cette jeune femme qu'il a si rarement rencontrée. De 1912 à 1917, il ne cesse de lui écrire, démentant au besoin les lignes qu'il vient d'expédier, lui imposant même de répondre deux fois par jour. Au contrat conjugal, il substituerait un pacte diabolique : un « vampirisme épistolaire » dont il a besoin pour travailler. De sa chambre, immobile, Kafka-Dracula et ses missives-chauve-souris sucent le sang de Felice. Une seule crainte : que le piège ne se retourne contre lui, que toutes les issues n'aboutissent à des impasses.

Aussi, en même temps, écrit-il des nouvelles dominées par le « devenir-animal ». Ces métamorphoses sont des échappatoires absolues. Il n'y a là, précisent Deleuze et Guattari, ni allégorie ni métaphore. Ce « devenir-animal » dessine une ligne de fuite, le passage vers un monde de la pure intensité, un monde a-signifiant. Mais ce passage est encore menacé : la mort est au bout, la rechute dans l'humain, la famille.

Pour leur échapper définitivement, Kafka doit recourir à des agencements plus complexes permettant d'obtenir des « effets inhumains » à partir de rouages humains. Une prolifération de personnages, de lieux contigus ou lointains constitue l'armature des grands romans *(l'Amérique, le Procès, le Château)*. Le processus qu'ils décrivent est, cette fois, interminable. La seule issue au Procès, c'est pour K... l'« atermoiement illimité » : tout se passe toujours dans le bureau d'à côté.

ROGER-POL DROIT.

(Lire la suite page 23.)

(1) Gallimard, 2 volumes (voir « le Monde des livres » du 7 avril 1972).

CITATIONS

Un écrivain n'est pas un homme écrivain, c'est un homme politique, et c'est un homme machine, et c'est un homme expérimental (qui cesse ainsi d'être homme pour devenir singe, ou coléoptère, ou chien, ou souris, devenir animal, devenir inhumain, car en vérité c'est par la voix, c'est par le son, c'est par un style qu'on devient animal, et sûrement à force de sobriété) (p. 15).

Ecrire comme un chien qui fait son trou, un rat qui fait son terrier. Et, pour cela trouver son propre point de sous-développement, son propre patois, son tiers-monde à soi, son désert à soi (p. 33).

Nous ne voyons guère d'autre critère du génie : la politique qui le traverse, et la joie qu'il communique. Nous appelons interprétation basse, ou névrotique, toute lecture qui tourne le génie en angoisse, en tragique, en « affaire individuelle ». Par exemple Nietzsche, Kafka, Beckett, n'importe : ceux qui ne les lisent pas avec beaucoup de rires involontaires, et de frémissements politiques, déforment tout (p. 76, note).

FIN DU MOI

« LES ESPACES IMAGINAIRES », DE CLAUDE MAURIAC

NOTER jour après jour ses moindres gestes et états d'âme : ce pari, dont tout lycéen un peu ombrageux a eu la velléité un soir de pluie, et dont ne subsiste en général que des débuts de cahiers aussi décidés à durer et vite oubliés qu'une idylle d'enfant, Claude Mauriac l'a tenu un demi-siècle. Après avoir extrait des milliers de pages ainsi amoncelées celles qui recoupaient l'histoire — *Conversations avec André Gide, Une amitié contrariée* (sur Cocteau) et *Un autre de Gaulle*, — il a entrepris l'an dernier d'en publier le tout-venant, au gré des hantises qui s'y répètent et non au fil du temps, qu'il veut croire « immobile ».

LE milieu de célébrités où l'ont placé sa naissance puis sa vie, et qui explique en partie son souci de consigner les moindres rencontres, fait que ce second tome plus intimiste relève encore de la petite histoire, sinon de la grande. A part une entraîneuse de bar et un voisin de chambrée à propos desquels le familier du Tout-Paris s'étonne avec une candeur aristocratique qu'on puisse être anonyme et intéressant, toutes les personnes évoquées ont eu leur heure de gloire.

Côté politique, Georges Pompidou tient la vedette avec trois dîners, où il se montre moins indiscret — « *Allez savoir !* », dit-il seulement quant aux motifs de la disparition de De Gaulle à Baden en mai 1968 — que sévère pour son entourage. Au général, à qui il n'a pas « pardonné » cette escapade, il reproche son goût de blesser les hommes dans leur point d'honneur, à Malraux son manque d'organisation et de franchise dans le renvoi de Barrault, à Chaban-Delmas des reparties aussi peu reluisantes que : « *Le général vous embrasse, mais c'est vous qui êtes baisé !* »

L'image de celui que l'auteur lui-même traite amicalement de « *Rastignac auvergnat* », et qui se fait gloire d'avoir veillé à l'éventuel déploiement des chars en 1968, risquerait d'être assombrie par ces potins s'il n'était connu qu'en politique l'anecdote n'est que la forme mondaine, donc futile et rosse, de l'autojustification.

A part certains causeurs, dont c'est le talent, les créateurs ne donnent pas non plus leur meilleur dans les salons. Mieux vaut les relire chez soi que de les surprendre chez les duchesses. Les plus grands s'y distraient sans grandeur et aux dépens d'autrui. Claude Mauriac n'échappe pas à cet entraînement. Sauf ses amis Troyat et Davray, tous les écrivains ou notables qu'il cite le sont avec une pointe de méchanceté sèche, surtout s'ils ont le malheur d'être petits et gros comme le cardinal Baudrillart, ce « gnome ventru », Pierre Benoit, « plus large que haut », Donnay, « confit de vieille graisse », Brasillach, « adipeux et blafard », ou Groethuysen, « installé dans sa crasse »...

Même Genet, qui l'initie au car de police, est comparé à un « vieux bébé », et Aragon est soupçonné, en pleines retrouvailles, de pouvoir envoyer froidement au poteau ses « anciens amis », lui qui « a couvert tant de mal ».

On dira que Claude Mauriac a de qui tenir. Son père était en effet d'une férocité qui l'étonnait lui-même, sous ses rires étranglés, et dont ses écrits les plus polémiques ne donnent qu'une expression repentie. De nouveaux exemples en sont donnés ici. « *Bien fait !* » jubile l'académicien en apprenant que le conseil de l'ordre a refusé à Montherlant la cravate de la Légion d'honneur, souhaitée pour lui par Pompidou. « *Quel bonheur a Giraudoux d'avoir un fils intelligent !* » s'exclame-t-il devant l'auteur, qui s'en dit « *chagriné* », et ne devrait peut-être pas être le seul.

DU moins, le grand polémiste se gardait-il d'utiliser ses traits trop atroces de convive. Les confidences du fils disposent un peu légèrement de l'autocensure que le père s'imposait à grand-peine. On voudrait être sûr que ce n'est pas par quelque secrète revanche. L'auteur avoue s'autoriser de ce qu'on ne l'a pas « *toujours bien aimé* » pour « *faire pareil* », et son état d'orphelin nouveau maître de Malagar lui inspire des sentiments dont l'alternance de détresse et de relative sérénité l'inquiète lui-même.

Un contentieux œdipien est évidemment perceptible sous des hésitations comme : « Je devrais me sentir coupable et je suis délivré sans savoir si je dois le souhaiter (le craindre) ou non », et des consolations enfantines telles que : « Pompidou parle pour François Mauriac bien que son regard rencontre le mien et s'y attache ». De même, il faut mettre au compte d'une accablante compétition avec la gloire paternelle le fait que l'auteur balance, sur son œuvre propre et notamment sur ses cahiers intimes, entre le sentiment masochiste du néant — « C'est rien », « A quoi bon ! », « Ce n'est pas de la littérature ! », « Quel ennui », « Quand donc me tairai-je ? » — et la vanité de se voir en photo dans une vitrine de libraire, de recopier des pages entières de soi ou autres réflexes très « gendelettres ».

Par
Bertrand
Poirot-Delpech

CES « distances infranchissables » entre François et Claude sont abordées avec autant d'humble franchise que d'aveuglement fier. Mais à ces aveux d'une « imprudence » dont l'auteur a tort de se croire « incapable », on préfère les souvenirs plus lucides d'échanges et de communion.

Une angoisse fondamentale unit le père et le fils : celle de la mort, telle qu'elle a notamment frappé tout jeune un des leurs et dont l'effroi, auquel « les autres » semblent si étrangement échapper, les guette sans cesse, au plus serein des nuits d'été. Le maintien de la famille dans ses liens et ses lieux hérités paraît aux deux un des remèdes au désespoir. Ce n'est pas le seul. Sans partager la *foi* de son père, à qui il arrive d'ailleurs de douter — « Pourquoi toute cette création ! », « Heureusement, nous ne saurons pas s'il n'y a rien *après !* » — Claude Mauriac ne se sent jamais si proche de Dieu que quand il le nie. Il lui arrive de pratiquer, dans l'attente vague d'une révélation à la Claudel, et le mot d'« âme », dont il s'étonne que « ricane » Robbe-Grillet, garde pour lui une « signification » ; ce qui, de nos jours, n'est déjà plus d'un agnostique.

Cette « capacité » de croire ne suffit pourtant pas à l'apaiser, et contrairement à son père pour qui « seule la fiction ne ment pas », il demande au journal intime l'illusion d'« exister pour quelqu'un », ne fût-ce que pour soi. Le rapprochement des sensations et la manipulation des dates n'apportent aucune démonstration sérieuse d'une prétendue immobilité du temps. La philosophie qui s'en dégage ne dépasse pas le brave lieu commun navré du genre : « Vingt ans déjà ! » ou : « Si on m'avait dit que j'aurais un jour la soixantaine ! »... Derrière la crainte de laisser passer le temps se dévoile, en revanche, la peur de perdre son identité. Sauver l'éternité de l'instant pour sauver celle du moi !

CE qui est ressenti comme une donnée immuable de l'existence et une épouvante universelle n'est peut-être qu'une épidémie passagère et régionale. Après tout, la conscience narcissique de soi et la frayeur névrotique de la mort qui y est liée ne sont apparues qu'après des millénaires dans le petit cap de l'Europe chrétienne. Après moins de trois siècles, elles donnent déjà des signes de rémission. La chronique familiale et le conflit anxieux de la chair et de l'esprit tels que la bourgeoisie l'offrait en spectacle, singulièrement dans le drame mauriacien, se sont évanouis d'eux-mêmes en vingt ans. Des générations de marxistes ont accepté avec Trotsky qu'il n'y ait plus de « tragédie personnelle » (1), et un nouveau christianisme admet avec Garaudy que notre finitude se console dans la participation à « l'acte continu de la création », à un projet collectif « qui nous dépasse » (2). Tout en en différant le récit de livre en livre, Claude Mauriac lui-même parle en ce qui le concerne d'un « passage du gaullisme à un certain gauchisme »...

Son vote pour Mitterrand dès le premier tour des présidentielles et une soirée à Beaujon en compagnie de Genet et de Geismar ne constituent certes pas des gages de rupture radicale ; il doit se douter qu'un tel engagement menacera tôt ou tard l'« insertion métaphysique », qui lui paraît encore la pierre de touche des « vrais écrivains », la solidarité d'héritier inculquée par son père, ainsi que l'élitisme un rien snob — de Pompidou à Geismar ! — et l'orgueil de clan dont ses souvenirs flattent la nostalgie. Si on en croit son camarade de manifestation Michel Foucault, il lui faudra même renoncer à la notion d'individu et à la confiance dans les mots tels qu'ils jaillissent en nous et nous rafraîchissent... (3)

MAIS déjà il a pressenti le dépouillement à venir : « Nous sommes interchangeables et remplaçables », songe-t-il un soir que l'introspection ne lui suffit plus. Et, si elle le reprend, il sera en honorable compagnie. Après avoir professé dans la *Nausée* qu'ordonner sa vie comme un souvenir était aussi vain que de vouloir « attraper le temps par la queue », Sartre a donné avec ses *Mots* une des autobiographies capitales du demi-siècle, tandis que Barthes s'attendrit à ravir sur lui-même. (4) Poussés par la conviction tenace d'être exceptionnels et le besoin de « faire appel de quelque chose » (Camus), ainsi que par l'exhibitionnisme ambiant, les plus farouches dynamiteurs du langage ne font encore que parler d'eux. Mise entre parenthèses, l'âme a retrouvé sa place royale entre barres et tirets !

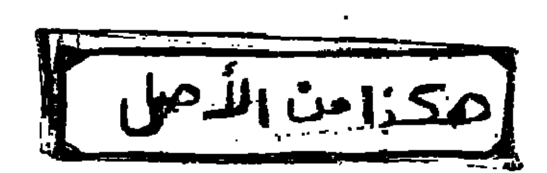
Les riches de la culture et du reste ne sont pas aussi à plaindre que les pauvres, comme l'insinue l'auteur dans une note ancienne. Les « espaces » sociaux ne sont pas si « imaginaires », ni les propriétés de famille aux éternités tchékhoviennes, et la difficile fin du moi demeure un luxe, comparée aux fins de mois. Mais la « lente, inéluctable, douloureuse et joyeuse » conversion qu'annonce Claude Mauriac mérite plus que le respect : l'intérêt ému de quiconque y reconnaît le sacrifice que la littérature va accomplir d'ici à la fin du siècle, de gré ou de force.

★ « Les Espaces imaginaires », de Claude Mauriac, suite au « Temps immobile » (« le Monde » du 29 mars 1974), Grasset, 534 pages, 58 F.

(1) In *Avocat de Trotsky*, de Gérard Rosenthal, Laffont (1975).
(2) In *Parole d'homme*, Laffont (1975).
(3) In *l'Archéologie du savoir*, Gallimard (1969).
(4) *Barthes par lui-même*, Le Seuil (1975).

MÉDECINE

Un décret institue le grade d'infirmière générale



LITTÉRATURE

NOUS AVONS LU

Poupoune. Souvenirs par Marie Michel-Bahsi

Le 14 juillet 1914, au milieu des flonflons et des pétarades, un fiacre tâchait de se frayer un passage dans la foule en liesse : à l'intérieur, une jeune femme souffrait les douleurs de l'accouchement, et son mari un peu gris suggérait qu'on s'arrêtât pour boire un dernier verre. C'est ainsi que « Poupoune » vint au monde. Aujourd'hui, Marie Michel-Bahsi raconte ses souvenirs d'enfance et de jeunesse à Ménilmontant. Avec gouaille, avec fraîcheur et spontanéité, elle évoque ses découvertes, au temps où elle était amoureuse de « Monmon », qui devait avoir dix ans comme elle. En ce temps-là, la « campagne », pour elle, c'était Chilly, où sa tante avait une cabane. Un Chilly sans super-marché, et même sans lotissement — avec des jardins pleins de fleurs et de légumes, des champs de blé et de luzerne, des prés d'herbes folles où il faisait bon se rouler au soleil. Poupoune était plus attirée par ce qu'on apprend en plein air que par ce qui s'enseigne entre les murs de l'école : et le certificat d'études lui passa sous le nez. Ce qui ne l'empêcha pas de faire ses débuts dans un bureau, au service du classement, en attendant d'entrer dans « une vraie usine » et d'y souffrir une passion dramatique pour le chef du service des expéditions, M. Henri, qui ne s'en douta jamais. Comment cette Poupoune, rondouillette et sans apprêt, devint propriétaire d'une magnifique psyché façon Dufayel, comment du jour au lendemain elle stupéfia son entourage par une élégance fracassante, comment, enfin, elle tira des bénéfices à la fois d'une entreprise de marbrerie funéraire et d'une agence matrimoniale par le truchement d'une tireuse de cartes, c'est ce que révèle ce livre charmant, plein d'humour et de sensibilité, où revit le petit monde bon enfant d'un temps disparu. — J. D.

★ Ed. Albin Michel, 256 p., 27 F.

Album de là-bas par Jeannine Worms

Il n'est pas facile d'être malheureux, de souffrir avec tact, de pleurer avec grâce, de pardonner à son prochain la pitié qu'il vous porte. Et l'*Album de là-bas*, dans lequel Jeannine Worms évoque son exil en Argentine, au cours de la dernière guerre, nous frappe, nous choque et nous émeut par son amertume. Certes, l'auteur en convient, elle doit bénir sa chance. D'abord de s'être enfuie à temps avec sa famille, ensuite d'avoir trouvé, à l'autre bout du monde, le gîte, la table et même l'occasion de continuer ses études. Mais c'est justement cette « chance » qui l'écrase, la gratitude qu'on attend d'elle qui l'empoisonne. Jusqu'en 1940, elle ignorait qu'il lui faudrait remercier le destin de lui laisser la vie. Pourquoi elle ? Pourquoi lui accordait-on, comme un privilège, ce qui pour les autres était un droit ? — G. R.

★ La Table ronde, 226 p., 32 F.

La Rue des Trois-Soleils par André Remacle

Anciens ou récents, certains épisodes historiques sont volontiers « oubliés ». Ils gênent. La rafle du Vel d'Hiv' fut longtemps de ceux-là avant d'être durement rappelée. En revanche, la rafle des Vieux Quartiers de Marseille, précédant leur destruction en janvier 1943 par les occupants, demeurait dans une ombre discrète. Elle est aujourd'hui le sujet majeur du nouveau roman d'André Remacle : *la Rue des Trois-Soleils*. Certains reprocheront à l'auteur d'avoir « mélangé les genres » : l'aventure personnelle de Gabrielle et le reportage *sur le passé, établi d'après des documents*.

Le document aurait-il suffi pour ce qu'il rappelle ou révèle ? Ce n'est pas sûr. A suivre l'aventure et les souvenirs, qui, désormais, pèseront sur toute la vie de Gabrielle, on pénètre une autre histoire : non plus celle des archives, mais celle qui fut vécue, au quotidien, par ceux qui la subirent. — J Rd.

★ Editeurs français réunis, 205 p., 26 F.

La Dernière Cible par Joseph di Mona

Dix ans après l'anniversaire de la mort de John F. Kennedy, un homme a décidé d'en tuer six autres, *et il les prévient. L'inconnu tue très* bien, avec de l'imagination et du sérieux. Le principal enquêteur, qui se trouve aussi sur la liste des condamnés, est supérieurement intelligent et intuitif. On sent qu'il réussira, non pas que l'auteur ait du sens moral ou le goût du « happy-end » mais parce que, dans le fond, toute la vie de ce meurtrier particulièrement doué est placé sous le signe de la « poisse ». Retours en arrière et collages de coupures de presse ou de bandes de téléscripteurs, comme dans Truman Capote. Les secrets des services secrets : petites horreurs bien plausibles et conspiration nationale à laquelle on a peine à croire.

★ Gallimard, 340 pages. Traduit de l'anglais par Claude Elsen, 39 F.

JACQUES HENRIC

La chasse plutôt que la prise

★ CHASSES, de Jacques Henric. Le Seuil. Coll. « Tel quel ». 248 p., 35 F.

APRES *Arcbées*, paru en 1969, Jacques Henric donne un second « roman » : *Chasses*. L'auteur, dans un avertissement, souligne : « Chasses *introduit par degrés la fissure l'épars le discontinu à l'intérieur des séquences elles-mêmes, le bloc ancien se trouve forcé, ouvert, la typographie s'aère...* »

On aimait, dans *Arcbées*, la répétition d'un suspense, le retour à cette immobilité qui précède, dans le tir à l'arc, le décisif départ de la flèche : ce non-agir gros de l'acte imminent. *Chasses* rompt jusqu'à cette rupture, et rend (au moins pour le lecteur grossier que nous sommes sans doute) à une dispersion, distraction, dissolution de tout projet poétique ou romanesque. Haché menu comme chair à pâté, le « roman » vise à se priver de tout appui comme de toute prise. Certes, Pascal accusait déjà l'homme d'aimer mieux « la chasse que la prise » ; mais cette déstructuration systématique, cette atomisation destructrice, semblent chasser surtout des pages du livre le *sens*, dont tout lecteur (grossier ou non) est légitimement altéré. On salue au passage, sans surprise, quelques paragraphes obscènes modestement à la mode, les références d'usage à *l'écriture chinoise*, et, bien entendu, à l'orthodoxie psychanalytique, ainsi que le recours fréquent à la suppression de l'e muet : « *Fœtus. de p'tit' femm'...* » On se souvient des railleries d'André Gide, quand il analysait certains « *contes sans qui ni que* », dont il déplorait l'absence de véritables originalité, en dépit de leur syntaxe bousculée. Ainsi, après *Chasses*, Jacques Henric demeure pour nous l'auteur d'*Arcbées*.

Pourtant, il faut reconnaître que ce second livre est révélateur d'une tendance spécifique de notre époque : il apporte son eau au moulin de Bertrand Poirot-Delpech faisant l'inventaire des « tics » fréquents dans la littérature de l'année ; il témoigne pour un certain culte de l'amibe, informe et monocellulaire, qui semble faire fonction de modèle esthétique et philosophique pour tout un courant de chercheurs (ou chasseurs) d'aujourd'hui.

JOSANE DURANTEAU.

Yves Navarre

(Suite de la page 19.)

» Chez les hétérosexuels, les amants se complètent, chez nous, il. s'opposent et nos liaisons se déroulent comme un combat de boxe, sur un ring, où s'affrontent jalousie, angoisse, amitié. Que la société les tolère ou les condamne, les homosexuels me semblent doués pour le malheur. Comme mes personnages, ils tournent en rond, prisonniers d'eux-mêmes, s'alliant pour former une chapelle qui a ses rites, son code, ses fêtes, ses sacrifices. Grâce à son égoïsme exacerbé, elle se situe en marge du siècle. Mais à la longue, elle se détruit ; chacun se replie sur soi, se cache la tête sous l'aile, se réfugie dans l'indifférence, le narcissisme.

» Si j'ai tenté d'ordonner toute une série de scènes comme des plans cinématographiques pour que de leur succession naisse le maximum de violence, ce n'est pas pour choquer le lecteur, mais peut-être pour l'inquiéter, le blesser, saper son confort intellectuel. Cet « univers impossible » où je l'introduis, c'est aussi le sien, celui qu'il préfère ignorer, dans lequel chacun tue ce qu'il aime. Ai-je exagéré ? Encore une fois, je n'ai que mes propres expériences à offrir. Je les ai colorées, poussées au rouge, mais je n'ai rien « truqué ». Me le pardonnera-t-on ? »

GABRIELLE ROLIN.

DÉBATS ET RENCONTRES

Colloque au Sénat

Le Centre d'études et de recherches marxistes a tenu, samedi 12 et dimanche 13 avril 1975, salle Médicis du palais du Luxembourg, un colloque sur la situation de la littérature du livre et de l'écrivain, avec la participation de nombreux écrivains, éditeurs, bibliothécaires, animateurs culturels.

Si le *Manifeste pour le livre* récemment édité par le parti communiste, les propositions imminentes du secrétaire d'Etat à la formation professionnelle et au livre et le projet en cours d'un statut social de l'écrivain n'ont pas été absents du débat, celui-ci s'est axé principalement sur une « définition » de la littérature comme mode de connaissance et comme activité à la fois nécessaire et spécifique, sur les conditions actuelles de production et de diffusion du livre et sur l'évolution de l'image de l'écrivain dans la société contemporaine.

Les communications de Jean Ricardou, Robert Escarpit, Pierre Bourgeade, Raymond Jean, Catherine Claude, Robert Estivals, Christian Echart, France Vernier, François-Régis Bastide, ont donné lieu notamment à des échanges de vues dont l'essentiel fera l'objet d'une publication ultérieure.

Livres en main

La première exposition « Livres en main » se déroulera à Montpellier, à l'hôtel Métropole, les 22 et 23 avril prochain. Ces expositions d'un type nouveau, organisées par France Expansion sous le patronage de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, sont axées sur les villes de province et sur les livres et les publications spécialisées. Elles visent à organiser une rencontre entre éditeurs et lecteurs spécialisés, de façon à aboutir à une meilleure information réciproque sur les projets éditoriaux et les besoins de chacun.

Les organismes publics et professionnels locaux et régionaux, l'Université, les chambres de commerce, les municipalités, etc., ainsi que les libraires et les bibliothécaires y sont largement associés.

Parmi les éditeurs participant à cette première rencontre figurent, notamment, Bordas - Dunod - Gauthier Villars ; Editions du bureau de recherches géologiques et minières, le Bulletin du Livre, Armand Colin, les Editions du Centre national de la recherche scientifique, les Editions Cujas, Dalloz-Sirey, les Editions d'organisation, Flammarion, Gallimard, Hermann, La Librairie générale de droit et de jurisprudence, les Librairies techniques, la Librairie économique et sociale, Maisonneuve, et Larose, Masson, Pedone, les Presses universitaires de France, Tema, Vander-Nauwelaerts...

Un débat public sur la situation du livre et du périodique scientifique en France se tiendra à l'Ecole supérieure de commerce, le 22 avril, à 21 heures.

La prochaine exposition aura lieu à Rennes, à l'hôtel Frantel, les 14 et 15 mai 1975.

Dix écrivains à Livry-Gargan

Une belle école normale de la banlieue, où se forment instituteurs et professeurs du deuxième cycle. Un directeur d'études, romancier à ses heures, Jean-François Ferrane, a l'idée, l'envie, de faire venir des écrivains dans son école, pour une journée d'entretiens, de rencontre. Et les écrivains répondent à l'appel. Ils sont plus d'une dizaine sur l'estrade : Jean-Louis Bory, Roger Ikor, Yves Navarre, A.D.G., Françoise Xenakis, Suzanne Prou, Andrée Chedid, Didier Decoin, Clément Lepidis, Michèle Perrein. Ils s'expliquent, se confient, parfois se défendent. On parle de beaucoup de choses, de trop peut-être : crise de l'édition, crise de la presse littéraire, crise de la lecture, difficultés de la vie, bonheur d'écrire, etc. On ne parle pas beaucoup de littérature, et le dialogue avec la salle n'est pas facile à établir.

Se séparent-ils déçus ? La réaction varie avec le tempérament de chacun. Mais parmi les choses dites, contredites, envolées, il y a quand même de quoi glaner. Il fallait aller jusqu'à Livry-Gargan pour apprendre que dans cette école, sous la houlette d'un jeune professeur, Françoise Gerbaulet, une coopérative s'est montée pour éditer les jeunes poètes qui ne trouvent plus asile nulle part. Un comité préside au choix, recueille des souscriptions, un imprimeur réalise le livre, on le diffuse soi-même, sans nul profit, bien entendu, et un jeune inconnu trouve par cette voie un millier de lecteurs. Fait-on mieux ailleurs pour la diffusion de la poésie ? — J. P.

HORACE MAC COY ET LES FAUX-MONNAYEURS DE L'ABSOLU

★ LES RANGERS DU CIEL, d'Horace Mac Coy. Le Livre de poche. Introduction de Jean-Claude Zylberstein, 415 p., 8,50 F. Traduction de France-Marie Watkins.

C'ETAIT un clochard de la littérature. Avant Kerouac, il y eut Mac Coy, l'auteur d'*On achève bien les chevaux*. Il partait sur la route américaine, ou s'aventurait dans la jungle des villes, avec son physique de boxeur et sa figure désenchantée. Né en 1897, dans le Tennessee, il travaille, à douze ans, comme vendeur de journaux. Il sera, ensuite, colporteur, chauffeur de taxi, journaliste sportif, reporter, ouvrier saisonnier, garde du corps, tenancier de buvette, enfin scénariste et acteur à Hollywood. L'Amérique ne s'apercevra pas de sa mort, en 1955.

Ignoré ou négligé dans son pays, Mac Coy a renouvelé pourtant l'art de l'ellipse. Avec Hemingway, Hammett et Burnett, il a inventé ce fameux style bourru, sans bavardage et sans graisse. Sous la manière laconique, on devine un désarroi, la saveur amère des illusions perdues, une mélancolie sans larmes.

Les récits qui sont recueillis dans ce volume parurent autour de 1930 dans le magazine américain *Black Mask*. Les rangers ou flics du ciel, anciens pilotes de la première guerre mondiale, surveillent le Rio-Grande, qui marque la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique. Ils poursuivent un gang qui passe en contrebande de la fausse monnaie et de la drogue. Il semble que ce soit aussi une contrebande métaphysique. Les passeurs de frontières symbolisent l'introuvable, l'inconnu. Cela n'est que suggéré. Mac Coy ne dit rien de trop. « Personne ne pourrait l'accuser d'être sentimental... »

Ce que traquent ses personnages taciturnes est tantôt clair, tantôt voilé. Certes, ils combattent le règne du fric, la corruption qui, à Jamestown, petite ville du Texas, a gagné le maire, le chef de la police et les journalistes ; mais ils cherchent aussi, comme le capitaine Achab ou le vieil homme d'Hemingway, une prise qui les consolerait d'avoir laissé fuir le temps. Prise inaccessible, les héros de Mac Coy le savent ; ils continuent toutefois, dénués de toute illusion, génération perdue, qui se raccroche encore à l'amitié. Que l'un soit Allemand, les autres Américains, n'importe pas : « Il fallait plus qu'une guerre méprisable pour changer le cœur des hommes ! » Mac Coy se promenait très loin des idéologies nationales.

FRANÇOIS BOTT.

Vient de paraître

Romans français

GEORGES PEREC : *W ou le souvenir d'enfance.* — Le nouveau livre de l'auteur des *Choses*, prix Renaudot 1965. (Denoël, « Lettres nouvelles », 226 p., 38 F.)

MICHEL BERNARD : *la Belle Lyonnaise.* — Un parcours du souvenir synchronisé avec un parcours ferroviaire de Paris à Lyon. Par l'auteur de *la Jeune Sorcière.* (Denoël, 270 p., 45 F.)

F.-J. TEMPLE : *les Eaux mortes.* — Un homme poursuit un récit commencé au lendemain de la guerre entrecroisant le passé et le présent. (Albin Michel, 190 p., 24 F.)

JACQUES DE BOURBON BUSSET : *Laurence de Saintonge.* — Dans la lignée du *Lion bat la campagne.* L'amour pour sa femme inspire à l'auteur du *Livre de Laurence* ce nouveau roman fantaisiste. (Gallimard, 182 p., 27 F.)

JOSEPH JOFFO : *Anna et son orchestre.* — Le second livre et premier roman de l'auteur *Un sac de billes*, récit autobiographique (J.-C. Lattès, 256 p., 32 F.)

Nouvelles

BENIGNO CACERES : *les Jours gardés.* — Treize nouvelles, par l'auteur de *la Rencontre des hommes.* (Le Seuil, 125 p., 17 F.)

Littérature étrangère

RICARDO GARIBAY : *la Maison qui brûle la nuit.* — Par un romancier mexicain né en 1923. Traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan. (Albin Michel, « les Grandes traductions », 129 p., 19 F.)

CARLO CASSOLA : *Mario.* — Par l'auteur de *la Ragazza.* Traduit de l'italien par Philippe Jaccottet. (Le Seuil, 159 p., 22 F.)

A. J. CRONIN : *le Porte-bonheur.* — Un recueil de nouvelles par l'auteur de *la Citadelle.* Traduit de l'anglais par Maurice-Bernard Endrèbe. (Albin Michel, 288 p., 34 F.)

ALBERTO SAVINIO : *Toute la vie.* — Nouvelles traduites et présentées par Nino Frank. L'auteur, mort en 1952, à Rome, était le frère de Giorgo de Chirico. (Gallimard, « Du monde entier », 281 p., 48 F.)

Essais

BENOIT-MECHIN : *l'Homme et ses jardins.* — Une promenade à travers les siècles et les continents au long des jardins, lointains reflets du paradis terrestre. (Albin Michel, 260 p., 49 F.)

PIERA CASTORIADIS-AULAGNIER : *la Violence de l'interprétation.* — Au fondement du « je », une « pensée délirante primaire ». (P.U.F., « Le Fil rouge », 368 p., 58 F.)

DANIEL-PAUL SCHREBER : *Mémoires d'un névropathe.* — Enfin traduit intégralement en français, le texte célèbre auquel Freud a consacré une longue analyse. Traduit de l'allemand par Paul Duquenne et Nicole Sels. (Seuil, « le Champ freudien », 392 p., 45 F.)

ROBERT ARON : *Lettre ouverte à l'Eglise de France.* — En prélude à une *Histoire de Dieu* que l'auteur de *Portrait de Jésus* a entreprise. (Albin Michel, « Lettre ouverte », 210 p., 22 F.)

EDMOND BUCHET : *l'Homme créateur.* — Des origines à la Renaissance. L'éditeur de Roger Vailland, Henry Miller et Malcolm Lowry s'attache ici, après les portraits des *Auteurs de ma vie*, à dresser un panorama de la pensée créatrice, dans le passé et jusque dans la préhistoire. (Buchet-Chastel, 330 p., 39,80 F.)

Souvenirs

SIMENON : *Un homme comme un autre.* — Le créateur de Maigret raconte sa vie. (Presses de la Cité, 320 p., 48,70 F.)

Mémoires

DIDIER DECOIN : *Trois milliards de voyages.* — L'itinéraire insolite et intuitif de l'auteur d'*Abraham de Brooklyn* à travers aéroports, fêtes foraines, casernes, volcans, peuples, et horizons. (Le Seuil, « Intuitions », 190 p., 25 F.)

SUZANNE BLUM : *Vivre sans la patrie (1940-1945).* — Un coin de France transplanté à New-York pendant les années noires. (Plon, 250 p., 30 F.)

Histoire

GEORGES C. VLACHOS : *les Sociétés politiques homériques.* — Une introduction à la pensée politique d'Homère, à travers l'épopée et le mythe. (P.U.F., 400 p., 65 F.)

P. et M.-L. BIVER : *Abbayes, monastères, couvents de femmes à Paris.* — — Des origines à la fin du dix-huitième siècle. Préface de J. Tulard. (P.U.F., 570 p., 165 F.)

CASIMIR CARRERE : *Talleyrand amoureux.* — L'itinéraire sentimental de ce « diable boiteux » qui fut aussi un « diable galant ». Préface de Léon Noël. (France-Empire, 450 p., 48 F.)

WERNER MASER : *Hitler inédit.* — Ecrits intimes et documents. Lettres écrites entre 1906 et 1943, procès-verbaux d'entretiens, projets de discours, notes de 1921 à 1923, document sur la fin de Hitler. Suivis du journal d'Eva Braun. Textes français établi par Jean-Marie Fitéré avec la collaboration de Raymond Albeck. (Albin Michel, 270 p., 45 F.)

Philosophie

PAUL RICŒUR : *la Métaphore vive.* — Huit études qui visent à définir la spécificité du discours philosophique, en progressant du *mot* à la *phrase*, puis au discours proprement dit. (Seuil, « l'Ordre philosophique », 416 p., 53 F.)

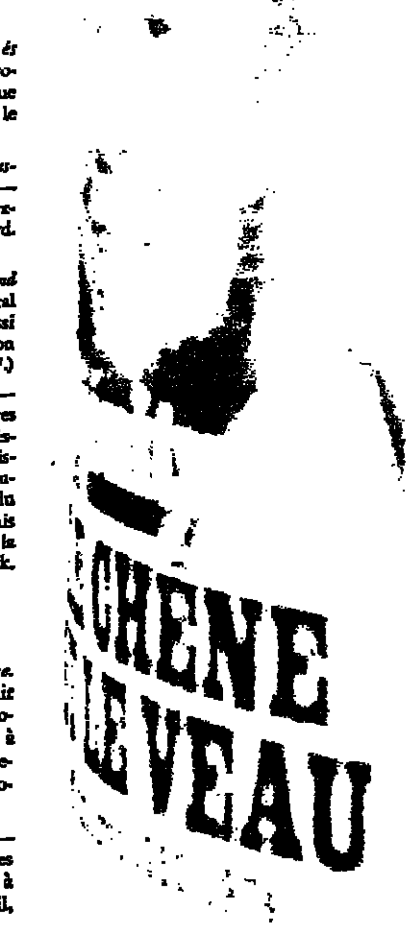
COLLECTIF : *Sens et Existence.* — Une quinzaine d'articles venus des trois continents rendent hommage à la pensée de Paul Ricœur. (Seuil, 224 p., 35 F.)

Sciences humaines

GEORGES MOUNIN : *Linguistique et Philosophie.* — S'adressant à des philosophes, le linguiste français rappelle la démarche actuelle de sa discipline. (P.U.F., 216 p., 32 F.)

Histoire littéraire

JEAN DEJEUX : *la Littérature algérienne contemporaine.* — La littérature des Français en Algérie, et celle des Algériens. (P.U.F., « Que sais-je ? », 130 p., 5,50 F.)



LITTÉRATURE ET CRITIQUE

HORACE MAC COY ET LES FAUX-MONNAYEURS DE L'ABSOLU

FRANÇOIS BOTT.

Vient de paraître

…rise

ES

ALEXANDRE ASTRUC, ou la génération de l'échec

★ LA TETE LA PREMIERE, d'Alexandre Astruc, Olivier Orban, 228 p., 39 F.

ALEXANDRE ASTRUC fait partie de cette génération de jeunes intellectuels nés avec la libération dont le bilan, pour non négligeable qu'il soit, apparaît, trente ans plus tard, comme peu en rapport avec les ambitions qu'elle avait nourries.

Le principal mérite de son récit, qui est un livre de mémoires, est de nous amener à nous interroger sur les raisons de ce demi-échec.

Est-ce l'intensité de cette période qui, comme un feu trop vif, a brûlé ce qui aurait gagné à ne se consommer ou consumer que plus lentement ?

Est-ce son ambiguïté et les impasses politiques auxquelles elle a conduit ? Après tout, ni Sartre, ni Camus, ni Malraux, qui, à cette époque, étaient les maîtres à penser de l'intelligentzia dont se réclame Alexandre Astruc, n'ont été plus durablement décisifs dans leurs options politiques ou philosophiques, esthétiques ou éthiques.

Quant au parti communiste, l'histoire de ses rapports avec les intellectuels, toujours dans cette même période, est un chemin semé de cadavres : exclus, démissionnaires ou simplement découragés.

« De la Résistance à la Révolution », devise du journal dont Alexandre Astruc fut une des plumes les plus allègrement critiques ou enthousiastes, était un impératif trop catégorique pour que son échec ne rejaillisse pas sur ceux qui, à des degrés divers, l'avaient revendiqué.

* * *

Alexandre Astruc a eu cet autre mérite — car participer aux combats, fussent-ils des mêlées, de son temps en est également un — de ne pas s'attarder dans ces jeux byzantins que deviennent très vite les querelles littéraires quand elles ne reposent plus sur une action et de se consacrer à ce qu'il a toujours eu envie essentiellement de faire : du cinéma.

Il fut l'inventeur de ce qu'on a appelé « la caméra-stylo », qui était une tentative originale, en réaction contre le cinéma réaliste, néo-réaliste ou fantastique, de porter à l'écran non plus seulement une histoire mais des états d'âme, des phantasmes, une « écriture » du « je ». Et, à ce titre, il peut être considéré comme le précurseur de la « nouvelle vague » qui l'a d'ailleurs, à mi-chemin entre l'affection et l'irrévérence, reconnu pour son « tonton ». Mais ce que la lecture de son livre rappelle, met en évidence, c'est que tous les films qu'il a réalisés, à une exception près peut-être, le furent à partir d'œuvres littéraires : « le Rideau cramoisi », d'après d'Aurevilly ; « Une vie », d'après Maupassant, « les Mauvaises Rencontres », inspiré d'un roman de Jacques Laurent ; « l'Education sentimentale », d'après Flaubert ; « le Puits et le Pendule », d'après Poe. Ce furent les films d'un critique littéraire qui se serait servi des moyens du cinéma et de l'extrême connaissance de ces moyens qu'apporte l'exercice de la critique de cinéma pour s'exprimer.

Après lui viendront les Vadim, Truffaut, Chabrol et autres Godard qui, à partir d'une même érudition cinéphile, tireront davantage leurs films d'eux-mêmes.

On ne peut pas, à la lecture de ce livre vagabond où l'anecdote primesautière le dispute à l'humeur parfois chagrine, ne pas être sensible au sentiment d'amertume qui s'en dégage, ce dépit propre à l'artiste de ne pas avoir été suffisamment compris ou suivi. Une telle réaction est compréhensible, mais injustifiée.

Ce qui se dégage avant tout de ce livre, c'est l'histoire d'une passion, Passion pour l'écrit. Passion pour le filmé.

Or toute passion conduit à l'échec, en ce qu'elle n'atteint jamais, ou rarement, les buts qu'elle se fixe. Mais elle est aussi victoire, en ce qu'elle détermine ou entretient d'autres passions.

Toute passion se suffit à elle-même.

PAUL MORELLE.

POÉSIE

Les brumes heureuses d'Yves Bonnefoy

★ DANS LE LEURRE DU SEUIL, d'Yves Bonnefoy. Mercure de France. 130 pages, 50 F.

LA publication, en 1953, de *Du mouvement et de l'immobilité de Douve* fut un événement non seulement poétique mais philosophique : si Yves Bonnefoy ne remettait pas en cause la constitution du langage, initiative qui appartient à la génération suivante, il donnait une assez claire réponse à la littérature de l'absurde : il en acceptait les prémisses et n'y trouvait aucune raison de désespérer. Ce qui, dans l'homme et sa finalité, semblait promis à d'interminables interrogations, il le transformait en une sorte d'honneur doublé d'un ravissement continuel. La grâce et la musicalité s'emparaient du doute :

Que saisir sinon qui s'échappe ?
Que voir sinon qui s'obscurcit,
Que désirer sinon qui meurt,
Sinon qui parle et se déchire ?

Parole proche de moi
Que chercher sinon ton silence,
Quelle lueur sinon profonde
Ta conscience ensevelie.

Parole jetée matérielle
Sur l'origine et la nuit ?

La contagieuse douceur de *Hier régnant désert*, paru en 1958, ajoute à cette ambiguïté et à ce malentendu enfin apprivoisés une dimension nouvelle : on les chante comme on chantait jadis la réalité ou l'évidence. Il y a désormais, pour Yves Bonnefoy, un « pays sans naître ni m... ir », et « l'ivresse d'avoir peur » est aussi belle que les autres ivresses, tandis que la notion même du salut — par l'esthétique — dérive de celle de la destruction préalable. *Pierre écrite*, paru en 1965, accentue encore cette évolution. Yves Bonnefoy se fait le parfait élégiaque de l'approximation inévitable, dont les ressorts demeurent à jamais « irrévélés. »

Dans le leurre du seuil se présente comme un ensemble de poèmes assez longs qui forment une seule élégie à la gloire d'une prise de conscience : celui qui parle sait qu'il s'agit d'un éveil au sein d'une lumière qui ne saura jamais ce qu'elle éclaire. C'est que, pour Yves Bonnefoy, la vérité, ou l'évidence, ou la simple préhension des choses, ne sont jamais définies, et encore moins définitives. Le seuil, il suffit de le reconnaître : pourquoi mènerait-il à une connaissance à voie unique ? Le même problème, déjà, se posait à Valéry, dès l'ouverture de *Charmes ;* au bout de l'aventure, la raison, la clarté et la maîtrise de soi trouvaient leurs récompenses. Pour Yves Bonnefoy, l'éveil se situe ici mais ailleurs, dans l'impossible comme dans le possible, de sorte que le cheminement de la sensibilité se fera dans des brumes heureuses, au lieu de clairières néo-classiques. « Regarde ! », ordonne le poète, de la première à la dernière page, dans son discours. Ce Sésame-referme-toi, il le veut radieux, bien que couvert de symboles contradictoires.

Jadis, au temps de Novalis ou de Hölderlin, l'ambiguïté fondamentale était douloureuse ; elle devient avec Yves Bonnefoy bienfaisante, grave, et comme satisfaite d'elle-même. « *Heurte, Heurte à jamais. Dans le leurre du seuil. A la porte, scellée, A la phrase vide. Dans le fer, s'éveillant Que ces mots, le fer* », écrit-il pour signifier que, dès lors que nous atteignons les limites de notre entendement, « *un certain bonheur d'ignorance et d'incompréhension* » nous est promis. Fonder la poésie sur cette proclamation : elle est toute incertitude, est une affirmation révolutionnaire, philosophiquement parlant, si elle est si sereine, si souveraine, si pacifiée de ne rien se reconnaître de précis.

L'élégie évoque une femme, des paysages, une nature, un livre en gestation, qui sont autant de reflets de l'insaisissable malgré soi saisi et aussitôt relâché. « *Et la foudre est en paix au-dessus des arbres* », dit Yves Bonnefoy, qui ajoute plus loin : « *Je t'écoute vibrer dans le rien de l'œuvre.* » Et la remise en cause de la remise en cause procède par ce qu'on peut appeler de calmes fulgurances : « *Invente-moi, redouble-moi peut-être. Sur ces confins de fable déchirée... Vivre sans origine. Oui, maintenant. Passer, la main criblée De lueurs vides.* »

Rien n'étant ni achevable ni achevé, le poème lui-même a des coupures, des strophes indépendantes, des notations très brèves, des touches superposées, comme s'il se plaisait à chaque instant à son esprit de dislocation dans la suprême harmonie du langage, tantôt engagé dans la mise en clair de ses élans, tantôt au contraire méfiant à leur endroit. A la fin, l'acquiescement d'Yves Bonnefoy à ce monde sans unité mais sans rupture fatale se traduit par le mot « oui » fréquemment prononcé. L'élégie des limites consenties se poursuit avec une rare et pleine majesté.

Regarde,
Ici fleurit le rien ; et ses corolles,
Ses couleurs d'aube et de crépuscule, ses apports
De beauté mystérieuse au lieu terrestre
Et son vert sombre aussi, et le vent de ses branches,
C'est l'or qui est en nous : or sans matières,
Or de ne pas durer, de ne pas avoir,
Or d'avoir consenti, unique flamme
Au flanc transfiguré de l'alambic.

ALAIN BOSQUET.

هكذا من الأصل

ESSAIS

BERDIAEV LE REBELLE

(Suite de la première page.)

Par nature, Berdiaev était un hérétique. Aussi n'est-il pas étonnant que le jugement que portent sur lui les tenants des orthodoxies, marxiste et chrétienne, soit volontiers aigre et négatif.

« Les étouffeurs de l'Esprit »

Berdiaev a été marxiste, il fut un des premiers marxistes russes, et son engagement politique lui valut d'être exclu de l'Université et banni à Vologda de 1901 à 1903 ; mais le fanatisme de l'intelligentsia révolutionnaire, sa façon d'ériger en absolu l'action politique, au risque d'aboutir au règne d'un nouveau Grand Inquisiteur, l'éloignèrent des marxistes, qui, désormais, le tinrent pour un renégat et un ennemi. Dès 1908, Lénine écrira sur lui avec une affectation étudiée de dédain ; durant l'hiver 1919, Berdiaev sera arrêté par la Tchéka et courtement incarcéré ; en 1922, Lénine le fera expulsé de Russie, pour « incompatibilité idéologique » avec le régime en place ; aujourd'hui encore, les marxistes refusent de voir en Berdiaev autre chose qu'un réactionnaire déguisé en prophète de l'apocalypse et lui accordent seulement d'avoir été en Occident le vulgarisateur de la conception dostoïevskienne de la liberté spirituelle.

Honni par le marxisme d'Etat, Berdiaev ne l'est pas moins par l'Eglise orthodoxe officielle. Il a toujours été allergique aux milieux cléricaux, et ceux-ci le lui rendent bien. En 1968, lors d'un congrès sur la philosophie russe qui se tenait à Aix-en-Provence, nous avons entendu, non sans stupeur, un des plus illustres théologiens orthodoxes de ce temps, le Père Georges Florovski, expliquer qu'il était vain de parler de l'hérésie de Berdiaev, vu que pour être hérétique il faut malgré tout être chrétien, et que Berdiaev, lui, ne l'était même pas.

Certes, un tel sectarisme n'est pas le lot de tous les orthodoxes, mais on peut sans exagération soutenir que la sévérité condescendante avec laquelle, dans sa monumentale « Histoire de la philosophie russe » (1), le Père Basile Zenkovski juge l'œuvre de Berdiaev, reflète assez bien l'opinion des sphères ecclésiastiques orthodoxes, notamment en France. Toute sa vie, Berdiaev a lutté contre ces milieux, qu'il appelait « les étouffeurs de l'Esprit » ; il détestait leur ritualisme liturgique, leur moralisme petit-bourgeois, leur ecclésiolâtrie, et il raillait le dogmatisme ascético-monastique de ces gens qui se réfèrent plus volontiers aux écrits des pères de l'Eglise qu'à l'Evangile.

Le fils prodigue

Dans le même temps, Berdiaev se sentait solidaire du destin de l'orthodoxie ; il demeurait un fils de son Eglise, fils prodigue sans doute, fils turbulent assurément, néanmoins fils affectionné et fidèle; il savait que ni Hegel ni Marx ne peuvent fournir une réponse à l'angoisse du mal et de la mort ; il croyait que cette réponse vivifiante, seul le Christ peut nous la donner, aussi appelait-il de ses vœux un christianisme transfiguré, eschatologique, et souffrait-il extrêmement de l'hostilité gnostique que l'Eglise orthodoxe témoigne aux créateurs, à ceux qui désirent incorporer leur foi orthodoxe à une recherche libre, aventureuse, voire scandaleuse, en ce qui touche l'amour, la beauté, la vie sexuelle, l'élan dionysiaque, thèmes qui lui ont inspiré, dans un livre qui est son chef-d'œuvre, « le Sens de l'acte créateur », paru en 1916 (2), des pages d'une audace et d'une inspiration admirables.

Lorsque, à dix-neuf ans, j'ai découvert Berdiaev, je l'ai lu avec l'enthousiasme fiévreux que, deux ans plus tôt, m'avait donné la découverte de Nietzsche. Ce romantique qui m'enseignait que l'amour est toujours illégitime, cet aristocrate qui prétendait réconcilier Zarathoustra et le Ressuscité, ce libertaire qui disait non à l'objectivation de la société bourgeoise, je reconnaissais en lui un maître, un semblable, un complice. Négligé par les éditeurs, dédaigné par les professionnels de la philosophie, Nicolas Berdiaev revit dans le cœur brûlant des adolescents et des rebelles.

GABRIEL MATZNEFF.

(1) Gallimard, 1953.
(2) Une traduction a paru en 1955 chez Desclée de Brouwer sous le titre : « le Sens de la création ».

Un plaidoyer pour les philosophes de l'histoire

★ LES PHILOSOPHIES DE L'HISTOIRE, DECLIN OU CRISE ?, d'Hélène Védrine. Payot, 298 pages, 11 F.

LE structuralisme a proclamé leur mort : les philosophes de l'histoire, de Hegel à Sartre, devaient s'effacer devant les nouvelles grilles conceptuelles. L'évolution et le progrès pouvaient rejoindre l'humanisme au magasin des accessoires désuets...

Dix ans plus tard, qu'en est-il ? Les grands systèmes ont fait place aux « théories régionales », et les rêves de totalité aux ambitions « sectorielles ». Soit. Mais sont-elles vraiment mortes, les pensées de l'histoire ? Hélène Védrine, preuve à l'appui, rappelle qu'elles ont la peau dure : silencieuses, travesties, usant de noms d'emprunt, elles survivent — et hantent les « sciences humaines ». A l'ombre de Hegel, la plupart posent la question du « moteur » de l'histoire, de ce qui ordonne la succession chaotique des événements. Elles sont en quête de la logique qui organise ce « pullulement de destins individuels », comme dit Sartre. Et elles ne peuvent en fin de compte, souligne Hélène Védrine, éviter la question de l'homme, de sa spécificité, et de ses luttes concrètes. A l'opposé, les philosophies « critiques », dans la lignée de Kant, formulent une tout autre question : à quelle condition une réflexion sur l'histoire est-elle possible ? De Diltey à Max Weber, de Karl Popper à Lévi-Strauss, la même interrogation, mutatis mutandis, *ne cesse de se répéter.*

Un pamphlet pédagogique

Sans doute Sartre est-il le seul, avec la Critique de la raison dialectique, *à faire la jonction entre les deux lignées. Hélène Védrine ne lui ménage pas sa sympathie :* « Sartre ne fait pas partie des croyants, *écrit-elle* : il lit les textes et dit ce qu'il en pense. *Il* a le courage de ne pas éluder les questions au nom du théorique pur : pour lui, la bureaucratie, le stalinisme, Budapest, ne sont pas des entités, ni des survivances, ni de regrettables erreurs, ni d'inévitables bavures. »

On l'aura compris : le ton, plus d'une fois, est celui du pamphlet, dénonçant avec acuité les « horripilants phénomènes de mode ». *Par exemple, aujourd'hui,* « que faire lorsqu'on est philosophe et qu'on ne croit plus à la philosophie ?... on s'initie à la linguistique, qui est relativement accessible, à l'économie politique, ou même, comble de fascination, à quelque abrégé de la théorie des ensembles ».

Pourtant, le livre vaut plus que ces coups d'épingle. Chapitre après chapitre, il mène avec fermeté une relecture raisonnée de Hegel, Marx, Gramsci, Lukacs, Sartre, etc., admirable de clarté. Si le mot pouvait encore ne pas être péjoratif, on dirait volontiers qu'Hélène Védrine fait preuve d'une remarquable pédagogie.

R.-P. D.

LA RÉVOLUTION ET LE MAGNÉTOPHONE

★ LA REVOLUTION SANS MODELE, de François Châtelet, Gilles Lapouge, Olivier Revault d'Allonnes. Mouton, coll. « Archontes », 192 pages, 26 F.

PRENEZ trois intellectuels. Brillants, fins, bien cultivés. Enfermez-les pendant trois jours, après avoir ajouté une question et un magnétophone. Si le dialogue « prend » suffisamment, vous obtiendrez un livre. La recette est malgré tout assez difficile à réussir.

Trois esprits aussi pénétrants et diserts que François Châtelet, Gilles Lapouge et Olivier Revault d'Allonnes n'y sont pas complètement parvenus. Il se rencontraient avec un sujet en or, aussi difficile que central aujourd'hui, aussi « piégé » que passionnant : la révolution et ses modèles. La révolution : un mot « mis à toutes les sauces », comme dit Châtelet ; « mot-valise », comme dit Lapouge, alourdi de tout un bric-à-brac historique, politique, conceptuel. Les modèles : Marx, la prise du pouvoir, l'homme, le bonheur, l'utopie, la Commune, Octobre 1917, Cuba... il y en a trop.

C'est pourquoi on peut en avoir assez. Et chercher comment en sortir, comment échapper à cette nouvelle antinomie : l'anarchie, la subversion pure, la fuite hors de tout schéma préétabli par l'histoire, ou ses philosophies, sécrètent aussitôt de nouveaux modèles, ce qu'on voulait précisément abolir. A moins, comme le suggère, pour finir, Gilles Lapouge, d'imaginer un modèle instable, qui se détruise, se dérègle de lui-même, se réinvente perpétuellement, sans pour autant disparaître. Une perspective, parmi d'autres, ouverte par ce livre aux interrogations multiples.

Alors, qu'est-ce qui ne va pas ? Les idées fusent, les paradoxes jaillissent de tous côtés, les références pullulent : Borges, Sartre, Amadis de Gaule, Machiavel, mai 1968, le Timée, Rousseau, Périclès, Guy Hocquenghem, saint Augustin, l'Ecole de Francfort, Napoléon, Arlette Laguiller et tant, tant d'autres. Tout cela est d'une extrême vivacité, parfois étincelant, parfois vraiment neuf.

Ce qui manque, si toutefois on peut le cerner, c'est une ardeur, une *virtu*, sans doute une implication dans l'histoire qui sache effacer l'artifice... Restent de très belles pages pour morceaux choisis et l'image d'une belle machine qui tourne à vide et se détraque : peut-être la pensée, aujourd'hui. — R.-P. D.

A PROPOS DE GIDE ET MARX

A propos du feuilleton sur la correspondance Paulhan-Etiemble (le Monde des livres *du 4 avril 1975), où Bertrand Poirot-Delpech évoquait les rapports de Gide avec l'œuvre de Marx, M. Roland Saucier, ancien directeur de la librairie Gallimard du boulevard Raspail, apporte le témoignage suivant :*

Vers les années 1930-1931, Gide vint un jour à la librairie Gallimard me demander de lui fournir *le Capital*. Je lui fis porter les quatorze volumes (de mémoire, est-ce treize ou quinze ?) de l'édition Costes. Pendant plusieurs mois je vis Gide aller et venir avec un volume du *Capital* dans sa poche de veston. Un autre jour, il vint me dire : *« Ouf ! Je n'en puis plus. J'ai peiné sur les quatre premiers tomes du* Capital, *je n'en puis plus, j'abandonne ! »*

Comme je lui dis mon « allergie » à Marx, comme d'ailleurs à tout ce qui touche à la philosophie, l'économie politique, etc., il me dit : *« Tout de même, il faut lire les* Essais littéraires *de Marx. Il y a entre autres, un essai sur Balzac dans lequel il dit que c'est le romancier qui lui a le plus appris sur la question sociale. »*

ESSAIS

Un « globe-trotter » chez les Indiens

★ JOURNAL PEAU-ROUGE, de Jean Raspail. Laffont, 256 pages 25 francs.

LES ethnologues ont l'habitude. Ils s'entendent de plus en plus souvent condamner par l'opinion, qui les tient pour des fantoches de la contre-histoire, des nostalgiques : antiquaires des causes perdues, gigolos du drame indien, geronimaos et, pourquoi pas, poseurs de tables d'écoute dans des sociétés sans téléphone ?

Mais Journal Peau-Rouge, *récit d'un libre voyage à travers les réserves indiennes de l'Amérique du Nord, ne s'attaque pas exclusivement aux ethnologues. Sont épinglés en vrac : les Arabes, les séparatistes bretons, les Noirs, les métis, les jeunes, les paysans du Larzac, les écologistes et, quand ils ne servent pas d'ornements à la colère droitière du voyageur, les Peaux-Rouges.*

Les Peaux-Rouges surtout.

Jean Raspail a visité trente réserves en quatre mois. Quatre jours par réserve. Dans ces conditions, les réflexes tiennent lieu de réflexion et le ton à l'emporte-pièce n'étonne pas. Polémiste, cinéaste et conférencier, l'auteur a choisi pour s'exprimer l'arme qui lui convient le mieux : le stylo à barillet...

Les bons sauvages

Sous la mitraille des mots, des clichés, des images, des stéréotypes, il y a cependant un choc affectif. Pas mal de tendresse. Des contradictions. Cela nous vaut une très curieuse variante du mythe du bon et du mauvais sauvage. Se voulant bon expert, Jean Raspail distingue les vrais Indiens des faux. Pour lui, le sang est tout. C'est le sang qui fait le vrai Peau-Rouge. Le lecteur découvre alors ce qui fait courir cet impertinent globe-trotter professionnel : le noble et l'ignoble. Il était parti là-bas à la recherche d'une « race » et en revient immanquablement déçu. Il n'a vu qu'un peuple. D'où son dépit et le refrain connu : maintenant, l'exotisme est impur...

Qui a le droit de se dire Indien aujourd'hui ? Qui sont les héritiers légitimes de Sitting Bull, de Crazy Horse et de Geronimo ? Quelles sont les tribus qui méritent l'ordre imaginaire et affectif de notre enfance ? Gault et Millau des sciences humaines, Jean Raspail répond. Telle tribu vaut le détour. Telle autre ne mérite pas sa réputation. Et ainsi de suite, à la file indienne...

Bizarre. Etrange, cette façon de regarder le monde indien. Car, derrière les anecdotes, derrière la satisfaction à se vouloir hors du système de la mode, à contre-courant, il y a chez Jean Raspail des coquetteries de grand bourgeois. De l'européocentrisme. A la limite, c'est à une réflexion sur l'exotisme et la politique que Journal Peau-Rouge *invite.*

Le mythe du bon et du mauvais Peau-Rouge, du vrai et du faux, du noble et de l'ignoble, participe d'un même refus : celui de l'Indien vivant. En faisant le tri des catégories oniriques, en remontant la chaîne imaginative, en dressant l'inventaire des représentations, nous découvririons le racisme feutré qui préside à la représentation de l'Autre. Nous nous rendrions compte que notre discours vise inconsciemment à se substituer au sien et que nous tentons, par ce biais, de l'exorciser pour le rendre physiquement *invisible. Comme par le passé, l'Indien réel serait — selon ce schéma — l'Indien mort...*

JACQUES MEUNIER.

LA « MACHINE KAFKA »

(Suite de la page 19.)

Car la justice fonctionne indéfiniment, sans loi extérieure, sans culpabilité interne. Il n'y a que les désirs (des juges, des accusés, des témoins...), qui s'agencent, se déplacent, se combinent en un jeu incessant de pouvoirs. En le donnant à voir, Kafka ne trouve pas « la liberté », mais il désigne, enfin, une issue qui ne peut plus s'abolir.

« Les puissances diaboliques »

C'est dans ce sens qu'il est « politique ». Certes, il n'a jamais milité ni ouvertement pris parti. Mais il décrit, dans leur forme, les « puissances diaboliques » qui émergent : technocratie américaine, bureaucratie soviétique, dictatures fascistes. Il les démonte, pièce à pièce. Et ce travail se mène à travers la langue. A force de pauvreté voulue, de sécheresse extrême, Kafka imperceptiblement arrache la langue au sens, à la représentation — au pouvoir.

Ce langage « mineur », cet allemand désertique, répond bien à une situation historique. Pour les juifs de Prague du début du siècle, il était à la fois « *impossible de ne pas écrire, impossible d'écrire en allemand, impossible d'écrire autrement* », comme le dit Kafka à Max Brod dans une lettre de juin 1921 (2). Et Deleuze et Guattari soulignent combien, dans la littérature d'une minorité, tout est d'emblée politique. Tout énoncé prend valeur collective. Même si aucune « communauté » n'existe concrètement, l'œuvre forge en elle-même une communauté potentielle. La littérature devient le relais d'une révolution à venir : une forme qui anticipe sur le contenu. Telles seraient, aujourd'hui encore, les conditions « révolutionnaire de toute littérature »...

Les promeneurs Deleuze et Guattari marchent à si grandes enjambées que parfois leurs phrases sont comme essoufflées. De leur razzia chez Kafka, on dirait qu'ils ne livrent que les restes d'un feu de camp, les reliefs d'un bivouac. Sans doute les t r i b u s agressées disputeront-elles longtemps de cette perturbation de leurs territoires. Les deux nomades seront déjà loin.

ROGER-POL DROIT.

(2) Correspondance (Gallimard).

CORRESPONDANCE

HABERMAS ET L'ÉCOLE DE FRANCFORT

A la suite de l'article de Jean-Michel Palmier sur le livre de Jürgen Habermas, Profils philosophiques et politiques *(« le Monde des livres » du 21 mars), nous avons reçu cette lettre de M. Jean-Paul Caille :*

Jean-Michel Palmier remarque que si la thèse qui présente Habermas comme un continuateur de l'école de Francfort est loin d'être évidente sur le plan théorique, « sur le plan politique, elle est erronée ». « Ses démêlés avec la contestation étudiante, ajoute-t-il, pour laquelle il créa cette expression tristement célèbre de « fascisme de gauche », montrent qu'il ne saurait en aucun cas être identifié à des penseurs qui ont forgé les armes théoriques de cette contestation. »

Une telle présentation dénature tant les conceptions politiques d'Habermas que celles d'Adorno et de Horkheimer (1).

En évoquant l'expression de « fascisme de gauche », Jean-Michel Palmier aurait dû rappeler les circonstances dans lesquelles elle a été prononcée (...). Elle a été employée par Habermas lors d'un débat sur le rôle de l'opposition étudiante en République fédérale, en juin 1967, au congrès étudiant de Hanovre auquel il participait. Le congrès avait eu lieu une semaine après l'assassinat d'un étudiant berlinois lors d'une manifestation contre le chah d'Iran, et Rudi Dutschke y avait défendu à cette occasion (...) la provocation violente comme moyen d'action. C'est pour qualifier cette conception (...) que Jurgen Habermas a utilisé l'expression de « fascisme de gauche ». Celle-ci n'est pas un jugement porté sur la contestation étudiante par quelqu'un qui lui serait extérieur, mais traduit le désaccord de quelqu'un qui y participe au contraire activement (...).

Pour Habermas, en effet, on ne peut avoir recours à la violence dans l'action politique que dans la mesure où (...) « elle est provoquée par la violence d'une situation qui apparaît à la conscience comme universellement insupportable » (...). Bien loin de s'opposer à Adorno et Horkheimer, Habermas est, sur ce point, en total accord avec eux. Dans la préface qu'il a écrite en 1968 à la réédition des articles qu'il avait publiés dans la *Zeitschrift für Sozialforschung*, Max Horkheimer note que si beaucoup de ses motivations « sont apparentées à celles de la jeunesse », il se « sépare d'elle en ce qui concerne le recours à la violence » (2).

Si Adorno et Horkheimer ont bien été, comme l'écrit Jean-Michel Palmier, parmi les penseurs « qui ont forgé les armes théoriques de la contestation », force est bien de constater que cela s'est fait malgré eux. A l'encontre de Marcuse, ils n'ont jamais cessé de manifester des réserves sur la manière dont les é t u d i a n t s contestataires utilisaient leur pensée. (...) Pour eux, toute révolution dans les pays industriels avancés est impossible. Interrogé sur ce point par Luc Weibel (3) en 1969, Horkheimer répondit qu'une révolution aujourd'hui conduirait à un régime de terreur et accélérerait l'évolution vers un monde bureaucratisé. (...)

S'il est un penseur auquel on peut reprocher ses « démêlés avec la contestation étudiante », ce n'est pas Habermas, mais bien Adorno, qui, quelques mois avant sa mort, n'hésita pas à faire appel à la police contre les étudiants contestataires, f a i s a n t ainsi, comme l'écrivit le compositeur et musicologue Heinz-Claus Metzger, de la police « un instrument utilisable par la théorie critique (4) ».

On le voit, il est donc erroné d'affirmer, comme le fait Jean-Michel Palmier, que des « divergences profondes » sont apparues en 1968 entre Habermas d'une part, Adorno et Horkheimer d'autre part. C'est, au contraire, le moment où leurs analyses de la contestation é t u d i a n t e ont convergé dans la même réprobation.

*

Adorno n'a pas condamné la contestation, il a critiqué une certaine forme d'activisme qu'il jugeait inefficace et dangereuse ; il n'a pas condamné la violence révolutionnaire, mais le terrorisme. Il n'a pas fait de la police « un instrument de la théorie critique » : c'est le recteur de l'université de Francfort qui a appelé la police et non pas le philosophe. Par ailleurs, on ne peut assimiler purement et simplement les positions d'Adorno et celles de Horkheimer. A la fin de sa vie, Horkheimer s'était considérablement éloigné des positions initiales de l'école de Francfort et sombrait dans le mysticisme.

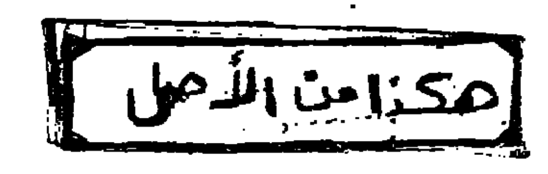
Enfin, Habermas s'est officiellement séparé de l'école de Francfort, a p r è s la mort d'Adorno. Comme Marcuse, celui-ci voyait dans la théorie critique la découverte et l'analyse des brèches qui permettent d'ébranler la société. Habermas, de son côté, ne dépasse pas les positions du « réformisme ». — J.-M. P.

(1) Philosophes de l'école de Francfort.

(2) *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Gallimard, 1974, p. 11.

(3) *La Quinzaine littéraire*, du 15 au 30 novembre 1969.

(4) *Musique pour quoi faire ? Musique en jeu*, n° 1 Paris, éditions du Seuil, 1970.



SAIS

REBELLE

LA RÉVOLUTION ET LE MAGNÉTOPHONE

GABRIEL MATZNEFF.

plaidoyer

losophes de l'histoire

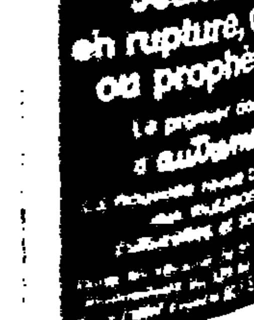
Le Participe passé

DUCULOT

CHRISTINE ARNOTHY

FREE

J.-L. GOUSSÉ



LETTRES ALLEMANDES

Les confessions picaresques d'Erwin Blumenfeld

★ *JADIS ET DAGUERRE*, d'Erwin Blumenfeld. Traduit de l'allemand par Chantal Chadenson. Préface de David Rousset. Editions Robert Laffont, collection « Pavillons », 421 p., 49 F.

PREFAÇANT *Jadis et Daguerre*, David Rousset parle d'une « épopée ». Le terme est à retenir, certes, puisqu'il s'agit de la traversée d'un univers en proie au bouleversement, — mais je préfère, quant à moi, dire du livre d'Erwin Blumenfeld qu'il est un « roman picaresque ». Le héros est lancé dans des aventures capricieuses, précipité dans les hasards et les complications d'un mouvement perpétuel, livré tout vif aux déchirements et convulsions les plus divers. C'est la première moitié de notre siècle, de Berlin à Amsterdam, de Paris à New-York, avec deux guerres et les camps d'internement, — qui est livré dans une façon de cavalcade à la fois atroce et drôle. Voici bien le picaresque !

Le lecteur se sent emporté, jusque dans les moments les plus pathétiques, par une cocasserie communicative et déchirante. Blumenfeld, en vérité, n'avait le choix qu'entre *les larmes et cet humour-là.*

Né à Berlin, en mai 1897, dans une famille de la petite-bourgeoisie juive, Erwin Blumenfeld deviendra l'un des photographes importants de ce demi-siècle. Ses œuvres orneront des centaines de couvertures de magazines à fort tirage : *Vogue*, *Harper's Bazard*, *Look*, *Cosmopolitan*, pour n'en citer que quelques-uns. Mais cela n'était pas l'essentiel, on s'en aperçoit par ce livre. *Jadis et Daguerre* confesse l'envers du décor : la rage de vivre dans une époque vouée à la mort, l'effondrement d'un univers ravagé par deux guerres mondiales, le génocide et la falsification des véritables valeurs.

Une bouffonnerie infernale

Cela commence dans le Berlin du début du vingtième siècle. Le père mourant tôt, la mère n'a plus dans l'esprit que le désir de s'intégrer à la société allemande, puis, la première guerre aidant, à la *nation* allemande. A tel point qu'Erwin, mobilisé, conducteur d'ambulances sur *le front français, lorsqu'il manifeste* la ferme volonté de déserter, c'est sa propre famille (sa mère, son oncle) qui le dénonce à la police militaire. De la condition du troupier dans cette guerre misérable, Blumenfeld dit tout, très vite, parcourant l'enfer en quelques chapitres d'une truculence noire, soulignant de traits vifs ce qu'il détestera toujours et ce qu'il retrouvera cependant toujours : la bêtise. La bêtise et les cruautés du profit. Employé de commerce en 1914, Erwin verra son patron s'enrichir plus que de raison, parce qu'aux premières menaces du conflit il a stocké des masses de soieries et de tissus *noirs* — pour vêtir les futures veuves !

Après 1918, c'est la Hollande. Erwin Blumenfeld, négociant en étoffes, connaîtra des démêlés avec la justice : la bretelle de son maillot de bain ayant glissé de son épaule, deux gendarmes sont venus l'arrêter *sur la place de Zandvoortbad, où il* se baignait. Cet incident lui interdira de prétendre à la naturalisation. Telles étaient les mœurs d'alors ! Enfin, c'est Paris. La photographie devenue *métier*. Un atelier rue Delambre. L'atmosphère du carrefour Vavin et du café du Dôme, dont les derniers reflets s'éteindront vers les années 50. Un voyage en Amérique. La seconde guerre — et, pour notre héros, cet inconfort capital : la citoyenneté allemande. Désagrément supplémentaire : la condition juive. Il faut lire dans *Jadis et Daguerre* le détail de cette bouffonnerie infernale !

Un prisonnier des camps français

Elle va mener Erwin Blumenfeld dans les camps français d'internement. *Voilà un sujet dont on ne parle* guère, et sur lequel s'accepte un silence quasi général. Il n'est pas mauvais qu'un témoin comme celui-ci nous donne à voir ces atrocités. De Loriol-sur-Drôme, au moment de l'armistice (déjà : *Travail, Famille, Patrie*), c'est le long voyage vers le Vernet d'Ariège et son centre d'accueil pour étrangers : *« Nous dûmes nous dévêtir, au grand jour, dans la grand-rue, et nous aligner, tout nus, derrière nos bagages. Les habitants du Vernet passaient sans nous voir. Tandis qu'on nous fouillait jusqu'à la prostate, à la recherche de trésors cachés : argent, armes et drogues, une horde de singes anthropoïdes étiques rentra au camp, tambour battant et au pas de course : squelettes aux yeux caves sortis du* « Triomphe de la Mort » *de Breughel (l'homme d'Auschwitz restait encore à découvrir). Nous regardions sans y croire. Eux ricanaient, qui savaient que personne ne sortirait d'ici vivant : « Attends voir tantôt ! » Je me croyais la victime d'une hallucination collective : ni la France ni moi ne pouvions tomber si bas ! »...*

Viendront ensuite Agen, et vingt circonstances sur lesquelles je passe, ne pouvant résumer ces « caprices » à la Goya. Bref ! dans ce moment où les juifs et les politiques internés commençaient à être remis aux Allemands, Blumenfeld obtient pour lui et les siens des visas américains et des billets d'embarquement. Le malheur s'appesantit encore au cours de l'hallucinante navigation, puis s'effiloche et s'évanouit lorsque surgit *le port de New-York.*

Dès lors, le photographe de réputation mondiale, Erwin Blumenfeld, peut naître. Mais cette Amérique dont il parle ? Un tourbillon de drogués, d'alcooliques, d'égoïstes fous. Au-dessus, divinités décharnées et nonagénaires : les grandes veuves qui règnent sur les empires du commerce. Momies labourées par la chirurgie esthétique, elles ne quittent leurs fauteuils roulants, vêtues en fillettes espiègles, que pour quelques pas impératifs et dictatoriaux qui font trembler. La politique et le gangstérisme se mélangent. Les masques sont de règle.

Blumenfeld est un maître de l'instantané.

HUBERT JUIN.

Contre le nazisme

L'INSOLENCE DE KURT TUCHOLSKY

★ APPRENDRE A RIRE SANS PLEURER, de Kurt Tucholsky. Traduit de l'allemand par E. Philippoff et J. Brejoux. Aubier (édition bilingue), 302 pages, 33 F.

LORSQUE, dans la nuit du 10 mai 1933, les étudiants nazis brûlèrent, devant l'université de Berlin, les livres hostiles au nouveau régime, des haut-parleurs firent retentir cette étrange condamnation : « *A cause de son insolence et de son arrogance, pour l'honneur et le respect de l'immortel esprit du peuple allemand, flammes, consumez aussi les écrits de Tucholsky.* » Tirée à des millions d'exemplaires, traduite dans presque toutes les langues, l'œuvre de Kurt Tucholsky est pourtant très peu connue en France. Aussi faut-il saluer la traduction de ce recueil d'essais, *Apprendre à rire sans pleurer*, comme un événement. Etonnant personnage, Tucholsky fréquenta autant les cafés parisiens que les cafés de Berlin, écrivant des poèmes, des essais philosophiques, des satires politiques, des critiques théâtrales aussi bien que des chansons de cabaret. Il appartient à une génération qui fut condamnée à l'exil par Hitler et dont la plupart des représentants se suicidèrent — comme Tucholsky lui-même, — faute d'avoir trouvé un pays qui ne les considérât pas comme des étrangers.

« Le monstre à cinq têtes »

La vie de Tucholsky, comme celle de Benjamin, de Toller et de tant d'autres exilés, fut une tragédie. Un étonnant mélange de rêve, de tristesse, d'humour noir et de lucidité désespérée traverse leurs œuvres. Né en 1890 à Berlin, élevé dans l'atmosphère bourgeoise d'un judaïsme libéral, il commence très tôt sa carrière de satiriste, tout en faisant des études de droit. Ses premières critiques et ses premiers poèmes paraissent dans les journaux sociaux-démocrates. Passionné de littérature, proche de Kafka et de Max Brod, il devient, à partir de 1918, le plus célèbre critique allemand. Celui que l'on surnomme « le monstre à cinq têtes » — à cause de ses cinq pseudonymes — n'épargne aucune des institutions chancelantes de la République de Weimar. Figure caractéristique de la bohème de Berlin, Tucholsky sera le témoin de la révolution poignardée et de la montée du fascisme.

Dans le climat de pessimisme et de violence qui fait suite à la guerre de 1914, il discerne les signes d'une aube sanglante. A Paris comme à Berlin, il regarde l'Europe descendre vers l'abîme, les yeux grands ouverts. Il assiste aux meurtres de Rathenau, de Liebknecht, de Rosa Luxemburg, d'Eisner, aux combats de rue dans Berlin, aux premiers assassinats perpétrés par les nazis et il participe de toutes ses forces à l'ultime combat pour la démocratie, tout en sachant que « *le tac-tac de la machine à écrire n'a pas autant de valeur que celui de la mitrailleuse* ». Qu'est-ce qu'un satiriste ? Un « idéaliste blessé », un homme qui rêve de liberté, de justice et d'humanité alors qu'elles sont partout bafouées.

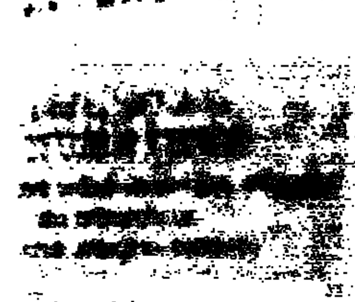
Mais Berlin s'amuse. La bourgeoisie cherche à oublier la crise dans l'atmosphère si étrange des cabarets. Expressionnistes, communistes, socialistes, unis dans une même révolte antibourgeoise, tentent de faire de la scène du cabaret une scène politique. Tucholsky écrit ainsi des chansons, des poèmes pour fustiger l'armée, la peine de mort, la morale.

La fascination du néant

En lisant ces textes écrits tout au long des années 20, on est frappé à chaque page par la justesse de la critique. Ce recueil est le journal de bord d'un monde à la dérive, en proie à la fascination du néant. Que Tucholsky dénonce le « sérieux allemand » qui consiste à vouloir être toujours « le premier de la classe », qu'il reproduise les propos de Berlinois entendus au café, qu'il pastiche une rédaction d'écolier sur « Goethe et Hitler » ou encore les communiqués annonçant les funérailles de l'empereur dans la presse de droite — « *Départ pour la cérémonie funèbre : place d'Armes, 8 h. 5. Tenue de ville, pantalons longs par-dessus les bottes, matraque, grenades. Ne pas apporter d'armes* », — on ressent la puissance d'un humour qui cingle.

Son style a la froideur et la précision d'un couperet. Tucholsky excelle également dans les maximes tragiques et comiques : « *L'Allemagne possède une curiosité anatomique : elle écrit de la main gauche et agit de la main droite.* » S'il exècre la droite, il est aussi sévère pour la gauche, et lorsqu'il il n'a plus envie de rire il se force encore à plaisanter. Tucholsky conjurait la barbarie par l'insolence et l'humour noir. Apprendre à rire sans pleurer, c'est la manière d'une époque et d'une génération, celle des cabarettistes de Berlin.

JEAN-MICHEL PALMIER.





ALLEMANDES

Contre le nazisme

L'INSOLENCE DE KURT TUCHOLSKY

Joie de posséder des œuvres d'art authentiques

ART PILOTE

vous offre des

LITHOGRAPHIES ORIGINALES

C'EST LE MOMENT D'ACHETER!

LE CREDIT ATTEINT AUJOURD'HUI UN TAUX PLANCHER

CES 4 REVUES IMMOBILIERES VOUS AIDENT A CHOISIR...

VILLAS PAVILLONS et nouveaux villages

150 pages - Le répertoire complet des constructeurs de maisons individuelles et de "nouveaux villages".
Vient de paraître - 3 f chez tous les marchands de journaux.

construction neuve & ancienne

500 pages - 60000 annonces - Appartements et pavillons neufs et anciens - Nouveaux villages - Maisons de campagne - Terrains - Locaux commerciaux - Etc.
5 f chez tous les marchands de journaux.

résidences secondaires et principales

100 pages de maisons de campagne et résidences de week-end et de vacances en Seine-et-Marne, Marne, Aube, Yonne, Eure, Val de Loire, Oise, Somme, Normandie, Bretagne et Centre-Ouest.
3,50 f chez tous les marchands de journaux.

MEDITERRANEE IMMOBILIERE

100 pages - 12000 annonces consacrées uniquement à la Côte d'Azur, la Provence, le Languedoc-Roussillon et la Corse.
Appartements neufs et anciens, mas, bastides, villas, terrains, etc.
4 f chez tous les marchands de journaux.

Bon pour un spécimen contre 5 F en timbres pour frais d'envoi.

- ☐ Construction Neuve et Ancienne
- ☐ Pavillons
- ☐ Méditerranée Immobilière
- ☐ Résidences secondaires

M. ____________________

Adresse ____________________

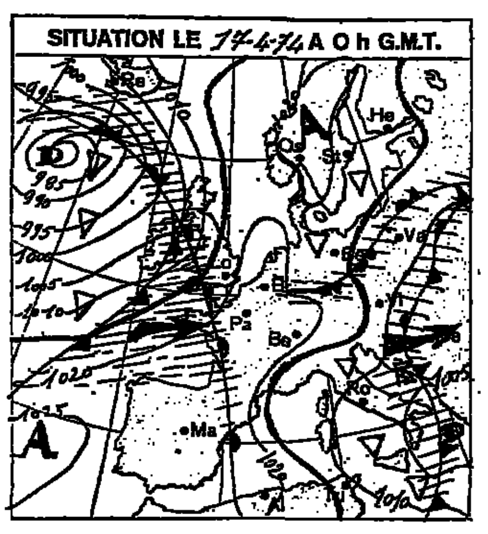
Editeur
PUBLI-RIC: 8, rue de Richelieu - 75001 Paris - Tél. 742.81.99

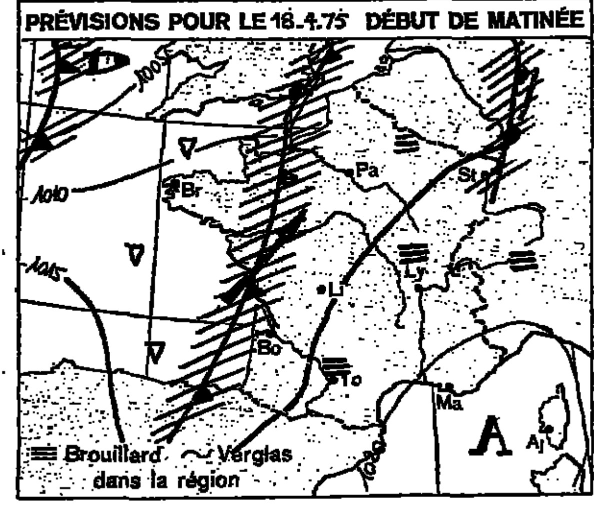
Publi-Bourse

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages Sens de la marche des fronts

Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 17 avril à 0 heure et le vendredi 18 avril à 24 heures :

Les hautes pressions qui s'étendent du sud-ouest du Portugal à la France et à la Scandinavie se déplaceront vers l'est *dans leur* partie méridionale en s'affaiblissant, et la perturbation qui aborde les côtes européennes de l'Atlantique pénétrera lentement sur notre pays. Elle y prendra un caractère plus discontinu et parfois orageux.

Vendredi matin, en liaison avec cette perturbation, on notera un temps très nuageux du Cotentin et des Flandres aux Landes, ainsi que près des frontières du Nord et du Nord-Est, avec quelques pluies. Au cours de la journée, cette zone progressera lentement vers l'est et se situera approximativement le soir des Flandres et des Ardennes aux Pyrénées centrales et orientales, les pluies prenant un caractère d'averses, accompagnées parfois par des orages isolés, surtout dans le Midi. A l'ouest de cette zone, on notera l'établissement d'un temps plus variable avec des éclaircies et quelques averses. A l'est de cette zone, le temps sera nuageux, avec des brouillards matinaux qui épargneront les régions méditerranéennes et le sud des Alpes, où les éclaircies seront plus larges.

Jeudi 17 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 019,5 millibars, soit 764,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 avril, le second le minimum de la nuit du 16 au 17 avril) : Biarritz, 14 et 12 degrés ; Bordeaux, 15 et 11 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 14 et 10 ; Cherbourg, 12 et 9 ; Clermont-Ferrand, 13 et 3 ; Dijon, 11 et 3 ; Grenoble, 12 et 5 ; Lille, 9 et 5 ; Lyon, 13 et 5 ; Marseille, 19 et 11 ; Nancy, 10 et 5 ; Nantes, 15 et 10 ; Nice, 18 et 12 ; Paris-Le Bourget, 15 et 7 ; Pau, 16 et 10 ; Perpignan, 20 et 13 ; Rennes, 15 et 11 ; Strasbourg, 12 et 7 ; Tours, 14 et 9 ; Toulouse, 17 et 10 ; Ajaccio, 19 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 9 et 1 degré ; Athènes, 17 et 13 ; Bonn, 9 et 6 ; Bruxelles, 8 et 3 ; Le Caire, 33 et 22 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, 7 et —1 ; Genève, 12 et 4 ; Lisbonne, 19 et 10 ; Londres, 15 et 9 ; Madrid, 24 et 8 ; Moscou, 8 et 2 ; New-York, 14 et 8 ; Palma-de-Majorque, 21 et 6 ; Rome, 18 et 10 ; Stockholm, 7 et —5,

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 17 avril 1975 :

DES DECRETS

● Portant nomination d'administrateurs de banques nationales.

UN ARRETE

● Modifiant un précédent arrêté relatif aux conditions d'application *de la loi n° 63-754 du* 30 juillet 1963 instituant un plan de chasse au grand gibier.

loterie nationale

Liste officielle des sommes à payer, tous cumuls compris, aux billets entiers

Terminaison	Finales et numéros	Signes du Zodiaque	Sommes à payer (F)
1	1	tous signes	50
	7 561	lion	5 050
		autres signes	550
	6 911	scorpion	10 050
		autres signes	1 050
	10 711	balance	12 050
		autres signes	550
	23 101	poissons	100 050
		autres signes	5 050
2	62	tous signes	100
	1 722	gémeaux	5 000
		autres signes	500
	4 232	scorpion	5 000
		autres signes	500
	10 712	balance	12 000
		autres signes	500
3	313	tous signes	200
	813	tous signes	200
	3 233	poissons	5 000
		autres signes	500
	6 153	capricorne	5 000
		autres signes	500
	0 783	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	4 213	lion	10 000
		autres signes	1 000
	9 133	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	10 713	balance	12 000
		autres signes	500
	06 073	gémeaux	100 000
		autres signes	5 000
	07 323	vierge	100 000
		autres signes	5 000
	09 353	cancer	100 000
		autres signes	5 000
	27 853	taureau	100 000
		autres signes	5 000
4	64	tous signes	100
	9 094	vierge	5 000
		autres signes	500
	19 804	sagittaire	100 000
		autres signes	5 000
	20 204	lion	100 000
		autres signes	5 000
	10 714	balance	1 500 000
		autres signes	15 000
5	85	tous signes	100
	3 005	sagittaire	5 000
		autres signes	500
	0 885	bélier	10 100
		autres signes	1 100
	1 895	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	10 715	balance	12 000
		autres signes	500
6	176	tous signes	200
	8 676	balance	5 000
		autres signes	500
	3 426	balance	10 000
		autres signes	1 000
	10 716	balance	12 000
		autres signes	500
	00 796	bélier	100 000
		autres signes	5 000
7	307	tous signes	200
	1 327	verseau	5 000
		autres signes	500
	2 117	cancer	5 000
		autres signes	500
	2 907	bélier	5 000
		autres signes	500
	2 827	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	10 717	balance	12 000
		autres signes	500
8	758	tous signes	200
	10 718	balance	12 000
		autres signes	500
	09 828	capricorne	100 000
		autres signes	5 000
	37 078	balance	100 000
		autres signes	5 000
9	49	tous signes	100
	459	tous signes	200
	5 089	taureau	5 000
		autres signes	500
	4 939	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	9 299	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	10 719	balance	12 000
		autres signes	500
0	0	tous signes	50
	840	tous signes	250
	760	tous signes	250
	1 350	cancer	10 050
		autres signes	1 050
	9 610	gémeaux	10 050
		autres signes	1 050
	10 710	balance	12 050
		autres signes	550
	14 720	verseau	100 050
		autres signes	5 050
	23 290	scorpion	100 050
		autres signes	5 050

Liste établie par le Secrétariat Général de la Loterie Nationale

Signes du Zodiaque
Tirage du 16 avril 1975
75 PROCHAIN TIRAGE LE 23 AVRIL 1975 A PLOERMEL (Morbihan) 18°

Bulletin d'enneigement

Le premier chiffre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes ; le second chiffre indique l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 200, 550 ; Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs : 130, 400 ; Chamonix : 0, 350 ; Châtel : 30, 300 ; La Clusaz : 10, 230 ; Les Contamines-Montjoie : 30, 400 ; Courchevel : 200, 310 ; Les Deux-Alpes : 70, 400 ; Les Menuires - Val-Thorens : 110, 230 ; Morzine-Avoriaz : 20, 300 ; La Plagne : 195, 263 ; Samoëns : 80, 350 ; Tignes : 330, 350 ; Val-d'Isère : 195, 400 ; Villard-de-Lans : 30, 230.

ALPES DU SUD

Auron : 110, 210 ; Montgenèvre : 130, 180 ; Orcières-Merlette : 10, 120 ; Pra-Loup : 70, 180 ; Serre-Chevalier : 30, 250.

PYRENEES

Ax-les-Thermes : 20, 150 ; Cauterets-Lys : 285, 475 ; Font-Romeu : 50, 100 ; Gourette - Les Eaux-Bonnes : 70, 500.

MASSIF CENTRAL

Super-Lioran : 55, 120.

JURA

Les Rousses : 20, 250.

★ Horloge des neiges : 874-03-59.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 129



HORIZONTALEMENT

I. Ouvrage un peu salé ; Marche facilement. — II. Il a, en principe, beaucoup plus de devoirs que de droits. — III. A fait place à l'abeille ; Conjugué par un latiniste amoureux. — IV. Préfixe ; Tombe dès l'ouverture de la chasse ; Lettres d'adieu. — V. Dans leur métier, tout ne vas pas forcément comme sur des roulettes ! — VI. On ne sait jamais lorsqu'elle s'achèvera ; Pronom. — VII. Ils sont déjà très têtus ; Possessif. — VIII. Fait que certains se gonflent. — IX. D'un verbe joyeux ; Ça barde ! — X. Divinité ; Moins fluide. — XI. Habituée à encaisser des traites ; D'un auxiliaire.

VERTICALEMENT

1. Fait place nette ; Terme musical. — 2. Ronge tout ce à quoi il s'attaque ; Constructeur. — 3. Ile ; Aimable refus. — 4. Abréviation astronomique ; Rigides. — 5. Ne resteraient pas immobiles. — 6. Orientation ; Ont leurs lois ; Indispensable à des manœuvres plutôt cavalières. — 7. N'arrête pas de jaboter ; Symbole chimique ; Se meut au ralenti. — 8. On les trouve dans la plupart des rayons ; Roue. — 9. Très différentes de Bayard.

Solution du problème n° 1 128

Horizontalement

I. Ismène ; Da. — II. Nuisibles. — III. Gêne ; Eu. — IV. Ennui. — V. Esse ; IE. — VI. Sottes ; DT. — VII. Broutera. — VIII. Irénée ; An. — IX. Les ; Sept. — X. Dû ; Tée. — XI. Sabotiers.

Verticalement

1. Ingres ; Iles. — 2. Süe ; Sobre. — 3. Ministres. — 4. ESE ; Eton ; Do. — 5. Ni ; Eue ; Ut. — 6. Ebénistes (cf. « crapaud »). — 7. Lune ; Eté. — 8. Dé ; Draper. — 9. Assistantes.

GUY BROUTY.

Documentation

UN NUMÉRO SPÉCIAL DE « DROIT SOCIAL » SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

« Sécurité sociale et inflation », « Quelle compensation ? », « Sécurité sociale et distribution des soins », tels sont quelques-uns des sujets abordés par la revue *Droit social* dans son numéro de mars. A une analyse serrée et chiffrée de l'évolution des régimes sociaux et de réformes à l'étude s'ajoute une critique très sévère du projet de création d'un régime de base commun à tous les Français qui *« se trouvent dans une réelle solitude, sans appui, sans parenté »*, ainsi que la distribution des soins, et notamment du paiement à l'acte, le *« système le plus détestable »*.

★ *Revue de droit social*, Editions techniques et économiques, 3, rue Soufflot, Paris (5e).

Éducation

● *L'Ecole des parents et des éducateurs* organise un stage de cinquante heures sur les relations entre les jeunes et les adultes (image de soi et images réciproques ; liberté et répression sexuelle ; les projets de l'adulte sur les jeunes, ceux des jeunes sur les adultes et les rejets ; vie scolaire et professionnelle ; fête et morosité), pour les parents, les éducateurs et les jeunes. Ce stage est réparti sur six jours : les samedis 19 avril, 10 et 24 mai, plus un week-end les 3 et 4 mai.

★ Renseignements et inscriptions à l'Ecole des parents, service formation, 4, rue Brunel, 75017 Paris, tél. : 754-29-60.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	89 F	168 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

RADIO-TÉLÉVISION

VU

OU VA LE CAMBODGE ?

Rouges ou roses, plutôt chinois ou plutôt vietnamiens, ces Khmers qui ont effacé le Cambodge du général Lon Nol de la carte ? Et Sihanouk ? Va-t-il rentrer ? Si oui, va-t-il rester ? demandait mercredi Jacques Sallebert à ses invités du « Point sur l'A 2 ». Il a cette qualité assez rare chez les journalistes chevronnés de résumer les situations en termes vifs, rapides et familiers qui, loin de vous en imposer, vous surprennent. On est tout étonné de constater qu'il les connaît si bien. Et tout honteux de penser qu'on les connaît si mal. Alors, on se secoue, on s'accroche et on s'efforce de sauter dans le grand express de l'actualité en marche.

Jean Lacouture (le Nouvel Observateur) *était là qui nous a tendu une main secourable. Il sait de quoi il parle. Et il en parle bien. D'après lui, le coup d'Etat de mars 1970, fomenté sinon avec le secours au moins avec l'accord des Américains (Lon Nol était trop faible pour se passer d'un minimum de couverture locale), le coup d'Etat, et après cela la vietnamisation du Cambodge, ont avancé de dix ou quinze ans la révolution.*

On se tournait vers Jonathan Randal (Washington Post) *: enfin pourquoi ? Pourquoi cette guerre stupide, atroce ? Pourquoi ces bombes, ces roquettes, cette désolation ? Devait-il nous rappeler le cynisme gratuit de ceux qui à Washington avaient décidé la fin des « sanctuaires vietcongs » ? Si l'engagement de son pays au Vietnam pouvait à la rigueur s'expliquer — les raisons en sont nombreuses, compliquées, — rien ne saurait justifier ce qui s'est passé au Cambodge. Le ton ferme et retenu sur lequel il a dit cela, la gravité souriante de son visage, ont fait impression : un modèle de probité intellectuelle.*

Quels seraient à l'avenir les rapports de Phnom-Penh avec Hanoï et Pékin ? Sihanouk, s'il revient au pouvoir, saura-t-il garder une prudente neutralité ? La question soulevée par Serge Bromberger (le Figaro) *a été masquée à nos yeux par les inquiétudes dont elle témoignait. Notre confrère évoquait Yalta ; citait l'exemple de la Bulgarie et celui du Tibet ; parlait de l'expansionnisme chinois...*

On lui a fait remarquer — il y avait là aussi Jacques Ségui de l'A 2, il était encore au Cambodge il y a un mois et on venait de voir le reportage qu'il en a rapporté — on lui a rappelé que le contexte, les schémas n'étaient pas les mêmes en Europe et en Asie. Il n'avait pas l'air convaincu. Il signalait le peu de hâte de Sihanouk à regagner sa capitale. Il mettait en doute le bref séjour qu'il est censé avoir fait récemment. Il y a des films pourtant, des documents. On peut les truquer. Pourquoi chercher midi à 14 heures ? N'est-il pas plus simple de penser que les Khmers rouges ont préféré s'installer d'abord et le faire venir ensuite ?

Bon, mais à quel poste ? A quel titre ? Lui qui faisait régner le droit du prince au gré de ses humeurs de diva, se contenterait-il de jouer le rôle de la reine Elisabeth II ? Quelque temps peut-être, pas longtemps sûrement. Ils étaient tous d'accord là-dessus. En les quittant, on revoyait cette orpheline vietnamienne, une gamine de dix ans, vendant des fruits aux trente mille réfugiés d'un village de pêcheurs à l'est de Saigon, la petite Phuong, aperçue au cours des informations de 20 heures sur la chaîne à côté. Et on espérait avec Jacques Sallebert que le peuple ne serait pas l'éternelle victime de nouveaux changements de régimes. « Il a assez souffert comme ça. » C'est vrai.

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 17 AVRIL

— *M. Marcel Cavaillé*, secrétaire d'Etat aux transports, participe à un débat : « les Transports de demain », sur Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *M. Henri Laborit*, biologiste à l'hôpital Boucicaut, expose son point de vue à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

TRIBUNES ET DÉBATS

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du parti communiste français, répond aux questions d'Etienne Mougeotte sur Europe 1, à 19 h. 20.

VENDREDI 18 AVRIL

— *MM. Roger Garaudy et Francis Perrin* sont les invités de Philippe Bouvard, sur R.T.L., à 13 heures.

— « *Les transports terrestres* » font l'objet d'un dossier sur France-Culture, à 15 h. 30.

— *La C.G.T.* exprime son opinion à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

JEUDI 17 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 45 Pour les petits : Filopat et Patafil.
18 h. 55 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : « Le temps de vivre, le temps d'aimer ».
20 h. 30 Série : Maîtres et valets.

La jeune fille de la maison profite de l'absence de ses parents pour recevoir un groupe d'étudiants aux opinions avancées. Ceux-ci vident les réserves de whisky et exhortent (en vain !) les domestiques à la révolte.

21 h. 20 Magazine de reportage : Satellite, de J.-F. Chauvel.

Effervescence au Liban ; Crédit est mort ; Spécial Vietnam.

22 h. 20 Sports : Championnat du monde de hockey sur glace : U.R.S.S.-Tchécoslovaquie.

● CHAINE II (couleur) : A 2

16 h. 30 Cyclisme : La Flèche wallonne.
18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le Pèlerinage.
20 h. 35 Dramatique : « l'Ingénu », de Voltaire. Adapt. J. Cosmos, et J.-P. Marchand ; réal. J.-P. Marchand ; avec J.-Cl. Drouot, L. Badie, E. Garnier.

Traduction en images d'un conte philosophique de Voltaire.

Un jeune Huron qui débarque en Basse-Bretagne est reconnu comme le neveu d'un prieur et de sa sœur. Mais le garçon, qui dit et fait toujours ce qu'il pense, s'étonne de certaines coutumes et mœurs religieuses de notre pays. On l'appelle « l'Ingénu ».

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : A la découverte des animaux.

Les flamants.

19 h. 40 Tribune libre : M. Henri Laborit (biologiste de l'hôpital Boucicaut).
20 h. Jeu : Altitude 10 000.
20 h. 30 Un film... un auteur : « le Coup de l'escalier », de Robert Wise (1959), d'après le roman de W. P. Mc Givern, avec H. Belafonte, R. Ryan, Sh. Winters, Ed. Begley, G. Grahame.

Un policier révoqué entreprend de dévaliser une banque avec deux complices. L'un déteste l'autre, qui a la peau noire, et cette haine fait échouer l'entreprise.

FRANCE-CULTURE

20 h., « La cagnotte » d'E. Labiche, avec J. Jouanneau, Ch. Marin, J. Hilling, P. Gueant, C. Piepiu, H. de Lapparent, M. Cassan, L. Badie (réal. J.-W. Garrett) ; 22 h. 30, Entretien avec Denis Roche ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poème.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Musique ancienne. Concert Michaël Haydn : « Divertimento en ut majeur » avec D. Nalasso, violon, G. Besnard, violoncelle, M. Delannoy, contrebasse, « Sonate no 4 pour violon et alto » par D. Nalasso et T. Adamopoulos, « Suite turque » sur « Zaïre » de Voltaire par l'Orchestre de chambre anglais, direct. Ch. Mackerras, « Concerto pour trompette et orchestre » avec M. André et l'Orchestre de chambre de Munich, direct. H. Stadlmair, « Symphonie no 37 en sol majeur K. 444 » (Haydn, Mozart) par l'Orchestre de chambre anglais ; 22 h. (S.), Correspondances : Debussy ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h. (S.), Jazz vivant ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Pop-music.

VENDREDI 18 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 45 Pour les petits : Filopat et Patafil.
18 h. 55 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : « Le temps de vivre, le temps d'aimer ».
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « Si j'étais moi », de G. Neveux ; mise en scène de R. Clermont ; avec G. Brunet, O. Mallet, J. Morel, R. Clermont.

Pantouflard, craintif et haineux, Henri Charlemagne se dédouble sous l'apparence d'un séduisant aventurier.

21 h. 40 Documentaire : Edition spéciale. « Idi Amin Dada », de Barbet Schroeder.

Un portrait sans concessions du chef de l'Etat ougandais, dont la projection a failli provoquer un incident diplomatique entre la France et ce pays africain.

Ce film, programmé plusieurs fois sur la troisième chaîne de l'O.R.T.F., a été retiré jusqu'ici à la suite de différends entre producteurs et diffuseurs sur les droits de passage à l'antenne. Il passera avec les coupes (un quart d'heure environ) réclamées à J.-F. Chauvel par le général Idi Amin Dada lui-même.

22 h. 50 Ciné-club : « la Fille du désert », de R. Walsh (1949), avec J. Mac Crea, V. Mayo, D. Malone, H. Hull.

Le Colorado vers 1870.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le pèlerinage.
20 h. 35 Variétés : Bouvard en liberté.

Avec les Charlots.

21 h. 40 Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. « Jactez-vous la langue verte et l'argot ? ».

Avec Frédéric Dard — San Antonio — pour Je le jure *; Alphonse Boudard pour* la Méthode à Mimile *; Michel Audiard, auteur du* P'tit cheval de retour *; Auguste Le Breton pour* l'Argomuche chez les vrais de vrais *; Pierre Guiraud, pour* l'Argot, le français populaire.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : « Oum le dauphin » et « Télescope ».
19 h. 40 Tribune libre : La C.G.T.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Documentaire : « Lumières du M'Zab », de C. Pavard.

A 600 kilomètres d'Alger, le M'Zab, situé sur un plateau rocheux, groupe sept villes millénaires. Mais la vie change. Dans cette seconde émission, deux thèmes sont abordés : l'évolution de la femme mozabite et l'évolution de l'environnement d'une oasis.

21 h. 20 Documentaire : « Izis ou le regard habité », de Y. Kovacs.

« Face à l'événement, dit Izis, (dont le nom est Israël Bidermanas), d'autres font des photos choc pour retenir l'attention ; je fais de préférence des photos où il ne se passe rien, ou très peu de choses. » Reporter photographe à Paris-Match, *Izis a promené son appareil photos dans* Paris *(Paris des rêves),* au cirque *(le Cirque Izis), et chez les peintres* (Marc Chagall et son monde).

FRANCE-CULTURE

20 h., Les vendredis de la musique. Concert pour l'Union européenne de radiodiffusion internationale II. Perspectives vingtième siècle, par le Groupe de recherches musicales. Direction F. Bayle : « Prismes » (P. Henry), première audition ; « Grande polyphonie » (Bayle), création ; « Chants parallèles » (Bério), création ; 22 h. 30, Entretien avec Denis Roche ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée publique « Musique à découvrir », avec le Quintette instrumental de Paris : « Trois sonates : Burlesque ; Pastorale ; Fugue du chat » (Scarlatti, instrumentation J. Françaix), « Quintette » (A. Margoni), « Quintette » (J. Françaix), « Suite médiévale » (D. Lesur), « Sérénade, opus 30 » (Roussel) ; 22 h. (S.), Jardins à la française ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« ANDROCLÈS ET LE LION » au T.E.P.

« *Je suis un catholique parce que je suis un communiste* » écrivait Bernard Shaw. Il utilisait le paradoxe pour désorienter ceux qui auraient voulu le classer, le ficher, le fixer, il détestait les dogmatismes. L'idée de Dieu et de justice le préoccupait, et aussi le fait que « *l'histoire des controverses chrétiennes n'est que feu et sang, torture et guerre* ». Et il concluait : nous ne servons pas Jésus mais Barrabas.

Androclès et le Lion oppose des chrétiens riches de leur foi naïve à de nobles romains usés, décadents, qui, à la suite du miracle d'Androclès — que le lion refuse de dévorer — se laissent convaincre par la religion nouvelle. En réalité, raconte Bernard Shaw, l'homme et l'animal étaient de vieux amis, le miracle n'était qu'une mystification. Ce sont pourtant les deux seuls personnages positifs. Le lion (Pierre Byland) parce qu'il est un animal. Androclès (Philippe Avron) parce qu'il est assez intelligent pour comprendre et aimer les animaux.

Les autres chrétiens sont de pauvres gens cherchant dans le christianisme un remède à leur peur de la mort et allant à la mort en chantant ; plus un futur brûleur d'hérétique, athlète terrifiant (Claude Brosset) qui opère des conversions parce que personne n'ose le contrarier, et se vend à l'empereur (Claude Evrard) ; un pervers hystérique (Claude Legros) ; une snob attirée par le new-look et le danger. Les romains sont tout simplement des fats ridicules, mais ils détiennent le pouvoir et le gardent, quitte à se convertir. Ces gens conversent sur un ton de comédie sophistiquée. Tout se passe comme si la gentry invitait les domestiques à discuter de grands problèmes sur un champ de bataille, en négligeant de voir le sang et les tripes répandues — « shocking ».

Au persiflage, Guy Rétoré substitue la parodie. Le spectacle se déroule dans un très grand décor de stuc (dû à Bernard Thomassin).

Tout le folklore du « peplum » pauvre mis à plat à la manière d'une bande dessinée : Alain Scoff (*Bulles de savon et bons sentiments, Jésus Fric Superstar*) a assisté Guy Rétoré dans sa mise en scène.

Les comédiens sont chargés de donner le contrepoint de cette dérision linéaire, de transmettre le scepticisme de Shaw, sa critique, sa volonté de satire. Quand ils jouent la grosse caricature, comme Claude Brosset et Claude Evrard, ils surajoutent sur le décor et le rire s'arrête. Quand ils badinent, susurrent, flirtent sur les cadavres comme Jean-Claude Jay (le capitaine) et Danièle Lebrun, le rire reprend. Quand ils ont le charme, la tendresse, la douceur innocente, poétique de Philippe Avron et de Pierre Byland, ils recréent le monde rêvé où Bernard Shaw aurait voulu vivre.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30.

« Septembre à Santiago »

Septembre à Santiago est une entreprise qui met le critique dans l'embarras. « *Rétrospective des événements du Chili depuis la naissance de l'Unité populaire jusqu'au coup d'Etat du 11 septembre 1973* », nous dit-on.

C'est cela. Des faits connus sont évoqués d'une façon rudimentaire. Et l'auteur, Jean-Pierre Matheron, voit Allende, les travailleurs chiliens, puis Pinochet, tels que les imaginent en gros, aujourd'hui, les personnes normales.

Le style de ce spectacle est en passe de devenir courant : sketches humoristiques, fragments d'opérette, projections de diapos, chansons, chœurs parlés lorsque le prolétariat s'exprime sur un ton sérieux. La bonne volonté est patente : on a voulu figurer, aussi clairement que possible, et avec vie, les faits politiques en question.

Or ce *Septembre à Santiago* est mauvais. Pourquoi ? Pour une raison simple : il pèche par défaut. C'est tout. Par défaut de talent, par défaut d'esprit, d'invention. Il s'agit là d'une insuffisance diffuse, organique, qu'on ne saurait expliciter.

Devant un tel handicap, la réaction est la *gêne*. Gêne de voir ces acteurs, d'ailleurs sympathiques, travailler à côté. Comme lorsque des oiseaux dressés miment un enterrement, des majorettes hideuses défilent dans un village, des mannequins publicitaires imitent des robots : gêne profonde qui s'empare du badaud devant un emploi trop « aliéné » des êtres vivants. Gêne forcément plus aiguë lorsque Allende ou des mineurs chiliens font les frais du malentendu.

Les faits révolutionnaires, chiliens ou autres, ne doivent être portés au théâtre qu'à un certain degré d'intelligence et de faculté d'expression. Au-dessous de ce degré, les bonnes intentions se retournent comme un gant, et c'est comme si le peuple chilien était de nouveau exploité, par une entreprise de spectacle cette fois.

Voilà ce que le critique ne peut s'empêcher de dire. Il le dit à contre-cœur, puisque encore une fois la bonne volonté de l'auteur et des acteurs de *Septembre à Santiago* ne peut être mise en doute. — M.C.

★ Théâtre de Plaisance, 20 h. 30.

concerts

FERRARI, ARRIGO et ISHII à « Musique plus »

Les programmes de Musique plus s'améliorent peu à peu et la dernière séance (1) *devrait retrouver l'éclat de la toute première (Schoenberg, Castiglioni, Ligeti), mais la faiblesse des concerts de l'hiver avait beaucoup clairsemé le public du Théâtre de la Ville lundi soir, malgré l'intérêt des œuvres présentées.*

La politique des « reprises » d'œuvres plus ou moins consacrées ne semble pas très au point, il est vrai. Fallait-il donner, par exemple, Eonta, *une partition célèbre, dont il existe un superbe enregistrement* (2), *avec un pianiste G. D. Madge) qui noyait les dessins abrupts dans la pédale et paraissait éclipsé par une excellent quintette de cuivres, ne pouvant atteindre à la fantastique puissance dionysiaque et à l'intensité intuitive de Xenakis ?*

Und so weiter *rappelait du moins l'incontestable tempérament créateur de Luc Ferrari : le piano de Gérard Frémy, amplifié électriquement, se mêlait au piano enregistré en un carillon éclatant par toute la salle, et à travers ce déluge de sons classiques, concrets ou électroniques transparaissent de fraîches images poétiques ; on regrette que Ferrari n'ait pas davantage dégrossi cette musique aux riches matériaux.*

Petite déception avec Musiken, *de l'Allemand Rolf Gehlhaar (1943), où les cordes frissonnent en dessins arachnéens, voltigent en harmoniques ou se traînent en raclements épais et laids, exercices de sonorités et de résonances parfois intéressants, mais où l'on ne sent guère une présence démiurgique.*

Tardi conosco, o mondo, i tuoi diletti, *de Girolamo Arrigo (commande du secrétariat à la culture pour Musique plus) tranche sur la production contemporaine par un retour à l'esprit du madrigal, un peu à la manière des* Frammenti all'Italia, *de Bussotti. Le texte de Michel-Ange est lu, disséqué, savouré, exprimé, en une symphonie* a capella *à la fois minutieusement écrite, selon ce que le mot recèle de capacités musicales, et portée par un beau courant lyrique, qui l'enveloppe de grandes nappes vocales, avec une profondeur d'accent assez rare, exempt d'effets. Belle interprétation par les Choristes solistes de Radio-France, dirigés par J.-P. Kréder, qui n'atteignent pas encore cependant à la perfection des célèbres Solistes des chœurs de l'O.R.T.F., qu'avait formés Marcel Couraud.*

Japonais, Maki Ishii (1936) ne songe pas à dissimuler ses origines dans La-Sen *(pour flûte, hautbois, harpe, piano, trois percussionnistes et sons électroniques), d'une poésie et d'une acuité d'écoute tout orientales : notes légères pincées, frappées, frôlées, qui carillonnent, tintinnabulent et se déposent comme le miel sur des sons électroniques subtils, en essaims serrés, qui tantôt remplissent l'atmosphère, tantôt s'effacent en longues résonances de voix lointaines ; flûtes et hautbois aux sons méditatifs, rituels, expirant dans un soupir, qui se fixent dans la mémoire comme les touches de couleur d'un tableau, et puis de grandes vagues dramatiques et mystérieuses, visions auditives pures, sœurs du silence.*

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Kagel, Tabachnik, Boulez, Huber, par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, le 26 mai, au Théâtre de la Ville, et le 27 mai à Strasbourg.

(2) Par Y. Takahashi et l'E.L.C.M.P., direction K. Simonovitch (Chant du Monde, LDX - A - 8368).

En bref

Musique

Bernard Soustrot prix de trompette

« *La compagnie Paquet vous remercie d'être venu et vous souhaite une bonne soirée...* » Cette annonce insolite dans un concert salle Gaveau s'expliquait pour la « finale européenne » d'un concours de trompette dont « la finale interzones » (avec le lauréat américain) aura lieu en janvier 1976 à bord du paquebot *Renaissance*, célèbre pour ses festivités musicales et ses prix très « étudiés » (1).

Deux très bons candidats, Français et élèves de Maurice André, s'étaient dégagés des éliminatoires ; le verdict rendu par le jury et le public est excellent : Bernard Soustrot (vingt et un an) l'a emporté de peu, grâce à une superbe couleur, alliant l'éclat et de belles demi-teintes, l'héroïsme et la bonhomie, un rythme imperturbable et une vélocité étincelante dans deux concertos de Telemann et de Hummel.

Guy-Michel Touvron (vingt-cinq ans), bien que remarquable, n'a pas tout à fait le même brio ni la même rigueur d'un style où chaque note s'épanouit en image. — J. L.

(1) Prochaine croisière en Méditerranée, du 31 août au 12 septembre, avec Michelangeli, Kempff, Szeryng, M. André, C. Carlson, l'Opéra de Sofia, etc. De 10 800 F à 52 800 F (ttc) par personne.

Variétés

Gilles Servat

Gilles Servat est l'héritier naturel des chroniqueurs bretons d'autrefois, ceux qui allaient de paroisse en paroisse, de veillée en veillée, et étaient en fait les conservateurs de la langue et des annales populaires. Comme les bardes, il s'identifie avec un pays de rocs rongés par les vagues, d'algues et de bruyères, avec des gens de terre et des gens de côte qui ont amassé de la colère.

Sur des airs traditionnels ou de folk, sur une musique qui manque sans doute de richesse, et ne cache pas sa monotonie, Servat chante les Bretons déracinés, l'histoire d'un ouvrier agricole mort de faim et de froid hors de Bretagne, et aussi l'infini des monts d'Arrée et des chansons qui viennent du cœur, qui coulent admirablement en empruntant parfois la langue bretonne (« *le luxe des pauvres gens méprisés* »), riche en couleurs, savoureuse, poétique.

Il y a une belle robustesse chez Servat. Un peu ternie par une démarche tout de même trop schématique. — C. F.

★ Nouveau Carré, 21 h. Jusqu'au 20 avril.

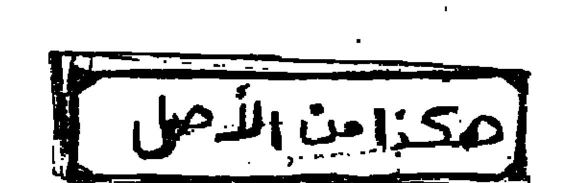
Cirque à l'ancienne

La famille Gruss et Silvia Montfort présentent le nouveau spectacle de cirque à l'ancienne sous le chapiteau, dont les dimensions modestes forcent le spectateur à une amicale complicité. On sait maintenant avec combien d'amour, de soins, d'attention, avec quelle générosité, les Gruss sont retournés, avec les moyens de l'artisan, aux sources du cirque, ont repris une tradition oubliée, perdue, et ont redonné au cirque toute sa fraîcheur, sa pureté, toute sa poésie naïve.

Le deuxième spectacle des Gruss va plus loin encore dans cette voie difficile, qui n'admet ni l'artifice, ni la reconstitution, ni l'esbroufe, contraint chaque membre du cirque à un beau travail de souplesse, de précision, d'adresse, d'habileté. Et c'est dans un dialogue entre les cœurs que défilent les différents numéros de style, d'acrobatie ou de dressage. Il est rare aujourd'hui de ressentir, comme ici, un certain bonheur sous le chapiteau.

Le cirque Gruss, le cirque à l'ancienne, est installé en plein centre de Paris, face au Nouveau Carré. — C. F.

★ Tous les soirs à 20 h., sauf dimanche et lundi. Matinée à 15 h. 30 les mercredis, samedis et dimanches. Dans le square des Arts-et-Métiers.



هكذا من الأصل

ARTS ET SPECTACLES

Culture

Le Théâtre des Nations en juin à Varsovie

La prochaine saison mondiale du Théâtre des Nations aura lieu à Varsovie du 8 au 23 juin 1975. Jean-Louis Barrault, président du Comité international du Théâtre des Nations, et Jean Darcante, secrétaire général de l'Institut international de Théâtre (I.I.T.), ont présenté son programme au cours d'une conférence de presse.

Après une interruption de trois ans, pendant laquelle les membres de l'I.I.T. se sont réunis à plusieurs reprises, il a été décidé que cette saison mondiale se déroulera chaque année dans des pays différents.

Les spectacles seront donnés dans diverses salles de Varsovie. Des manifestations parallèles seront organisées par Grotowski à Wroclaw, par Kantor à Cracovie, par Joseph Szajna, Conrad Drzewieckj, etc. Trois journées seront réservées à des débats sur les tendances du théâtre contemporain ; les troupes permanentes de Varsovie présenteront à cette occasion une sélection de leurs meilleurs spectacles.

L'I.I.T. entend par cette grande manifestation « faciliter la compréhension mutuelle et la coopération internationale » en matière de recherche théâtrale.

Les festivals internationaux étant chaque année plus nombreux, le Théâtre des Nations n'a plus l'exclusivité des présentations de spectacles du monde entier : les déplacements successifs dans divers pays d'accueil lui fourniront peut-être l'occasion de trouver un rôle nouveau.

AU PROGRAMME

R.D.A. — « La Bonne Ame de Sé-Tchouan » de Bertolt Brecht, mise en scène de Benno Besson (Théâtre Volksbuhne, Berlin) ;

— « Le Canard sauvage » de Heinrich Ibsen, mise en scène de M. Langhoff et M. Karge (Volksbuhne, Berlin) ;

— « La Gloire et la Mort de Joaquim Murieta » de Pablo Neruda, mise en scène de Klaus Erfoth (Deutsches Theater).

BERLIN-OUEST. — « Le Prince de Hombourg » de Heinrich Kleist et « le Purgatoire à Ingolstadt » de Marie-Locise Fleisser, mises en scène de Peter Stein (Schaubuhne).

FRANCE. — « L'Age d'or », mise en scène d'Ariane Mnouchkine (Théâtre du Soleil).

ITALIE. — « Il campiello » de Carlo Goldoni, mise en scène de Gorgio Strehler (Piccolo Teatro).

JAPON. — « Le Drame des passions », mise en scène de Tadashi Suzuki (Compagnie Waseda Sho-Gekijo, Tokyo).

ROUMANIE. — « La Source » de M. Sorescu, mise en scène de Dinu Cernescu (Théâtre Mic de Bucarest).

ROYAUME-UNI. — « The duchess of Malfi » de John Webster, mise en scène de Philip Prowse (Citizens' Theatre de Glasgow).

SUEDE. — « La Nuit des rois » de Shakespeare, mise en scène d'Ingmar Bergman (Théâtre dramatique Kungliga de Stockholm).

TCHECOSLOVAQUIE. — « Jenufa » de Gabriela Brejsova (Théâtre de Brno).

U.R.S.S. — « Wasyli Tiorkin » d'Alexandre Tvardowski (Théâtre Mossoviet).

YOUGOSLAVIE. — « Pièce moderne yougoslave », mise en scène de Mira Trailovic (Atelier 212 de Belgrade).

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. 30 : la Bayadère ; Giselle (acte II) ; la Belle au Bois dormant (acte III) ; ballets (gala).
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Idiot.
Odéon, 20 h. 30 : Othon.
Petit-Odéon, 18 h. 30 : Cinna.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. : cinéma.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Bella Lewitzky Dance Company ; 20 h. 30 : la Mouette.

Les autres salles

A.C.T. - Alliance française, 10 h. : la Farce de Maître Pathelin ; 14 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Biothéâtre, 21 h. : les Fruits d'or.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Trakl.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux... sans toi.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : le Litcage ; 22 h. : Intime conviction.
Conservatoire national d'art dramatique, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
Deux-Portes, 20 h. 30 : la Femme morcelée.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Et les petits cailloux sont contents.
Edouard-VII, 21 h. : le Pape kidnappé.
Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Le pupille veut être tuteur. — Salle II. Enluminures autour des minutes du procès de Gilles de Rais ; 22 h. 30 : Dis Balthazar.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Gymnase, 21 h. : Chat !
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h. 45 : l'Album de Zouc.
Lucernaire, 20 h. 30 : Goglu ; 22 h. : Ce soir, on fait les poubelles ; 24 h. : le Plaisir des dieux.
Mathurins, 21 h. : Grenouille.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Moderne, 20 h. 45 : Un jeu d'enfants.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Qui, quoi, quoi de qui.
Nouveau Carré, 18 h. 45 : Comédies à une voix (André Frère).
Nouveautés, 21 h. : la Libellule.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Palace, 20 h. 30 : White Dreams (voir danse).
Palais-Royal, 14 h. 30 : Rencontre ; 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Jeudi 17 avril

théâtres

Paris-Nord, 20 h. 45 : Tchekhov - Tolstoï ou la Belle Epoque.
Plaisance, 20 h. 30 : Septembre à Santiago ; 22 h. 30 : la Folle.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Rocky Horror Show.
Ranelagh, 20 h. : Spectacle d'arts martiaux ; 22 h. 15 : les Mirabelles dans Fauves.
Rive Gauche, 19 h. : Résidence secondaire ; 21 h. 15 : l'Intervention.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Studio-Théâtre 24, 21 h. : Fin de partie.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Vien chez moi, j'habite chez une copine.
Tertre, 20 h. 30 : la Corde.
Théâtre d'art, 20 h. : la Femme de Socrate.
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre, 21 h. : Supplément au voyage de Bougainville. — La Galerie, 21 h. : Oreste.
Théâtre d'Edgar, 19 h. : la Station Champbaudet ; 21 h. : Yves Riou ; 22 h. 30 : Alberto Vidal.
Théâtre d'Orsay, grande salle, à 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, à 20 h. 30 : Inori, de Stockhausen.
Théâtre de Paris, 20 h. 45 : Crime et châtiment.
Théâtre de la Plaine, 21 h. : Marcel sera content.
Théâtre 13, 21 h. : Labiche Folies.
Théâtre 347, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
Troglodyte, 22 h. : Xâmât.

Les théâtres de banlieue

Boulogne-Billancourt - T.B.B., à 14 h. 30 : George Dandin ; à 20 h. 30 : Philippe et Jonas.
Charenton, Théâtre municipal, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France.
Choisy-le-Roi, 21 h. : la Poisson.
Créteil, Maison des arts et de la culture, 21 h. : En r'venant de l'expo.
Ivry, Studio, 21 h. : Dommage qu'elle soit une putain.
Issy-les-Moulineaux, M.J.C., 21 h. : l'Opossum.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Othello.
Versailles, Théâtre Montansier, à 17 h. 30 et 21 h. : le Flamenco.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Skandalon.
Evry-Agora, à 21 h. : ballet : Aquarium.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h. 30 : Chair pour Narcissusplash ; 20 h. 30 : Yoann Man Show ; 21 h. 30 : Offen Flash Back ; 23 h. : D'où qu' t' en es, gars ?
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 15 : Philippe Val, Patrick Font ; 22 h. 15 . Sainte Jeanne du Larzac.
Bar du Marais, 22 h. : Tu ne veux rien de bien méchant ; 23 h. : Jean Hugues.
Café d'Edgar, 20 h. 45 : Chorus débile ; 22 h. 30 : On m'a dit que...
Café de la Gare, 20 h. : Rufus ; 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de Neuilly, 21 h. 45 : Comment sourire.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : Nocturne ; 21 h. 15 : Couvre-jeux ; 22 h. 30 : Hommes et femmes ; 23 h. 30 : Andro-Tango.
Le Fanal, 21 h. . Monsieur Barnet ; 22 h. 30 : V comme Vian.
Petit-Casino, 21 h. 45 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Excusez-nous de vous déranger ; 21 h. 45 : J. Blot ; 22 h. 30 : Henri Tachan ; 24 h. : P. et M. Jolivet.
Sélénite, salle I, 20 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. : les Cinq Restless Boys. — Salle II, 22 h. 30 : la Jaca-mère ; 24 h. : Un + un + elle.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J'vais craquer.
La Vieille-Grille, 21 h. 30 : Rorschach.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Pourquoi tu chanterais pas.
Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Elysée-Montmartre, 20 h. 30 : le Bonheur ?
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 30 : Fiesta.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Centre américain, 21 h. : Los Quirpas.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : Guy Bedos et Sophie Daumier.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Nouveau Carré, 21 h. : Gilles Servat.
Olympia, 21 h. 30 : Charles Trenet.
Palais des Sports, 21 h. : Holiday on ice.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Max Rongier.
Variétés, 20 h. 45 : Jacques Martin.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange bleu, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Spectacle de Jean-Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 21 h. 15 : Q nu.
Moulin Rouge, 22 h. : Festival.
Tour Eiffel, 20 h. : Avril à Paris.

Les chansonniers

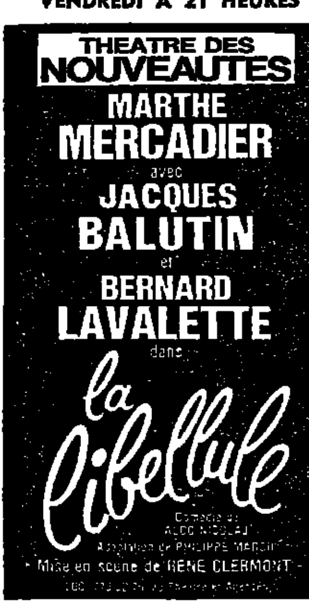
Caveau de la République, 21 h. : le Cabot de la République.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du pèze et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflons

La danse

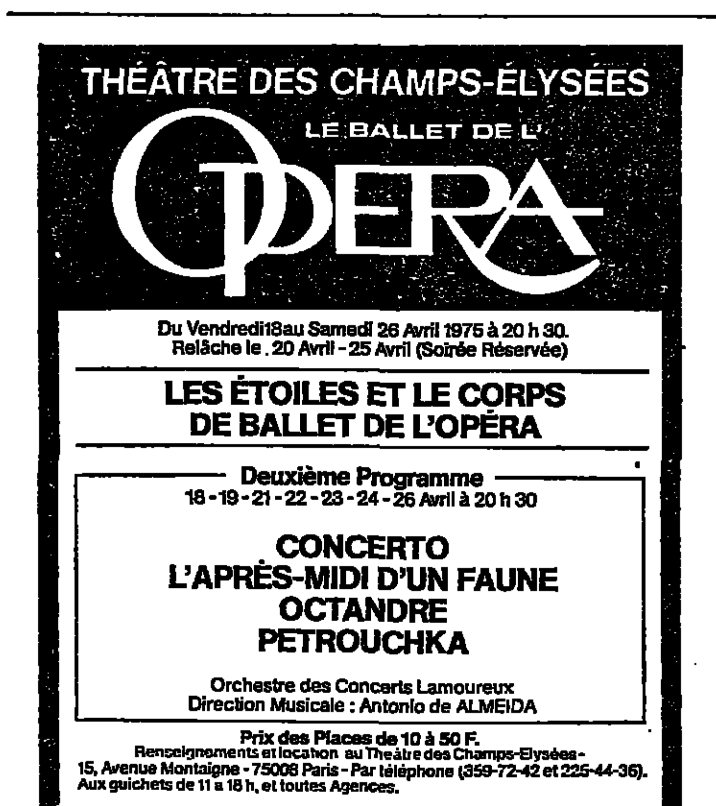
Le Palace, 20 h. 30 : Graziella Martinez (White Dreams).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Lewitzky Dance Company.

Les concerts

Musée d'art moderne, 20 h. 30 : Le jeu du son et de l'image, Bernard Parmegiani et Jack Vidal.
Maison de la Radio, 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Radio-France, dir. A. Oestman (Cavalli).
Eglise des Billettes, 21 h. : Orchestre national de France, dir. M. Bigot (Corelli, Denise Roger, Couperin, Bach).

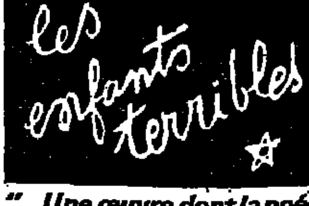


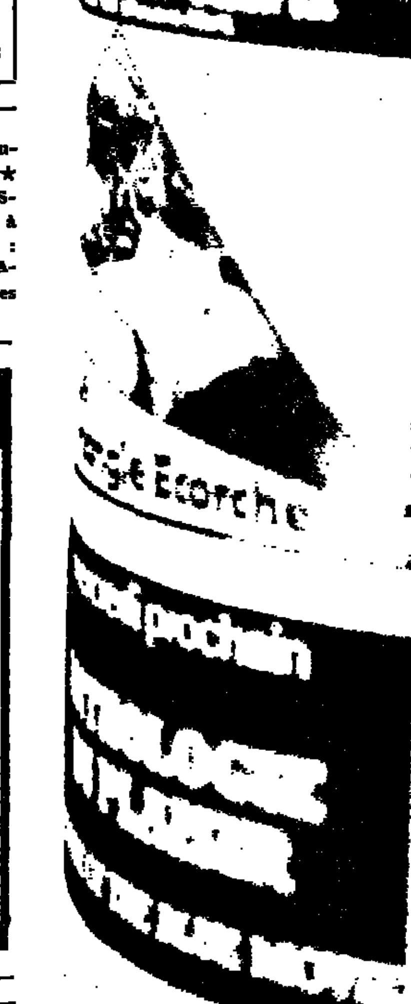


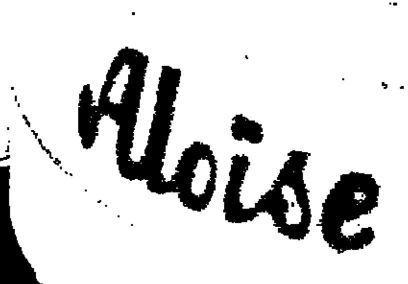










SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h.: Faust, de F.-W. Murnau ; 18 h. 30 : Courts métrages inédits yougoslaves ; 20 h. 30 : Belle, d'A. Delvaux ; 22 h. 30 : Voyage à deux, de S. Donen.

Les exclusivités

AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

ALOISE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Sudio Médicis, 5e (633-25-97) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

AU NOM DU PEUPLE ITALIEN (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).

LES AUTRES (Fr.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

BETTY BOOP, SCANDALE DES ANNEES 30 (A., v.o.) : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE BANQUET (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

LE CHACAL DE NAHUELTORO (Chil., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).

LA CHAISE VIDE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) (en soirée).

DEUX PETITES HEROINES DE LA STEPPE. LE PETIT CLAIRON (Chin., v.o.) : Ciné-Halles, 1er (236-71-72).

LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), à 14 h. et 22 h.

DUPONT LAJOIE (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16).

L'ENNEMI PRINCIPAL (Bol., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).

FLESH GORDON (A.) (**, v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (231-39-36) ; Méry, 17e (522-59-54) ; Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Paramount - Opéra, 9e (073-34-37) (à partir du 11).

FUNNY LADY (A., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99).

FOUS DE VIVRE (Ang., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Quintette, 5e (033-35-40).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18).

LA GIFLE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Sèvres, 7e (734-63-88)

LA GRANDE BOURGEOISIE (Fr.-It.) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Murat, 16e (288-99-75).

LA GUERRE DES MOMIES (Chil., v.o.) : La Clef., 5e (337-90-90).

IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54).

IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : La Seine, 5e (325-92-46).

IMAGES A PROPOS DES ENLUMINURES AUTOUR DU PROCES DE GILLES DE RAIS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) (à partir de 16 h. 20).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Athéna, 12e (343-07-48).

LES INNOCENTS AUX MAINS SALES (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36) ; Ugc-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Helder, 9e (770-11-24) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE MALE DU SIECLE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84).

LA MESSE DOREE (Fr.-It.) (**) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Ugc-Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Cambronne-Pathé, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

MISTER BROWN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

MUHAMMAD ALI THE GREATEST (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Action - République, 11e (805-51-33) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).

PAS SI MECHANT QUE ÇA (Fr.) : Royal-Passy 16e (527-41-16).

PAULINA S'EN VA (Fr.) : La Seine, 5e (325-92-46).

PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Boul-Mich, 5e (033-48-29), Bretagne, 6e (222-57-97), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Liberté-Studio, 12e (343-01-59), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PLEIN LA GUEULE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).

QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Fauvette, 13e (331-60-74).

SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Sued., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Maxeville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (033-72-71).

SKEEZAG (A, v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

SPECIALE PREMIERE (A, v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).

LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Telstar, 13e (331-06-19), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17), Mistral, 14e (734-20-70), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).

LE TRIANGLE ECORCHE (Fr.) (**) : Mercury, 8e (225-75-90), A.B.C., 2e (236-55-54), Danton, 6e (326-08-18), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

TROMPE-L'ŒIL (Fr.) : Boîte à films, 17e (754-51-50), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).

VERITES ET MENSONGES (A., v.o.) : Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

VIOLENCE ET PASSION (It., v. angl.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38) (salles I et II), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA VITA IN GIOCO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

ZORRO (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71), Miramar, 14e (326-41-02).

Les films nouveaux

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS, film américain de Sidney Lumet. v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Plaza, 8e (073-74-55) ; v.f. : Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount - Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot 17e (758-24-24).

L'AGRESSION, film français de Gérard Pires : Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont - Richelieu, 2e (233-56-70), Caravelle-Pathé, 18e (387-50-72), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

A CAUSE D'UN ASSASSINAT, film américain d'Alan J. Paluka, v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Cameo, 9e (770-20-89), Rotonde, 6e (633-08-22), Napoléon, 17e (380-41-46), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

FRANKENSTEIN JUNIOR, film américain de Mel Brooks, v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nations, 11e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

ISABELLE DEVANT LE DESIR, film français de Jean-Pierre Berckmans : Bilboquet, 6e (222-87-23), George-V, 8e (225-41-46), Paramount - Opéra, 9e (073-34-37), Max - Linder, 9e (770-40-04), Galaxie, 13e (580-76-86), Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).

LA ROUTE, film français de Jean-François Bizot : La Clef, 5e (337-90-90).

LA VALLEE SAUVAGE, film mexicain de René Cardona Jr, v.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

GEORGES BRAQUE OU LE TEMPS DIFFERENT, de Frédéric Rossif : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

UNE BALEINE QUI AVAIT MAL AUX DENTS, film français de Jacques Bral : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) à 10 h., 12 h., 24 h.

CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 24 h.

LE CONFORMISTE (It.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.

DES FRAISES ET DU SANG (A.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90) à 21 h. et 24 h.

DOMMAGE QU'ELLE SOIT UNE PUTAIN (It.) v.o. : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) à 12 h. et 24 h.

JEANNE LA FRANÇAISE (Brés.) v.o.: Luxembourg, 6e (633-97-77) à 10 h., 12 h. et 24 h.

KING OF THE MARVIN GARDENS (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) à 10 h., 12 h. et 24 h.

LET IT BE (Ang.) v.o. : Acacias, 17e (754-97-83) à 13 h.

MONDWEST (A.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.

PIERROT LE FOU (Fr.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 24 h.

QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (Ang.) v.o. : Acacias, 17e (754-97-83) à 14 h. 30.

UN HOMME QUI DORT (F.) : Seine, (325-92-46) à 12 h. 15 (sauf dim.).

Les festivals

DIX ANS DE NOUVEAU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Olympic, 14e (783-67-42) : Inside Daisy Clover.

MARLENE DIETRICH (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Ange.

CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Enigme du Chicago-Express et Ça commence à Vera-Cruz.

MARILYN MONROE (v.o.). — Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : la Joyeuse Parade. — Action-Christine, 6e (325-85-78) (v.o.) : Bus stop.

Les grandes reprises

LES ENFANTS TERRIBLES (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Dragon, 6e (548-54-74).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).

LES GRANDES MANŒUVRES (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).

LAUREL ET HARDY SILENT SHOW (A.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES LUMIERES DE LA VILLE (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).

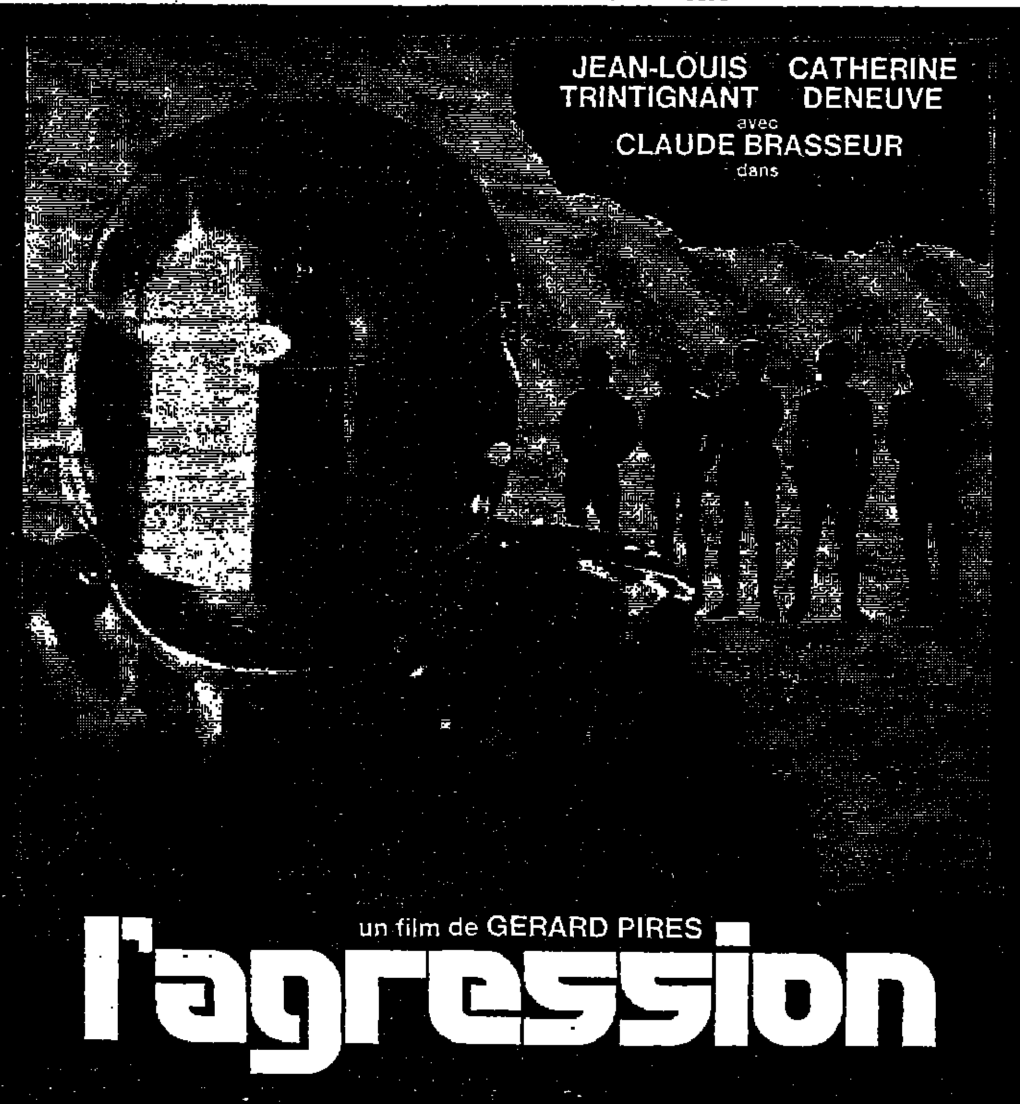
LE MECANO DE LA GENERALE (A.): Noctambules, 5e (033-42-34).

LE MONDE FOU, FOU, FOU DE LAUREL ET HARDY (A.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Mistral, 14e (734-20-70), la Royale, 8e (265-82-66), Terminal-Foch, 16e (707-49-53).







Jeudi 17 avril

CARNET

Naissances

— Catherine et Robert Arditti sont heureux d'annoncer la naissance de

Michaël.

Maisons-Laffitte,
Le 11 avril 1975.

— M. Jean-Marie Hervé et Mme, née Pauline Vaudour, ont la joie d'annoncer la naissance de

Romain.

Rome, le 13 avril.
78, via del Governo-Vecchio.

— Mme Robert Ghesquière et M. et Mme Pierre Klein ont la joie de faire part de la naissance de leurs arrière-petites-filles et petites-filles

Clémence,

chez Catherine et Jean-François Jarrige,
Paris, le 12 avril 1975,

Isabelle,

chez Marie-Laure et Jean-Pierre Roger,
Paris, le 14 avril 1975.

Fiançailles

— M. et Mme Jean Caste,
M. et Mme Albert Michallet,
ont le plaisir d'annoncer les fiançailles de leurs enfants

Françoise et Francis.

812, Park Avenue,
New-York 10021.
25, rue Gassendi,
75014 Paris.

— Le baron Gérard de Turckheim et la baronne, née Villard, sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille

Chantal
avec
M. Hubert Montmoreau.

— M. et Mme Alain Montmoreau sont heureux de faire part des fiançailles de leur fils

Hubert
avec
Mlle Chantal de Turckheim.

Guebwiller - Paris.

Mariages

— Le docteur Boutemen et sa femme sont heureux d'annoncer le mariage de leur frère et beau-frère,

Arslan Boutemen,
avec
Mlle Geneviève Gaye.

5, allée Restout,
61100 Flers.

— M. Fernand L. Sainturat et Mme, née Morange, nous prient d'annoncer le mariage de leur fille

Marie-Laurence
avec
M. Arnaud de Roll Montpellier,

qui a eu lieu dans la plus stricte intimité le vendredi 11 avril.

44, avenue Kennedy,
Paris (16e).
La Cavée,
Gaillon 78250 Meulan.

Décès

FERNAND DUCHATEAU

Nous apprenons la mort, dimanche 13 avril, à Denain, de

M. Fernand DUCHATEAU,

ancien député S.F.I.O., ancien maire de Denain. Ses obsèques ont été célébrées mercredi 16 avril.

[Né le 9 juin 1891 à Cysoing (Nord), M. Fernand Duchâteau avait fait ses études à l'Ecole normale de Douai. Après avoir exercé son métier d'instituteur, il était devenu maire de Denain en 1947. Il devait le rester jusqu'en 1971, date à laquelle il abandonnait son poste en raison de son âge, mais, nommé maire honoraire, devenait en même temps premier adjoint. Elu, en 1958, député S.F.I.O. du Nord (vingtième circonscription), il avait été battu en 1962 par M. Henri Fievez (P.C.).]

PAUL THEETTEN

Mme Paul Theetten,
Mlle Anne-Victoire Theetten et sa famille,
font part du décès de

M. Paul THEETTEN,

leur époux, père et parent,
ancien vice-président de l'assemblée de l'Union française,
ancien député du Nord,
ancien conseiller du Nord,
ancien conseiller municipal d'Armentières,
lieutenant-colonel de réserve,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du mérite,
croix de guerre 1939-1945,

décédé subitement, le 15 avril 1975, à Paris, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obseques religieuses auront lieu le samedi 19 avril, à 10 h. 30, en l'église Saint-Vaast d'Armentières (Nord), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le jeudi 24 avril, à 11 h. 30, en la chapelle Saint-Louis des Invalides, Paris (7e).

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue Cardinet, Paris (17e).

[Né en 1918 à Berk-Plage (Pas-de-Calais), M. Paul Theetten, après des études à la London School of Economics, devient négociant en combustibles à Armentières. Elu député du Nord en 1946, il s'inscrit au groupe du R.P.F. et devient en 1951 conseiller de l'Union française. Ayant été conseiller municipal d'Armentières de 1947 à 1959, et conseiller général de 1955 à 1961, il participe à plusieurs actions de coopération en Afrique noire. Membre de section au Conseil économique et social en 1968, il devient ensuite conseiller du directeur général du Programme des Nations unies pour le développement et continue à militer dans les mouvements gaullistes.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Me Robert ANTOINE,
avocat à la cour d'appel,
président de l'Assurance groupe des barreaux français.

De la part de :
Mme Robert Antoine, son épouse,
Sylvie, Claire et Philippe Antoine, ses enfants,
Et de toute la famille.

Le service religieux sera célébré le lundi 21 avril en l'église Saint-Pierre de Montmartre, sa paroisse, où l'on se réunira à 8 h. 30.

— Mme Jean Lenoir,
Mlle Mallarmé,
M. et Mme Gilbert Glaize et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jacques Bernier et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Lenoir et leurs enfants,
M. et Mme Philippe de Logivière et leurs enfants,
M. et Mme Yves Lenoir,
Mlle Françoise Lenoir,
sa fille, sa sœur, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire-part du décès de

Mme Adrien ASTIÉ,
née Mallarmé,

survenu le 15 avril, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques, où le deuil se réunira.

L'inhumation se fera au cimetière Saint-Jacques dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

44, rue Gilbert,
Châtellerault

— M. Paul Delouvrier, président d'Electricité de France,
M. Jean Blancard, président du Gaz de France,
M. Marcel Boiteux, directeur général d'Electricité de France,
M. Pierre Alby, directeur général du Gaz de France,
M. Jean Andriot, directeur de la distribution mixte E.D.F.-G.D.F.,
ont la douleur de faire part de la disparition de

M. Marcel BINET,
chef du Centre de distribution E.D.F.-G.D.F. de Charleville-Mézières.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 avril, à 14 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur de Charleville.

— Mme Jean-Félix Charvet,
ses enfants :
Eric et Eve Charvet et leurs enfants,
Isabelle et Jean-Eric Rolland et leurs enfants,
Catherine et Michel Sassella et leur fils,
Béatrice et Gilles Reynald et leurs enfants,
ont la tristesse d'annoncer que

M. Jean-Félix CHARVET,

leur époux, père, beau-père et grand-père,
a été enlevé à leur affection le 15 avril 1975, en sa résidence de la Tuilerie du Breteau.

Les obsèques auront lieu dans la stricte intimité familiale à Lorris (Loiret), le jeudi 17 avril 1975, à 14 heures.

— On nous prie d'annoncer la disparition de

Mme Pierre DAUMAN,

survenue à Paris le 14 avril.

L'inhumation a eu lieu à Nice le 16 avril, dans la plus stricte intimité.

De la part de M. Anatole Dauman et Mme, née Pascale Ambrière,
Le comte R.-H. de Caumont La Force et la comtesse, née Irène Dauman,
Mlle Florence Dauman,
M. et Mme André Valio-Cavaglione et leurs enfants,
M. et Mme Eugène Fidler et leur fille,
ses enfants, petite-fille et neveux, et toute sa famille.

— Mme André Gabeur,
Mlles Françoise et Odile Gabeur,
M. et Mme André Colas,
M. et Mme Pierre Vitu,
M. et Mme Jean-Louis Gabeur,
M. et Mme Paul Ducatez,
M. et Mme Xavier Doutriaux,
ses enfants, et ses vingt-huit petits-enfants,
font part du décès de

M. André GABEUR.

Les obsèques religieuses ont été célébrées, le jeudi 10 avril, à Compiègne.

56, rue Carnot,
60200 Compiègne.

— M. Maurice Mériot et ses enfants font part, dans l'espérance de la résurrection, du décès accidentel de

Mlle Marie-Claire MERIOT,
entrée dans la paix du Seigneur.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu au Bec-Hellouin (Eure).

Une messe de huitaine sera célébrée à Ingrandes (Vienne) le vendredi 18 avril, à 9 heures.

Priez Dieu pour elle !
« Christ est ressuscité ! Alleluia ! »

Ingrandes,
86200 Dange-Saint-Romain.
Le Bec-Hellouin,
27800 Brionne.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Saint-Germain.
M. et Mme Jacques Meyer, sa fille et son gendre,
Mme Catherine Wallace, Alexis et *Valéry, sa petite-fille et ses arrière-petits-fils,*
M. et Mme Jacques Meyer, son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Jean Meyer, son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Jean-Jacques Meyer, son neveu et sa nièce,
M. Tristan Weber,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lily MEYER,

survenu, le 12 avril 1975, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le mercredi 16 avril.

3, rue Lalo,
75116 Paris.

— M. Jacques Roujou de Boubee et ses enfants,
M. et Mme Philippe Roujou de Boubee et leurs enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de leur mère et grand-mère,

Mme veuve F. ROUJOU DE BOUBEE,
née Jeanne Rogues.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu dans la plus stricte intimité au Mont-Dore (63).

Cette annonce tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 11 avril 1975, du

docteur Robert WAHL,
ancien chef de clinique de la faculté de Paris,
chef de service honoraire à l'Institut Pasteur de Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 15 avril, à Guerchy (Yonne).

De la part de Mme Robert Wahl et de ses enfants et petits-enfants,
Mlle Marie-Suzanne Wahl,
M. et Mme Philippe Wahl, Vincent, Olivier et Jean-Pierre,
M. et Mme Michel Wahl, Anne, Martine et Carine,
Et de la part de
Mme René-Gaston Dreyfus, sa sœur.

14, villa Guibert, Paris (16e).

Remerciements

— Mme Pierre Archeveque, née Bremond-Devoux,
M. Jacques Archeveque, avocat à la cour de Paris, et Mme Jacques Archeveque,
Ainsi que leur famille,
profondément touchés par les si nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été manifestés lors du décès de

M. Pierre ARCHEVEQUE,
avocat au barreau de Marseille,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

— M. André Lazard et sa famille, dans l'impossibilité de répondre à tous les témoignages d'amitié qu'ils ont reçus lors du décès de

Mme André LAZARD,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire de leur mort tragique, une messe en la mémoire de

Mme Suzanne FARAGGI,
Mme Jean-Marie ARNOULD,
M. Jean-Marie ARNOULD,

sera dite le mardi 22 avril à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris (16e).

— Pour le premier anniversaire du décès de

Paul-Henri VERGNES,
de l'Opéra,

des messes seront célébrées à son intention :

Le dimanche 20 avril, à 12 heures, en l'église Saint-Roch (296, rue Saint-Honoré, Paris-1er) et le lundi 21 avril, à 12 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (88, rue de l'Assomption, Paris-16e).

Cérémonies religieuses

— Une messe à la mémoire des fondateurs de l'Union des blessés de la face (« Les Gueules cassées ») sera célébrée le samedi 19 avril à 9 h. 30, à l'église Saint-Louis des Invalides.

Communications diverses

— L'Association des élèves et anciens élèves de l'Institut commercial supérieur organise un gala, le samedi 19 avril à 21 h. 30, dans les salons de l'hôtel P.L.M.-Saint-Jacques, 17, boulevard Saint-Jacques à Paris (14e).

Les billets sont en vente au bureau de l'association, 5, place de la République, 75003 Paris ; tél. : 272-80-49.

— Le banquet annuel de l'Amicale des Bônois de la région parisienne aura lieu, le 20 avril à 12 h. 30, au Cercle militaire. Inscriptions auprès du secrétaire, M. Naouri, 122, boulevard Murat à Paris (16e) ; tél. : 288-51-79.

— L'Association des élèves de l'Ecole des hautes études commerciales et la Société hippique H.E.C. organisent, pour la septième année consécutive, une grande manifestation hippique, le Jump H.E.C. 1975, qui aura lieu dans le parc de l'école, à Jouy-en-Josas, les 19 et 20 avril prochains.

— A l'occasion du trentième anniversaire de la libération des camps, les rescapés et familles des disparus d'Auschwitz se retrouveront pour la rencontre de l'amitié et du souvenir dimanche 20 avril, de 15 heures à 21 heures, dans les salons du Royal Monceau, 39, avenue Hoche, Paris-8e.

Soutenances de thèses

— Samedi 19 avril, à 14 h. 30, université Paris-VII, Institut d'anglais Charles-V, salle C 28, M. Jean Rousse : « Description et analyse de la langue dans les grammaires anglaises de 1750 à 1800 ».

— Samedi 19 avril, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Louis-Liard, M. Pierre Testud : Rétif de la Bretonne et la création littéraire ».

— Samedi 19 avril, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Guizot, M. Alexandre Trilimann. Thèse principale : « L'itinéraire du jeune Descartes » ; thèse complémentaire : « Prolégomènes à une étude sur Descartes ».

— Lundi 21 avril, à 14 h. 30, université René-Descartes, foyer des professeurs, Mme Henriette Walter, née Saada : « La dynamique des phénomènes dans le lexique français contemporain ».

Visites et conférences

VENDREDI 18 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., Garde de Saint-Cloud, Mme Carcy : « Un amateur d'art présente sa collection léguée à la ville de Saint-Cloud ». — 15 h., 178, bd Saint-Denis, Mme Pennec : « Le jouet au musée de Courbevoie ». — 15 h., 42, av. des Gobelins, Mme Saint-Girons : « La manufacture des Gobelins et ses ateliers ». — 15 h., Cour Carrée, Pavillon de l'Horloge, Mme Thibaut : « Histoire du Louvre et de ses habitants, de Philippe-Auguste à Henri II ».

Réunion des musées nationaux, *10 h. 30 et 15 h.*, musée du Louvre : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (français et anglais).

15 h., musée du Louvre : « Le Louvre. La Grèce » (Mme Angot). — 15 h., 22, rue Vieille-du-Temple : « Les Halles » (A travers Paris). — 15 h., buste de Garnier, rue Scribe : « Musée de l'Opéra » (Mme Camus). — 15 h., 63, rue de Monceau : « Hôtel de Camondo » (Mme Ferrand) (entrées limitées). — 15 h., devant Saint-Séverin : « Saint-Séverin, Saint-Julien et entours » (jadis et naguère). — 15 h., 158, bd Haussmann : « Collections du musée Jacquemart-André » (Paris et son histoire). — 15 h., 4, rue de La Harpe, M. Olivier : « Les habitants illustres du quartier Latin ».

CONFERENCES. — 19 h 30, 24, rue de Babylone, M. François Vieu et Mme Marie Delahaye : « La vie du retraité dans la société d'aujourd'hui » (CEPRE). — 15 h., Sorbonne, Galerie Richelieu, salle 204, recteur Ahmed Abdesselem : « L'Histoire dans le monde arabe et plus particulièrement le Maghreb ». — 20 h., 68, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de scientology de France) (Entrée libre). — 20 h 30, 26, rue Bergère, M. Pierre Jurion : « La radiesthésie et ses applications » (L'homme et la connaissance). — 20 h 30 : salle La Rochefoucauld-Liancourt, 9 bis, av. d'Iéna, M. Claude Perraton : « Le cubisme : Picasso et Braque ». — 20 h 30, 6, rue Albert-de-Lapparent : MM. François Marty, Bernard This, Pierre Vidal-Naquet, Mme Simone Fraisse : « Un texte, des lectures. A propos de l'Antigone de Sophocle » (Centre catholique des intellectuels français).

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

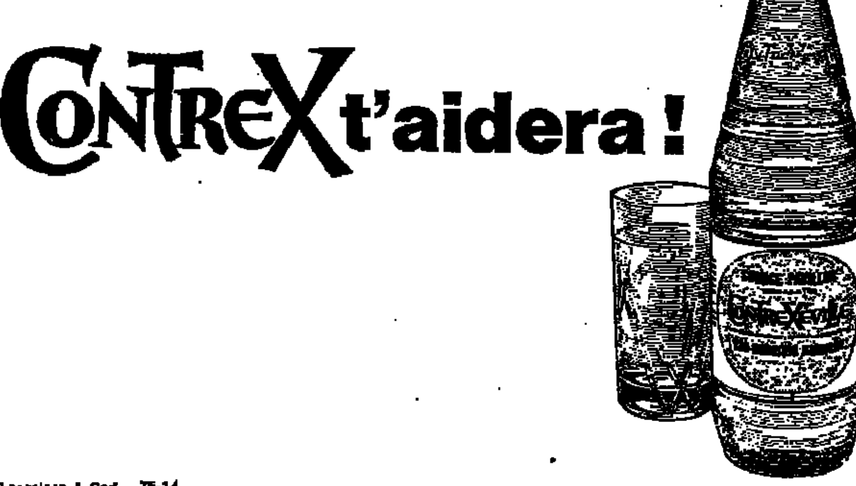
S. 1 - Tabl. anc. Objets d'ameublt, mobilier ancien. Me Oger.
S. 4. - At. Pavlowsky. Me Libert.
S. 7 - Céramique de la Chine. Ivoires. Jades. Estampes japonaises. Meubles et paravents de la Chine. M. Berudeley. S.C.P. Couturier/Nicolay.
S. 8 - Livres anciens et modernes. Mme Vidal-Mégret. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 12 - Meubles. Me Thullier.
S. 13 - Ameublt. Mes Boisgirard.
S. 19 - Timbres. Mes Ribault-Ménetière, Marlio.

VENTE A VERSAILLES

Mes P. et J. MARTIN C. Pr. ass.
950-58-08
GALERIE DES CHEVAU-LEGERS
6 bis, avenue de Sceaux
1°) Samedi 19 avril, 14 h.
TABLEAUX MODERNES
2°) Dimanche 20 avril, 14 h.
Livres anciens et modernes
HOTEL DES CHEVAU-LEGERS
3, impasse des Chevau-Légers
Dimanche 20 avril, 14 h.
GRANDS CRUS DE BOURGOGNE ET DU BORDELAIS
Expo vendredi et samedi







Cérémonies religieuses

Communications diverses

Soutenances de thèses

UN BEAU COSTUME CLASSIQUE

JACQUES DEBRAY

Pour perdre du poids aide-toi...

t'aidera !

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

SOCIETE DE SERVICES INFORMATIQUES recherche pour quartier SAINT-LAZARE/OPERA

SECRETAIRE EXPERIMENTEE

bonne dactylo, sachant rédiger, active, organisée, possédant bonnes présentation et éducat.

Travail varié, ambiance dynamique.

Env. C.V., lettre manusc. à : MINET Publicité n° 46.122, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra.

BANQUE DE DÉPÔTS

(Siège à Paris)

recherche pour sa

DIRECTION DU PERSONNEL

ANIMATEUR DE FORMATION

Pour participer au sein d'une équipe à la conception, la mise en place et la réalisation de programmes de formation. HEC, ESSEC, SUP de CO ou équivalent
Dynamique
Sens des contacts humains et connaissances pédagogiques
Expérience bancaire souhaitée
Fréquents déplacements en province

Envoyer C.V. détaillé et prétentions sous réf. 783, à ORGANISATION et PUBLICITE 2, rue Marengo - 75001 PARIS

STE DE SERVICES cherche **CHEF** de service administratif formation SUP de CO province souhaitée. Libre immédiatement, envoyer C. V. prétentions à Interlangues 33, rue Raffet, PARIS-16e.

PROCTER & GAMBLE FRANCE

FILIALE DE L'UN DES PLUS IMPORTANTS GROUPES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE MONDIALE

(Détergents et Savons)

propose à de

JEUNES DIPLOMES COMMERCIAUX

(HEC, ESSEC, ESCP, IEP, ESCAE...)

DES POSSIBILITES DE CARRIERE DANS LES DEPARTEMENTS

ETUDES DE MARCHE

Après une période de FORMATION pratique et théorique, vous serez, de la conception à l'analyse des résultats, responsable d'ETUDES DE MARCHE permettant d'élaborer la politique de "marketing" des MARQUES de la Société.

Vous aurez un rôle de conseil auprès des départements utilisateurs (Publicité, Développement de Produits), et vous serez amené à traiter avec des organismes et agences extérieurs à la Société.

Avec l'objectif d'optimiser la valeur des informations à obtenir par rapport à leur coût, vous devrez formuler les demandes "marketing" en termes d'études de marché.

Vous disposerez de moyens importants pour la réalisation pratique des études auprès des consommateurs et le traitement de l'information en même temps que vous bénéficierez de l'expérience des autres filiales du groupe.

Le poste comporte de nombreux CONTACTS, et se situe à un POINT CLE DE L'INFORMATION. Il permet l'application d'approches tant QUALITATIVES que QUANTITATIVES.

La formation et les expériences variées ainsi acquises constitueront un excellent tremplin pour votre PROGRESSION dans le département des Etudes de Marché ou dans d'autres départements de la Société en France ou à l'étranger.

INFORMATIQUE

A l'issue d'une période de FORMATION intensive aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société, il vous sera confié au sein d'une équipe de jeunes cadres de formations diverses, la responsabilité de l'ensemble des phases d'un PROJET INTEGRE (conception, réalisation, bilan final...).

En appliquant des principes rigoureux de rentabilité et en collaboration avec les départements utilisateurs (Marketing, Ventes, Finances...), vous serez ainsi chargé de la mise au point de nouveaux instruments permettant une prise de décision meilleure et plus rapide.

Vous bénéficierez en permanence d'informations relatives aux expériences réalisées dans les autres filiales du groupe. Vous pourrez également échanger vos idées nouvelles avec des spécialistes informaticiens de la Société à l'étranger.

Les AFFECTATIONS SUCCESSIVES dans les différentes fonctions de ce Département (Systèmes Intégrés, Centre de traitement, Développement technique) permettent un élargissement de la formation, de la compétence (Bases de données, Statistiques, Recherche Opérationnelle...), et des responsabilités. Elles rendent possible une EVOLUTION DE CARRIERE ultérieure dans le domaine de l'informatique en France ou à l'étranger, ainsi que dans d'autres départements de la filiale française.

Quels que soient en définitive vos projets de carrière, PROCTER & GAMBLE vous offre comme à d'autres anciens de votre école, des POSSIBILITES DE CARRIERE ORIGINALES. Notre Société a la réputation de posséder un encadrement de qualité. C'est un facteur non négligeable pour votre formation et votre développement personnel à plus long terme.

Nous accordons la préférence à des candidats débutants, de nationalité française, dégagés de leurs obligations militaires et ayant une bonne connaissance de l'anglais (si besoin est, nous vous aiderons à le perfectionner).

Téléphonez ou écrivez à Y. Loisance
(Département du Personnel)



PROCTER & GAMBLE FRANCE
96, avenue Charles de Gaulle - 92201 NEUILLY S/SEINE.
Tél. : 747.55.11

C&C

BANQUE PRIVÉE

recherche pour **ETABLISSEMENT FINANCIER**

UN OU UNE ATTACHÉ (ÉE) DIRECTION

FORMATION SUPERIEURE LICENCE DROIT PRIVE

Minimum 2 ans expérience dans un établissement de crédit et connaissant plus particulièrement les prises de garantie de toute nature.

Envoyer C.V. et prétentions à **U.B.P.**
45, rue Godot-de-Mauroy (9e).



Technicien (niveau DUT, BTS ou équivalent), FORMATION MECANIQUE, ayant bonnes connaissances en DESSIN (connaissance de l'anglais technique souhaitée), pour opération d'un système informatique d'assistance au dessin. Faire offre écrite au directeur du département de génie mécanique U.T.C. B. P. 233. - 60206 COMPIEGNE.

IMPORTANTE SOCIETE ENTREPRISES D'INSTALLAT. ELECTRIQUES recherche pour conduite et coordination de travaux sur importants chantiers à l'ETRANGER

JEUNES INGENIEURS

électricité industrielle et instrumentation.

Formation E.S.M.E., I.E.G., E.E.I.M. ou similaire.

Références en entreprise équivalente souhaitées.

Langue anglaise nécessaire.

Libre rapidement.

Ecrire avec C.V. et prétent. à Havas Contact, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, n° 45.130, q.t.



emplois régionaux

technique de pointe

Société Européenne de Propulsion

recherche

Ingénieurs Etudes et Exploitation d'essais

- ensembles propulsifs
- turbopompe
- cardans
- accessoires moteurs
- capteurs
- chaine image

Ingénieurs Coordination

- plans développement
- gestion industrielle liasses dessins

Il faut être :

- Ingénieurs Grandes Ecoles (ENSA - ECP - AM etc.)
- quelques années d'expérience
- connaissance de l'anglais souhaitée, allemand appréciée

SEP B.P. 802 27207 VERNON

spérar

CENTRE HOSPITALIER DE GISORS (Eure)
Un poste de

CHIRURGIEN CHEF

de Service Plein Temps
va être vacant à la date du 30 juin 1975, à la suite du départ à la retraite du Chirurgien titulaire de ce poste.
Ce poste pourrait être pourvu à titre provisoire en attendant l'inscription du praticien sur la liste d'aptitude.
Cet hôpital est un établissement neuf, récemment mis en service, et comprend 2 services de chirurgie plein temps de 40 lits chacun.
Gisors est situé à 70 km de PARIS.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur, tél. : 680.

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'EST fabrique de produits et matériels de soudage abordant un nouveau stade de développement recherche :

CHEF DES MÉTHODES

Diplôme ingénieur exigé

Age 30 ans minimum

Directement responsable devant le directeur de la Recherche et du Développement, et s'appuyant au départ sur une équipe de cinq préparateurs, cet ingénieur assure la charge d'optimiser les coûts de production et en particulier :
— d'actualiser et faire passer en atelier les méthodes, gammes et outillages ;
— d'assurer la normalisation et l'industrialisation des produits existants ;
— de négocier avec les donneurs d'ordre toutes modifications tendant à l'abaissement des prix ;
— d'étudier le lancement de nouveaux matériels ;
— d'orienter les travaux du bureau d'études.

Il sera à la fois créatif et réaliste, et aura déjà assumé, de par son autorité naturelle, des responsabilités identiques.

Situation d'avenir pour candidature de valeur.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. à P.M. n° 20849 - BP 1580 - 54027 NANCY CEDEX.

TIOXIDE S.A. CALAIS

FILIALE DU GROUPE BRITISH TITAN LIMITED
2e PRODUCTEUR MONDIAL DE PIGMENTS D'OXYDE DE TITANE
recherche pour son
SERVICE ASSISTANCE A LA CLIENTELE

UN INGÉNIEUR CHIMISTE

Ce poste convient à un débutant. Cependant, une expérience même limitée dans l'INDUSTRIE DES PEINTURES ou des MATIERES PLASTIQUES sera appréciée.

Il implique la responsabilité d'études en laboratoire et des déplacements, après une adaptation à nos techniques d'une durée d'un an.

ANGLAIS indispensable ainsi que l'ALLEMAND ou l'ITALIEN

Si vous êtes intéressé, veuillez adr. votre C.V. man. et vos prétent. au Chef du Service du Personnel
TIOXIDE S.A., B.P. 89, 62102 CALAIS.

Importante société Produits Chimiques recherche

JEUNE TECHNICIEN FABRICATION

Diplômé I.U.T. ou équivalent, quelques années expérience industrie chimique ou alimentaire.

Il prendra en charge, après formation, le contrôle technique fabrication, matériel et procédés.

Lieu de travail usine moyenne importance : 120 km PARIS.

Adresser curriculum vitae détaillé et prétentions sous le numéro 21.546, P.A. S.V.P.,
37, rue du Général-Foy - 75008 PARIS.

BAUKNECHT FRANCE S.A.

recherche pour son siège social à

METZ

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

ayant une personnalité de premier plan, doué d'une grande puissance de travail et très disponible

Le candidat retenu, âgé de plus de 33 ans, sera de formation supérieure (expertise comptable ou niveau Sup. de Co. + DECS - ICG etc.) et possédera la pratique de la langue allemande.

Une expérience de quelques années en milieu de grande société serait appréciée.

Adresser CV : BAUKNECHT France S.A. Zone industrielle, 3, rue Dreyfus-Dupont 57000 METZ - Nord.

Groupe international recherche pour son Usine

Près Châteaudun

(280 personnes)

UN JEUNE CHEF DE PERSONNEL

Il sera chargé tant de la partie administrative, que de la gestion du Personnel :
Salaires - Charges sociales - Recrutement - Formation - Délégués - C.E. - C.H.S.
Services généraux.
Expérience 5 ans minim. dans poste similaire.
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétent. N° 3549 CONTESSE Publicité, 20 av. Opéra Paris-1er q. tr.

TRES IMPORTANTE ENTREPRISE T.P.
(effectif 5.000)
recherche pour sa
DIRECTION REGIONALE DE MARSEILLE

CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF

Connaissances nécessaires :
Très solide formation comptable, plusieurs années d'expérience d'un poste comparable en entreprise de T.P.
APTITUDES :
— Rigueur
— Dynamisme
— Relations humaines

Ecrire (photo) formation, expérience, rémunération actuelle et recherchée au n° 4995 LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 Paris, qui transmettra.

DISCRETION ASSUREE.

Filiale informatique d'une grande banque française, nous créons dans le cadre de notre développement deux postes de :

JEUNES INGÉNIEURS COMMERCIAUX

à Lyon et Saint-Etienne.

Il s'agit de prospecter, conseiller, vendre aux P.M.E., aux grandes entreprises régionales des "packages" appliqués à la gestion administrative, gestion de production, etc... Ces postes conviennent à de **jeunes diplômés** (même débutants) **d'études supérieures :** INSA, IEP, Sciences Eco., etc... désireux de s'orienter vers une carrière commerciale. Il faut avoir un esprit logique, le sens de l'organisation, le goût des affaires.

Ecrire à Mme G. DILL
Ss. réf. 276 M

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON
PARIS - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

LEADER EUROPÉEN DANS LE DIAGNOSTIC AUTOMOBILE

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

(Région SUD-EST FRANCE)

- Ses qualités d'animateur,
- Son esprit d'équipe
- Son style accrocheur

lui permettront de RÉUSSIR
Le candidat évoluera si réussite vers des responsabilités de

CHEF DE ZONE

Il devra résider à MONTPELLIER ou région

Ecrire avec curr. vitae et prétentions à n° 3.676, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Importante société industrielle recherche pour usine Rhône-Alpes

CHEF COMPTABLE EXPERIMENTE

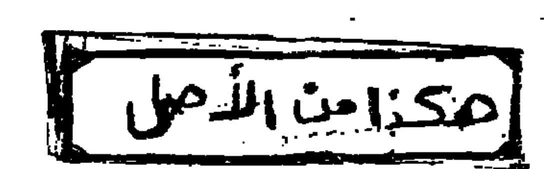
connaissances pratiques requises en organisation comptable, utilisation de l'informatique et contrôle de gestion. — Ecrire avec C.V. + photo et prétentions au n° 8.353, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Société de producteurs de vins appellation d'origine région bordelaise rech. HOMME JEUNE FORMATION H.E.C., E.S.S.E.C., E.S.C. ou équival. débutant ou expérience pour création réseau commercial. Adr. C.V. détail. + photo n° 8.354, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

URGENT
Import. groupe industriel français leader dans sa branche ch.

CADRE ADMINISTRATIF EXPORT

chargé principalement de la gestion des commandes exportation et de la mise en place des moyens de financement et de garantie.
Le candidat retenu devra être diplômé de l'Enseignement supérieur (H.E.C., E.S.S.E.C., Ecoles supér. de commerce, etc.). Expér. souhaitée de quelqu. années ds une fonction analogue. Anglais courant - Résidence à
LYON
Ecr. avec C.V. détaillé à n° 910, ARCHAT, 69289 Lyon Cedex 1.



مكان الأصل

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

EXPANSIAL

Recherche pour son Siège à Paris :

Ingénieur et Techniciens Supérieurs Electromécaniciens Réf. 1

Pour assurer le Suivi de réalisation en usine, l'inspection et la réception de Matériel de fabrication et de manutention.

Techniciens Supérieurs Réf. 2

Devant assurer l'inspection de tubes sans soudure ou spirale, par contrôle non destructif en cours et après fabrication, pour respecter les spécifications techniques A.P.I.

Ingénieur Travaux Publics Bâtiment Réf. 3

Psychologue Réf. 4

Chargés d'effectuer les examens de sélection de candidats à des emplois d'Ingénieurs et Techniciens destinés aux bureaux d'études et chantiers.

Pour tous ces postes, il est exigé une solide formation et une expérience confirmée dans des postes similaires.

Adresser c.v. détaillé sous référence correspondante à : EXPANSIAL : 6, Rue Halévy 75009 Paris - Tél. 266.12.25

HAVAS CONTACT

IMPORTANT GROUPE de SOCIETES
LEADER DANS SA BRANCHE
C.A 1974 1 milliard de francs
Taux d'expansion 37°/° 1974
recherche pour Paris

CONTROLEUR DE GESTION

- Ce poste conviendrait à un jeune diplômé d'une Ecole de Gestion (HEC. ESSEC. ESCP) ayant obtenu le DECS et ayant une première expérience de 2 à 3 ans dans la fonction Contrôle de Gestion.

ASSISTANT DU CHEF COMPTABLE DU GROUPE

- Ce poste conviendrait à un jeune expert-comptable venant de terminer son stage ou pouvant le terminer dans le poste à pourvoir.

CREDITMAN

- Ce poste conviendrait à un jeune diplômé d'une Ecole de Gestion (HEC. ESSEC. ESCP. IEP) ayant une première expérience de 2 à 3 ans dans un organisme financier consacree à l'analyse du financement de biens d'équipement.

Pour tous ces postes, il existe de réelles possibilites d'avenir.

Adresser C.V.. photo et prétentions s/ref 4100 à : SPERAR, 12, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX qui transmettra

---



THOMSON-CSF

recherche pour sa

DIVISION TUBES ÉLECTRONIQUES

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT COMMERCIAL HYPERFRÉQUENCES

Dépendant directement du Directeur Commercial de la division, il dirigera l'ensemble des activités marketing et ventes de son département : relations avec la clientèle France et Export, étude de marchés, politique de produits et de prix, établissement des budgets et plans de charge, promotion et publicité.
Le candidat aura une formation d'Ingénieur Grande Ecole complétée par une solide expérience dans un domaine de l'électronique professionnelle tel que radar, faisceaux hertziens, systèmes d'armes.
Une très bonne connaissance de l'anglais est exigée.

PLUSIEURS INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Rattachés à l'un des trois départements commerciaux de la division, ils auront la responsabilité d'un domaine de produits et d'une clientèle bien déterminés.
Formation universitaire ou Grande Ecole. Anglais courant. Expérience de quelques années en électronique professionnelle très souhaitable.

L'expansion de la division offre d'intéressantes possibilités d'évolution pour tous ces postes qui sont à pourvoir à
PARIS

Prière d'adresser C.V. manuscrit, photo (retournée) et prétentions à :
Mme DUBOIS - THOMSON CSF. 8, rue Chasseloup-Laubat, 75015 PARIS.

THOMSON-CSF

Dans le cadre de son expansion industrielle rapide

en FRANCE et à l'ETRANGER

recherche pour IMMEDIAT ou SEPTEMBRE

6 JEUNES INGENIEURS

DEBUTANTS

Formation GRANDES ECOLES

(CENTRALE - A & M - ICAM - CESTI etc...)

Libérés obligations militaires ou prochainement libérables.
Ils seront pris en charge par la Direction Générale Industrielle, qui, après formation, les orientera vers des fonctions de

Responsables Industriels de Haut Niveau

en France et à l'Etranger

Ecrire pour R.VS sous réf M1 à la Direction des Cadres
THOMSON CSF 173, bld Haussmann 75008 PARIS.

C&C

TRES IMPORTANT GROUPE
FABRICANT D'ELECTRO-MENAGER ET DE RADIO-TELEVISION
recherche

JEUNES CADRES GESTION COMPTABILITE - CONTROLE

Formation Supérieure (HEC - ESSEC - Sup de Co).
Débutants ou de préférence avec quelques années d'expérience similaire.
Ayant de sérieuses notions de Comptabilité et le désir de " foncer " dans une entreprise dynamique.

Les postes proposés exigent mobilité intellectuelle et physique liée à une réelle rigueur d'esprit.

Adresser C.V. sous référence 10.208 à



GEDEV SÉLECTION
34 BIS, RUE VIGNON, 75009 PARIS

GROUPE INDUSTRIEL

1300 Personnes

recherche

INGENIEUR COMMERCIAL (Paris)

CADRE EXPORT (Moyen-Orient et Afrique)

INSPECTEUR COMMERCIAL (Paris)

TECHNICO COMMERCIAL (Est et Nord)

Une formation supérieure (école d'Ingénieur ou ESC) est souhaitée. Le poste d'Ingenieur Commercial est destiné à une forte personnalité d'au moins 35 ans ayant une expérience réussie de la gestion d'un centre de profit dans le domaine des biens d'équipement. Les trois autres postes sont destinés à des "jeunes loups" (d'au moins 27 ans). Une expérience serait un avantage. Le poste à l'export nécessite une parfaite maitrise de la langue anglaise.

Pour recevoir un dossier, écrire (en précisant le poste) avec C.V. détaillé et photo (retournée) sous N° 23087 B à BLEU Publicité
17, rue Lebel - 94300 Vincennes qui transmettra

La Société des Produits Industriels ITT
— Division MTI (450 personnes) —
recherche un

chef de comptabilité générale

CONFIRME.
Placé sous l'autorité du Directeur Financier, le candidat aura à gérer une comptabilité de type classique sur ordinateur, et à assurer toutes les réconciliations et analyses traditionnelles dans un contexte de contrôle budgetaire très avancé.

Ce poste convient à une personne intéressée par un système comptable dynamique de type anglo-saxon, possédant une bonne culture comptable et ayant occupé un poste similaire pendant un minimum de 3 ans.

Anglais souhaitable.
Lieu de travail : MEAUX - 77

Nous vous remercions d'adresser votre CV, en mentionnant la rémunération souhaitee, à V. LAURENT, Département du Personnel,
S.P.I. — ITT
1, av. Louis Pasteur
92220 BAGNEUX

ITT

plein emploi



PARIBAS
recrute pour son nouveau service

TÉLÉ-BANQUE

ATTACHÉ (E) COMMERCIAL (E)

pour compléter une petite équipe de grande qualité agissant comme conseiller complet auprès d'une clientèle privée de standing.

Le (la) candidat (e) retenu (e) aura une formation supérieure (HEC, Sc. Po., ou équival.) ainsi qu'une première expérience des services bancaires de base. Bonne présentation et excellent contact humain sont les caractéristiques personnelles recherchées. Excellente rémunération et très bonnes perspectives d'avenir sont offertes au sein d'une nouvelle organisation en plein essor.

Adresser C.V. et lettre manuscrite à BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, Direction du Personnel, 3, rue d'Antin, 75002 PARIS.

CANADA Montréal

INGENIEUR MECANIQUE

Dans le cadre d'un vaste projet hydro-électrique, conçoit tout l'équipement de service des centrales, systèmes de distribution (eau, feu, refroidissement). Ing. ECP - ENSM - ESCP (Me) + 3 ans expérience poste équivalent.

Salaire 22 à 25.000 $ an. Voyage aller famille. Indemnité déménagement 1.000 $ - Statut d'immigrant (législ. soc. et fisc. canad.). Semaine 37h 1/2 sur 5 jours.

Adresser sous référence 730212; C.V. détaillé précisant nature des travaux effectués (conception cond. de chantier) et prétentions de salaire à

CENTRE DE SYNTHESE
10, rue de Léningrad - 75008 PARIS, qui enverra notice détaillée.

Nous sommes une
SOCIETE D'ASSURANCE VIE
QUI GRANDIT RAPIDEMENT

Nous recherchons

UN RESPONSABLE "assurances de groupe"

- Il participera à la mise au point des produits et des tarifs ;
- Il soutiendra l'action du réseau commercial : il devra être alors un formateur et un animateur, ainsi qu'être en mesure de négocier les contrats importants.
- Une bonne connaissance de la tarification et de la gestion des assurances de groupe est indispensable.

Prière d'adresser C.V. détaillé, références et photographie récente sous n° 4026 à SPERAR - 12, rue Jean Jaurès - 92807 PUTEAUX q. tr.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Recherche

INGÉNIEURS

POUR PARTICIPER A L'ETUDE
ET A LA REALISATION D'EQUIPEMENTS
POUR CENTRALES NUCLEAIRES

FORMATION ELECTROTECHNIQUE OU MECANIQUE

E.N.S.M.A., E.N.S.E.M., GRENOBLE, A.M., E.S.E. OU SIMILAIRE

DEBUTANTS OU QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE

Adresser C.V. et Prétentions sous référence J.P.L. 15, à n° 80.054 PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS, CEDEX 02, qui transmettra.

HOLDING d'un Groupe français
important et dynamique
recherche LA

SECRÉTAIRE

de son Directeur financier

Anglais pratiqué couramment - B.T.S.S.
Expérience professionnelle supérieure à 8 ans.
Libre à partir du 2 mai 1975.

Adresser C.V. avec photo à n° 3.826, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra.



THOMSON-CSF

DIVISION TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche pour son
SERVICE APRÈS-VENTE

TRADUCTEUR TECHNIQUE

FRANÇAIS - ANGLAIS

Connaissances en électronique appréciées.
Lieu de travail : GENNEVILLIERS.
Poste à pourvoir rapidement.

Téléphoner pour rendez-vous : 790-64-60 ou écrire avec curric. vitae et prétentions à M. GALLAIS, 16, rue du Fossé-Blanc - GENNEVILLIERS.

FILIALE FRANCAISE
SOCIÉTÉ MULTINATIONALE
COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES PASSIFS
recherche

DIRECTEUR DES VENTES

Responsable animation d'une équipe Ingénieurs de Ventes

Cette position, qui offre une possibilité de carrière exceptionnelle, conviendrait à cadre supérieur, 30 ans minimum, avec forte expérience dans des activités de ventes de produits similaires et capable de diriger une équipe actuelle d'une quinzaine de personnes, en cours de développement.

Il serait rattaché directement à la Direction Européenne, et devrait avoir une bonne pratique de l'Anglais ; la connaissance de l'Espagnol et de l'Allemand serait appréciée.
Il serait basé à PARIS.

Sa rémunér. serait en rapport avec les responsabil. qui lui seraient confiées et non inf. à 100.000 F.

Premier contact à prendre en écr. ss numéro 03.625, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75001 PARIS, qui tr.

IMPORTANTE FIDUCIAIRE
recherche pour

AFRIQUE NOIRE

RESPONSABLE CENTRE INFORMATIQUE

Conditions exigées :
— expérience direction service façonnier minim. 5 ans ;
— connaissances matériel 3e génération ;
— âge 30 ans minimum.

Ecrire avec curriculum vitae et photo, à F.F.A., 65, rue de la Victoire - 75009 PARIS.

BANQUE PRIVEE PARISIENNE

recherche

COLLABORATEUR

spécialisé dans gestion Portefeuille Titres, principalement à revenu fix, auprès de la clientèle institutionnelle.

Salaire élevé.

DISCRETION ASSUREE.

Adresser C.V. au n° 759.868, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transm.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX
recherche

ANALYSTE MÉTHODES ET SYSTÈMES

Age minimum 30 ans.
Formation ESC ou équivalent.
Anglais courant impératif.

La connaissance des transports serait utile, une expérience en organisation administrative indispensable, une expérience en informatique souhaitée.

Ecrire en joignant CV photo prétentions sous réf. 5012 à
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

offres d'emploi



THOMSON-CSF

recherche pour sa DIVISION TUBES ÉLECTRONIQUES

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT COMMERCIAL HYPERFRÉQUENCES

PLUSIEURS INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

PARIS

GROUPE INDUSTRIEL 1300 Personnes

INGENIEUR COMMERCIAL — CADRE EXPORT

INSPECTEUR COMMERCIAL — TECHNICO COMMERCIAL

Montréal

MÉCANIQUE

UN RESPONSABLE assurances de groupe

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX

ANALYSTE MÉTHODES ET SYSTÈMES

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

THOMSON-CSF

DIVISION RADIO
EMISSIONS TELEVISION Gennevilliers

recherche pour SERVICE DEVIS

2 INGÉNIEURS
ou CADRES de FABRICATION ÉLECTRONIQUE (A.M. ...)

Ayant bonnes connaissances des méthodes d'évaluation des coûts dans les Technologies électronique, petite mécanique et tôlerie.

Ecr. C.V. joint, à M. JOUBIER, 100, r. du Fossé-Blanc, 92231 Gennevilliers, ou tél. 793-57-00 p. 3578.

Vous êtes ingénieur diplômé

Votre activité actuelle se situe dans le développement des CAPTEURS INDUSTRIELS.

- Pesage de précision
- Mesures sur les fluides
- Mesures de micro-déformation

Vous aimeriez mettre en oeuvre votre dynamisme et votre esprit créatif et voir l'aboutissement de vos idées.

Nous vous proposons de vous intégrer dans une société jeune et entreprenante implantée dans la région parisienne et d'animer une équipe chargée de la conception d'une gamme de matériels de haute technicité.

Envoyez nous votre C.V. accompagné d'une photo en indiquant vos prétentions à No 3566 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
GROUPE
PÉCHINEY-UGINE-KUHLMANN
recherche pour
SERVICE EXPORTATION A PARIS
JEUNE CADRE
MEME DEBUTANT

FORMATION :
- SUP. DE CO - Option gestion/finances ;
- Anglais parlé ;
- Bonnes connaissances d'allemand souhaitées.

MISSION :
- Assumer la coordination des ventes entre nos Agences Européennes dans le cadre de la politique définie par notre société ;
- Fréquents déplacements à l'étranger.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous nº 5.001, LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 Paris, qui tr.

Très importante Société souhaite renforcer son SERVICE FORMATION par l'intégration d'un

CADRE
diplômé en psychologie

Elle s'intéressera par priorité au candidat ayant déjà mis en œuvre, sous l'angle de la conception et de l'animation, des opérations de formation aux relations humaines à un niveau élevé.

Envoyer C.V., photo, salaire actuel à numéro 3.837, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75001 PARIS, qui tr.

ÉTABLISSEM. PUBLIC A CARACTÈRE SOCIAL
Quartier OPÉRA
recherche
- Responsables d'organisation administrative confirmés avec bonne connaissance analyse informatique fonctionnelle et problèmes de gestion.
- Conseillers de gestion administrative ayant expérience contrôle de gestion et calcul économique.

Rémunération anuelle d'embauche : 63.000 francs.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à INTERMEDIA nº 590/1115 - 69, rue La Fayette, 75009 Paris, qui transmettra.

Société Internationale de la branche
PHOTO-CINÉ
cherche

pour l'organisation, la mise en route et la gérance de son établissement français avec siège social à Paris.

DIRECTEUR GÉRANT/CHEF DE VENTE

dynamique, capable d'assumer d'importantes responsabilités et connaissant parfaitement le marché français concernant la distribution des articles photo-ciné.

Les intéressés adresseront leurs offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, certificats et prétentions de salaire à Phot'Argus, 3, place Malesherbes, 75017 Paris.

GROUPE IMPORTANT engage immédiatement pour Levallois, Mº Anatole-France

COMPTABLES 2e ECH. CONFIRMES (H. ou F.)

Age minimum 25 ans. Comptabilité générale, Déclarations fiscales et para-fiscales.

AIDES-COMPTABLES CONFIRMES (H. ou F.)

T. 758-12-20 poste 370 ou 418

TECHNIQUE ET DOCUMENTATION

Société en pleine expansion recherche pour Montrouge

INGENIEURS ELECTRONICIENS

expérim. logique et radar pour notices techniques. Emplois stables et bien rémun. Avantages sociaux. Possibilités déplacements. Horaires dynamiques. Envoyer C.V., 61, av. Verdier 92120 MONTROUGE. Réponse et discrétion assurée.

GEOSERVICES HYDROLOGIE recherche :

HYDROGEOLOGUE

3 ans expérience minimum

familiarisé avec :
- Les forages et captages.
- Les essais de débits et leur interprétation.
- Les outils de l'exploration : géophysique, photogéologie, hydrochimie, etc.
- Ayant une bonne connaissance de l'hydrogéologie régionale en France et éventuellement à l'étranger.
- Préparé aux décisions d'exploration en fonction de leurs incidences financières.

Env. C.V. photo et prétentions nº 3555 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

ORGANISME DE RETRAITE
Mº PONT DE NEUILLY
recherche
DACTYLO
EXPERIMENTEE
ayant bonne connaissance sténo.

Se présenter CRICA, 13, av. Gén.-de-Gaulle, 92807 PUTEAUX (derrière Tour Nobel).

Sté électricité recherche pour usine COURBEVOIE
RESPONSABLE
SCE INDUSTR. BATIMENT
connaiss. administ. et gestion niveau ingénieur ou similaire Adr. réf. et prétentions sous nº 23700 B à BLEU, 17, r. Lebel 94300 VINCENNES, qui tr.

STE FICA recherche

AT ELECTRONICIENS

niveau BTS ou DUT, dég. O. M. pr SAV. Nombrx déplacements France et étranger. Indemnit. élevées. Promotion rapide. Adresser C.V. et photo à : Sté FICA — BP 3 78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS

Import. Société Internationale recherche

INGENIEUR
DEBUTANT
ou ayant quelques années d'expérience aéronautique

Prière Tél. 737-62-70 poste 216.

Importante Société de Service Informatique recherche :
1 INGEN. CIAL expérimenté ;
2 TECHNICO-COMMERCIAUX ;
1 ATTACHE COMMERCIAL.
Pour les deux derniers postes Hme ou Fme. Adress. C.V. à : nº 813, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

Importante Société recherche PLUSIEURS TRADUCTEURS anglais-français, H. Q. Ecrire nº 811, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, Paris (11e).

Importante Société recherche STENODACTYLO qualifiée pr service cial. Ecrire nº 814, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, Paris (11e).

Importante Société de Service d'Intérim Informatique rech. : 1 CHEF DE DEPARTEMENT (H. ou F.), très expérimenté. Adr. C.V. à nº 812, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire (XIe).

STYLISTE - MODELISTE pr robe J. Fme genre bout., tr. expér., sér. référ., situat. stab. et d'avenir, discrét. assur. Ecr. REGIE-PRESSE, nº T 67.985, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

STE DE SERVICES cherche :

SECRETAIRE DE DIRECTION libre immédiatement. Envoyer C.V., photo et prétentions à : Interlangues, 33, rue Raffet, 75016 PARIS.

Organisme agricole, 12e arrond., rech Femme comptable mécanographe, expér., 30 a. min., pl. stab, mi-tps. T. 346-12-20, P. 446.

Recherche pour 3 mois, à compl. du 1er mai, 1 DACTYLO AIDE-COMPTABLE, bon salaire, sér. réf. exig. Se prés. lundi 21 avril 1975, à 9 h. 30. Société COGEL, 25, rue du Renard. - Paris (4e).

Importante Entreprise T. P. offre situation d'avenir à un X ou un ancien élève de l'Ecole Centrale, promotion récente, désirant faire carrière dans les T. P. Ecrire à M. PEDRINI, 153, rue de la Pompe, 75016 PARIS.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS, recherche
DESSINATEUR D.E.
Adresser lettre et C.V. à Mme le Chef du Personnel, 17-19, rue de Flandre, 75935 PARIS CEDEX 19.

Comme chaque année
VINIPRIX
recherche
ETUDIANTS
pour postes de gérants intérimaires.
IL FAUT :
- Résider Paris ou banlieue proche ;
- Etre disponible 6 semaines minimum entre le 15 juin et le 15 septembre.

Ecr. pour inscription et renseignements VINIPRIX, Service Etudiants, poste 644, 1, r. des Transports, 94-Rungis.

STE FERMENTATION INDUSTRIELLE ANTIBIOTIQUES ENZYMES
recherche
pour laboratoire microbiologie excellent technicien, position C-3 ou cadre complémentaire, ayant plusieurs années d'expérience dans sélection et mutation en souches, en particulier streptomycètes.
Promotion assurée pour candidat de valeur.
Débutant s'abstenir.
Adr. C.V., prétent. et photo ss nº 23.528 B, Edit. BLEU PUB., 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

For European Headquarters U.S. Company

BILINGUAL SECRETARIES

3-4 years experience, to work in English for multinational staff. Standard secretarial skills must include absolutely FLUENT ENGLISH (English mother-tongue, Cambridge Proficiency or equivalent).

Write With C.V. to nº 2.657, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, who will forward.

URGENT
Impte Sté publicité cinéma recherche pour Paris-Banlieue Homme ou Femme ayant expér. contacts av. clientèle haut niveau MARQUES ou AGENCES Fixe 4000 - 13e mois, Particip. aux bénéf. et tous avant. socx. Ecr. CV et photo nº 24123 B BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

Pour poste
D'ADJOINT DE DIRECTION
Caisse maladie, il est recherché personne ayant bnes connais. sécurité sociale et services socx. Adresser dossier comprenant C.V., photocopies diplômes et certificat travail à Présidente MICREP, 221, bd Davout, 75020 Paris. Avant le 30 avril, dernier délai.

IMPORTANTE SOCIETE Promotion Immobilière recherche

COMPTABLE 2e échel.

Homme, bonne expérience pour comptabilité générale

Adres. C.V. et prétentions à BATI-SERVICE service du personnel 3, avenue du Coq, Paris-9e.

Pour faire face à son expansion

ANSWARE

cherche à intégrer ses équipes des :

INGENIEURS DIPLOMES

Expérience informatique de 2 à 5 ans.
Spécialités :
- Télétraitement ;
- Bases de données ;
- Mini-ordinateurs.

Les expériences passées seront pour nous les meilleures références, en particulier celles qui en dehors des compétences techniques auront mises en évidence des qualités d'encadrement de personnel. Les missions entraînent des déplacements soit de courte, soit de longue durée (contrats à l'étranger).

URGENT
- ALGERIE : Encadrement équipe de réalisation. Disponibilité immédiate.
- TECHNICO-COMMERCIAL : Applications industrielles et de gestion sur mini-ordinateurs.

Adresser C.V. dét., photo et rémun. act. s/réf. 298 39/M à : M. GOUVARD - ANSWARE 135, rue de la Pompe 75116 PARIS

IMPORTANT GROUPE FINANCIER
recherche pour GESTION DE CREDITS
JEUNES HOMMES
(libérés des obligat. militaires) Diplômés DEEG, IUT, BTS ou 1re expérience professionnelle Formation assurée et réelles possibilités d'évolution.

Si vous êtes travailleur et aimez les contacts Envoyer C.V. + photo à : HAVAS CONTACT 156 bd Haussmann. 75008-Paris s/réf. 36250 qui tr.

Fabrique de sièges haut niveau, en forte expansion région parisienne recherche
CHEF DE VENTES
- Homme de terrain ;
- Vendeur confirmé.
Voyages fréquents. Animation réseau existant. Ecrire avec C.V. et photo à nº 808, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

Import. Sté d'ingénieurs-conseils siège social PARIS recherche

INGENIEUR
pour poste
Technico-Administratif

Ce poste conviendrait à un ingénieur des Travaux publics ayant une bonne expérience des pays en voie de développement, de préfér. ds le domaine portuaire, et désirant se sédentariser. La pratique des problèmes de gestion et des problèmes comptables est nécessaire. Les candidats intéressés feront parvenir leur candidature (C. V. + photo + salaire) à PUBLIPRESS, sous référence 446/760, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02.

Importante Sté de distribution recherche
ANALYSTE PROGRAM. CONFIRME
connaissant Cobol
4 a. expérience, restaur. d'entr., 13e mois, 5e semaine congé. — Ecr. av. C.V. à OPF (nº 1.712), 2, r. de Sèze, PARIS-9e, qui tr.

MATRA
recherche
A.T.P. ÉLECTRONICIEN
pour :
- Suivi modifications et liasses de matér. de tests complexes
- Relations avec les bureaux d'études et les services de fabrication de la société.

Adresser lettre manuscrite C.V. et prétentions à MATRA - M. Korfan B.P. nº 1 VELIZY 78140.

SAVIEM
CAMIONS - CARS - AUTOBUS
recherche
pour sa Direction Financière Service Trésorerie
1 COLLABORATEUR AVEC UNE CONNAISSANCE ET UNE EXPERIENCE EN CREDIT EXPORT A COURT ET MOYEN TERME

Poste pour personne ayant pratiqué dans d'importantes sociétés ou organismes bancaires.

Ecrire au Service du Personnel (mise en place) 9, rue Frédéric-Clavel 95152 SURESNES

Représentants agents commercx. Gains importants. Tél. pr r.-vs 355-98-19, à partir de 10 heures.

Important organisme privé d'enseignement technique à distance avec stages, rech.
PROFESSEURS
vacataires, résidant ILE-DE-FRANCE pour CORRECTIONS à DOMICILE de devoirs en : électricité, radio, T.V., Electronique, Physique, Automobile, Mathématiques, Comptabilité, NIVEAU C.A.P. à B.T.S., et (ou) pour ANIMATION DE STAGES PRATIQUES dans les Laboratoires de l'Etablissement en : Electricité, Radio-T.V., Electronique.
Envoyer d'urgence dossier (sans doc. originaux) en précisant diplômes, références, statut profess. actuel ainsi que discipline(s), niveau(x) choisis, à PROM'ACTION (réf. 50.414), 10, r. La Fayette, 75009 PARIS, qui transmettra.

JOURNAL ECONOMIQUE
excellent. Rédacteur. Bonne situation offerte. Ecrire C.V. prét. en joignant si possible articles à nº 21.544, P.A. S.V.P., 37, r. Général-Foy, 75008 Paris.

PROSERVICE
recherche
COLLABORATRICE
pour ses SERVICES FINANCIERS (gestion de la trésorerie)
- Diplôme E.S.D., E.A.D. ou équivalent
ou
deuxième année de licence en Sciences économiques ou en droit (et éventuellem. licence complète) ;
- Dactylographie indispensable.

Adr. C.V. récent et prétent. (en mentionnant nº tél. personn.) à PROSERVICE, 11, rue Lazare-Hoche, 92100 Boulogne-sur-Seine.

Grande Administration
recherche
STATISTICIEN
Niveau D.E.A. ou formation I.S.U.P.
Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions au C.N.E.T., Département PEL/MDM, 3, avenue de la République, 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

CAISSE RETRAITE recherche
CHEF DE COMPTABILITÉ
Libre rapidement.
Le candidat devra posséder des connaissances comptables et financières approfondies, ainsi qu'une expérience en informatique.
- Avant. socx très importants ;
- Rest. d'entr., mutuel., etc. ;
- 13 mois 1/2, 5 sem. vacanc.

Ecrire nº 21.569, P.A. S.V.P., 37, r. du Gén.-Foy, 75008 Paris.

HOTCHKISS-BRANDT MECANISATION (Métro Carrefour-Pleyel) Filiale
THOMSON-BRANDT
recherche
CHEF DE GROUPE
pour SERVICE COMPTABILITE
B.P. ou B.T.S. Sérieuses références.
Ecrire avec C.V. et photo B. P. 111, 93203 SAINT-DENIS.

capitaux ou proposit. com.

ECOLE PRIVEE en pleine expansion cherche prêt 30.000 en 3 ans pr financer installation province, condition intéressante Garantie 1er ordre. — S.I.P. Publicité. Réf. 1608, 11 rue d'Uzès 75002, qui transmettra.

Pour Sud de la France Ingénieur et Informatique capitaux, cherche association Cabinet comptable.
Ecr. Havas nº 15806 Montpellier.

Recouvrements créances Enquêtes commerciales FRANCE SECURITE - 924-79-53.

ENT. TRAVAIL TEMPORAIRE lyonnaise, tr. implantée région Rhône-Alpes, client. assurée, sér. renommée, ch. entreprise simil. pour fusion. Ecr. s/réf. 75-17, A.R.P., 79, rue de Sèze, 69006 LYON.

Quelques exclusivités A SAISIR par unités de 35.000 F investissez ds matériel breveté offrant EXCELLENTE RENTABILITE Ecrire en indiquant nº de tél. : EMY, 21, rue de la République, 78230 LE PECQ.

cours et leçons

J. F. prof. donne leçons anglais allemand, 20 F hre, Courbevoie. TEL. : 553-47-67.

Prof exp. langue mat. angl., donne cours part. ts niv. 707-07-09

REEDUC. ORTHOGR. prog. rap. hab. dyslexie. — 924-87-04.

Préparat. Sc Po. Leçons part. pr diplô. 76. — 602-16-64 ap. 19 h.

MATH. Ratt. enfts mal débuté décour. 278-77-71

occasions

Tapis Siva turque ancien 5 m. 75 X 4 m. 18. T. 770-13-72.

BEAUX LIVRES Achat comptant à domicile. Cours le plus haut MER. 26-73

perdu-trouvé

Mlle Azermidokht, Bahari, née 15 juin 1946, Téhéran, Iran ayant perdu passeport 2 mars métro Montparnasse, demande qu'on lui renvoie foyer assistants service sociale, 250, bd Raspail, 75014 Paris. Merci. Récompense.

demandes d'emploi demandes d'emploi

D.E.S. DROIT PRIVÉ
Jeune femme 30 ans, 5 années expérience DROIT DES AFFAIRES, ANGLAIS COURANT. Disponibilité immédiate, recherche PARIS ou REGION AIX-MARSEILLE Poste correspondant dans entreprise multinationale ou cabinet juridique.
Ecrire nº 2021, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

JEUNE FEMME 30 a., CADRE, 6 a. expér. vente, 2 a. direct. petite sté. COLLABORATRICE EFFIC. sens initiat., responsab., ETUD. TTES PROPOSIT. Ecr. Mme Garnier, 16 bis, r. Jouffroy, 75017 PARIS. — 766-42-34.

Etudiante allemande (université de Cologne) ch. travail, si poss. au pair, Côte d'Azur, à partir 1er août jusq. 1er oct. 75, Heike-Susanne SCHMIDT, 5 Köln 41, Gleuelerstrasse 171, (R. F. A.).

Architecte D.P.L.G. dyn., sér. réf., pouv. s'insérer à ts nivx de la maîtrise d'œuvre, aimant responsabil., ch. poste chez arch., b. Etudes ou d'ingénierie. J. Ducros, 69, rue Bobillot, Paris-13e.

COLLABORATRICE DE DIRECTION, 45 a., dipl. C.P.A., excel. présent., connais. angl., possed. plus de 20 a. exper. ds postes de responsabil. : secrét. commercial, apr.-vente, contentx, assur., etc., libre de suite, rech. poste simil. ou ASSISTANTE DE DIRECTION. Réf. prof., mor. 1er ordre. Ecr. 3.854, Confesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

J.F. 24 a., B.T.S. publicité, lic. et maîtr. hist., angl., ital., 2 a. exp. commerciale, ch. empl. stable ds publ., relat. publ., presse ou édit. Michelle Commeignes, 22, r. d. Vinaigriers, 75010 Paris. Teleph. 726-29-76, heures bureau.

F. 40 a., secr. très exp., esprit ouvert, bac ph., conn. anglais, ch. emploi dans société édition. Ecr. nº 8.360, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Instituteur, titulaire C.A. pédagogique, connaiss. photos, étud. toutes proposit., région indiffér. Ecr. nº 8.361, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE FILLE ETUDIANTE CHERCHE EMPLOI AOUT. — Ecr. nº 6.916, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE FEM. GENERALISTE, 40 a., exp. ANALYSTE FINANC. étude économique et industr., gestion financière. JURISTE de formation (D.E.S.) bilingue anglais, not. allem., espagn., qualités réflexion, méthode, rédaction, goût précision, ch. situation active direction financière, secrétariat général, contrôle filiale étrangère, relations international., information. Ecr. T. 68.008 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CADRE BANQUE - 40 ANS
20 ans exp. titres, rech. poste à responsabilité dans banque privée de préférence. Ecr. à 3.014, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 26 a., prof. math., ch. empl. prof. mi-t. Paris ou corr. Ecr. à 2.980, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SUEDE
J.H., 25 a., frit., bne cult. gén., rés. Stockholm, form. photo-gr., ét. tte propor. hon. rel. pub., com. Ecr. à 8.356, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 26 a., rech. sup. télécom. rotary, ch. empl. mi-tps Paris. Ecr. nº 2.979, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. photographe, libéré O. M., cherche place. Teleph. 700-73-62.

Chimiste organicien, H., 27 ans, doctorat 3e cycle, 3 ans expér. labo. synthèse organique, ayant connaiss. en spectrométrie et biochimie, lib. O.M., rech. poste rég. parisienne. — M. Métayer, 10, placette de Picardie, 95740 FREPILLON. - 960-38-53.

COMPTABILITE ANALYTIQUE
Cadre 55 a., instr. sup. spécial. économie entreprises industr. Téléph. 205-24-65.

F., 48 a., b. présent., goût cont. hum., ayt tenu aff., ch. place stable avec responsabilités ds publ., relat. publiques. 874-94-37.

H.E.C. - C.P.A. - 45 ANS
tr dyn., exp. financ. + excell. vend., ch. sit. Ecr. Emy, 21, r. République, - 78230 LE PECQ.

38 ans, directeur compt. gestion, ESC-ICG, 2 ans respons. compt. gross., 3 ans respons. comptab. usine fabricat., 10 ans direct. génér. banque privée, responsab. compt. informat. budget, formation, cherche poste direction secteur bancaire ou autres. Ecrire agence HAVAS, 59023 LILLE, CEDEX, sous la référence AT 2.844 4.

HOMME, 13 ans expérience NEGOCIATIONS, CONTRATS COMMERCIAUX à niveau élevé, cherche poste : RELATIONS PUBLIQUES ou autres. Suis écrivain Prix littéraire 1974. Ecr. nº T 67 995. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

JEUNE CADRE DIRECT, 28 a., dynamique, fonceur, 8 a. expér. TRAITEUR hôtel, restaur., restaur. entrepr., excell réf., capab. gérer compl. Affaire libre rapp. Téléphone : 657-33-05.

H., 25 a., bac, 1 a. sc. éco., 5 a. exp. vis. médic., ch. poste cial export ou poste cial étrang. angl. cour. Ecr. 2.969, « le Monde », 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e.

Français, célibataire, 40 ans, résidant actuellem. au Canada, recherche situation en France. Ecr. nº 2 988, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 30 a., lic. en droit, expér. administrat. et financ. comptab., contentieux et immobil., ch. sit. position cadre. Ecrire nº 8.309, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. - 25 ANS
Maître S. SC. de gestion Paris ;
BA Business Studies IV ; British institute of management ;
A M B I M ;
2 ans résidence G.-B., management consultant, disponible de suite pour STAGE D'ETUDES avant appel service national août 1975.
Ecr Havas, Rennes, nº 580 V.

H., 30 ans, B. P. banque, 9 ans expérience transferts, titres, ch. emploi similaire. — Ecrire à : nº 3.394, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

L'immobilier

appartements vente

Paris

KLEBER - BOISSIERE. Imm. p. de t., coq. 2 p., c., s. e., w.-c., TEL., 4e étg. SS asc., 35 m², 160.000 F - 533-93-63.

Appt dble, liv. + chbre, s. eau, cft, tél., bon état. Vis. s/place, 5, rue Pasteur-11e, 14-19 heures, du 17 au 21 avril 1975.

Près place Mouse, dans petit imm. caract., choix bx stud., confort, clair, sur rue calme. Jeudi, vendredi, samedi, lundi, 33, rue de la Clef, 14-18 h. 742-89-23.

Av. NIEL. Gd standing, appt 185 m². Vaste récept. + 3 chb. + chb. service. Etage élevé, ascens., 750.000 F - 989-31-74.

DAMREMONT. Bel imm. P.d.T. 4 P. 130 m² en dupl., gd cft, sal., récept., gde chem., TEL. 375.000 F. — 387-20-03.

MARAIS - BEAUBOURG
Je vends studios grand confort, placement garanti. Visite jeudi, vendredi, samedi, de 14 h. à 18 heures, 22, rue de la Verrerie, PARIS (3e). TREVAL, 277-62-23.

Près parc Monceau - Prony, gde récept., 2 ch.+bur., galerie d'entr., gde cuis., 2 wc, bs, asc. chauff., tél. Supert. 180 m² + chb. serv., garage - 325-36-52.

15e. Imm. stands, stud. amén., kitchen, équipée, tél., parking. Renseignements : 770-96-84.

BAC - SAINT-GERMAIN
Bel imm. 150m², r.-de-ch., haut. plaf. 3,50 m., ch. cent. Idéal cabinet de groupe. Téléph. à 260-39-11, poste 242.

Pont-de-Sèvres. Direct. à part., vds très bel appt 130m² + 10m², bel imm. récent, living, salle à manger, 3 chbres, calme. Soleil, garage, cave. Tél. 772-22-03, de 9 h. à 12 h.

MONTPARNASSE. Tr. bel imm. P.d.T., 2 P., c., cft, 175.000 F ; 4 P., cuis., confort, 320.000 F. Téléphoner : BAL. 07-36.

Mairie 17e. 3 p., impecc., cuis., bs, w.-c. sép., plein sol., 5e étg., sans asc. Immeub. ravalé. Prix total : 153.000 F - 292-07-77.

Près PL. DES VOSGES. Bel imm. 17e, 1er étage. Appt caractère, 5 P., tout confort, 730.000 F - 705-50-36.

PARC MONCEAU
Superbe imm. grand standing, appt de classe exceptionnelle, vaste réception, 6 p. ples, 210m², 2 services. FONCIAL, 266-32-35.

4e - LE MARAIS
2 p., 38 m², cft, 4e ét., 118.000 F. Téléphoner le soir à 250-90-14.

4e, SAINT-PAUL, ODE. 42-70. APP. 36m², Lux. RENOVATION. JARDIN PRIVE.

CONVENTION-LECOURBE. Im. neuf, 4 vraies p., 3e étage, cuis. équip. 85 m² util., parkg, cave. Excl. Jaggli, 24, r. Raynouard. 527-09-85.

PTE ST-CLOUD. Imm. P. d. T., standing, grand 3 p., tout cft. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

Rue de LONGCHAMP. Place IENA. Tr. bel imm. grand stdg. Gd appart., 3 récept. + 5 ch. + dépendances - SOL. 24-10.

RUE DE LA PAIX
Etg. élevé, imm. haut stdg, lux. 70 m², calme, soleil. 260-34-88 ou 260-85-02 - ZANNETTACCI.

PEREIRE
6 bis, rue Galvani-17e. Grand 4 p., bains, 135 m², ch. serv. 1er étg., tt cft, soleil, calme. Prix 550.000 F - 265-90-05. Sur place vendredi, 14 à 17 h.

REPUBLIQUE
23, rue du Faubourg-du-Temple, STUDIOS, DUPLEX, 2-3 PCES. vendredi, samedi, 13-19 heures. TREVAL, 277-62-23.

PRES QUAIS 6e ARRDT
Entièrement sur jardins. Grand appartem. 4-5 p., 165m², dans bel Hôtel part. classé. Michel & Reyl S.A. - 265-90-05.

N.-DAME - ST-MICHEL
STUDIO - Poutres, colombage, 3e étage, s. bs, cuis. équipée. Vis. 14 h. à 19 h., vend., sam., lundi, 12, rue Hôtel-Colbert.

124, AV. VICTOR-HUGO
Imm. P. de T., 5 pièces, confl. Jeudi, vendredi, de 14 à 18 h., ou téléphoner au 222-57-56.

15e CONVENTION
4 pièces, 90 m², 1er étage, donnant sur jardin et rue.
DISPONIBLE IMMEDIATEM.
Cuisine, s. de bs et s. d'eau, nombreux placards.
410.000 F (1 parking inclus).
Rens. et vis., s'adr. à SEERI, 22, rue Violet - 734-32-80.

SEVRES
4 pièces, 85 m², living double + 2 chambres, jardin privatif.
358.000 F. - Parking compris.
Cuisine équipée, nombx rangements, salle de bains et salle d'eau, moquette, tissu au mur.
HABITABLE DE SUITE
Rens. NOVIM, 2, av. Montaigne. Ts les jours (sf dim.), 225-98-30.

MONTGALLET - Récent, Etage élevé, 4 p., verdure. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

ROMANTIQUE, baigné de sol., duplex, 6 p. av. jardin privé. RUE D'AUMALE - 724-02-44.

ST-PH.-DU-ROULE dans imm. stand., 5e ét., gd Stud. TELEPH. LUXUEUX. AMENAG. 805-17-61.

E.-ZOLA 3 p. cuis., sal. d'eau, chauff. Prix 152.000 F. Fac. SUF. 66-35.

15e Dupleix. Imm. rav. charm. stud. cuis., dche, w.-c., moq. part. 119.000 2e ét. sur rue état 577-29-29.

AV. RACHEL (18e) Imm. P. de T. ent., 3 p., cuis., wc., s. d'eau, balc. Impec. RARE. TEL. 577-29-29.

7e VANEAU. Petit duplex 35 m² s/charmante cour tout confl. Tél. : 567-22-88.

TRINITE 6/7 P. Profess. à rénover. Bel immeuble. 325-32-77 (le matin).

18e RESID. IMM. RECENT. 6e ét. asc., grd studio, dépend. 70 m² + terrasse, tél. Prix 230.000 F. LAB. 13-09.

E.-ZOLA 2 PIECES, cuisine, cab. toil., chauf. Impecc. Prix 82.000 F. Facilités. Pour visiter me voir : 111, RUE DU THEATRE.

ALESIA Bel imm., chf. cent. Studio, confl. Prix 77.000 F. Jeudi, vendredi 14-17 h. 15, RUE DUCOUEDIC.

Mº ALESIA Ptaire Vend de gré, à part. appartem. 3 P., 72 m² au 8e ét. imm. 1968, vue impren. tt cft. Park. couvert, cave. Prix 350.000, créd. Tél. heures bureau 622-14-45.

BD DE GRENELLE
SPECIAL PLACEMENT
STUDIOS Tout confort
Bloc cuis., moquette, tissus aux murs, salle d'eau, w.-c.
A PARTIR : 69.000 F.
Me voir sur place, jeudi, vend. de 14 à 18 heures.
166, BD DE GRENELLE.

Rue de MAUBEUGE Immeuble standing 5 pièces, cuis., s. de bs, chff. cl, asc., imm. p. de t., tapis escal. 2e ét. sur rue et cour. Prix intéressant. - Tél. 285-16-07.

RANELAGH Imm. tt cft, vend mon liv. dble, 3 ch., cuis., s. bs, 2 wc, 2 entr., 105m², tél., état neuf. 23, av. Mozart, 10 à 19 h.

COGNACQ-JAY 3e ét. sur cour Stand. Appt 3 P., cuis., bains, 78 m2, 360.000 F. Exclus. JAGGLI - 527-09-85.

VIe - SUR GRAND PARC - Luxueux appart. 195 m2 dont ATELIER 75 m2 - Hauteur 8 m 6e ét., asc. Prix élevé. 742-02-44.

ALESIA 5 PIECES, tout confl, 115 m2, tél., park. Prix 480.000 F. - POR. 03-83.

GOBELINS 70 m2 Calme, soleil tt confort, pier. de t. 24, Reine-Blanche. - Samedi-dim., 13-17 h. Tél. 587-23-14 (après 18 h 30).

AV. SUFFREN 7 pièces, tout confort, tél. Imm. stand. Ch. serv. SOL. 39-18

2e PALAIS-ROYAL BOURSE
Dans un magnifique immeuble fin 17e restauré entièrement. Vide-ordures - Interphone. Haut de PLAFOND POUTRES et PIERRES apparentes et d'origine
STUDIOS 2-3 PIECES
avec LOGGIA de CARACTERE Décorés et aménagés Très grand standing Investissement et demeure de très grande qualité Le PROPRIETAIRE GIRPA 325-25-25 + 56-78

18e VIEUX MONTMARTRE
Quartier d'artistes
Calme, ensoleillé - Dans typique petite immeuble rénové 100 % Propriétaire vend directement 7 STUDIOS ou 2 PIECES et DUPLEX entièrement équipés et décorés Livrables de suite PLACEMENT SELECTIONNE à HAUTE RENTABILITE Gestion et location assurées GIRPA 325-25-25 325-56-78

15e PLACE FELIX-FAURE
(près square Saint-Lambert)
Ds charmant imm. rénové 100 % Avec style rustique PROPRIETAIRE vend DIRECTEMENT 15 STUDIOS et 2 PIECES Très GRAND CONFORT Livraison mai 75 - Habitation ou placement de choix. Gestion et location assurées GIRPA 325-25-25 325-56-78

Région parisienne

BOULOGNE - BOIS
Imm. réc., standg, gd studio, cuis. équip., bs, balcon, parkg. REGY - 577-29-29.

BOIS D'ARCY
Résidence « La Normandie », Liv., 2 ch., box, 135.000 F+C.F. Liv., 3 ch., box, 150.000 F+C.F. S/pl., sam., 14 h. 30-18 h. 30, 15, r. J.-Mermoz, ou 359-25-08.

Versailles R.D. Imm. P. de T., 5e gare, 4 pces, cuis., bains, balcon, garage, avec 50.000 F comptant - 526-73-01.

VINCENNES. Imm. réc., stdg, étg. élevé, balcon. S/r. calme, 3 p., tt cft, aménagé, impecc. + parking, 242.000. T. 944-43-87.

91 - WISSOUS
Près Antony. Partic. à partic., vend appt récent, libre sept.-octob., 4 p., tt cft, gar., s.-sol, 160.000 F. Vis. sam. et/ou dim. apr.-m. Ec. 6.671, le Monde P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

NEUILLY
WINSTON-CHURCHILL, vue panoramique, immeuble récent, 3 pces 80m² s. r. et jdin, gd balc., calme, soleil. Téléph. 256-05-95.

NEUILLY SAINT-JAMES
25, rue du Bois-de-Boulogne, ds bel immeuble anc. rénové. Appt. 195 m², 6 pces, 2 bs., tt cft., clair, soleil, sur place samedi 19, 11 h. 30 - 17 h. FRANK ARTHUR - 924-07-69.

BOULOGNE récent calme
Sol. liv. + 3 ch. 90 m² 300.000 F S/pl. ven., sam. 14 h. 30-18 h. 30 5, rue BERANGER ou 359-68-10.

CHAMBRES SERVICE
avec dche, w.-c. indiv. ds imm. neuf, libres à la vente.
ANTONY, RESIDENTIEL
29 m² + park. : 65.300 F.
30 m² + park. : 67.300 F.
34 m² + park. : 77.300 F.
43 m² + park. : 87.000 F.
Location assur. Rentab. 9%.
I.R.S. 21, av. Div.-Leclerc, Antony. 237-24-80.

NANTERRE, La Boule. Imm. P. de T., 3 P. 70 m² prof. lib. poss. tt cft., cave, park. en ss/sol. A SAISIR. 285.000 F. Agence Gare Rueil. 967-03-79.

Voir la suite de notre immobilier en page 34

L'immobilier

constructions neuves

CENTRE DE SCEAUX
L'ARMORIAL-SUD
20, place du Général-de-Gaulle. Dans petit imm. gd standing, reste 4 appartements à vendre 2 et 4 p. duplex avec jardin, à part. 4.100 F m2, Px Fermes. Livr. 3e trim. 75. Vis. sur place Lundi, vendredi, de 14 à 19 h., samedi et dim. 10 h. 30 à 19 h. FIF — 660-71-75 et 722-15-30.

XVe RUE DE LA PROCESSION
PRIX FERMES
Petit immeuble de haute qualité 2, 3/4 pièces
Possibilité duplex
CREDIT possible 95 %
LIVRÉ terminé S. de bs décorée cuisine équipée, CAVE PARKING chauffage électrique intégré
Rens. : 22, rue J. BAUDRY de 14 h 30 à 18 h 30 sf vend. dim. ou INFORM. IMMOB. 266-56-50.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
LE CAPRI
27, rue de la Croix-de-Fer. Ch. à 5/6 pièces, calme, jardin, piscine.
A part. 3.200 F m2. Px fermes. Appart. témoin décoré. Livr. immédi. S. place ts les jrs (sf mardi) 14 h. 30 à 18 h. 30. FIF. 963-53-17 et 722-15-30.

PARIS XXe
« Résidence Réunion 42 » 40-42, rue de la Réunion, Apparts de 2 Pièces à vendre. Bureau de vente s/place, lundi et jeudi, de 14 h. à 18 h. 30. S.O.G.E.I. : 331-65-67 +.

appartem. achat

Achète, urgent, rive gche, préf., 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 1 à 2 PIECES, paiem. compt., chez notaire - Tél. 873-23-55.

appartements occupés

Directem. par pptaire, gd choix 1, 2, 3 p., Marais, Mouffetard, Ségur, Montparnasse, Auteuil, Montmart. 272-09-11, 278-09-49.

SAINT-AMBROISE
Square Maurice-Gardette Immeuble pierre de taille. APPARTEMENTS OCCUPES
2 PIECES 35 m2 environ, cuisine, w.-c., possibilité bains. Tél. 735-98-57.

locations non meublées

Offre

Rosny-s/Bois, prox. centr. com., loue appt F 5, stdg, 100 m2, tél., park. s/sol. 858-72-39, ap. 19 h. 30.

RUE DE MEDICIS (face au Luxembourg), 3 Pces en duplex, tt cft, tél., loy. mens. T.C.C. : 2.400 F. Pr visite et renseign., Téléphone : 878-58-97 ou 25-53.

LAMARCK. Balc. Sud, s/verdure, calme, récent, 2 Pièces, tout conft, tél., 1.050 F. - 229-52-98.

ODEON. Stud., cft, bel imm., petite cour privée, 1er étage : 850 F. - Téléphone : 326-53-39.

CHAMPS-ELYSEES, GD STDG, splendide appartement 200 m2, bail travaill. indépend., 2 ch., salon, séjour, salle de bains, cuis., 2 ch. de bonne, entrée principale et de service, tél., chauff. collectif, ascens., 2e ét. sur rue, chbres sur cour 9.000 F par trimestre, reprise 16.000 F. Téléphone : 255-85-76.

BOULOGNE
Près Roland-Garros et Bois, société propriét. loue directem. STUDIOS, 34 à 39 m2
2 PIECES, 60 à 65 m2
3 PIECES, 84 à 89 m2
LIVRAISONS AVRIL 1975. Visite sur place lundi, mercredi, samedi, de 14 hres à 16 hres, 20, rue Denfert-Rochereau.

ILE SAINT-LOUIS
SUR SEINE, COTE SOLEIL
Grand living et 2 chambres, confort exceptionnel. Prix élevé. Téléph. 704-71-08 et 272-13-76.

PASTEUR Imm. nf jamais habité. TR. B. 3 PCES, cuis., sdb. en Marbre MOQ., TEL., Parkg., étg. élevé Poss. profess. 1550. 555-73-54.

15e STUDIO neuf. Prix 650 F net. - POR. 03-83.

DENFERT 2 PIECES, tout confort, Tél. Px 1.000 F + charg. POR. 03-83.

A LOUER REGION
ST-GERMAIN-EN-LAYE - Dans un parc de 8 ha Mais. compr. triple salon, s. à m., bur., 12 ch., sanit., dépend., grenier. ANJ. 18-83 **LARGIER**

ALESIA 4 PIECES, confort individuel, tél. Prix 1.200 F. - POR. 03-83.

ARAGO Imm. récent, Beau STUDIO, cuis. éq., bains, TEL., Balc. 800. 555-72-54.

BOULOGNE Pont-de-Sèvres Gd stdg. 4 P. tt cft, balc. Park. Cave. 1.700 F. SUF. 42-06.

ETOILE - 2 pièces, cuis., bains, tél., moq. 1.200 F. ETO. 45-63

Demande

Médecin dés. louer à l'année PROPR. 8/10 p., gd terr. atten. Rég. Dreux-Houdan-Anet-Nogent-le-Roi. Faire offres détaillées Agence HAVAS, 28100-DREUX (no 93.480). qui transmettra.

locations meublées

Offre

16e, propr. : pr 6 sem., 1 chbre, conft, 380 F mens. MIR. 92-03.

PARIS-XVIIe. Entr., cuis. s. de b., wc, séj., chbre, chff. centr., 780 mens. — Tél. : 243-41-88.

échanges

URGENT : échange maison aux U.S.A. contre appt à Paris en juillet 75 ou août 76. Ecrire à BRYCE Princeton Seminary N.J. 08540.

terrains terrains

PAU — Pyrénées-Atlantiques Partic. vend TERRAIN 6.222 m2 proxim. immédiate Pau, 170 m. façade sur R.N. 134 Pau-Bordeaux. Eau. El. Rivière limitr. Autorisation construire + possib. Stat-Serv. VOISIN, 37, r. Saumur 64000 Pau. Tél. (59) 32-02-86.

NOUS DISPOSONS D'UN CENTRE D'AFFAIRES
Equip. résident. et sportif. Impte zone indust. en Toscane (Italie). Except. occas. pr investissement. Négociat. directes. Vente totale ou part. Autres combin. simil. à dispos. S'adresser à WORLD COMPLEX CONSULTANTS, via Valentini 10 PRATO : Tél. : 0574/35.390 ou PISTOIA : Tél. : 0573/27.126 ou FLORENCE : Tél. 055/670-200.

Face aux îles d'Or
LE RAYOL-CANADEL (83) à vendre très beau terrain 3.000 m2 environ. Très bien exposé. Tél. 15-94-72-60-18 et 72-60-13.

LA CELLE-SAINT-CLOUD
« LA CHATAIGNERAIE » terrain d'angle. 1.000 m2, façade : place et avenue, résident. Rez-de-ch. Ccial, possib. pavillons jumelés viabilisés. Ecrire no 759.797, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e, qui transm.

A V. ROUEN, axe Paris-Le Havre, TERRAIN 2.200 m2 av. 800 m2 couvert. RICHER, 47, rue Mustel, 76000 ROUEN.

viagers

LIBRE GAMBETTA étage élevé STUDIO, sal. bns, cuis. 25.000 F compt, Rte 1.200 F mens, 2 têtes 70-71 ans. Téléph. : 870-85-80.

BAC Bel imm. Pierre de Taille ravalé Beau 3 P., ent., cuis., bns. Imp. ch. cent. Occ. 1 T 70 ans. Cpt. 70.000 + Rte. VERNEL 526-01-58

locaux commerciaux

A louer 900 m2 appart. profess., av. de l'Opéra/rue Molière, à part. de 145 m2, parking, téléph., asc., moquet., archives, gd stdg, cuis. équip. Livrais. avril 1975. CHESTERFIELD RONSON EUROPE S.A., 34, avenue George-V, Paris-8e. Téléphone : 720-65-21.

A louer, République, belles salles de cours, équipées. S'adress. SPLEF, 2, rue Gabriel-Vicaire, 75003 Paris. Tél. : 887-62-26 et 272-72-95, de 14 à 18 heures.

Ch. à louer atelier de menuiserie, 200 m2 sans droit au bail, Paris ou proche banlieue. Téléphone : 357-11-13.

Assoc. ch. à louer maison, hôtel partic. ou appart., 300 à 400 m2, avec cour ou jardin, 7e, 8e, 9e, 15e, 16e, 17e, Levallois, Neuilly. Tél., lundi 21, RATHLE, 9-12 h., 14-18 h., au : 265-75-41.

ENTREPOTS ou ATELIERS
avec ou sans bureaux de 800 à 3.600 m2, équipés. Libres de suite, bail long. durée Palaiseau - Coignières - Trappes
SEPRIM. 950-30-28.
VERSAILLES, 85 av. de St-Cloud

VENDS local 250 m2 av. terrain 3.000 m2, accès camion, bord R.N. 532, 5 km Saint-Marcellin. Ecr. REBOUL, ébéniste, Saint-Romans 38160 Saint-Marcellin.

bureaux

Impte société rech. exclusivem. quart. St-Lazare, 400 à 450 m2 de bureaux. - Tél. : 580-81-20.

BUREAUX TOUTES SURFACES Location sans pas-de-porte. Ag. Maillot, 293-45-55, 522-19-10.

RICHELIEU - 4 SEPT., proxim. A LOUER SANS T.V.A. : 700 M2 EN 23 BUREAUX. KNIGHT FRANK et RUTLEY. Téléphone : 260-67-53.

58, AV. MARCEAU, A LOUER TRES GRAND STANDING : 580 M2 SUR UN NIVEAU. CLOISONNEMENT LUXUEUX. KNIGHT FRANK et RUTLEY. Téléphone : 260-67-53.

PROPRIETAIRE loue un ou plusieurs bureaux, immeuble neuf. Tél. : 758-11-10.

PLACE ST-AUGUSTIN
A LOUER 2 bureaux dans immeub. de burx grand standg climatisat. serv. télex, téléphone, salle de conférences, parking. Tél. 522-32-20 ou 65-39.

CERTAINEMENT **UNIQUE** SUR LE MARCHE
A LOUER
AVENUE DE NEUILLY
NEUILLY 210 M2 BUREAU
Dans immeuble commercial moderne au dernier étage, avec terrasses. Locaux actuellement aménagés en luxueux appartem. bourgeois. Travaux de transformation partielle ou totale, selon besoins utilisateur, payés par propriétaire. Tél. : 637-43-43.

fermettes

BELLE FERMETTE restaurée, au Nord de la Sarthe (2 h. de Paris) s/2.000 m2. Px 85.000 F. Région SABLE, FERMETTE de 3 Pces, nombr. dép. S/14.000 m2. Prix 105.000 F. C.I.O., 8, rue Gambetta, 72-LE MANS. Tél. : (15-43) 28-79-16.

villas

PARC DE SCEAUX. Très belle villa cossue. belle réception + 3 chbres, garage 2 voit., magnifique jard.. 850.000 F. ERBE, Téléphone : 702-71-01.

domaines

4 km. de La Roche-sur-Yon, vds cause santé, terr. 5 ha, élevage 400 bêtes, mais. 8 Pces, cuis., s. d'eau, wc. Prix intér. M. Jesué, Mouilleron-le-Captif, ou Téléphone : 37-16-42.

pavillons

PUTEAUX GARE. - Très belle villa, 10 Pces princ., intérieur 315 m2 env., jard. 840 m2 env., garages. Téléphone : 775-10-75.

ASNIERES. A louer pavillon de 8 Pces, cft, jard., gar., 2.500 F mens. — Téléphone : 793-91-18.

SEVRES. 3 P., cuis., gar., jard. 300 m2, 165.000 F. T. : 027-57-48.

maisons de campagne

à vdre, rég. Puisaye, fermette, tt cft, gd séj., ptres app., prol. cuis. éq., 2 ch. + logg. et dég., s. d'eau, habit. de ste, grange et hang. amén., terr. 1 ha parcell., prox. pêche, voile, bain, équit. S'adress. Me Darmon, notaire, 89 Saint-Fargeau. — Tél. : 102.

propriétés

A vdre, 30 km. s.-o. ORLEANS, ds b. chât. L. XIII, ent. rest., parc 7 ha, jouxt. village, tt comm., appt 3 P., cuis., bs + tél. Ecr. Thiery, 40, r. Prony-17e.

38 km. Sud près Saint-Chéron, tr. belle mais. anc., restaur., tt cft, tél., chff. centr., 7 Pces + atel. d'artiste, gar. 3 voitures, ravissant pet. jard. Sud, patio Nord, le tout entièrement clos. Prix : 345.000 F. Tél. : 491-91-46.

Partic. vend, 50 km. sortie Vincennes dans hameau orée forêt doman., 4.000 m2 terr., abbaye Moyen Age, restaur. et amén., 200 m2 habit., sur cave, dépend. 200 m2 au sol. Prix : 500.000 F. Vis., R.-V., Tél. : 16-1-401-51-13.

VALLEE JUINE. Splend. mais. caract., s/cave, cuisines, salon, séj., chem. rustiq., 6 ch., bns, s. d'eau, 2 wc, chf. cal, garage, 2.000 m2 terr. clos, pr. comm., transp. 425.000 à déb. 490-12-61.

BD RIVIERE
Jolie VUE, charm. maison 6 p., cuis., c. toil., dépend., tr. beau jardin, nombrx arbres, 2.650 m2. Px 215.000 F. Cabinet Blondeau-Leblanc, 2, faubourg Cappeville, GISORS. Téléph. 620.

NORMANDIE 125 KM
Maison caractère sur 6.000 m2. Possibilité 270.000 F. CREDIT, impecc. gde chemin, colombage. TRU. 07-61, avant 12 heures.

A 160 km de PARIS
PROPRIETE Bordant et surplombant
LAC DU BOURDON
Avec 12 ha : 450.000 F
Avec 31 ha : 700.000 F
Créd. 80 %. L. THYRAULT, 89-Saint-Fargeau. Tél. 183.

145 km PARIS, hab. suite 4 P., dépend. En face bergerie + pet. pièce eau. Verger. 2.800 m2 - 140.000 F.
THYRAULT Créd. 80 %. 89-St-Fargeau. T. 183

MELUN Bord SEINE
Somptueuse propriété s. 12.600 m2 parc boisé av. 150 m berge priv. salon ancien 60 m2, s. à m. boiseries, chemin., 10 ch., cuis. éq. tt cft., tél. + Pav. gard. 2 appts 4 gar., orangerie, terrasse, dép. diverses. Prix 875.000 F. Crédit.
AVIS 3, avenue Gal-Patton, Melun 437-02-78.

villégiatures

Corse dans village près Calvi loue maison 6/7 pers. juin-juillet Ecrire no 6913 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

l'agenda du Monde
Chaque vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre une nouvelle rubrique dans laquelle seront regroupées des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.).
Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, poste 374

exclusivités

appartements vente

Paris

RESIDENCE MANCINI
STUDIO D'ARTISTE, s/cour-jardin. 343-66-29. Vente sur place, 45, rue de CHARENTON.

RD.-PT.-CH.-ELYSEES
Imm. stand. 6e étage, ascens., soleil, dble-living + chambre, cuis. éq., salle-bains. Tél. 65 m2 + grande terrasse, 530.000 F. Très beau studio 35 m2, salle-bains, tout confort, 250.000 F. Possibilité réunir les 2 appts, s/place jeudi-vend. 14 h. - 18 h. 7 rue Jean-Goujon, (8e) Tél. : 783-33-02.

BATI-SERVICE VD DIRECT. Au pied des :
BUTTES-CHAUMONT
102, rue de Meaux, Paris-19e, quartier commerçant et animé, STUDIOS ET 2 P. entièrement rénovés et aménagés.
DE 69.000 A 128.500 F
Long crédit très avantageux. S/pl., mar., mer., vend., sam., de 14 h. 30 à 18 h. 30. Tél. 526-87-79. Location assurée pr investisseur.

MARAIS Rue Beautreillis ds mme imm. classé
— Splend STUDIO 40 m2, caract. ptres, chemin., tt conft., tél. rare : 159.000 F.
— Petit STUDIO impecc., alcôve sanit., sol., calme. 89.000 F. Tél. au 734-98-87.

5e PRES MOSQUEE - 3 Pces cuis., bns., w-c., tél. 60 m2 env., r.-de-ch., pavil. sur jardin, (IDEAL Toutou, Minou) Px. 199.000 F. Rare. 734-73-46.

9e URGENT
Cause départ, imm. p. de t., 2 p., gde cuis., salle d'eau, w.-c., chauf. 50 m2 parf. état., clair, calme. TEL. 108.000 F. Vis. samedi 16 h.-18 h. Schwob, 11, cité Trévise.

5e MAUBERT. Très chouette atelier, living. + chbre., cuis., bns., tél., dern. ét., état impec., bel imm. rav. Px. 290.000. Tél. au 734-98-87.

12e Rue ERARD, 2 P. 50 m2 + grand balc., vue magnif. 180.000 + park. facult. 344-20-21.

Mo PASSY DUPLEX rez-de-ch., 1er ét., 100 m2 + grand sous-sol 35 m2. Prof. libér. 440.000 F. facilités. Jean FEUILLADE - 579-34-37.

7e APPT 3 P., cuis., cft, asc., s/verdure, plein sud. 450.000 F, facilités. - 770-66-14.

VIIe 100 m Champ-de-Mars Imm. stand. Double living + chbre 75 m2, s/square, verdure Profession libérale. - 924-72-45.

R. STE-ANNE Ds immeuble gd standing Splendide appart. 170 m2, gd cft. 750.000 F - 326-47-02.

Dans immeuble classé XVIIe
20 STUDIOS - 2 P. DUPLEX
Décorations luxueuses Asc., v.-o., chff. électr. intégré normes isolations EDF Restauration avec Beaux-arts. Voir appart. témoin les jeudi, vendredi, samedi, 11-19 h : 113, RUE SAINT-HONORE (1er)
SORPI Réalisation av. garantie décennale et bancaire

MONCEAU (Près)
Appart. haut stand. 300 m2 env., magnif. récept., 4 chbres, 3 bns, 3 ch. serv. Etage élevé, calme, soleil. Téléphone - Parking. RIC. 86-68 et 05-87

16e - RANELAGH
Dans imm. récent et de luxe, 6e ét. av. terras., 9 p., 320m2. RIC. 05-87 et 06-68

16e Ds bel imm. réc., p. de t. Au 6e ét., asc. Magn. **4 P.** 115 m2, 2 logg., Tél., tt le cft. D. PRESTON. ETO. 02-14.

18e Rapport 10 %. - 2 pièces, dépend., imm. p. de tail. 606-92-29, de 17 à 20 h.

Ve 3e étage, immeuble ancien, appt de caractère, prix élevé justifié. Tél. 633-08-11, le matin.

MARAIS 2 pièces, entr., cuis., w.-c., tél., sur rue. Jeudi-vend., 14-18 h. T. 233-62-46. 46, RUE DE TURENNE.

Part. vd appt 4 p., tél., 5e, 55 asc. Vis. vend. 18-4, 14 h. 30-17 h. 30, 5, square Maubeuge 9e ou téléph. Blois (15) 39-78-22-60.

Part. à part. de préf. vend 6e Saint-Germain-des-Prés studio, cuisine, douche. Sur place vendredi 16 h. à 19 h. samedi 10 h. à 12 h. 42, rue du Dragon.

RUE DE MAUBEUGE dans im. bourg., 6 p. 300m2 env. gd luxe + 5 ch. serv. exclus. M. Duault, 129, bd Magenta, Tél. 526-00-37.

RUE MONGE
ds bel imm. p. de t., 3e ét. liv. + 2 ch. pte cuis. Lux. décoré. Px tot. 350.000 F. Tél 526-00-37.

MOUFF. ch. indép. rapp. poss. 450 mois, 49.000 F. T. 387-69-59.

Square MONTHOLON
imm. bourg. 4 p. 90m2 tt cft. Px : 320.000 F. T. : 589-49-34.

MONTPARNASSE Im. p. de t., asc., du 2 ou 5 p. avant ou ap. travaux. Tél. : SAB. 85-86. mat.

RUE DE DUNKERQUE
Immeuble en pierre de taille. Ascenseur, tout confort 4 pièces, 110m2, 290.000 F. Intermédiaire s'abstenir. Tél. 606-92-29, de 17 h. à 20 h.

BUTTE MONTMARTRE
102 bis, r. Lepic, 18e. V. excep. 3 p. tout cft, 6e étage, ascens. Sur place de 17 h. à 20 h. Tél. : 606-92-29.

TROCADERO
Imm. récent, gd stdg. duplex, 9e et dernier étage, terrasse triple, living., 2 chbre, 2 bains, gar., chbre serv. T. 224-00-10.

Mo PTE-ST-CLOUD ds im. stdg tr. b. stud., cuis. sép., bs, 27m2, 4e asc., soleil, calme, 115.000 F.
Mo NATION ds bel im. ravalé 2 p. tt cft, 51m2, 6e asc. 165.000.
Mo ST-MANDE ds imm. stdg, 3 p., 72m2, tt cft, chf. cent. im., 1er étage, très urgent, 179.000 F. Sté GIERI, 343-62-14/343-32-67.

Statue de la Liberté
vue sur Seine imprenable imm. récent, grand stdg 70m2 tt cft, soleil, terrasse-balcon, tél., parking, 475.000 F. S/pl. vend., sam., 11 à 18 h., 3, quai Louis-Blériot. C. LOROT, 273-24-87.

Région parisienne

VESINET CENTRE
Dans immeuble confortable 1920 Bel APPART. 3 p., cuis., bains. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

PALAISEAU très beau 4 P. tt cft, imm. stdg, calme, verdure, ascenseur, tél., park. : 590-03-51.

Particulier vend appt de 75m2 séjour, 2 ch. serv., s. de bains, cave, 2 parkings sous-sol, tél., imm. beau stdg. Prix 245.000 F. S.pl. sam. 10 à 12 h.-14 à 17 h. 88 bis, av. de Paris, Versailles imm. sur jardin, 2e étage droite sortie ascenseur.

MEUDON-BELLEVUE. Vue except., p. vd appt 120m2, jdin-terr. 350m2, 2 s. de bains, 2 garages, 2 caves. Tél. 626-10-13.

Province

TROUVILLE-SUR-MER
Dans petit immeuble normand luxueux studios 2, 3 et 4 pièces VUE PANORAMIQUE SUR MER Crédit. Livr. été 1975. SOGEFRANCE, 13 bd Courcelles, 75008 Paris. — 522-37-60.

CANNES, b. 3 p., cent. 110m2 + terrasse/toit 120m, 6e étage, sud, jolie vue mer, 475.000 F. CROISETTE, 2 p. nf, 60m2, gd standing, 2e étage, 470.000 F. LE CANNET b. apt 4 p. 110m2 sud, 4e étage, vue dégagée, piscine, 380.000 F. Agence ANDRAU, 16, rue des Belges CANNES, Tél. : 39-28-92.

Aime-la-Plagne 2.000 m., supb. appt studio + 2 p jumel., meub. S'ad. Me Jourdain not., 27 Beaumont-le-Roger. Tél. : 44-20-09.

locations meublées

Offre

17e Luxueux 2 p. s/jdin 600 m2 cuis. éq., bs., w.-c., tél. 1 200 c.c. Prop. 293-39-02, 15-19 h.

13e PL. ITALIE 30 m2, studio, cuisine, bains garage. - 840 - KLE. 04-17.

locations non meublées

Offre

XVIIe ds pavill. s/jdin, grenier de style, c. éq., bs, w.-c., tél., 1.400 c.c. 293-39-02, 15 à 19 h.

(93) Bagnolet, métro Gallieni. SANS COMMISSION
3 pièces, 66m2, loyer 744 à 776 F, charges : 275 F.
4 pièces, 77m2, loyer 818 à 903 F, charges : 315 F.
5 pièces, 96m2, loyer 956 à 1.063 F, charges : 393 F.
PARKING EN SUS.
S'adresser bureau de gérance : LES PARCS DE LA NOUE, 1 à 13, rue de la Noue, BAGNOLET. T. : 858-02-31.

LOUEZ DIRECTEMENT OFFICE DES LOCATAIRES 9, r. du Hanovre, métro Opéra. 8, rue Ph.-Dangeau, Versailles.

PARIS-16e
Importante société loue SANS COMMISSION studio 38m2, loyer 1.075 F. CHARGES : 262 F. S'adresser chez la gardienne : 46 bis, rue SAINT-DIDIER Paris-16e. Téléphone : 704-62-25.

Demande

Ch. DIRECT. 4/6 p. ou PAVILL. banl. OUEST. Tél. : 950-36-70.

pavillons

CLAMART. Part. cause départ vend pavil. sur 400m2 terrain, tt cft, séj. 4 chb., cuis., 2 bns, gd ss-sol, gar. 2 voit., terrasse. Prix : 520.000 F. Tél. : 645-07-71.

Vend en propriété à Muids-la-Coquette Eure près Les Andelys, lieu dit : Les Hauts-de-Beauregard. Terr. de 2.500m2 avec pavillon, zone résidentielle. Vis. s/pl. la semaine sur rendez-vous et le dimanche de 10 h. à 19 h. Tél. : 254-86-75.

constructions neuves

NEUILLY
65, BD DU CHATEAU
du STUDIO au 6 P.
TRES GRAND STANDING
Tr. beau jard. privat. ombragé. Parkings, chambres de service. Prix fermes et définitifs. Livraison fin 1975. Bureau de vente sur place tous les jours sauf dimanche de 14 h. 30 à 18 h. 30.
P. DOUX 3, av. Gde-Armée (16e) 553-16-62

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt près de la NATION. Tél. : 343-62-14.

Urgent je rech. pr médecin de prov, 2 p. cft, stdg, 12e, St-Mandé, Vincennes, T. 577-29-29, p. 8.

Ch. 3 p. profess. même ss cft, Paris rive gche, 336-34-29, soir.

fermettes

HABITABLE DE SUITE
Fermette refaite à neuf, entrée, cuis., séj., 2 gd chb., s. de bns, w.-c., gar., dép., chff cent., jdin 1.154m2 clos. Prix : 150.000 F. Créd. possib. 80 %. Agence de COURVILLE (28). Tél. : (15-37) 23-30-80, même le dimanche.

usines

A VENDRE
Immeuble industriel
BAGNOLET
Prox. PERIPHERIQUE 500 m. échangeur Gambetta 2.400 m2 sur 3 niveaux
convenant à USINE - ENTREPÔTS ATELIERS
Téléph. Mme de Chazournes 538-14-41, Poste 4696.

viagers

Estimation gratuite - Discrétion
F. CRUZ S. A. - 265-68-90 8, rue La Boétie

DAUPHINE 5 p. 185m2 + serv. garage, 4e étage, occupé, 1 t. 74 ans, 350.000 + rente 3.000/m. Propriét. 924-66-79 et 490-72-15.

bureaux

RECH. PAIEMENT COMPT immeubles import. de qualité, libres ou occupés. préfér. burx. SOGEPAT, 25, rue Marbeuf. Tél. : 225-09-21 - 359-82-67.

propriétés propriétés

65 KM OUEST PARIS
Accès Autoroute, bord rivière Propté CARCAT ds Bourg tous commerces, entrée, séj. rustique chemin., cuis., office, cbres, wc, bns, ch-cl fuel, tél., gren., gar. grange 1.400 m2 parc. 370.000 avec 75.000, AVIS 23, rue C. d'Harleville, MAINTENON, Tél. (15) 37-23-02-29 même dim.

80 KM DE PARIS
Vall. Seine sur Montereau, maison dans village. Bon gr.-œuvre, de plain-pied, cuis., séj. 32 m2 avec poutres, chemin. rustique., 2 chbres., bns., w.-c., eau, él., chauf. cent., cave, garage, joli jardin. 130.000, créd. 80 %.
CHARON 162, rue Grande, FONTAINEBLEAU Tél. 422-27-78 ou 387-26-76.

TOUCY
ANCIEN PRESSOIR VUE SUR RIVIERE
Jolie maison bon état, pl.-pied, 5 bell. pièces, nombr. dépendanc. Cour et jardin 3.000 m2. Prix total 110.000 F, crédit 80 %. CHARON - 387-26-76

CHATILLON-sur-LOIRE (Loiret)
Affaire rare s/terrain 1 ha clos bordé par rivière, gentil bourg tous commerces. Ancienne seigneurie XVIe siècle, splendide corps bâtiment fer à cheval, construction pierres, tuiles pays, charpente en bateau renversé, gd séjour rustique 50 m2. P. A., cheminée à bûches, cuisine, 5 pièces, beau grenier amén., en retour grange, écurie et ancienne charretterie. A saisir. Prix total 195.000 F. Crédit 80 %.
LES PEUPLIERS BRIARE TEL. (15) 38-85-49-53 - 24 h/24.

Orée forêt de LYONS, spl. pté normande, longue basse, cuis., séj. dble 60m2 + 4 ch., w.-c., bs, gren. amé. + mais. amis. cel., atel., buch., 2 gar., sal. tx, 1.600m2 terr., 220.000, av. 45.000 AVIS, 8 fg Cappeville. Tél. (16) 32-30-91-11, le 405 à GISORS.

91 CROSNES, magnif. propriété 11 p., parc 5.000m2, pav. gard. ALGRAIN, T. : 285-80-59/09-54.

90 KM A L'OUEST DE PARIS sur 600m2 mais. pierre, excell. ét., 4 p., gren. amén., grange, 72.000, créd. 80 %. T. 709-46-21.

SUD SOLOGNE
Vends propriété de 4 ha. 7 p. tout cft., dépend., parc, tennis, bois. Px 300.000 F. Richez-AVALLON (86) 34-03-44.

OUEST COTENTIN
Port et plage, particulier vend très belle villa grand standing. pet. salon, 7 chbres, 3 bains + lavabos, tout conft, chauffage mazout, excellent état. Vue splendide sur mer et campagne, beau jardin 2.300m2, gar. Tél. : 288-38-55, heures repas.

terrains

HOUILLES Terrains pour construire 4 pavillons. Prix 390.000 F. - 968-96-17.

villas

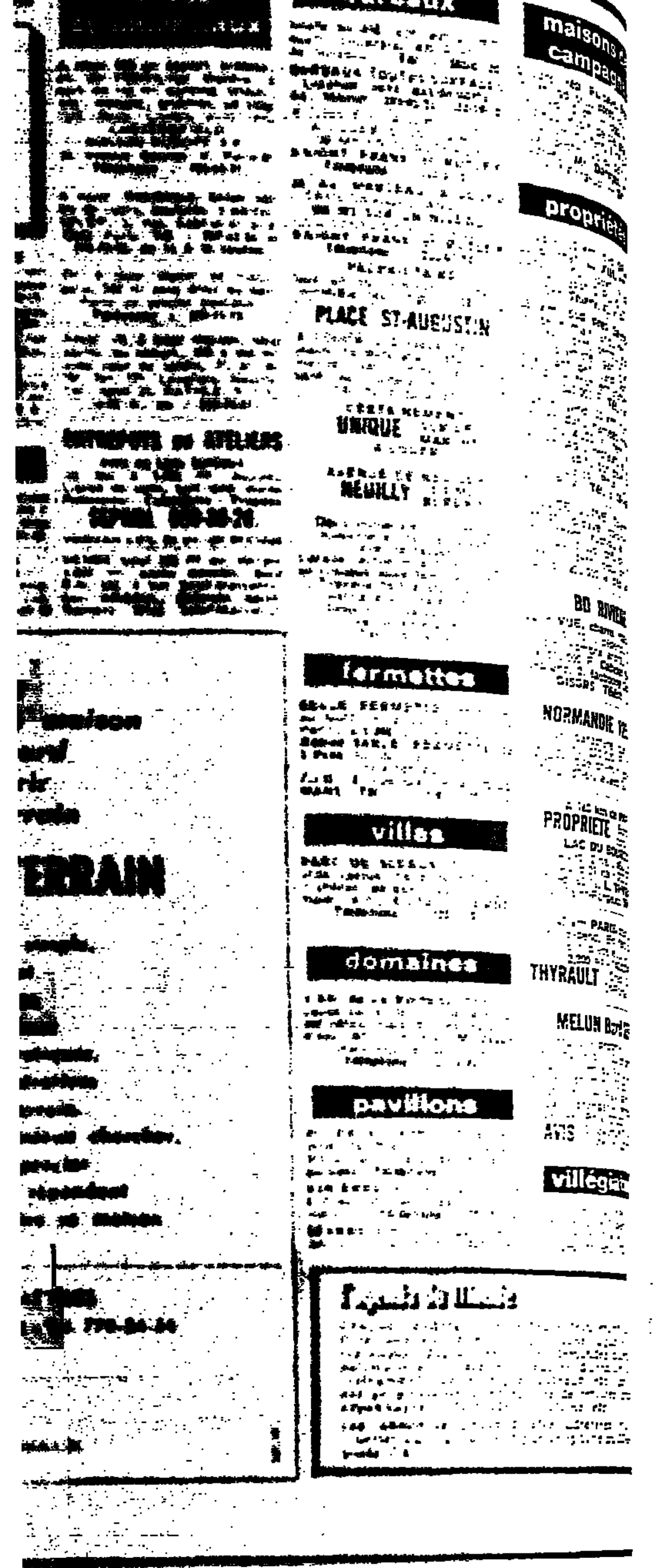
VESINET très Résidentiel
700 m R.E.R.
Agréable MAISON Mansart. 8 p. princ., conft., garage. Beau parc 2.300 m2. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90.

16 KM OUEST
FLANC COTEAU
Agréable MAISON
Récept., 5 ch., 2 bains modernes, confort, garage 2 voit. Jardin. Prix 460.000 F. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

Sortie de Beauvais, villa neuve 7 p. 160m2 + sous-sol total, terrain de 1.235m2. Px : 396.000 F. Conviendrait à logement fonction cadre. Téléph. : 458-62-81.







LA VIE ÉCONOMIQUE

Le médicament malade du profit...

Les nouveaux médicaments coûtent trop cher. Beaucoup d'entre eux sont d'une efficacité relative et quelques-uns ont même sur le patient des effets secondaires mal connus ou mal signalés. La puissance publique ne se donne pas les moyens de contrôler sérieusement l'activité des laboratoires (« le Monde » des 16 et 17 avril).

III. — LA « BELLE ORDONNANCE »

par PIERRE-MARIE DOUTRELANT et XAVIER WEEGER

Une belle demeure bourgeoise sous les frondaisons, un vaste bureau, des meubles de style, bref la vraie maison de médecin « rassurante et cossue ». Pourtant, ce généraliste d'une petite bourgade de trois mille habitants du Lot-et-Garonne pour une fois n'a pas l'air très à l'aise. Sans doute se fait-il mal à l'idée de faire asseoir, dans un des deux grands fauteuils, séparés de lui par un imposant bureau, un visiteur qui n'est pas malade.

« Qu'arriverait-il si je ne donnais pas de médicaments à un patient ? s'interroge-t-il ; *mon malade irait voir mon confrère qui habite en face. Je ne le fais donc jamais ou presque à la première consultation. J'essaie de lui prouver progressivement qu'il n'a rien, quand c'est le cas. Vous savez, les gens ont moins confiance en leur médecin qu'autrefois. Alors je leur prescris un sédatif inoffensif, quelque chose qu'ils ne connaissent pas. »*

L'exigence du malade

Son jeune confrère d'un chef-lieu d'arrondissement voisin, qui, lui, a pris le deuxième « *fauteuil de malade* » pour nous recevoir, confirme : « *C'est une victoire quand j'arrive à ne pas prescrire de médicaments. Cela m'arrive au maximum une fois par mois.* »

Le droit à la santé aurait-il pour corollaire obligatoire le droit de consommer des médicaments ? A entendre ces témoignages, on peut le croire, et l'accroissement des dépenses de pharmacie semble bien le confirmer.

Avec le remboursement des médicaments par la Sécurité sociale, le médicament semble être en passe de devenir un « bien de consommation » comme un autre. Dans une mesure moindre tout de même qu'aux Etats-Unis, l'augmentation de la prescription des tranquillisants et autres somnifères est presque un phénomène de civilisation. A supposer qu'il ne soit pas venu voir son médecin avec, dans la main, une poignée de vignettes à faire « valider » par une ordonnance, le patient est toujours surpris si on ne lui prescrit rien. En tout état de cause, il a la possibilité d'aller voir un, ou d'autres médecins « plus compréhensifs ».

Exigence du malade qui veut « en avoir pour son argent » et qui même, parfois, juge son médecin à la somme qu'il aura à débourser chez le pharmacien, le médicament est aussi la preuve *a posteriori* de l'action du médecin : « *J'ai vu le docteur, il m'a donné ça.* » Mais il peut encore avoir valeur de symbole marchand : autant qu'une véritable prise en charge, c'est l'ordonnance que le malade vient « acheter ». Et comme pour toute marchandise le « client » finit par demander un droit de regard sur ce qu'il a obtenu contre monnaie sonnante et trébuchante : « *Comment, docteur, vous ne me mettez pas aux antibiotiques ?* » A cette exigence s'ajoute parfois une certaine routine dans la prescription. Ainsi, en France, la prescription de ferments lactiques, destinée à « régénérer la flore intestinale » au cours d'un traitement d'antibiotiques, est une coutume tenace, alors qu'elle n'est pas toujours justifiée dans le cas de traitement de courte durée. Médecins et malades en ont seulement pris l'habitude...

Il faut dire que les praticiens gagnent à s'abriter derrière une « belle ordonnance ». A cause du temps, toujours ce temps qui fait défaut et qui réduit la durée de trop de consultations (pas toutes heureusement) à celle d'un conseil de révision. Dix minutes, un quart d'heure au plus, juste un petit interrogatoire et un rapide examen clinique. Dix minutes, c'est insuffisant pour connaître l'environnement social du malade, ses soucis et ses malaises, c'est trop peu pour pratiquer une médecine préventive, Et puis, on risquerait de dépasser la simple maladie, d'arriver à une relation psychothérapeutique, à laquelle n'est pas formé le médecin, et qui ne répond pas à la demande du malade.

Un jeune médecin en train de « se faire une clientèle » peut difficilement se permettre de refuser du monde, ce privilège étant réservé à ses confrères bien installés. Pressé par la foule qui s'entasse dans la salle d'attente, il n'a qu'une solution : aller vite, et aucune arme n'est plus efficace que son stylo pour accélérer l'écoulement du flot des malades. Face à des patients aux maux souvent incertains, qui plus d'une fois souffrent surtout d'être « mal dans leur peau », le médecin appelle à son secours le dieu médicament. Il satisfait son malade en le congédiant par une belle ordonnance. « *Voilà, vous me devez 26 francs.* »

L'enseignement en rondelles

La relation médicament-malade tend donc à remplacer trop souvent la relation médecin-malade. Même s'il convient de le regretter, c'est un fait qui conduit à se poser une série de questions : est-on bien assuré que le médecin prescrive en toute connaissance ? Qui l'a formé à cet acte devenu si important ? Où puise-t-il son savoir sur le médicament ? Comment le renouvelle-t-il ? Comment s'informe-t-il sur une pharmacopée qui tourne à un rythme trop rapide ? Les réponses ne sont guère rassurantes.

Selon le professeur Lechat, au cours des études médicales on apprend aux futurs médecins « *à faire un diagnostic aussi parfait que possible : le traitement est considéré comme une tâche subalterne* ». Dans les hôpitaux, il est beaucoup trop souvent laissé à l'initiative « *des chefs de clinique, des internes, des externes, voire des surveillants, si ce n'est pas des infirmières* ». L'enseignement de la thérapeutique, qui devrait être, entre autres, l'apprentissage de l'utilisation des médicaments, n'est plus maintenu que sous forme optionnelle. Certes, le futur médecin passe de nombreuses journées au sein même des services hospitaliers, mais aucun lien n'existe entre ce qu'il peut apprendre successivement dans un service de cardiologie, puis dans un service de gastro-entérologie : l'enseignement thérapeutique est « coupé en rondelles ».

Formation insuffisante et inadaptée, donc, et qui amène aujourd'hui bien des gens à réclamer un « troisième cycle du généraliste ». Formation parcellaire, mais qui est surtout en complet décalage sur la thérapeutique : le malade vu à l'hôpital est souvent un « aigu », pour qui existe — ou non — un solide traitement adéquat, faisant intervenir une ou deux « drogues majeures ». Comme le souligne ce praticien : « *Je n'ai jamais vu prescrire de fortifiants à l'hôpital.* »

Quelques grandes substances, les maladies rares, ou du moins susceptibles d'être des « questions d'internat » : sur ces domaines, le jeune médecin est en général incollable. Mais il reste tous les autres médicaments, toute la pharmacopée moyenne et mineure, de grande utilité dans la pratique de la médecine généraliste. Qui donc informe le jeune médecin sur ces traitements qu'il ignore ? Des revues, le courrier, les visiteurs médicaux et, en présence du malade lui-même... le dictionnaire Vidal.

Le « gros livre rouge »

Un médecin peut-il faire confiance au Vidal, ce recueil de notices sur les spécialités que tout prescripteur reçoit gracieusement, et dont les textes ont été rédigés sur les indications des laboratoires eux-mêmes qui paient 1 200 francs la page pour voir figurer leurs produits ? Le Vidal est le véritable « *gros livre rouge* » du prescripteur, qui lui fait une confiance pour le moins discutable. Que d'omissions et de tournures feutrées ! Que d'exagérations et d'inexactitudes ! Comment justifier par exemple les différences de « *précautions d'emploi* » sur le C..., antibiotique dont on connaît l'action nocive sur la formule sanguine ? Pour les dragées — ou comprimés — dosés à 0,25 gramme, un laboratoire indique, en effet, dans le Vidal 1974, des précautions d'emploi chez la femme enceinte et les jeunes enfants, et souligne la nécessité de contrôles sanguins en cas de traitement prolongé, quand un autre se contente de préciser, sous le titre « Indications » (!) : « *Le C... est contre-indiqué chez les sujets antérieurement sensibilisés à cet antibiotique* », et ne fait mention de la formule sanguine qu'en petits caractères, et... en fin de notice. Selon un mot malheureux de M. Maillard, président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP) : « *Il y a tout de même 60 % de notices parfaites dans le Vidal.* »

Mais plus encore que par le Vidal, qu'il ne consulte qu'en cas de difficultés, ou de trous de mémoire, le médecin reçoit son information sur les médicaments directement « du producteur au consommateur », par le visiteur médical. Le médecin en cabinet voit souvent un visiteur médical par jour, quelques secondes dans un couloir, ou quelques minutes dans son bureau, entre deux malades ou sur rendez-vous. Le scénario de la visite est à peu près immuable : présentation d'un nouveau produit du laboratoire, s'il y en a, puis rappel de deux ou trois spécialités antérieures, accompagné de remises d'échantillons, de fiches posologiques, ou même de brochures plus ou moins attrayantes et illustrées. Le visiteur médical n'est certes pas un représentant de commerce : il répercute les interrogations et les questions du médecin au laboratoire ; mais s'il ne prend pas de commandes, il manque rarement d'aller voir la pharmacie voisine pour chercher à savoir si X... « *marche bien* ». Il est contrôlé par les chiffres de ventes dans son secteur. Assez sévèrement contrôlé même, puisque c'est le visiteur médical qui assurera le succès ou l'échec d'un nouveau produit.

La mémoire du jour

L'information sur les médicaments arrive aussi au médecin sous forme de « publipostage » (mailing) : le praticien reçoit ainsi quelques centaines de grammes par jour de tracts publicitaires. Comme dans les encarts publicitaires de la presse médicale, l'argumentation, bien que réglementée, est pauvre : « *Ah ! ces jambes* », « *agir sur le couple anxiété-dépression* », « *vous ne pouvez rien contre les stress de la vie quotidienne, vous pouvez beaucoup contre leurs effets* » : le but est clair, il s'agit de marquer la mémoire du médecin. Et comme le souligne ce jeune généraliste, c'est la « mémoire du jour » qui fait choisir tel antibiotique au lieu de tel autre.

> ### PRÉVARICATIONS ?
>
> **Mme Veil a de la suite dans les idées. On l'avait assurée que des fabricants de médicaments versaient des pots-de-vin pour obtenir, dans de meilleures conditions, l'autorisation de mise en en marché et le remboursement de leurs médicaments. Elle fit donc effectuer une enquête sur ce sujet par l'inspection générale des affaires sociales. Comme le premier rapport qu'on lui remit était insuffisant, elle vient de réclamer un complément d'enquête.**
>
> **On connaît assez bien le mécanisme des trafics. Des officines spécialisées, au nombre de trois ou quatre, prenaient en charge le dossier des médicaments nouveaux. Moyennant une somme de 30.000, 40.000 et dit-on « jusqu'à 200.000 F », qui leur était versée le plus souvent sous la forme d'abonnement à des services fictifs, ils garantissaient aux fabricants l'octroi rapide de l'autorisation de mise en marché pour leurs nouvelles spécialités et le remboursement de celles-ci par la Sécurité sociale à un prix avantageux. Même si l'on fait la part du bluff dans ces assurances, il n'en est pas moins sûr que ces officines, dont quelques-unes ont recruté surtout des anciens fonctionnaires du ministère de la santé, avaient des accointances dans l'administration. Et la chose se disait jusqu'en Suisse.**
>
> **Voici un extrait d'une lettre envoyée par un petit groupe pharmaceutique helvétique à un fabricant français pour se renseigner sur la réalité de ces officines : « Jusqu'à ce jour, écrit le laboratoire suisse, nous n'étions jamais au clair au sujet du procédé d'enregistrement en France. Vous connaissez ce problème à fond et c'est pour cette raison que nous aimerions vous demander de nous fournir des détails du procédé d'enregistrement en France avec les délais éventuels à observer selon vos expériences.**
>
> **» Une maison suisse nous a informés sous ce rapport qu'il existe en France une institution spécialisée semi-officielle pour les enregistrements (enregistrement garanti). Auriez-vous la gentillesse de nous faire parvenir votre commentaire à ce sujet? »**

La presse médicale réunit près de trois cent cinquante titres, dont la diffusion est limitée aux seuls médecins. A quelques exceptions près, elle est totalement tributaire de la publicité qu'y insèrent les laboratoires. Elle contient bien quelquefois des articles thérapeutiques, mais dont certains « *sont suscités par des laboratoires* », comme le reconnaît le docteur Leblanc, directeur de revue, qui ajoute : « *Ce sont des travaux scientifiques originaux, mais orientés sur un produit.* » Comme beaucoup d'entreprises de presse, la revue médicale ne peut pas se permettre de prendre toutes libertés avec un de ses annonceurs, par exemple en critiquant un de ses produits : « *Il n'y a pas vraiment de pressions,* continue le docteur Leblanc, *mais par contre existe certainement une sorte d'autocensure, le rédacteur se disant : « Je vais attirer des ennuis à la revue qui m'emploie.* »

Des œuvres de bienfaisance

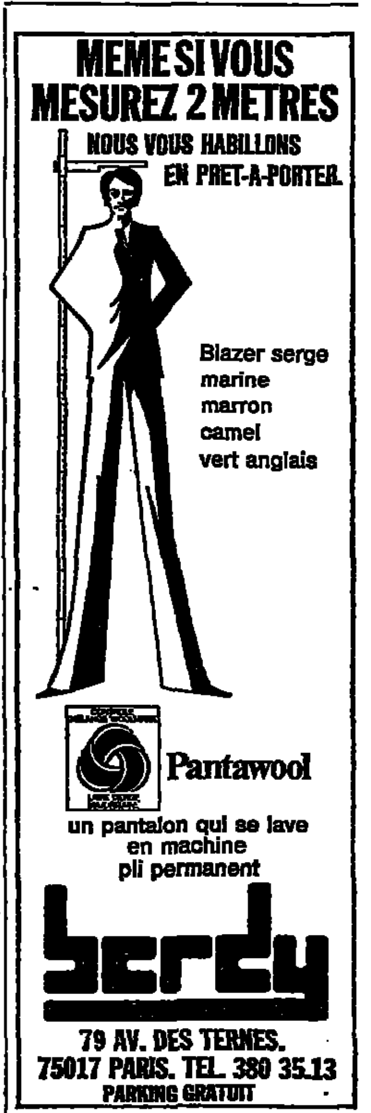
Il reste que les revues médicales sont des moyens d'information auxquels la plupart des médecins donnent un réel crédit. Chacun est en général abonné à une ou deux revues « sérieuses » et en reçoit gratuitement une demi-douzaine d'autres. Leur plus grand défaut est pour le généraliste, d'être parfois trop techniques, quelquefois mal faites, et toujours trop nombreuses.

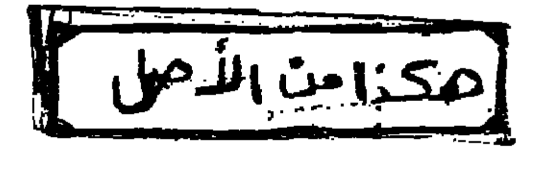
Reste la formation continue. Elle est suivie par 15 % des médecins et elle prend souvent la forme de l'enseignement post-universitaire (E.P.U.) : une ou deux soirées par mois, un professeur vient parler d'un problème thérapeutique. Les laboratoires, s'ils ne sont pas, la plupart du temps, à l'origine de ces réunions, y participent souvent en y assurant l'assistance technique, et... en y offrant le « pot » final. Enfin, dans le souci de cultiver leur image de marque, certains d'entre eux publient des brochures documentées, des atlas bien faits, que leurs visiteurs médicaux remettront aux médecins. Encore une façon comme une autre de laisser une trace dans l'esprit du praticien, et dans... sa bibliothèque.

« *Ce n'est pas parce que nous travaillons dans le domaine de la santé qu'il faut être une industrie misérable. Il me plaît de faire du mécénat* » déclare ce P.-D.G. de la filiale d'une grande société suisse. Le problème n'est pas là. Il est dans le fait que, « *parce qu'elle a de gros moyens* », l'industrie pharmaceutique peut couver, informer, choyer le médecin depuis ses études en faculté jusqu'à la cession de son cabinet. Il est dans le fait que les laboratoires s'enfoncent dans la faille laissée ouverte par les structures de l'enseignement et les conditions de la pratique médicale ; et que ce sont eux qui assurent l'essentiel de la formation thérapeutique du médecin. Par manque de temps, celui-ci va souvent puiser son information à la source qui jaillit le plus fort : l'industrie pharmaceutique. Ce qui n'est sans doute pas la meilleure formule, compte tenu de la place exagérée prise par le médicament dans la politique de santé.

Prochain article :

IV. — AU PETIT BONHEUR DES MULTINATIONALES





LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

LA PRÉPARATION DU VII[e] PLAN

Un taux de croissance de 5,5 % ne réduirait que faiblement le chômage

Le maintien d'un rythme « suffisamment élevé de croissance, voisin de celui que nous avons connu dans le passé », est une condition nécessaire mais non suffisante du plein emploi. Une politique « volontariste » d'amélioration des conditions de travail s'avère indispensable, estime le rapport du « groupe constitué sur les perspectives et la politique de l'emploi » au commissariat général du Plan. Quel que soit le taux de croissance qui sera finalement retenu par le gouvernement, il est d'ores et déjà établi que l'hypothèse d'une « croissance modérée » doit être abandonnée dans la mesure où elle entraînerait une aggravation insupportable du chômage.

Le rapport, basé sur des analyses assez novatrices de la population active et de son comportement, souligne à plusieurs reprises les graves incertitudes qui pèsent sur l'évolution de l'emploi et la nécessité d'appliquer des réformes en profondeur.

Pour la première fois, les services du Plan ont pris en compte les « ressources de main-d'œuvre », c'est-à-dire la totalité de la population active qui, en période de conjoncture normale, est en âge de travailler. Cette population est estimée, pour 1980, à 23 200 000 personnes. Le problème qui se pose (offrir un emploi à tous ces Français) est abordé sous deux angles :

Première approche : le taux de croissance. Dans le rapport officiel, les deux hypothèses de l'INSEE, déjà évoquées dans ces colonnes, ont été étudiées : un accroissement annuel de la PIB (production intérieure brute) de 3,8 % et un autre de 5,2 % sur la période 1973-1980, ce qui aboutit à une estimation de la population occupée respectivement de 21 201 000 et de 22 219 000 (voir le tableau ci-contre). Depuis, le commissariat au Plan a actualisé ses calculs pour tenir compte de la crise économique en cours. Pour maintenir jusqu'en 1980 les augmentations moyennes ci-dessus, il faudrait que les taux de croissance entre 1976 et 1980 soient respectivement portés à 4,6 % et 6,1 %. Ce dernier taux, jugé trop élevé par certains, s'avère juste suffisant pour réduire le chômage actuel.

Chômage et sous-emploi : un à deux millions de personnes

Deuxième problème : le comportement de ceux qui restent *« sur le pavé »* dans l'une ou l'autre hypothèse : 1 à 2 millions de personnes, selon les cas *(23 200 000 moins 21 201 000, ou* 22 219 000). Faut-il parler de 1 à 2 millions de chômeurs ? Pour répondre par la négative, les rapporteurs ont utilisé ce qu'ils appellent la *« flexion du taux d'activité »*.

On constate, en effet, qu'en *période de sous-emploi tous les* Français sans occupation ne se déclarent pas comme chômeurs. L'expérience d'avant 1968 a montré que le tiers seulement de cette population s'inscrirait comme demandeur d'emploi, les deux autres *tiers optant, selon l'âge, pour une* retraite anticipée ou pour le retour en foyer. Il y aurait donc, selon l'hypothèse retenue et si l'on tient compte des travailleurs *licenciés, 624 000 ou 960 000 chô*meurs seulement en 1980. Les deux autres tiers, classés dans la catégorie « retrait d'activité », subiraient ce qu'on pourrait appeler un chômage déguisé ou, selon le langage officiel, un certain sous-emploi.

Mais, là encore, les spécialistes ont modifié leurs calculs dans la *mesure où, depuis 1968, le « taux* de flexion d'activité » a évolué. Au lieu de se retirer du marché du travail, comme naguère, un nombre appréciable de Français .. *surtout des femmes .. conti*nuent désormais à rechercher un emploi et s'inscrivent en conséquence comme demandeurs, même si les difficultés économiques persistent. Compte tenu de cette évolution depuis 1968, ce n'est plus un tiers, mais la moitié des personnes sans occupation qui s'adressent à l'Agence nationale pour l'emploi.

De ce fait, le chômage toucherait en 1980, selon les hypothèses de croissance retenues, et toujours en tenant compte des travailleurs *licenciés, 1 400 000 personnes en*viron (dans le cas du taux faible) ou 800 000 (avec le taux fort. Encore faut-il rappeler qu'il s'agit-là d'un chômage « apparent » qui suppose un retrait d'activité de 36 000 à 450 000 adultes, selon les hypothèses formulées.

La première conclusion au vu de ces calculs conduit à rejeter toute hypothèse de croissance modérée. Un taux d'expansion de 6,1 % par an entre 1976 et 1980 *permettrait une réduction du chô*mage, tandis que celui de 4,8 % provoquerait une augmentation massive du sous-emploi. Un taux intermédiaire de 5 à 5,5 % — hypothèse qui pourrait être retenue par le gouvernement — se *traduirait seulement par une très* légère diminution du chômage.

PRÉVISIONS SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI EN 1980

● HYPOTHESES DE CROISSANCE ANNUELLE (de 1976 à 1980)	6.1 % (5.2 %)*	4,6 % (3.8 %)*
● MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE	23.200.000	
● MOINS : 1) contingent	145.000	
2) chômage (P.D.R.E.)		
— hypothèse 1	624.000	960.000
— hypothèse 2	800.000	1.400.000
3) Retrait d'activité (retraite ou renonciation à travailler) selon les hyp. 1 ou 2.	36.000 à 212.000	450.000 à 1.000.000
● POPULATION ACTIVE OCCUPEE	22.219.000	21.201.000
● VARIATION ANNUELLE DE L'EMPLOI	+ 147.000	+ 2.000
Dont : Agriculture	— 81.000	— 81.000
Industrie	+ 5.000	— 56.000
Bâtiment et Trav. pub.	— 4.000	— 9.000
Transports. serv. comm.	+ 136.000	+ 66.000
Hors branches	+ 93.000	+ 92.000

* Entre parenthèses le taux correspondant pour la période 1973-1980. L'hypothèse retenue par le commissaire au Plan dans son rapport au gouvernement est celle d'une croissance de 5.2 % par an (sans qu'on sache encore si ce taux concerne, comme ici, la moyenne 1973-1980 ou simplement les années de 1976 à 1980).

Quasi-stagnation des emplois industriels

L'analyse détaillée des prévisions par branches montre que le maintien d'un rythme de crois*sance et la poursuite des réduc*tions d'horaire au rythme de ces dernières années (41 heures par semaine en 1980, au lieu de 43 heures) ne suffiraient pas à garantir *« l'obtention de l'équilibre souhaitable »*.

Comme le montre le tableau, un taux de croissance élevé (+6,1 %) ne provoquerait qu'une très faible augmentation (une « quasi-stagnation ») des emplois dans l'industrie. Plusieurs expli*cations sont avancées. Les réduc*tions d'horaires n'impliquent pas, en effet, une augmentation parallèle des emplois : alors qu'un calcul arithmétique conduirait à prévoir, pour une réduction d'horaire de x % la création de cent emplois, celle-ci ne serait, en fait, que de vingt postes en raison des efforts des employeurs pour améliorer la productivité. Même si la progression de la productivité faiblit d'ici à 1980, celle-ci sera encore importante : 4,8 à 5,2 % par an, au lieu de 5,8 % entre 1970 et 1973.

Cette stabilisation probable des effectifs industriels au cours du VII[e] Plan serait un facteur supplémentaire d'instabilité de l'emploi, car elle impliquerait de tabler sur le secteur tertiaire pour accueillir les jeunes générations et les femmes à la recherche d'un emploi. Or on a constaté dans le passé la grande fragilité de ce secteur où la rotation des effectifs est plus grande. On estime en général que la création de cent emplois se traduit au bout de quelque temps par la diminution du nombre des chômeurs de 70 personnes si les emplois ont été créés dans l'industrie, mais de 10 seulement s'ils l'ont été dans le « tertiaire ».

Le groupe de travail est amené à proposer en conséquence des réformes dont certaines sont d'ailleurs à double tranchant.

● LE FREINAGE DE L'IMMIGRATION (limitée à 50 000 personnes par an, voire 20 000 en cas de difficultés économiques), mais cela nécessite une amélioration des conditions de travail suffisamment importante pour attirer les Français vers les activités manuelles.

● LA REDUCTION DES HORAIRES à 41 HEURES PAR SEMAINE, voire à 40 ou 39 heures si nécessaire. Elle n'aurait cependant pas d'effets considérables sur l'emploi, on l'a vu. Le même raisonnement peut être appliqué, à court terme, à l'abaissement de l'âge de la retraite, surtout si l'on opte pour la liberté : avancée à soixante ans, la retraite pourrait être réclamée par 350 000 personnes en activité ; en fait, elle ne le serait probablement que par 200 000 environ.

● LE DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL, pour répondre au désir d'un nombre croissant des femmes ; mais cette politique pourrait entraîner, paradoxalement, un accroissement du chômage recensé : une telle formule amènerait en effet de nombreuses femmes à rechercher un travail au lieu de rester au foyer.

Pour un objectif ambitieux

Avec prudence, le groupe de travail propose d'appliquer ces diverses formules qui, s'ajoutant les unes aux autres, permettraient de s'approcher du plein emploi.

En outre, les rapporteurs recommandent que *« le VII[e] Plan se fixe un objectif ambitieux en matière de développement des emplois industriels »*. Ils estiment aussi que dans le passé l'aide financière aux entreprises a été *« infléchie exagérément en faveur du capital »*, c'est-à-dire des investissements qui ne créent qu'un petit nombre d'emplois. A l'avenir, il faudrait faciliter davantage les investissements créateurs de postes de travail en réduisant par exemple les charges sociales assises sur les salaires et en développant les activités de réparation, de tourisme, des services publics et collectifs.

Rejoignant les conclusions du rapport Sudreau, le groupe de travail du VII[e] Plan estime que l'amélioration des conditions de travail dans son sens large *« apparaît comme un facteur permissif, parfois peut-être comme un préalable »*, et qu'elle doit être *« retenue à titre d'objectif majeur pour le VII[e] Plan »*.

JEAN-PIERRE DUMONT.

AUGMENTATION DE 8,5 % DU CHOMAGE SECOURU EN MARS

Le nombre des chômeurs secourus recevant l'allocation supplémentaire des ASSEDIC est passé de 240 800 fin février à 261 350 fin mars, soit une augmentation de 8,5 % (en un an l'accroissement est de 66,9 %). A ces chômeurs s'ajoutent ceux qui bénéficient du Fonds national de l'emploi (9 150 au lieu de 9 100), ceux qui reçoivent une préretraite (58 500 au lieu de 56 700) et enfin ceux qui suivent des stages (statistiques non publiées).

Parmi les bénéficiaires des ASSEDIC, 29 000 personnes ont reçu, fin mars, l'allocation supplémentaire d'attente (90 % du salaire brut) au lieu de 11 400 en février. Compte tenu de l'effet rétroactif de l'accord sur cette allocation, 34 000 personnes ont perçu cette prestation, depuis décembre 1974.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

La C.G.T. dénonce « la campagne accréditant l'idée d'un échec » des O.S. de Renault

Tandis que les démarches auprès de la direction de la régie Renault et du gouvernement pour lever les mesures de licenciement prises à l'encontre de dix-sept travailleurs de Billancourt se multiplient — la section du parti communiste de Renault-Billancourt devait organiser une manifestation, ce jeudi 17 avril, entre 12 et 14 heures, — la polémique se poursuit autour des résultats de la grève.

Le syndicat F.O. de Renault déclare qu' *« après de minutieux calculs, il est arrivé à la conclusion que la nuit de négociation du 13 au 14 avril avait rapporté 12 francs, tout le reste étant déjà acquis à l'avance »*.

Selon la C.G.T., en revanche, cent quarante O.S. au coefficient 150 bénéficient d'une augmentation mensuelle de 200,47 F sur la base de quarante heures hebdomadaires. Pour les cinquante mille autres O.S., appelés agents de production, les augmentations calculées par la C.G.T. vont de 140,67 F à 143,82 F ; pour les professionnels, elles se situent entre 143,44 F et 152,23 F, et pour les agents techniques entre 158,75 F et 163,58 F. La C.F.D.T. indique 197 F pour l'O.S. au coefficient 150 et 141,77 F à 178,84 F pour tous les autres. La direction de la Régie, ne voulant pas d'évidence alimenter cette polémique, se refuse à tout commentaire, renvoyant au texte du constat d'accord.

La fédération C.G.T. de la métallurgie *« dénonce avec force,* dans un communiqué, *la campagne du pouvoir et du patronat qui, minimisant outrancièrement les résultats acquis par la lutte des travailleurs, vise à accréditer l'idée d'un « échec » chez Renault »*. *« Il s'agit donc aujourd'hui de masquer l'ampleur des reculs auxquels le pouvoir et le patronat ont été contraints »*, ajoute la C.G.T., qui souligne : *« Ils ont mobilisé pour cela tous les grands moyens d'information qu'ils contrôlent. »*

Par ailleurs, les élections professionnelles qui ont eu lieu mardi 15 avril à l'usine Renault de Douai ont permis à la C.G.T. d'accroître sensiblement son influence dans le premier collège (ouvriers). Sur un peu plus de 1 200 suffrages exprimés, elle a obtenu 71,9 % des voix (au lieu de 56,5 % l'an dernier). Force ouvrière obtenant 20,4 % (au lieu de 33,4 %) et la C.F.T.C. 7,7 % (au lieu de 10,1 %).

LE PARTI SOCIALISTE : le pouvoir a fait un faux calcul.

Le bureau exécutif du parti socialiste estime : *« Le pouvoir a cru qu'il pourrait laisser pourrir cette grève. Il a fait un faux calcul. Il a voulu montrer qu'il ne céderait pas devant une grève. A contrario, il a fait la preuve que l'action contre sa politique est payante.*

» Certes, toutes les revendications mises en avant par les travailleurs ne sont pas satisfaites, mais jamais ils n'ont dit qu'ils étaient partisans du tout ou rien. Bien au contraire, ils ont affirmé, pendant tout le conflit, leur volonté que s'ouvrent des négociations pour aboutir à un compromis.

» Certains problèmes restent en suspens, notamment celui des travailleurs licenciés pour fait de grève. Le maintien de cette sanction relancerait l'action des travailleurs. Le parti socialiste serait partie prenante de la lutte contre une telle attitude répressive. »

ÉNERGIE

Après l'échec des Dix

La France pour un nouvel effort de concertation

M. Giscard d'Estaing a commenté l'échec de la réunion des Dix à Paris, devant le conseil des ministres de mercredi, dans les termes suivants :

« Convaincu de la nécessité du dialogue entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement en vue d'apporter une solution aux déséquilibres mondiaux, le gouvernement français regrette que la réunion préparatoire de Paris, qui devait ouvrir la voie à la conférence proposée par le président de la République française, n'ait pu parvenir à un accord hautement souhaitable.

» Il constate que les efforts des participants ont permis de dégager certains points de convergence et d'identifier clairement les problèmes à traiter. Les progrès ainsi réalisés et les initiatives positives prises par certaines délégations autorisaient l'espoir d'une mise au point de l'ordre du jour de la conférence, puisque les questions relatives à la composition de celle-ci avaient été réglées.

» Le gouvernement français est disposé, lorsque les conditions favorables lui paraîtront réunies, à proposer un nouvel effort de concertation. »

Faits et chiffres

● EN GRANDE-BRETAGNE, l'indice des salaires de base a progressé de 3,9 % en mars. En un an, la hausse des salaires s'établit à 32,5 %, alors que le taux annuel d'inflation est de l'ordre de 20 %. Début mars, les mineurs avaient obtenu des augmentations salariales de 33 % — *(Agefi.)*

● AUX ETATS-UNIS, la production industrielle a diminué de 1 % en mars, pour le sixième mois consécutif. La baisse avait été de 3,6 % en janvier et de 2,6 % (chiffre révisé) en février. En un an, par rapport à mars 1974, la production industrielle a fléchi de 12,1 %. Pour le seul premier trimestre, la baisse — en taux annuel — a été de 33 % (13 % pendant le quatrième trimestre de 1974). Ce ralentissement, de mars, lié à une reprise de la construction automobile, a été interprété par l'administration comme un signe favorable. — *(Agefi, A.F.P.)*

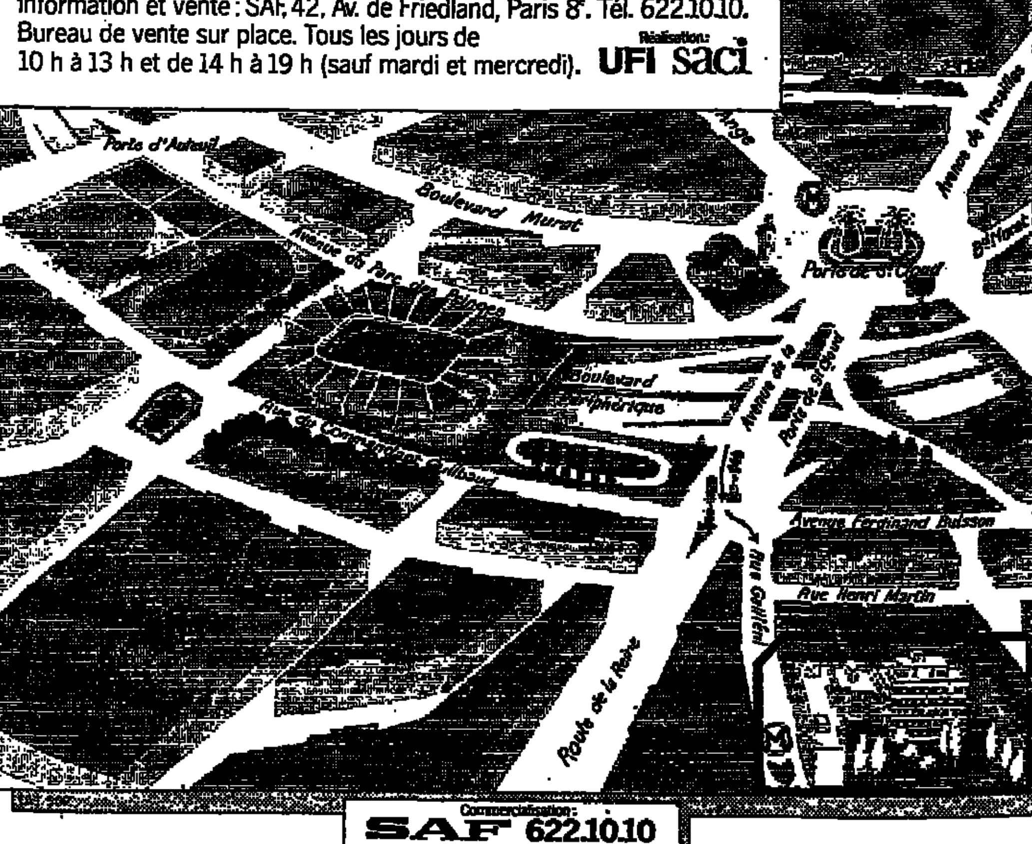
WASHINGTON : certains ont cherché l'affrontement.

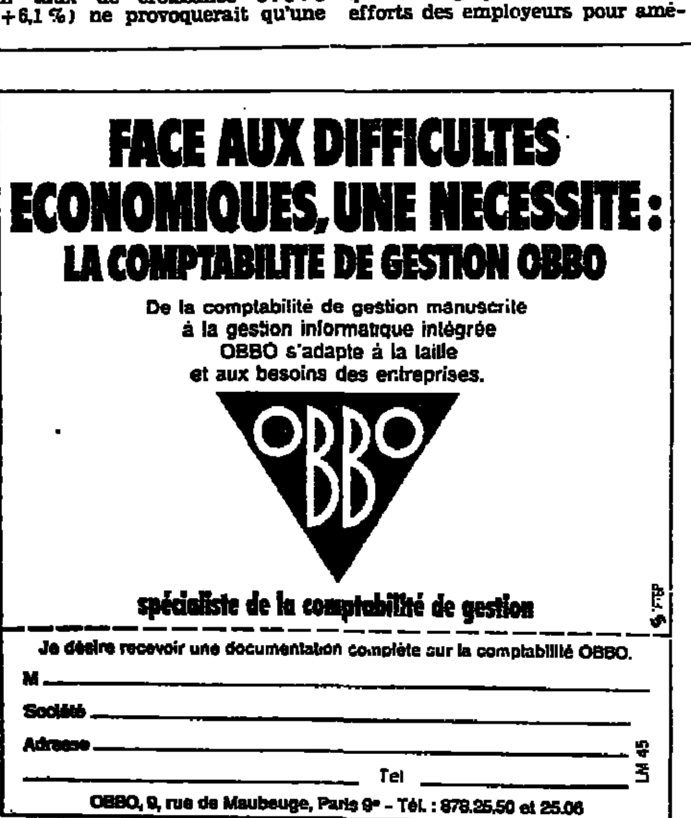
Washington *(Reuter)*. — *« Malheureusement, certains pays ont préféré transformer la réunion [de Paris] en un affrontement »*, déclare un communiqué du département d'Etat diffusé mercredi après l'échec de la rencontre des « Dix ».

Le même communiqué affirme que les Etats-Unis sont prêts à discuter de matières premières — comme le réclament les pays du tiers-monde — mais dans une conférence sur l'énergie.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5	6	3	4	1/2	1 1/2
1 mois	5 3/4	6 1/4	4	4 1/2	3	3 1/2
3 mois	6 5/8	7 1/8	4 1/8	4 5/8	4 1/8	4 5/8
6 mois	7 5/8	8 1/8	5	5 1/2	5 1/4	5 3/4





ÇIALE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

La C.G.T. dénonce « la campagne accréditant l'idée d'un échec » des O.S. de Renault

ÉNERGIE

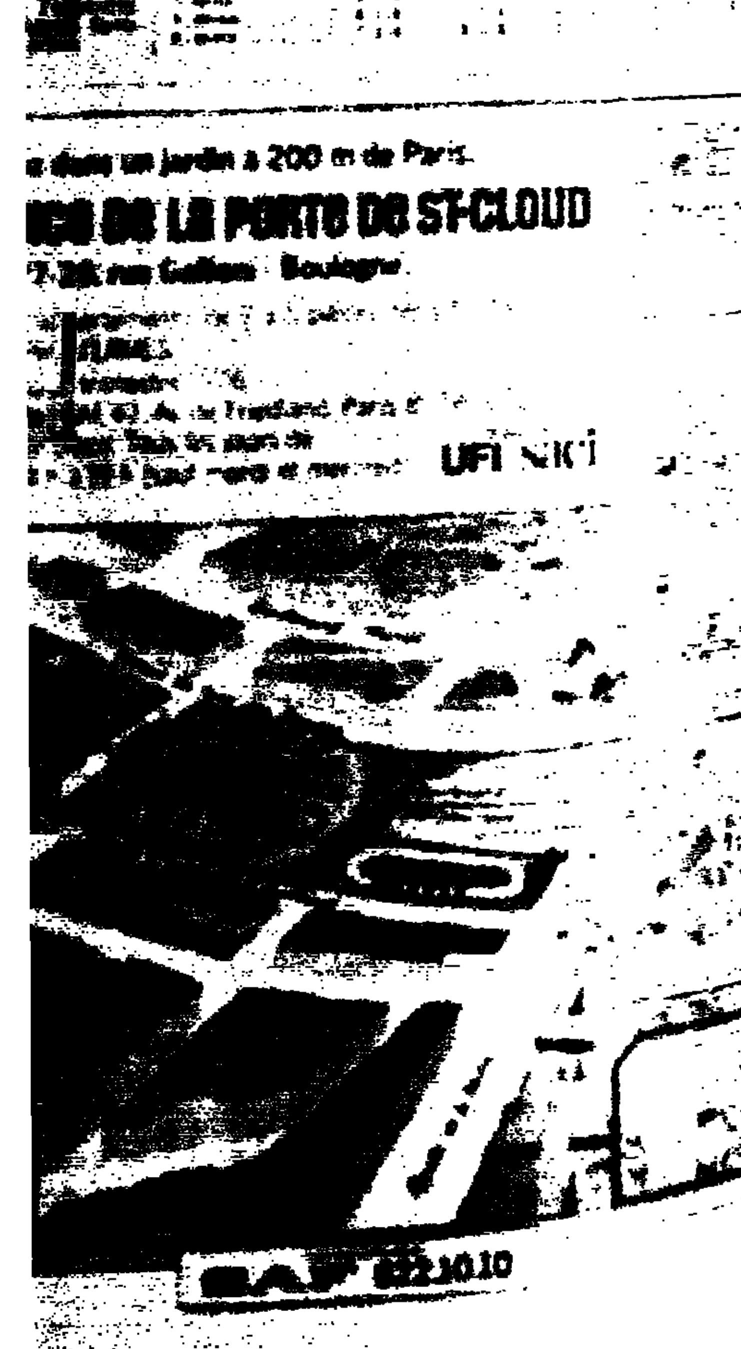
l'échec des Dix

un nouvel effort de concertation

LE PARTI SOCIALISTE

WASHINGTON certains cherche l'affrontement

LE TAUX D'INTERET DES EURODEVISES



LA VIE ÉCONOMIQUE

LES QUESTIONS AGRICOLES

LE CONTROLE DE LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

Enfin ou encore ?

Une affaire qui traîne depuis vingt ans ; et pourtant, une fois encore, des pressions s'exercent pour empêcher son aboutissement ! On ne compte plus les tentatives malheureuses pour réglementer l'exercice de la pharmacie vétérinaire, pour empêcher enfin qu'on administre aux animaux des substances médicamenteuses dangereuses, dont les résidus se retrouvent à des doses toxiques dans l'alimentation humaine.

L'Assemblée nationale examine, ce jeudi après-midi 17 avril, en seconde lecture un projet de loi relatif à la pharmacie vétérinaire. Simple formalité, pourrait-on penser, puisque les députés ont adopté un premier texte de même inspiration au printemps 1974, que le Sénat les a suivis, en renforçant même les dispositions prévues, et qu'enfin la commission parlementaire, chargée du rapport, recommande aujourd'hui l'adoption in extenso du texte amendé par les sénateurs.

En réalité, des pressions exercées dans des buts divers, plus ou moins honorables, à la fois par certains fabricants de spécialités vétérinaires, des colporteurs — qui, sans contrôle aucun, vendaient ces produits de fermes en foirails — et certains milieux paysans ont d'abord abouti à ce que l'examen du projet inscrit en début de session soit repoussé. On a même pu croire un moment qu'il ne viendrait pas de sitôt devant l'Assemblée. Maintenant qu'il est de nouveau à l'ordre du jour, des amendements, « inspirés » à des députés de toute tendance parce que M. Schvartz (U.D.R.), rapporteur du projet, appelle « un incroyable déferlement de contacts, motions, résolutions et mises en demeure de toutes espèces », *menacent d'en dénaturer le contenu.*

Pour les uns, les spécialités vétérinaires ne devraient pas être soumises à l'obligation du visa. Un « simple agrément » *suffirait à autoriser leur vente. Pour les autres, la loi nouvelle ne serait appliquée dans son intégralité que dans dix ans au lieu de cinq (ce qui est déjà un* bien *long délai). Pour d'autres encore, elle laisserait de côté* « les aliments d'adaptation », *c'est-à-dire la nourriture pour animaux additionnée de vitamines, acides aminés et d'autres substances moins bénignes. De restrictions en atténuations, on en arriverait à voter un texte qui ne mettrait fin aux abus anciens que pour en faciliter d'autres.*

Il est à espérer que les députés et le gouvernement feront, comme en première lecture, passer la défense du consommateur avant les intérêts mal compris — « mais importants » *a eu à déplorer M. Schvartz — des éleveurs ou des fabricants. Une petite anecdote éclaire la gravité du problème : un ministre qui n'ignore rien des choses paysannes déjeunait, il y a peu de jours, avec plusieurs journalistes tout près du Palais-Bourbon. Au moment de passer commande, il conseilla :* « Surtout pas de viande de veau !... Avec tous les œstrogènes et antibiotiques dont on bourre aujourd'hui ces pauvres bêtes... » *Les communiqués d'organisations de consommateurs reproduits d'autre part nous rappellent que cette réflexion allait au-delà de la boutade.* — P.-M. D.

Le Laboratoire coopératif :

PRIORITÉ DOIT ÊTRE DONNÉE A LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

« *La discussion d'un projet de loi sur ce sujet, retirée de l'ordre du jour de la séance du 4 avril de l'Assemblée nationale, s'annonce difficile et animée, compte tenu des intérêts en jeu* », constate le Laboratoire coopératif, qui rappelle que « *la priorité doit être donnée à la protection des consommateurs* ». Le laboratoire illustre son propos en donnant les résultats préoccupants d'une série d'analyses de laits.

« *La réglementation considère comme impropre à la consommation humaine le lait de vache contenant des résidus d'antibiotiques. Nous avons acheté dans le commerce deux cents échantillons de laits (cent quatre-vingts laits pasteurisés, vingt laits crus). Nous y avons recherché l'un des antibiotiques utilisés pour les traitements des vaches, la pénicilline, en utilisant une méthode officielle d'analyse. Vingt-trois échantillons contenaient de la pénicilline.* »

La Confédération nationale des associations populaires familiales note, pour sa part, que « *le projet de loi actuel, susceptible de réglementer la pharmacie vétérinaire et le colportage, est parvenu à grand-peine devant l'Assemblée nationale* ». Selon elle, « *tant qu'une loi n'interdira pas purement et simplement l'usage des hormones dans les élevages et que l'utilisation systématique des antibiotiques ne sera pas soumise à des interdits sévères, la santé des consommateurs continuera d'être mise en danger* ».

LA CRISE VITICOLE

« La vie d'une région ne se marchande pas »

Montpellier. — Le Midi viticole reste « à vif ». Des Pyrénées aux coteaux du Rhône, les vignerons estiment qu'une fois encore les responsables européens ont « mégoté » sur leur sort, selon l'expression du président de la Fédération des vins de table, M. Maffre-Baugé.

De notre envoyé spécial

On ne comprend pas, dans le Midi, la réaction des pouvoirs publics. M. Chirac, souligne-t-on, a dit que les vignerons ont manifesté à juste titre. Mais qu'a fait son gouvernement pour enrayer la crise, inéluctable depuis la dernière vendange trop abondante ? Les dirigeants appuient leurs déclarations en montrant la liasse de communiqués envoyés depuis le début de l'année, qui disent tous, en substance, la même chose : « *Ça va très mal.* »

Les producteurs de « gros rouge » ont le sentiment de ne pas être pris au sérieux. Sinon au moment des « émeutes » — ici on ne craint pas d'employer ce mot pour qualifier les manifestations de mardi. Ils sont aussi irrités par le marchandage qui s'est déroulé « sur leur dos ». A Luxembourg, les Neuf auraient fait une cote mal taillée en grignotant sur l'aide à la viticulture parce que d'autres éléments entreraient en ligne de compte dans la négociation, « *le libre échange des produits industriels et des combines capitalistes qui n'ont rien à voir avec les principes de l'Europe* ». Tous les responsables viticoles tiennent ce raisonnement avant d'ajouter avec rage : « *Pourtant il faudra bien que tous ces technocrates comprennent un peu : le vin ce n'est pas un produit comme les bretelles ou les boutons ! La vie d'une région ne se marchande pas !* »

(Dessin de KONK.)

« Des vins pas plus trafiqués que dans le Bordelais et le Beaujolais »

La passion l'emporte sur la raison. Les viticulteurs du Midi n'acceptent plus d'être les seuls responsables de la surproduction : nos rendements moyens, expliquent-ils, ont augmenté moins vite au cours des dix dernières années que dans le reste de la France. Et, en moyenne toujours, la quantité produite à l'hectare est moitié moindre que pour les blancs d'Alsace ou du Rhin qui sont sucrés couramment. Les vignerons ne veulent plus être accusés de produire de la piquette : les vins ne sont pas plus mauvais, pas plus trafiqués que dans le Bordelais ou le Beaujolais, assurent-ils.

Bref, ils n'acceptent plus d'être les galeux du monde viticole. Cela explique les consignes données par le Comité régional d'action viticole (CRAV) après l'examen des décisions de Luxembourg : « *Le combat sera poursuivi jusqu'à la satisfaction complète des revendications de la viticulture.* »

Les dirigeants sont prêts à réclamer la création d'un office du vin qui garantirait un prix aux producteurs et réglerait le commerce extérieur. Quant à la distillation et au stockage, ce ne sont que « des palliatifs ».

Seulement, après un mois de manifestations, les viticulteurs ont-ils encore assez de ressources pour obtenir satisfaction ? Au cours de la réunion du Comité d'action viticole, des divisions sont apparues entre les responsables, et l'idée de mener des actions contre les gros importateurs a dû être abandonnée. Le CRAV a donné pour seule consigne de poursuivre les contrôles des transports de vin sur les routes. C'est peut-être le signe d'une lassitude chez les hommes qui conduisent ce mouvement.

ALAIN GIRAUDO.

● *Les syndicats de la direction générale des impôts* protestent contre le fait qu'en « *s'attaquant aux immeubles et services du ministère des finances, et plus particulièrement à ceux de la direction générale des impôts, divers mouvements professionnels entendent exprimer leur profond mécontentement et exiger du gouvernement des décisions qu'ils estiment légitimes.*

» *Devant ces évènements,* poursuit le communiqué, *les agents des impôts, atteints par ces événements dans leur vie professionnelle, voire familiale, qui connaissent à leur niveau les mêmes difficultés de dialogue, se refusent à servir de bouc émissaire à une politique dont la conception et la responsabilité incombent au gouvernement et au Parlement. Ils exigent que les plus hautes autorités de l'Etat prennent toutes dispositions pour faire cesser cet état de conflit permanent.* »

● *Au conseil des ministres,* le président de la République et le premier ministre ont vivement félicité M. Bonnet pour les négociations qu'il a menées à Bruxelles, négociations « *pas faciles, longues et tendues* ».

● *Les riziculteurs de Camargue* ont occupé la sous-préfecture d'Arles jeudi matin. « *Pour obtenir la communication directe avec le ministre de l'agriculture, ils ont pris possession du téléphone du sous-préfet* ». « *Depuis des mois,* a déclaré leur président, M. Marc du Lac, *nous tentons d'alerter le ministre sur notre situation dramatique. Nous sommes les oubliés de l'agriculture. Nous voulons nous faire écouter. Il ne faut pas que la France soit privée de son grenier de Camargue.* »

INDUSTRIE

LA PRODUCTION EST RESTÉE STABLE EN FÉVRIER

L'indice de la production industrielle, qui s'était établi à 115 en décembre et à 116 en janvier, s'établit à nouveau à 116 en février, sur la base 100 en 1970. « *Il se confirme ainsi que le mouvement de baisse qui a eu lieu pendant l'automne 1974 ne s'est pas poursuivi ces derniers mois* », note une communiqué publié par la Rue de Rivoli.

Le résultat de février recouvre deux mouvements divergents, ajoute la Rue de Rivoli : « *La production baisse encore dans certaines industries intermédiaires, où elle n'avait commencé à se réduire que tardivement. C'est le cas, par exemple, de la sidérurgie. En revanche, dans des branches où la production avait baissé dès septembre, et avec une grande ampleur, elle amorce maintenant une nette remontée : de décembre à février, la production s'est accrue de 10 % dans les textiles et, de janvier à février, de 7 % dans la chimie.* »

● FILIALE COMMUNE ICI-MONTEDISON. — La firme chimique britannique Imperial Chemical Industries, et la firme italienne Montedison ont décidé de s'associer pour la fabrication de l'aniline, produit dérivé du benzène et utilisé dans diverses applications comme colorant synthétique.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

La Caisse nationale de l'énergie vient de procéder avec succès, sur le marché international, à l'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions de dollars à dix ans, offrant un coupon de 9 1/4 % et un prix d'émission de 98 3/4 %.

L'émission a été réalisée par un syndicat international de banques dirigé par la Banque nationale de Paris, le Crédit lyonnais, la Société générale, le Crédit suisse White Weld Limited, la Kredietbank S.A. luxembourgeoise, les Manufactures Hanover Limited, Smith Barney & Co. Incorporated, syndicat auquel ont été notamment associés la Banque internationale pour le financement de l'énergie nucléaire (I.N.C.B.), la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Caisse des dépôts et consignations, Citicorp International Bank Limited, le Crédit commercial de France, la Deutsche Bank A.G., Hill Samuel & Co. Ltd, Kuhn Loeb & Co. International, Lazard frères et Cie, l'Union Bank of Switzerland.



CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le 15 avril 1975, les actionnaires du Crédit industriel et commercial se sont réunis en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Christian de Lavarène. Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été adoptées.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1974, qui font ressortir un bénéfice net de 25 553 920 F, auxquels s'ajoutent 709 394 F provenant de plus-values nettes à long terme.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de 6 F par action, assorti d'un avoir fiscal (impôt payé d'avance au Trésor) de 3 F. Ce dividende, identique à celui de l'an dernier, sera mis en paiement à partir du 30 avril 1975 contre présentation du certificat nominatif ou remise du coupon n° 2.

L'assemblée a ensuite ratifié la nomination comme administrateur, faite à titre provisoire par le conseil, de M. Louis Decoster, et elle a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Christian de Lavarène et Jack Frances. Elle a d'autre part réélu censeur M. Jean-Marie Fourier.

Dans la séance qu'il a tenue après l'assemblée, le conseil d'administration a réélu président M. Christian de Lavarène, et vice-présidents MM. Jacques Georges-Picot et Jean Roquerbe ; sur la proposition du président, il a confirmé le mandat de directeur général de M. Dominique Chatillon.

BIC

La part de Bic dans le bénéfice net consolidé après impôt s'est élevé en 1974 à 49,7 millions contre 70 millions en 1973.

Ces chiffres sont difficilement comparables *pour les raisons suivantes* :

— Le bénéfice 1973 comprenait 39 millions de francs de plus-values à long terme (cession de titres Bic Pen Corporation) et 25 millions de francs de moins-values à long terme (provision pour dépréciation des titres Dim-Rosy).

— Le bénéfice 1974 a pris en compte :

Le prélèvement exceptionnel de 18 % soit 4 millions de francs.

Les droits d'enregistrement, amortis à 100 %, sur augmentation de capital, soit 5 millions de francs.

La provision sur la filiale japonaise non consolidée pour couvrir les pertes et les engagements par caution, soit 15 millions de francs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée des actionnaires du 2 juin 1975 de distribuer un dividende de 6,30 F par action, soit avec l'impôt déjà payé au Trésor, un revenu global par action de 9,45 F égal à celui de l'an dernier. Compte tenu de la distribution d'une action gratuite pour cinq anciennes faite en 1974, l'augmentation réelle du dividende ressort à 20 %.

Pour le premier trimestre de 1975, le chiffre d'affaires consolidé hors taxes, à structure égale du groupe Bic, s'est élevé à 190,2 millions, en augmentation de plus de 4 % sur celui de 1974. A taux de change égal, la progression aurait été de 16 %.

Le groupe Bic produit actuellement 550 000 briquets jetables par jour.

Le rasoir jetable Bic a été introduit en France début février et depuis sur certains marchés européens.

CENTREST

Après dotation aux amortissements, provisions et impôts pour un montant global de 3 697 400,71 F le bénéfice net de l'exercice 1974 s'élève à 2 174 817,34 F.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale la distribution d'un dividende net égal à celui de l'exercice précédent (soit 8,50 F auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 4,25 F) bien que le capital ait doublé à la suite de l'augmentation réalisée en 1973.

Au cours de l'exercice 1974, la société est intervenue sur ses fonds propres au profit de quatorze entreprises pour 5 562 867,25 F et a réalisé des opérations de crédits à moyen terme avalisés par la C.N.M. pour 14 882 400 F au profit de dix-sept entreprises.

Centrest a récemment donné des accords de crédits en faveur de vingt-huit dossiers, représentant un total de 38 100 000 F, dans le cadre de la procédure réservée aux entreprises s'engageant à accroître le volume de leurs ventes sur les marchés extérieurs. Compte tenu de la reprise des agréments de crédit classique, la société a également été en mesure de donner des accords en faveur de seize dossiers représentant un total de 36 550 000 F. Ces accords joints à ceux donnés antérieurement et qui n'avaient pas encore pu être satisfaits sont concrétisés dans l'émission récente d'un emprunt des S.D.R. de l'Est, dans lequel la part de Centrest s'élève à 63 000 000 F.

CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES

L'assemblée générale des sociétaires de la Caisse centrale des banques populaires s'est tenue le *16 avril 1975*, 18, rue du Croissant à Paris (2e), sous la présidence de M. Yves Malecot.

Le compte rendu du conseil d'administration souligne les efforts déployés dans le domaine international : développement des financements en devises et des euro-crédits, nouvel élargissement du réseau de correspondants à l'étranger, ouverture d'un bureau de représentation à Londres, après celui de Francfort et création, à Beyrouth, d'un poste chargé de mission avec compétence sur l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient.

De nombreuses actions de promotion ont été initiées ou poursuivies, tant au niveau de la formation de cadres techniques ou commerciaux des banques populaires elles-mêmes que de l'information des entreprises clientes.

Les autres secteurs d'activités de la Caisse centrale ont également connu un développement satisfaisant. Le total du bilan dépasse *7,8 milliards de francs contre 6 milliards* environ l'année précédente, soit une progression de 28 %.

Malgré une conjoncture difficile, le compte d'exploitation fait apparaître un bénéfice net de 5 614 362 F (contre 5 165 144 F pour l'exercice 1973) après affectation d'une somme de 25 771 441 F aux amortissements et provisions.

Pour répondre à la nécessité de renforcer ses capitaux permanents, la Caisse centrale poursuit la mise au point de son premier emprunt obligataire public.

D'autre part, le conseil d'administration de la société a récemment décidé, dans le cadre de l'autorisation qui lui avait été donnée précédemment, de porter le fonds social de 30 à 60 millions de francs en septembre prochain.

A l'issue de cette opération, les fonds propres de la société dépasseront 120 millions de francs. A ce sujet, il convient de rappeler que la Caisse centrale des banques populaires est *l'organisme central* bancaire et financier du Groupe des banques populaires : le montant total des dépôts gérés par le Groupe est de 30 milliards de francs et le chiffre global des fonds propres atteint 950 millions de francs.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice ; l'intérêt, qui sera mis en paiement le 1er juin 1975, s'établit au maximum légal, soit 6 F par part sociale, ce qui détermine, compte tenu de l'impôt *déjà payé* au Trésor, un montant total de 9 F.

L'assemblée générale a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Marcel Berault et Guy Labrusse, et a renouvelé le mandat de MM Pierre Boisseau, Jacques Bouquet, Georges Brottier, Robert Caillot, André Lasserand et Pierre Pochet.

	31-12-74	31-3-75
SÉLECTION-RENDEMENT		
Actif net (millions de francs)	209,54	226,40
Actions en circulation	1 773 227	1 785 543
Valeur nette par action	118,17	126,80
ÉLYSÉES-VALEURS		
Actif net (millions de francs)	138,60	162,52
Actions en circulation	1 094 768	1 112 838
Valeur nette par action	126,61	146,04
SÉLECTION-MONDIALE		
Actif net (millions de francs)	41,02	51,28
Actions en circulation	486 503	518 678
Valeur nette par action	84,32	98,87

CHARBONNAGES DE FRANCE

BONS 5 % 1963

Les intérêts courus du 1er avril 1974 au 31 mars 1975 sur ces bons sont payables depuis le 1er avril 1975 à raison de 15 F par titre de 300 F contre détachement du coupon n° 12 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,80 F (montant global : 16,80 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire est de 2,40 F soit un net de 12,60 F.

En ce qui concerne les coupures de 150 F nominal les chiffres précédents doivent être divisés par deux.

OBLIGATIONS 5 % 1962

Les intérêts courus du 30 avril 1974 au 29 avril 1975 sur ces obligations seront payables à partir du 30 avril 1975 à raison de 7,50 F par titre de 150 F contre détachement du coupon n° 13, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 0,90 F (montant global 8,40 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 1,20 F, soit un net de 6,30 F.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des comptables directs du trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

HUTCHINSON - MAPA

Le conseil d'administration, réuni le 10 avril 1975, a arrêté les comptes de l'exercice 1974, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin 1975.

Il sera proposé à l'assemblée générale *ordinaire de fixer* le dividende à 8,50 F (en hausse de 15,8 % sur celui de l'exercice précédent, qui était de 7,34 F) ; compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, le revenu global par action ressortirait à 12,75 F.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1975 apparaît en hausse d'environ 4 % sur celui du premier trimestre 1974.

CIPEL

Compagnie industrielle des piles électriques

Le chiffre d'affaires, hors T.V.A., de la Compagnie, s'est élevé en 1974 à 206 millions de francs, en augmentation de 25,5 % par rapport à celui de 1973.

Après dotation aux amortissements de 5 838 000 F contre 4 813 000 F en 1973, et à la provision pour investissements de 375 000 F contre 440 000 francs, les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice avant prélèvement fiscal exceptionnel de 2 677 000 F contre 3 383 000 F pour l'exercice précédent.

Ce recul résulte de l'augmentation des prix des matières premières, de l'énergie et des salaires que des améliorations de productivité et les réajustements limités des prix de vente en France n'ont pas permis de compenser.

Déduction faite du prélèvement fiscal exceptionnel, qui s'est élevé à 569 000 F, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 2 098 000 F.

Le conseil, réuni le 2 avril 1975, a décidé de convoquer l'assemblée ordinaire pour le 12 juin 1975 et de lui proposer la distribution d'un dividende de 5,50 F par action. Pour les actionnaires ayant droit à l'avoir fiscal, le revenu *global par action* serait ainsi de 8,25 F contre 5,85 F l'an dernier, soit 5,50 F contre 3,90 F pour le dividende distribué et 2,75 F contre 1,95 F pour l'impôt déjà payé au Trésor.

La distribution proposée tient compte du report, décidé l'an dernier eu égard aux recommandations des pouvoirs publics, correspondant à un revenu global de 0,90 F, soit 0,60 F pour le dividende distribué et 0,30 F pour l'impôt déjà payé au Trésor.

COFIMEG

Le conseil d'administration s'est réuni le 10 avril sous la présidence de M. Jean Weil. Il a examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1974, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 3 juin 1975, à 10 h. 30, au Royal Monceau, 31, avenue Hoche, 75008 PARIS.

Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 50 307 324 F, contre 46 646 017 F en 1973. Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende en espèces de 8,30 F par action, dont 2,34 F non déclarables à l'impôt sur le revenu.

Le conseil a, d'autre part, observé que le prix de revient comptable des terrains et constructions des dix mille appartements et 98 000 m2 de locaux commerciaux, composant le patrimoine en exploitation au 1er janvier 1975, atteint 790 millions de francs. Le surplus d'investissement de 28 %, par rapport au montant du capital nominal, est appelé à croître à l'avenir *du seul fait des amortissements* pratiqués chaque année par la société.

CARREFOUR

L'assemblée générale ordinaire réunie le 11 avril 1975 sous la présidence de M. Marcel Fournier, président-directeur général, a approuvé toutes les résolutions proposées par le conseil.

Il a été décidé de fixer le dividende de l'exercice 1974 à 38 F par action, auquel s'ajoute 19 F d'impôt déjà payé au Trésor, soit un revenu global de 57 F (comme pour l'exercice précédent).

Ce dividende, sur lequel un acompte de 15 F a été mis en paiement le 5 décembre 1974, sera mis en paiement à compter du 15 mai 1975, à raison de 23 F par action (coupon n° 10)

Elle a décidé l'affectation d'une somme de 4 110 731,56 F à la réserve générale et d'une somme de 2 568 029,73 F au compte de report à nouveau.

Elle a renouvelé les mandats d'administrateur de MM. René Bouchet, Jacques Fournier et Raymond Gouloumes, dont les fonctions prendront fin à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980.

Le rapport du conseil rappelle que, par rapport à l'exercice 1973, l'exercice 1974 a vu :

Le chiffre d'affaires hors taxes progressé de 29,81 % et le bénéfice net comptable de 22,44 %.

Les comptes consolidés font apparaître une somme de 112 073 000 F de résultats à affecter dont 99 459 000 F pour le groupe, pour un ensemble de capitaux permanents atteignant 350 839 000 F et un bilan totalisant 3 321 552 000 F.

Le rapport conclut : quelle que soit la situation en 1975, nous sommes certains de deux faits :

— Nous sommes dans un secteur économique relativement bien abrité des aléas de la conjoncture ;

— Nous avons dans notre équipe les meilleurs hommes de la distribution. Ils sauront faire face aux difficultés du moment et préparer l'avenir.

BIS

Dans sa séance du 10 avril, le conseil d'administration de la société Bis S.A. a arrêté les comptes de l'exercice 1974, qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée ordinaire des actionnaires.

Le chiffre d'affaires hors taxes est de 516 208 657 F contre 455 068 038 F, soit une augmentation par rapport à 1973 de 13,4 %.

Le bénéfice net de l'exercice 1974 s'élève à 15 872 833 F contre 15 083 491 F en 1973. Ce résultat tient compte du versement de 2 868 284 F au titre de la contribution exceptionnelle de 18 % et de la réintégration de la provision pour investissements constituée en 1969, soit 1 163 857 F. Après neutralisation de ces éléments exceptionnels, le résultat de l'exercice présente une amélioration de 16,5 % par rapport à 1973.

Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, la distribution d'un dividende de 10 F net par action auxquels s'ajouteront les 0,70 F mis en réserve et qui n'ont pu être distribués en 1974 pour tenir compte des recommandations du ministère des finances, soit au total 10,70 F plus 5,35 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) contre respectivement, pour l'année 1973, 6,30 F plus 3,15 F.

Océ-van der Grinten N.V.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 16 avril 1975 a décidé de fixer le dividende au titre de l'exercice 1974 à 5,60 florins par action ordinaire de 20 florins nominal.

Compte tenu de la mise en paiement le 1er novembre 1974 d'un dividende intérimaire de 2,80 florins par action ordinaire, le solde du dividende restant à payer au titre de cet exercice est de 2,80 florins.

La contre-valeur en francs français de ces 2,80 florins sera payable à partir du 23 avril 1975 aux guichets des sièges et agences en France du Crédit Lyonnais et du Crédit industriel et commercial (coupon n° 62 des actions ordinaires de 20 florins nominal).

GLAXO HOLDINGS LIMITED

A l'issue de sa réunion du 14 avril, le Conseil d'administration de la société a annoncé les résultats semestriels suivants, au 31 décembre 1974 (en millions de livres) :

	31-12-74	31-12-73
— Ventes extérieures du Groupe	146,05	120,90
— Bénéfice d'exploitation	20,20	19,63
— Bénéfice à répartir	8,60	8,72
— Dividende intérimaire (en %)	6,3	5,6

La stagnation des résultats est attribuable à la conjoncture inflationniste qui a pesé sur les marges de la société et à une certaine détérioration du marché du vrac thérapeutique.

CIE ÉLECTRO-MÉCANIQUE

Au cours de sa séance du 14 avril dernier, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1974 qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 1975.

Pour l'ensemble composé de la Compagnie électro-mécanique et de ses filiales industrielles françaises (CEM-Gardy, société de Traction CEM-Oerlikon et CIMT) le chiffre d'affaires consolidé hors taxes a été de 1 693 000 000 F, soit en augmentation de 30 % par rapport à celui de 1973.

S'agissant de la Compagnie électro-mécanique sans ses filiales, le développement de l'activité a été encore plus important puisque son chiffre d'affaires s'est élevé à 1 431 000 000 F, soit une augmentation de 34,5 % et que les commandes enregistrées excédant de 82 % le chiffre de 1973 ont atteint 2 milliards 301 000 000 de francs dont 43 % à l'exportation, ce qui est prometteur pour l'avenir.

L'exercice 1974 a toutefois été affecté par l'impossibilité de répercuter sur les prix de vente, l'intégralité des augmentations considérables de coûts supportées l'an dernier et par le fléchissement brutal de la conjoncture ayant atteint les matériels de série au cours du deuxième semestre ; aussi le bénéfice net, par ailleurs amputé de 2 051 000 F au titre de l'impôt exceptionnel prélevé en 1974, est-il *inférieur à celui de l'exercice 1973* avec 6 687 000 F au lieu de 10 millions 216 000 F

Le conseil d'administration proposera de mettre en distribution un dividende de 5 F par action, identique à celui de l'année précédente, qui procurera un revenu total de 7,5 F compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor.

Sera également soumis à l'assemblée générale des actionnaires un projet de résolution autorisant une *émission d'obligations convertibles* pour un montant maximum de 60 millions de francs.

AUSSEDAT REY

Le conseil vient d'arrêter les *comptes de l'exercice 1974*, premier exercice après fusion d'Aussedat Rey et de Papeteries de France.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires hors taxes et hors produits accessoires de 1974 se monte à 1 295 millions de francs contre 913 millions de francs en 1973.

Le bénéfice d'exploitation avant amortissements s'élève en 1974 à 119 424 000 F contre 58 964 262 F en 1973 pour Aussedat Rey et Papeteries de France.

Par suite de la mise en route dans le courant de 1974 de la nouvelle et importante machine à papier de Saillat, les amortissements ont été portés à 65 785 000 F contre un total de 32 856 000 entre Aussedat Rey et Papeteries de France en 1973.

D'autre part, le conseil a estimé prudent de pratiquer des provisions pour fluctuation des cours à hauteur de 23 265 000 F et pour hausse de prix à hauteur de 16 562 000 F, soit au total 39 827 000 F contre 20 540 000 de provisions pour fluctuation des cours pour Aussedat Rey et Papeteries de France l'an dernier.

Après ces amortissements et provisions, et après 6 600 000 F d'impôt sur plus-value de fusion, 956 000 F de contribution de solidarité et 12 908 000 F d'impôt sur les sociétés, le bénéfice comptable s'élève à 2 697 000 F.

Compte tenu de l'importance des provisions pratiquées, le conseil a *décidé de proposer à l'assemblée gé*nérale ordinaire, qui doit se tenir le 18 juin, le maintien du dividende de 5,50 F par action. Ce dividende s'appliquera pour la première fois aux actions provenant de l'échange avec les actions de Papeteries de France et aux actions gratuites distribuées fin 1974 à raison d'une action gratuite pour cinq.

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

Le conseil d'administration, réuni à Casablanca le 9 avril, a examiné le bilan et les comptes au 31 décembre 1974, tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale.

Le bénéfice net de l'exercice après amortissements, provisions et impôts, s'élève à 2 201 035,95 dirhams. Le conseil proposera à l'assemblée la distribution d'un dividende de 70 dirhams par action de valeur nominale 250 dirhams contre 60 dirhams pour l'exercice précédent.

COMPAGNIE DES EAUX DE LA BANLIEUE DE PARIS

Le conseil d'administration, réuni le 14 avril, a décidé de proposer à une assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 11 juin 1975 de porter le capital de 8 à 10 millions de francs, par incorporation de réserves et distribution d'une action gratuite pour quatre anciennes, jouissance 1er janvier 1974.

Le bénéfice de l'exercice et un important report à nouveau permettent au conseil *de proposer de porter* le dividende de 12,60 F à 13 F par action, tant ancienne que nouvelle, ce qui, compte tenu de l'avoir fiscal, représentera un revenu de 19,50 F par action.

SICAV DU GROUPE DU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SITUATION TRIMESTRIELLE AU 31 DECEMBRE 1974	Société d'épargne mobilière SEM	CREDINTER	OBLISEM
Sicav à vocation :	générale	internationale	de rendement
Actif net (en millions de francs)	267,88	167,71	477,82
Actions françaises	38,54 %	15,55 %	11,89 %
Obligations françaises	31,94 %	28,81 %	69,74 %
Valeurs étrangères	21,67 %	42,73 %	8,55 %
Disponibilités	7,85 %	12,91 %	9,82 %
Nombre d'actions	1 810 037	1 368 010	4 068 197
Actif net par action	F 148,00	F 122,60	F 117,54

SAFT

Accumulateurs fixes et de traction

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société, pour 1974, s'est élevé à 435 millions de francs, en progression de 26 % sur 1973. Les ventes à l'exportation, en forte augmentation, se sont montées à 128 millions de francs et ont représenté près de 30 % des facturations totales de la société.

Le résultat de l'exercice 1974, influencé par la forte variation en hausse du coût des matières premières qu'il n'a pas été possible de répercuter en totalité dans les prix de vente, s'établit, avant prélèvement fiscal exceptionnel, à 16 227 717 francs, chiffre légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Déduction faite de ce prélèvement, qui se monte à plus de 3 millions de francs, l'exercice se solde par un bénéfice net de 13 165 824 francs.

Le conseil a décidé de convoquer, pour le 12 juin 1975, à 16 heures, l'assemblée, à laquelle il sera proposé une répartition correspondant, pour les actionnaires ayant droit à l'avoir fiscal, à un revenu global par action de 75 F, soit 50 F pour le dividende distribué et 25 F pour l'impôt déjà payé au Trésor.

Il est rappelé que la répartition correspondante, au titre de l'année 1973, s'était établie à 70,95 F, soit 47,30 F pour le dividende distribué et 23,65 F pour l'impôt déjà payé au Trésor.

Compte tenu de la mise en paiement de la part du dividende afférent à l'exercice 1973, dont le report avait été décidé l'an dernier, eu égard aux recommandations des pouvoirs publics, le coupon à détacher en 1975 correspond à un revenu global de 79,05 F, soit 52,70 F pour le dividende distribué et 26,35 F pour l'impôt déjà payé au Trésor.

GESTION SÉLECTION (France)

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

L'assemblée ordinaire réunie le mardi 8 avril 1975, sous la présidence de M. Jean de Sailly, a approuvé les comptes du premier exercice de la société d'une durée de sept mois et demi, clos le 31 décembre 1974.

Le bénéfice net distribuable de l'exercice s'élève à 2 067 668,85 F.

L'assemblée a décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un revenu global de 8,55 F, composé d'un dividende de 8,10 F et de l'impôt déjà payé au Trésor (crédit d'impôt) de 0,45 F. Le dividende sera mis en paiement le lundi 14 avril 1975 *contre remise des* coupons n°s 1, 2 et 3 :

— Le coupon n° 1, de 0,05 représente la fraction des revenus exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;

— Le coupon n° 2, de 1,78 F, représente la part du dividende provenant des obligations françaises non indexées ouvrant droit à l'abattement de 2 000 F et à l'option pour le prélèvement forfaitaire de 25 % libératoire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;

— Le coupon n° 3, de 6,27 F, représente la part du dividende provenant des autres revenus.

Le crédit d'impôt est de 0,13 F pour le coupon n° 2 et de 0,32 F pour le coupon n° 3.

Les actionnaires ont la faculté pendant trois mois d'affecter le montant des dividendes encaissés à la souscription d'actions en franchise totale de droit d'entrée.

W.R. GRACE & C°

Le conseil d'administration de W.R. Grace et Cie a décidé la mise en distribution d'un dividende trimestriel de 40 cents par action.

Ce dividende est payable le 10 juin 1975 aux porteurs de titres enregistrés le 14 mai 1975.

H. ERNAULT-SOMUA

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1974. Le résultat d'exploitation, avant amortissements, s'établit à 20 millions 042 493 F contre 22 859 500 F en 1973.

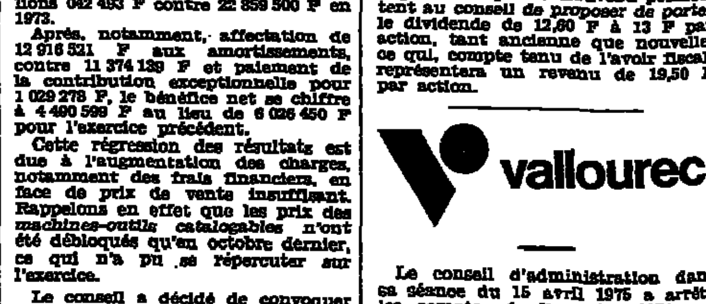
Après, notamment, affectation de 12 916 521 F aux amortissements, contre 11 374 139 F et paiement de la contribution exceptionnelle pour 1 029 278 F, le bénéfice net se chiffre à 4 490 599 F au lieu de 6 026 450 F pour l'exercice précédent.

Cette régression des résultats est due à l'augmentation des charges, notamment des frais financiers, en face de prix de vente insuffisant. Rappelons en effet que les prix des *machines-outils catalogables* n'ont été débloqués qu'en octobre dernier, ce qui n'a pu se répercuter sur l'exercice.

Le conseil a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle pour le 24 juin prochain. Il lui proposera la mise en distribution d'un dividende égal à celui de l'exercice précédent, soit 16 F net, qui, majoré de l'impôt déjà payé au Trésor de 8 F, procurerait un revenu global de 24 F par action.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires hors taxes réalisé en 1974 a été de 338 694 807 F (dont 3,4 millions de locations-ventes) contre 296 millions 729 702 F en 1973, soit une augmentation de 14,14 %. Le chiffre d'affaires à l'exportation s'est élevé à 129,8 millions au lieu de 104. Ce qui représente une progression de 25 % et plus de 38 % du chiffre d'affaires total.

Les résultats commerciaux, qui avaient été très bons en 1973 et dans la plus grande partie de 1974, se sont affaiblis au cours du dernier trimestre en liaison avec la baisse d'activité de nombreux secteurs industriels tant en France qu'à l'étranger. Le carnet de commandes de la société avait néanmoins progressé de 47 % dans l'année. Il assure l'activité des unités de production pour l'exercice en cours, malgré la continuation d'un marasme général préoccupant.



vallourec

Le conseil d'administration dans sa séance du 15 avril 1975 a arrêté les comptes de l'exercice 1974 qui font apparaître, après dotation de 77,3 millions de francs au fonds d'amortissement, de 153,7 millions de francs à la provision pour hausse de prix, de 19 millions de francs à la provision pour risques sur crédits à moyen terme, et constitution d'une provision pour impôts sur les sociétés de 85,6 millions de francs, un bénéfice net de 91,8 millions de francs contre 28,1 millions de francs en 1973.

Il sera proposé à l'assemblée, qui sera convoquée pour le 3 juin prochain, la distribution aux 3 226 000 actions formant le capital au 31 décembre 1974 d'un revenu global de 15,75 F par action dont 10,50 F directement versés à titre de dividende et 5,25 F *correspondant* à l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Ce dividende serait mis en paiement le 9 juillet prochain.

Au cours de la même réunion le conseil d'administration a approuvé une convention d'apport à Vallourec de la totalité de l'actif et du passif de sa filiale la Compagnie des tubes de Normandie. Cet apport sera soumis à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à l'issue de l'assemblée ordinaire prévue pour le 3 juin.

ÉCONOMIE

AFFAIRES

Un contrat de 500 millions de dollars

GENERAL TELEPHONE AND ELECTRONICS ÉQUIPERA LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE IRANIEN

C'est officiel : le second fabricant américain de matériel de télécommunications, General Telephone and Electronics, a remporté ce que d'aucuns avaient baptisé le « *contrat du siècle du téléphone* » (*le Monde* du 16 avril). La Compagnie des télécommunications d'Iran vient de lui passer une commande estimée à plus de 500 millions de dollars pour équiper le réseau téléphonique du pays.

G.T.E. doit fournir et installer des centraux électroniques dans plus de cinq cents standards téléphoniques. En outre, le contrat prévoit la construction en Iran par la firme américaine, conjointement avec des intérêts iraniens, d'une usine qui produira, à partir de 1978, des centraux électroniques.

[C'est au début de 1974 que l'Iran lança un premier appel d'offres portant sur la livraison de 490 000 lignes téléphoniques. En juillet, les objectifs du plan quinquennal de développement ayant été révisés en hausse, un second appel portant sur 750 000 lignes supplémentaires était adressé aux compagnies internationales. Parallèlement, les Iraniens faisaient savoir leur désir d'équiper leurs réseaux en centraux de commutation électronique. En février 1975, après des mois de négociations, sur les six sociétés (Siemens, Nippon Electric, Philips, Ericsson, le groupe I.T.T. et G.T.E.) qui avaient soumissionné, seules les deux dernières conservaient des chances. I.T.T., qui avait constitué une association 50/50 entre ses filiales françaises (L.M.T. et C.G.C.T.) et allemande (Standard-Lorenz), espérait bien obtenir au moins une partie (le tiers) de la commande totale, qui portait sur plus de 1,2 million de lignes à livrer en trois ans. Il semble que les Iraniens aient reçu des « conseils » des autorités américaines et de l'American Telephone and Telegraph pour passer l'intégralité de la commande à G.T.E.]

● MECA-BETON REPRIS PAR LE GROUPE EMPAIN-SCHNEIDER. — Le tribunal de commerce de Nancy a donné son accord pour l'achat par la société Sitra-France (du groupe Empain-Schneider) de la société MECA-BETON. Cette firme, qui emploi cent soixante ouvriers, est spécialisée dans la fabrication de matériaux de construction.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DISCOUNT BANK (FRANCE) S.A.

1-3, rond-point des Champs-Elysées 75008 PARIS

Au cours de sa séance du 11 avril 1975, le conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Maurice de Botton a procédé à l'arrêté des comptes de l'exercice 1974.

Le total du bilan s'élève à 1 107 201 601 F contre 930 738 275 F au 31 décembre 1973, soit une augmentation de 19 %.

Les dépôts de la clientèle totalisant 932 989 430 F contre 826 065 900 F, soit une progression de 13 %.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 4 495 495 F contre 3 460 629 F, soit un accroissement de 30 %.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 15 mai 1975 d'affecter aux réserves 3 101 744 F et de distribuer un dividende de 10 F net par action auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), ce qui assurera un revenu global par titre de 15 F.

Ce dividende s'appliquera aux 139 375 actions formant le capital de la banque avant l'augmentation réalisée en décembre dernier.

Après affectation des résultats, les fonds propres de la banque atteindront 52 000 000 de F.

Au cours de cette même séance, le président a donné communication de la décision du Conseil national du crédit en date du 21 mars autorisant la Banque Rothschild à acquérir la majorité du capital de la banque.

Pour marquer le rapprochement des deux banques, sur proposition du président, le conseil a coopté comme administrateurs :

— la Banque Rothschild, représentée par M. J.-M. Boreux, directeur général adjoint, et

— M. François Cariès, directeur général de la Banque Rothschild.

UNION DE TRANSPORTS AÉRIENS

Le conseil d'administration, réuni le 15 avril 1975, sous la présidence de M. Francis C. Fabre, a approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Le trafic réalisé en 1974 s'élève à 517 millions de tonnes-kilomètres, en progression de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Le coefficient de chargement global s'établit à 56,8 % contre 56,2 %.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 1.415.642.000 F, au lieu de 1.035.386.000 F en 1973, soit une progression de 36 %.

L'exercice se solde par une perte de 20.881.000 F après une dotation aux amortissements qui s'élève à 51.518.000 F et des loyers payés au titre des appareils financés par leasing dont le montant est de 42.188.000 F. En 1973, la perte était de 5.384.000 F après 59.568.000 F de dotation aux amortissements et 12.707.000 F de loyers de leasing.

L'accroissement de ces charges de leasing s'explique par l'augmentation du nombre des appareils financés de cette manière, qui est passé de deux à cinq.

Comme l'ensemble des compagnies aériennes, UTA a été, en 1974, durement touchée par l'accroissement du prix des carburants, qui a soudainement triplé au début de l'exercice. Les augmentations de tarifs décidées en cours d'année et qui expliquent l'accroissement du chiffre d'affaires supérieur à celui du trafic, n'ont pas permis, en raison de leur échelonnement, de compenser entièrement cette élévation brutale des charges.

SINTRA

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 avril 1975, a arrêté les comptes de l'exercice écoulé, qui se soldent par un bénéfice net de 10.119.385 F après 11.304.513 F d'amortissements, 1.572.098 F d'impôt exceptionnel et 10.652.904 F d'impôt sur les sociétés.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 2 juin 1975 la distribution par action d'un dividende de 23 F assorti d'un impôt déjà versé au Trésor de 11,50 F, contre respectivement 20,12 F et 10,06 F pour l'exercice précédent, marquant ainsi une augmentation de l'ordre de 15 % du dividende.

BANQUE VEUVE MORIN-PONS

Au cours de sa séance du 18 mars 1975, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1974.

Le total du bilan s'élève à 918 910 868 francs, en augmentation de 37 % par rapport au 31 décembre 1973, et les crédits refinancés hors bilan à 232 050 000 francs.

Après amortissements, provisions et impôts, le bénéfice s'élève à 8 019 974 francs.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende global de 3 600 000 farncs. Chaque action composant le capital social de 72 000 000 de francs bénéficiera donc d'un revenu total de 7,50 francs (compte tenu de 2,50 francs d'impôt déjà versé au Trésor).

CHIMIQUE ROUTIÈRE ET D'ENTREPRISE GÉNÉRALE (S.C.R.E.G.)

Le conseil d'administration, réuni le 10 avril, a arrêté les comptes de l'exercice 1974, qui seront soumis à l'assemblée générale le 17 juin.

Le bénéfice net après impôt sur les sociétés ressort à 14 015 000 F contre 12 219 000 F en 1973.

Il sera proposé à l'assemblée de distribuer à chacune des 1 253 976 actions composant le capital social un dividende de 6.50 F auquel s'ajoute un avoir fiscal de 3,25 F, soit un revenu global de 9,75 F contre 9.45 F pour l'exercice précédent.

Les comptes consolidés du groupe S.C.R.E.G. ne sont pas encore définitivement établis. On peut néanmoins indiquer qu'ils feront ressortir un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards de francs et un résultat net de l'ordre de 23 millions.

SÉLECTION MONDIALE

SICAV

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le vendredi 11 avril 1975, a approuvé les comptes de l'exercice 1974 se soldant par un bénéfice distribuable de 1,818.485,16 F contre 1,714,512,40 F l'année précédente.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de 3,80 F par action auquel s'ajoute 0,40 F d'impôt déjà payé au Trésor pour former un dividende global de 4,20 F contre 4,05 F pour l'exercice précédent.

Ce dividende donnera lieu au détachement de deux coupons :

— Le coupon n° 7 de 1,74 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,15 F, correspondant aux revenus des obligations françaises non indexées.

— Le coupon n° 8 de 2,06 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,25 F, correspondant aux autres revenus.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 17 avril 1975 pour toutes les actions existant à cette date.

Les actionnaires auront la faculté de réinvestir sans frais ce dividende jusqu'au 31 juillet 1975.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Géraud Jalenques de Labeau en remplacement de M. Gilles Brac de La Perrière, démissionnaire.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT

Au cours de sa séance du 11 avril 1975, le conseil d'administration a arrêté le bilan et les comptes de l'exercice 1974, qui font ressortir, après déduction de 1.464.830 F au titre de la contribution exceptionnelle, un bénéfice net, hors plus-values, de 3.670.406 F contre 6.094.316 F en 1973.

Le Conseil proposera à l'assemblée générale, qui se réunira le 30 mai 1975, de distribuer un dividende de 6,80 F, égal au précédent, soit un revenu global de 10,20 F, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor, et de reporter à nouveau 2.856.387 F contre 2.734.950 F.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SOFAL

Au cours de sa séance du 21 mars 1975, le conseil d'administration a arrêté le bilan et les comptes de l'exercice 1974, qui font ressortir, après déduction de 2.056.832 au titre de la contribution exceptionnelle, un bénéfice net, hors plus-values, de 2.613.154 F contre 7.706.633 F en 1973.

Le conseil proposera à l'assemblée générale, qui se réunira le 23 mai 1975, de distribuer un dividende de 8,40 F, égal au précédent, soit un revenu global de 12,60 F, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor, et de reporter à nouveau 3.007.545 F contre 3.166.391 F.

TRINDEL

Le chiffre d'affaires, hors taxe, de l'exercice 1974 s'élève à 461 millions de francs contre 400 millions de francs en 1973.

Le compte d'exploitation générale fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 8,88 millions de francs contre 4,80 millions de francs en 1973. Le bénéfice net ressort à 3,21 millions de francs, après amortissements consolidés avec SAM. TRINDEL de 7,76 millions de francs et constitution de provisions diverses de 6,06 millions de francs, en particulier pour risques afférents aux crédits à moyen terme à l'exportation et pour impôts, y compris régularisation du prélèvement exceptionnel 1974.

Sur le bénéfice disponible de 5,78 millions de francs, report à nouveau compris, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin prochain de repartir un dividende par action de 10 francs, en sus de l'impôt déjà versé au Trésor de 5 francs, soit un revenu global par action de 15 francs contre 13,65 en 1974.

Le chiffre d'affaires hors taxe, consolidé avec ceux des filiales et la part de TRINDEL dans le G.I.E. LINELEC, est en augmentation de 21 % sur celui de 1973. Il totalise 535 millions de francs dont plus de 20 % correspondent à des exportations et des travaux à l'étranger.

L'exercice 1975 est abordé avec un carnet de commandes hors taxe de 379 millions de francs, ce qui représente un accroissement de 42 % par rapport au montant de l'année précédente.

ELF GABON

Le conseil d'administration d'ELF GABON, qui s'est réuni le 11 avril 1975, a arrêté les comptes de l'exercice 1974.

La production de pétrole brut s'est élevée à 7 329 000 tonnes contre 5 707 000 en 1973. Trois gisements « off shore » ont été mis en production au cours de cette période. Les investissements totaux se sont élevés à 736 millions de francs.

A la suite d'accords récents, qui sont venus compléter ceux d'octobre 1973, la République gabonaise a porté à 25 % sa participation dans le capital de la société. Cette opération n'a eu aucune incidence sur la fraction du capital détenue par le public.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée qui se tiendra à Port-Gentil, au siège social de la société, le 3 juin 1975, pour statuer sur ces comptes, de fixer le montant du dividende net à 3 500 F CFA (soit 70 F français) par action auquel s'ajoutera pour les actionnaires qui en bénéficient un crédit d'impôt de 25,20 F français.

Un acompte de 1 600 F CFA (soit 32 F français) par action ayant été mis en paiement fin 1974, le complément, 1 900 F CFA (soit 38 F fr.) par action, sera mis en distribution à la date que fixera le conseil d'administration.

C.T. BOWRING AND CO. LTD

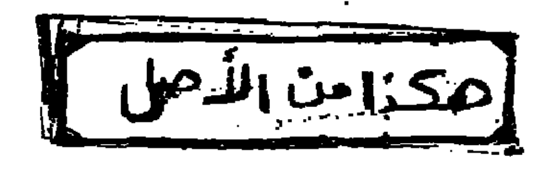
Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1974

Les résultats consolidés provisoires du groupe, avant impôt et intérêts sur l'emprunt convertible, se sont élevés pour l'exercice clos le 31 décembre 1974 à 9 218 000 £ contre 14 428 000 £ en 1973.

Les résultats consolidés pour le deuxième semestre se sont élevés à 5 393 000 £, ce qui représente une amélioration par rapport au chiffre de 3 825 000 £ enregistré au cours du premier semestre de l'année. Ce résultat a été obtenu en dépit des provisions d'une importance exceptionnelles qui ont été constituées pour créances douteuses et des baisses de la valeur d'investissement et de biens immobiliers.

Malgré les difficultés économiques persistantes du Royaume-Uni, les administrateurs s'attendent à une amélioration sensible des bénéfices du groupe en 1975 sauf événements imprévus.

Les administrateurs ont déjà annoncé et payé, en décembre 1974, un dividende intérimaire de 0,67 p par actions, ce qui représente au total 678 382 £. Ils recommandent à présent un dividende final de 1,4405 p par action, soit au total 1 458 523 £. Avec l'impôt payé d'avance, ces dividendes représentent 3,15 p par action, comme en 1973.



LA VIE SOCIALE

EXAMINÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi sur la réforme des institutions sociales prévoit la suppression des hospices

L'Assemblée nationale examine ce jeudi 17 avril le projet de loi sur les institutions sociales et médico-sociales qui avait été adopté en première lecture par le Sénat le 7 novembre dernier. Ainsi que l'a souligné, lundi, devant la presse, M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, ce projet répond au vœu émis par le Parlement, lors du vote de la loi hospitalière, en 1970, de voir les institutions à vocation sociale dotées d'une législation distincte de celle du secteur sanitaire. Plusieurs centaines de milliers d'enfants, d'adultes et de personnes âgées sont concernés par les mesures proposées, les plus importantes étant la suppression des hospices publics, la prise en charge, par *l'Etat, de la formation* des travailleurs sociaux, et la création de commissions régionales de coordination.

Dans un secteur où l'initiative privée a toujours joué un rôle déterminant (elle porte sur 80 % des établissements), il convient, selon M. Lenoir, de ne pas stériliser l'action sociale par des contraintes excessives. Mais, dans le même temps que la charité privée s'amenuise, le développement de l'urbanisation et de l'industrialisation multiplie dans notre société les causes d'inadaptation et rend nécessaire une meilleure collaboration des institutions publiques et privées, pour leur assurer une pleine efficacité, en évitant notamment les doubles emplois.

Le projet tend donc à « *améliorer la situation actuelle* » sur cinq points : la coordination des institutions, le statut des établissements relevant des collectivités, l'amélioration des conditions d'hébergement et de cure des personnes âgées, la normalisation des conditions de financement et de fonctionnement des institutions, enfin la coordination et le financement des établissements de formation des travailleurs sociaux.

● LA COORDINATION DES INSTITUTIONS. — Quatre mesures sont prévues : création de commissions de coordination nationale ou régionale, selon les cas d'espèce, des institutions sociales et médico-sociales, qui donneront leur avis sur les projets d'implantation et d'extension des établissements ; institution d'une autorisation préalable pour ces mêmes établissements ; constitution de groupements entre les organismes publics et les établissements privés reconnus comme institutions sociales ou médico-sociales ; mise au point de conventions entre les collectivités publiques et les associations, précisant les objectifs poursuivis, les catégories de bénéficiaires, les méthodes de fonctionnement de ces établissements.

Selon M. René Lenoir, il s'agit, dans ces commissions de coordination tripartites (Etat, secteur médico-social, associations) d'unifier les obligations auxquelles ces établissements étaient déjà soumis sur le plan des implantations, de l'hygiène et de la sécurité, de l'agrément de la Sécurité sociale pour la prise en charge. La coordination sera organisée soit à l'initiative des organismes intéressés, qui formeront des groupements et concluront les conventions avec *l'Etat, notamment* pour les prix de journée ; soit à l'initiative des pouvoirs publics pour le contrôle des implantations.

● LE STATUT DES ETABLISSEMENTS. — Le projet permet d'ériger en établissements publics les établissements médico-éducatifs ou d'hébergement pour handicapés, inadaptés, personnes âgées, ainsi que les maisons d'enfants à caractère social. Toutefois, les établissements « légers », de capacité inférieure à un seuil fixé par décret, et les maisons relevant de l'Aide sociale à l'enfance, resteraient des services non personnalisés du département ; mais leur directeur, comme celui des établissements publics concernés, serait désormais nommé par le ministre intéressé.

● LES CONDITIONS D'HEBERGEMENT ET DE CURE DES PERSONNES AGEES. — Trois mesures sont prévues : suppression des hospices publics, qui devront être transformés dans un délai de cinq à dix ans, selon les besoins, en unités d'hospitalisation, en centres de cure pour personnes âgées ou en maison de retraite ; création, s'il y a lieu, dans les maisons de retraite existantes de sections de cure médicale et de réadaptation pour ceux de leurs pensionnaires qui seront devenus invalides et ne relèvent pas de soins actifs en milieu hospitalier ; prise en charge éventuellement forfaitaire, par l'assurance-maladie, des frais de soins courants des personnes âgées dans les établissements d'hébergement à vocation sociale.

● LES MOYENS FINANCIERS DES INSTITUTIONS. — Toutes les institutions seront dotées par décret de modalités de financement adaptées à leurs besoins propres ; dans chaque établissement, un comité technique paritaire sera consulté sur l'organisation des services, les conditions de travail et le respect des conventions collectives, celles-ci étant soumises à agrément, de même que les accords de retraite des personnels.

● LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX : Désormais, le financement de la formation des travailleurs sociaux (*établissements publics* et *privés*) incombera à l'Etat. Selon M. Lenoir, le projet vise notamment à supprimer les disparités de salaires flagrantes entre le secteur privé et le secteur public.

Tous les projets de création et d'extension des établissements de formation de ces personnels seront examinés par la commission nationale des institutions sociales et médico-sociales, qui donnera son avis au ministre sur leur opportunité en fonction des besoins. Les établissements privés seront soumis à autorisation préalable. Les établissements créés par des personnes de droit public situeront des établissements publics. La transformation en établissement public devra intervenir dans un délai de cinq ans. Les dépenses de fonctionnement des établissements publics et privés de formation — dont la liste sera fixée par décret — relèveront du budget du ministère de la santé.

[*Certaines des mesures proposées* soulèvent des oppositions, notamment de la part d'associations privées qui gèrent des centres d'aide par le travail ou des établissements de formation de travailleurs sociaux. Ces associations craignent la mainmise des pouvoirs publics sur le secteur social.

Toutefois, les aspects positifs du projet sont indéniables dans certains domaines, tels que celui du troisième âge. Il faut se féliciter que l'on organise enfin ce que l'on appelle, depuis si longtemps, l'humanisation des hospices (deux cent trente mille lits, dont sept mille occupés par des personnes valides). Les maisons de retraite pourront désormais garder dans une section distincte, dite de cure médicale, certains de leurs pensionnaires atteints d'affections légères et de courte durée, afin de leur éviter un transfert toujours traumatisant dans un nouvel établissement. Les vieillards valides, en revanche, trouveront asile dans des maisons de retraite et n'encombreront plus, comme ils le faisaient jusqu'à présent, certains grands hôpitaux. — J.B.]

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. ORGANISENT DES MANIFESTATIONS CONTRE LE PROJET

Les organisations régionales de la C.G.T. et de la C.F.D.T. ont dénoncé, mardi 15 avril, à propos du projet de loi sur les institutions sociales et médico-sociales « le démantèlement » des établissements publics, notamment dans le secteur de l'enfance inadaptée. Elles accusent le gouvernement « d'encourager l'anarchie » en favorisant « la prolifération d'établissements privés à but lucratif pour pallier les carences de l'Etat », le prix de journée étant en grande partie remboursé par la Sécurité sociale.

***Pour les deux centrales,* ce projet de loi est le troisième volet d'une politique déjà amorcée par la loi hospitalière en 1970 et la loi d'orientation des handicapés en 1974, politique axée, selon elles, sur la rentabilité. Elles estiment en outre qu'un tel projet encourage l'alignement des salaires au taux le plus bas — notamment pour les personnels soignants et les éducateurs, — ce qui nuirait à la qualification du recrutement.**

Pour soutenir ces revendications, la C.G.T. et la C.F.D.T. avaient lancé le mot d'ordre d'une manifestation, ce jeudi matin, devant le ministère de la santé, et ont décidé d'organiser un meeting de protestation à 14 h. 30 à la Bourse du travail de Paris.

NATIONALE

...s institutions sociales
...des hospices





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
16 AVRIL

Forte reprise de l'or
Marché plus discuté mais encore bien tenu

La forte reprise de l'or au lendemain de sa chute brutale a été l'événement de la séance. Alors que le kilo en barre, dont le cours est fixé aux alentours de midi entre banques, n'avait repris que 275 F à 22 525 F, le lingot a regagné 760 F d'un coup (+ 3,4 %) pour s'inscrire à 23 000 F. Le prix du métal jaune est ainsi ressorti à 169,7 dollars l'once contre 164 dollars la veille. Le napoléon a opéré un redressement du même ordre de grandeur, passant de 223,50 F à 227,50 F, puis à 229,40 F. Par le jeu de l'indexation, la rente 4 1/2 % 1973 lui a emboîté le pas.

Le volume des transactions a toutefois un peu diminué : 18,10 millions de francs contre 21 millions de francs la veille.

Sur le marché des actions, toujours assez actif, les prises de bénéfices se sont accélérées à l'approche des opérations de liquidation, qui débuteront lundi prochain par la réponse des primes. Ces ventes ont cependant été bien absorbées dans l'ensemble et le nombre de hausses a encore légèrement excédé celui des baisses, ainsi qu'en témoigne l'indice Cappellez, qui à 13 h. 15, marquait une avance de 6,36 points à 841,67. L'on a ainsi dénombré une bonne vingtaine de valeurs en progrès de 2 %, alors que dix seulement se sont repliées dans des proportions semblables.

Hausse de : C.C.F., Comptoir des Entrepreneurs, Schneider, Locafrance, Compagnie Bancaire, Suez, Perrier, Michelin, Peugeot, Radar, SIAS, Mumm, Générale de Fonderie (dont la cotation fut initialement différée), B.H.V., Redoute, C.F.A.O., C.G.E., Alsthom, Jeumont, S.A.T., Signaux, Imétal, Générale des Eaux, Europe n° 1.

Aux valeurs étrangères, la vedette a été tenue par les mines d'or, toutes en très vive reprise. En revanche, les américaines ont perdu du terrain, de même que les allemandes. Irrégularité des pétroles internationaux.

LONDRES

Vive hausse

La forte progression de la veille s'accélère, l'indice des industrielles gagnant plus de 13 points après l'ouverture. Avance des industrielles et des pétroles, irrégularité des mines d'or.

OR (ouverture) dollars : 167 . contre 166 50

VALEURS	CLOTURE 16/4	COURS 17/4
War Loan 3 ½ %	25 3/4	25 3/4
Beechams	231 ...	238 1/2
British Petroleum	377 ...	384 1/2
Shell	247 ...	255 ...
Vickers	140 ...	150 ...
Imperial Chemical	234 ...	242 ...
Courtaulds	124 ...	128 ...
De Beers	246 ...	248 1/2
* Western Holdings	35 1/4	34 7/8
Rio Tinto Zinc Corp.	156 .	157 ...
* West Driefontein	45 1/2	45 5/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	15 avr.	16 avr.
Valeurs françaises	132,8	133
Valeurs étrangères	124,8	125,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	76,5	77,3

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16/4	17/4
1 dollar (en yens)	291 475	291 50

NOUVELLES DES SOCIETES

POCLAIN. — Bénéfice net pour 1974 : 11,9 millions de francs contre 25,1 millions. Le contrôle des prix et le financement des stocks ont pesé sur l'exercice. Dividende global : 18 F (inchangé). Emission d'obligations convertibles.

BIC. — Bénéfice d'exploitation en 1974 : 48 millions de francs contre 31,3 millions (+ 54 %). Bénéfice net : 22,8 millions de francs contre 39,4 millions. Dividende global : 9,45 F (+ 20 % en raison de l'attribution gratuite de 1 pour 5).

CHIMIQUE ET ROUTIERE. — Bénéfice net : 14 millions de francs contre 12,22 millions. Dividende global : 9,75 F contre 9,45 F.

T.R.T. — Bénéfice : 11,6 millions de francs contre 11,7 millions, après 2,6 millions de francs de prélèvement exceptionnel. Dividend global : 15,75 F contre 14,175 F.

COFIMER. — Bénéfice net pour 1974 : 32,53 millions de francs contre 14,9 millions après réintégration de la provision au titre des Phosphates de Talba. Dividende global : 9 F contre 7,50 F.

NEW YORK

Résistant

Après six séances consécutives de hausse, d'abondantes prises de bénéfices se sont produites mercredi à Wall Street. Mais, grâce à une reprise de dernière heure, elles ont été finalement bien absorbées et, en clôture, l'indice des industrielles enregistrait même un léger gain de 0,63 point à 815,71.

L'activité s'est ralentie : 22,97 millions de titres ont changé de mains contre 29,62 millions la veille.

L'espoir d'une reprise économique au cours du second semestre a été avivé par les propos encourageants tenus par le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, et a ainsi largement contribué à entretenir la confiance du marché.

La tendance a été soutenue dans la plupart des compartiments. Seules les compagnies aériennes, le matériel électrique et les automobiles ont un peu fléchi. Irrégularité des pétroles, des produits chimiques, des matériaux de construction, des machines-outils et des ordinateurs.

Sur 1 815 valeurs traitées, 739 ont monté, 648 ont baissé et 428 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 168,43 (+ 1,72) ; services publics, 76,72 (+ 0,38).

VALEURS	COURS 15/4	COURS 16/4
Alcoa	43 1/8	43 1/4
A.T.T.	48 7/8	48 3/8
Boeing	22 1/2	23 3/8
Chase Manhattan Bank	33 1/8	34 1/4
Du Pont de Nemours	124 1/4	123 3/4
Eastman Kodak	109 1/8	102 1/2
Exxon	77 7/8	78 7/8
Ford	37 1/8	37 ...
General Electric	48 7/8	48 ...
General Foods	24 1/2	24 3/4
General Motors	43 1/2	42 3/4
Goodyear	19 1/8	18 3/4
I.B.M.	209 1/2	212 3/4
I.T.T.	19 7/8	19 3/4
Kennecott	38 3/8	39 7/8
Mobil Oil	39 3/4	39 1/4
Pfizer	33 3/4	34 ...
Schlumberger	114 3/8	115 ...
Texaco	24 1/4	24 3/4
U.A.L. Inc.	28 ...	28 1/4
Union Carbide	61 3/8	61 1/2
U.S. Steel	61 5/8	61 7/8
Westinghouse	14 3/4	14 5/8
Xerox	71 1/4	72 3/4

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	8 1/4 %
Moyen terme	....	8 1/4 %

BOURSE DE PARIS — 16 AVRIL — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 20	1 827
5 %	d 56	1 027
5 % 1920-1980	.	1 827
3 % amort. 45-54	68 20	2 129
4 1/4 % 1963	98	3 466
4 1/4-4 3/4 % 63	88 20	3 866
Emp. N. Eq. 6 % 65	100 ..	2 773
Emp. N. Eq. 6 % 66	97	3 255
Emp. N. Eq. 6 % 67	90 10	5 260
Emp. 7 % 1973	114	1 745
E.D.F. 6 1/2 1960	...	5 912
— 5 % 1960	98 60	0 822

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	... ..	352 ..
— parts 1959	364 ..	365 ..
Ch. France 3 %	116 ..	125 ..
Abeille-I.G.A.R.D.	487 ..	487 .
Abeille (Vie)	212 ..	210 ..
A.G.P.	335 ..	c364 .
Concorde	246 ..	247 ..
Epargne France	... ..	356 ..
Fonc. T.I.A.R.D.	99 50	95 ..
Foncière (Vie)	254 ..	251 .
France (I.A.R.D.)	307 ..	305 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (La)	415 ..	420 ..
Préservatrice S.A.	326 60	326 ..
Prévoyance	1053 ..	1053 ..
Protectrice A.I.R.	230	230 ..
Alsacien. Banque	338 ..	337 ..
(Li) Bque Dupont	235 ..	237 .
Banque Hervet	253 ..	252 .
Banque Indochine	204 50	208 ..
Sté B. et Particip.	...	420 .
Banque Worms	168 .	165 ..
C.F.E.C.	558	557 ..
C.G.I.B.	77 20	76 ..
Cedetel	118 20	118 20
Cofica	58 20	c 60 50
C.A.M.E.	. ..	o 6 20
Créd. gén. indust.	128 .	129 ..
(M) Crédit Mod.	o 72	o 72 ..
Financière Sofal.	112 50	160
Finextel	197 50	114 90
Fr. Cr. et B. (Cie)	80	79 ..
France-Bail	211 50	210 ..
Hydro-Energie	.. ..	43 ..
Immobanque	140 ..	147 80
Immoffice	121 ..	120 ..
Interbail	141 ..	143 .
Locafinancière	124 .	124 ..
Lyon-Alemand	138 ..	138 .
Soc. Mars. Crédit	266 ..	266

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	222 .	218 ..
SLIMINCO	146 90	147 ..
Sté Cent. Banque	70 30	70
SOFICOMI	142 ..	141 50
Sovabail	148 ..	148 ..
UCIP-Bail	115 ..	115 ..
Unibail	140 ..	140
Un. Ind. Crédit	142 ..	147 50
Fonc. Chât.-d'Eau	570	570 ..
(M) S.O.F.I.P.	126 ..	126 ..
Fonc. Lyonnaise	665	680 .
Immob. Marseille	860	860 .
Louvre	256	256 ..
Midi	476	480 ..
Rente foncière	645 .	645 ..
S.I.L.I.C.	269	269 ..
SINVIM	180	180 ..
Voitures à Paris	236	236
Cogifi	110 50	110 50
Foncina	104 .	104 ..
Cr. Fin. Constr.	107 50	107 .
Immindo	103 10	104 50
Imminvest.	81 20	80 80
Cie Lyon Imm.	95	94 .
Sagimo	186 ..	106 .
UFIMEG	81 10	81 30
U.G.I.M.O.	106 20	106 20
Union Habit.	127 50	125 80

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Un. Imm. France	110	110
Acier Investiss.	99 ..	99 50
Gestion Sélect.	192	194 .
Invest. et Gest.	121	117 .
Parisienne Plac.	152	147 .
Placem. Inter	86 ..	86
Sofragi	207 90	208 70
Abeille	217 ..	217 ..
Applic. Hydraul.	875 ..	868
Artois	84	84 50
Conten. Blanzy	295 10	d307
C. Roussel-Nobel	230 ..	230 .
(Ny) Centrest	... ..	113 ..
(ny) Champex	... ..	o185 .
Charg. Réun. (p.)	.... ..	2350 .
Orléans	82 ..	81
(Li) Dév. R. Nord	128 ..	129
Electro-Financ.	268 ..	268 20
Fin. Bretagne	41	40 10
Fin. Haussmann	55	55
Financière Iéna	72 ..	70 70
Gaz et Eaux	315 ..	315 ..
La Mure	79 .	78 ..
Lebon et Cie	165	167 .
(Ny) Lordex	106 10	107
Cie Marocaine	28 20	28 40
O.V.A.I.M.	46 50	47 ..
OPB-Paribas	95	93

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
640 ..	4,50 % 1973	583 50	518 50	516 50	518 ..
1110 ..	C.N.E. 3 %	1095	1104 .	1106 ..	1155 ..
295	Afrique Occ.	315	326 80	326 ..	326 80
350	Air Liquide	354	355	356 ..	355
54	Als. Part. Ind	73	72 50	72 70	72 50
84	Alsthom	80	81 90	81 50	80 40
30	Antar P. Aq.	29	28 55	28 50	28 65
650 ..	Cie Gle Eaux	659	669	670	670 .
104 ..	Electro-Méc.	102 20	102 50	102 50	103 30
255 ..	Eng. Matra	286	289	290	289
168 ..	E. J. Lefebvre	170	168 90	168 90	168 90
78 ..	Esso S.A.F.	66 50	65	66 30	66 ..
171 ..	Eurafrance	181 50	181 50	182 .	179 50
305 ..	Europe N° 1	300	309	309	306 .
175 ..	Olida-Caby	285	281 ..	281	280 10
81 ..	Opti-Paribas	79 90	80 ..	79 90	79 50
127	Paris-France	120 ..	120	120	120 10
142	Patern. S.A.	142	140	139 90	138 10
69	Pechelbronn	70 20	70 50	71 40	70 40
128	P.U.K.	130 20	130 10	130	130
255	Talcs-Luz.	263 50	255 10	255 10	268 ..
295	T.R.T.	347	341 ..	340	341 ..
940	Tél. Electr.	972	978	978	973 ..
630	Tél. Ericss.	725	730	730	730 ..
89	Terres Roug.	89	87 50	87 50	86 ..
285	Thomson-Br.	138 10	197	200 ..	199 ..
158	U.I.S.	156	156	156	155 ..
345	U.C.B.	343 60	350	350	350 ..
220	Un. Fr. Bques	255	254	254	254 .
190	Gen. Electric	202 50	204	199 90	202 50
185	Gen. Motors	185 50	184 50	182	187 50
23 ..	Goldfields	20 90	21 55	21 70	21 30
49 ..	* Harm. Go.	43	43 80	44 90	44 ..
245	Hoechst Akt	257	252	253	254
23	Imp. Chem.	22 10	22 70	22 70	22 65
108	Imperial Oil	115 50	115 60	115 80	115 20
835	I.B.M.	882	882	878 ..	867
98	Internickel	116 80	116 10	114 ..	116 10

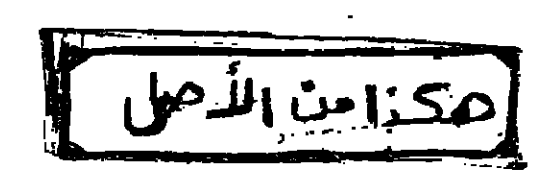
* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 206	4 204	4 21
Canada ($ can. 1)	4 160	4 165	4 14
Allemagne (100 DM)	175 775	176 150	175 25
Belgique (100 fr.)	11 882	11 886	11 65
Danemark (100 krd.)	75 730	75 770	75 50
Espagne (100 pes.)	7 460	7 451	7 41
Grande-Bretagne (£ 1)	9 918	9 940	10 ..
Italie (100 lires)	0 662	0 662	0 62
Norvège (100 krn.)	84 320	83 980	84 50
Pays-Bas (100 fl.)	172 550	172 550	172 25
Portugal (100 esc.)	16 990	17 080	15 3/4
Suède (100 krs.)	105 420	105 480	105 ..
Suisse (100 fr.)	163 560	163 700	163 .

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/4
Or fin (kilo en barre)	22350 .	22525 .
Or fin (kilo en lingot)	22240	23000
Pièce française (20 fr.)	223 50	229 40
Pièce française (10 fr.)	160	165 ..
Pièce suisse (20 fr.)	219 90	227 50
Union latine (20 fr.)	205 10	210 20
Souverain	219 50	213
Pièce de 20 dollars	986	1004 .
Pièce de 10 dollars	513 40	521 .
Pièce de 5 dollars	339 10	345 .
Pièce de 50 pesos	910 .	930
Pièce de 10 florins	192 10	198 50



هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 17 avril 1975 a été tiré à 558 262 exemplaires.

A B C D E F G

LES DÉPLACEMENTS DU PREMIER SECRÉTAIRE DU P. S.

La délégation du parti socialiste se rendra en U.R.S.S. du 23 au 30 avril

Un communiqué commun de l'ambassade d'U.R.S.S. à Paris et du secrétariat national du parti socialiste a confirmé ce jeudi matin 17 avril la nouvelle que M. Claude Estier, membre du secrétariat du P.S. avait donnée la veille peu après 20 heures : la délégation socialiste conduite par M. François Mitterrand se rendra en Union soviétique le 23 avril.

Le texte de ce communiqué est le suivant : « *Le voyage d'une délégation du parti socialiste français conduite par M. François Mitterrand en U.R.S.S., prévu pour la mi-avril, a été reporté d'un commun accord à la troisième décade du mois.* » (Du 23 au 30.)

La procédure ainsi employée contraste grandement avec celle qui avait été mise en œuvre le jeudi 10 avril. A la suite de la décision soviétique du 9, repoussant brusquement le voyage qui devait avoir lieu du 14 au 21, les socialistes avaient rendu publique cette décision unilatéralement et n'avaient pas retenu la suggestion de l'ambassade, qui aurait voulu que l'ajournement fût présenté comme une décision « *prise d'un commun accord* ».

Le 8 avril, Moscou avait expliqué le contre-temps en se référant à la nécessité pour les Soviétiques de préparer le plan quinquennal et de mettre au point les cérémonies destinées à célébrer, le 8 mai, le trentième anniversaire de la victoire remportée sur l'Allemagne nazie, explications bien désinvoltes à l'égard du premier secrétaire du P.S. et ses amis.

A partir du moment où il est apparu que l'ajournement était motivé par des raisons importantes mais qui ne pouvaient être révélées en raison du secret d'Etat (réunion du plénum du comité central du parti communiste soviétique, éviction de M. Chélépine), les socialistes français étaient à l'aise pour accepter une nouvelle proposition. Un message de M. Brejnev proposant les dates du 24 au 30 avril et remerciant les socialistes français de leur « compréhension » avait d'ailleurs été transmis par l'ambassade, dès le vendredi 11 avril, à M. François Mitterrand. C'est la raison pour laquelle, le même jour, ce dernier s'était montré assuré et confiant, déclarant à son retour de Tahiti : « *Il suffirait au parti socialiste de le vouloir pour être reçu.* »

Le bureau exécutif du P.S., délibérant mercredi 16 avril, s'est posé la question de savoir si l'absence de plusieurs personnalités importantes du parti ne serait pas inopportune pendant la période de préparation de la convention nationale qui doit examiner, les 2 et 3 mai, le problème fort important des relations entre socialistes et communistes. Il est finalement apparu qu'une convention n'avait ni la même ampleur ni la même portée qu'un congrès, et le fait que sept seulement des treize membres du secrétariat du parti doivent s'absenter de France (la délégation comprendra au total douze personnes) a milité en faveur d'une réponse positive aux nouvelles propositions de Moscou.

M. Mitterrand et ses amis y seront-ils reçus avec plus de chaleur qu'on pouvait le penser avant l'incident de l'ajournement (*le Monde* du 12 avril) ? On ne tardera pas à le savoir, mais rien n'interdit de penser que les dirigeants soviétiques s'emploieront à « rehausser la qualité » de leur accueil pour dissiper totalement l'impression de « *très réel désagrément* » dont le premier secrétaire du P.S. avait fait état le *11 avril.* — R. B.

QUARANTE MILLE NATURALISÉS PAR AN EN FRANCE

Au conseil des ministres, M. Michel Durafour, ministre du travail, a rappelé qu'un million trois cent mille Français étaient naturalisés. Chaque année, quarante mille personnes acquièrent ainsi la nationalité française, ving-huit mille d'entre elles par décret et douze mille par attache familiale. M. Durafour a proposé de modifier le code de la nationalité en libéralisant les conditions de résidence préalables à toute naturalisation : il suffirait désormais d'avoir résidé cinq ans en France, au cours des dix dernières années (et non plus cinq années consécutives). Cette durée serait même réduite à trois ans pour les ressortissants de la C.E.E.

LES SOCIALISTES ESPAGNOLS CONFIRMENT LEUR INVITATION A M. MITTERRAND

Aiguillonné par une vague de critiques à son égard, le parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.) a affirmé, mercredi 16 avril à Madrid, au cours d'une conférence de presse, qu'il « *n'était pas toléré par le régime* ». Deux membres de la commission exécutive ont tenu à faire une mise au point dans laquelle ils ont dénoncé « *l'adroite manœuvre du régime et de la presse du Mouvement, qui parle actuellement beaucoup de socialisme pour faire croire que les socialistes pourraient pactiser avec le régime* ».

Ils s'en sont pris ensuite aux socialistes du P.S.P. (parti socialiste populaire) de M. Enrique Tierno Galvan et aux communistes, unis dans la junte démocratique, qui, par leur attitude ou certaines déclarations, ont laissé « *accréditer l'image d'un P.S.O.E. toléré* ».

Les porte-parole du P.S.O.E. ont démenti l'information donnée à Paris par M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E., selon laquelle les socialistes du P.S.O.E. et des démocrates-chrétiens étaient sur le point d'adhérer à la junte. Ils ont également démenti que M. Tierno Galvan ait fait une démarche auprès de M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste français, pour le dissuader de venir en Espagne, comme il l'avait envisagé (*le Monde* daté 13-14 avril).

A ce propos, ils ont affirmé que le principe de cette visite était maintenu, mais que, si le régime s'y opposait, ce serait l'occasion de démontrer la combativité du P.S.O.E. Dans le cas contraire, les socialistes espagnols exploiteront à fond cette occasion.

SON PLAN DE REDRESSEMENT ÉTANT REPOUSSÉ

M. Claude-Alain Sarre démissionne de ses responsabilités à la tête de Boussac

M. Claude-Alain Sarre, président de la Lainière de Roubaix, a remis, le 16 avril, sa démission au conseil de surveillance du Comptoir de l'industrie textile de France, l'une des deux sociétés mères du groupe Boussac, dont il s'était vu confier la présidence du directoire, le 9 décembre 1974.

Ayant accepté ce poste à « *titre personnel* » afin d'étudier la situation et de préparer un plan de redressement du groupe, M. Sarre, après quatre mois d'études, vient de communiquer les conclusions de son enquête au conseil de surveillance du C.I.T.F., présidé par M. Marcel Boussac, qui les a refusées.

Dans sa lettre de démission, M. C.-A. Sarre déclare qu'il appartient maintenant au conseil de surveillance « *soit de le remplacer, soit de le confirmer dans ses fonctions, étant bien précisé que cette confirmation signifierait l'accord du conseil de surveillance sur le plan de redressement prévu dans son rapport et entraînerait par ailleurs la modification immédiate de la composition actuelle du directoire* ».

Il évoque en outre les « *très graves différends qui ne sont pas de son fait* » avec les autres membres du directoire : MM. Jean-Claude Boussac, neveu de M. Marcel Boussac et directeur général du C.I.T.F. avant la transformation de celui-ci, en décembre 1974, en société anonyme à conseil de surveillance et directoire, et Serge Morard, inspecteur général à la direction des prêts au Crédit national.

Le comité d'entreprise du C.I.T.F. et les délégués du personnel ont adressé immédiatement une lettre à M. Marcel Boussac lui demandant de refuser la démission de M. Sarre et de maintenir celui-ci à son poste « *avec toutes les conséquences que cela comporte* », estimant notamment que toute décision contraire compromettrait l'équilibre de l'entreprise.

[Pourquoi cette décision qui, si elle est maintenue, risque de remettre une nouvelle fois en question l'avenir d'un groupe qui emploie environ quinze mille salariés ? Les « graves différends » opposant M. Sarre aux autres membres du directoire s'expliquent-ils par le jugement — peut-être sévère — que celui-ci a pu porter sur la gestion passée du groupe, où M. Jean-Claude Boussac avait pris des responsabilités croissantes ? Ou bien M. Claude-Alain Sarre entend-il par cet ultimatum contraindre M. Marcel Boussac — qui n'a, jusqu'à présent, jamais consenti, en dépit des pressions répétées de ses banquiers et des pouvoirs publics, à céder à quiconque les pleins pouvoirs au sein du groupe — à lui laisser carte blanche pour opérer la « restructuration » qu'il estime nécessaire ?

Le fait que M. Sarre ait informé les pouvoirs publics de sa décision semblerait indiquer qu'il a trouvé dans l' « empire Boussac » une situation plus grave encore qu'il ne s'y attendait. Le gouvernement va-t-il intervenir pour autant ? C'est sur la pression insistante du ministère de l'industrie que M. Boussac s'était résigné à transformer le CITF en société à directoire. Essaiera-t-on maintenant de le contraindre à accepter un plan de redressement peut-être drastique.

En tout état de cause, l'Etat ne peut se désintéresser de ce qui pourrait vite devenir une affaire Lip, autrement plus dangereuse et plus lourde à régler que ne l'a été celle de l'entreprise horlogère pilote de Besançon. — V. M.]

LA CHINE DEMANDE A ÊTRE RECONNUE PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Lausanne (A.F.P.). — La Chine a officiellement demandé à être reconnue par le Comité international olympique (C.I.O.) dans une lettre parvenue, mercredi 16 avril, au siège du C.I.O. à Lausanne.

Dans un document annexe, Pékin demande comme condition préalable l'exclusion du comité olympique de Taïwan.

La Chine avait quitté le mouvement international olympique en 1958 ainsi que les fédérations internationales.

LES BANQUES FRANÇAISES RÉDUISENT A NOUVEAU LEUR TAUX DE BASE

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, les banques françaises réduisent leur taux de base, qui diminue de 0,90 %, revenant de 11,20 % à 10,30 %, et retrouvant ainsi le niveau de septembre 1973 après sa flambée de l'année dernière. Pour les entreprises, le coût minimum du découvert en compte courant revient de 13,25 % à 12,35 %, et celui de l'escompte des effets commerciaux (traites), de 12,20 % à 11,30 %. Pour les particuliers, le coût des prêts personnels est ramené de 17 % à un peu plus de 16 %.

